DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

1. 2006 EN BREF

Généralités

2006 : Année plutôt morose en raison des très strictes réductions budgétaires imposées à un département traditionnellement "bâtisseur" et consommateur de crédits d'investissements. Grâce à une rigueur qui a été scrupuleusement respectée dans l'ensemble des services et offices, on constate à la fin de l'exercice comptable une diminution des charges nettes de 28 % dans les comptes de fonctionnement, ce qui est considérable. Le budget prévoyait en effet un peu plus de 45 millions, alors que le bouclement des comptes laisse apparaître un montant de 32,3 millions. Cette diminution spectaculaire est principalement due à un non-renouvellement des effectifs du personnel ou à un remplacement différé, d'une réduction sensible des amortissements en raison de la baisse des investissements, d'une diminution d'environ 2 millions au chapitre des subventions accordées. En revanche, on constate une progression spectaculaire des contributions, qui augmentent de 3,5 millions par rapport au budget, en particulier dans le domaine des prestations de l'Etat en matière de construction et d'entretien A5 (travaux UPlaNS), de l'augmentation des volumes de bois commercialisés ou dans le domaine des émoluments facturés en matière de registre foncier.

Si les chiffres ont été maîtrisés, c'est en grande partie grâce à l'engagement de chacun des collaborateurs et collaboratrices du département, particulièrement motivés et conscients d'avoir à utiliser les "deniers publics" avec parcimonie mais efficacité.

Signalons, au niveau du personnel du secrétariat général le transfert, en provenance du service de l'aménagement du territoire, de Madame Danielle Nobs, en qualité de secrétaire, à partir du 1er décembre 2006, qui a remplacé Madame Doris Porret, laquelle a fait valoir son droit à la retraite à fin novembre, après plus de six années passées dans cette fonction.

Parcourons rapidement les différentes activités du département en 2006.

Office des transports

L'année 2006 aura été marquée par le départ de son chef, Monsieur Nicolas Grandjean, à fin octobre, qui a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Nos vœux l'accompagnent. Pour y succéder, dès le 1er janvier 2007, le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Pascal Vuilleumier, précédemment collaborateur de l'Office fédéral des transports, à Berne.

En 2006, les conférences régionales des transports (CRT) ont atteint leur rythme de croisière et représentent pour les communes des lieux privilégiés d'échange d'informations et de coordination entre elles et le canton.

La Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) est restée très active et engagée en 2006. Elle a notamment coordonné les actions des cantons romands dans le dossier ZEB (Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte) qui remplace la deuxième étape de Rail 2000.

Enfin, l'objectif du Conseil d'Etat est d'inscrire le projet TRANSRUN dans le cadre du financement du trafic d'agglomération. La sélection des projets au plan national s'effectuera selon des critères d'efficacité (rapport entre l'utilité d'un projet et son coût). Durant l'année 2006, l'office des transports a collaboré avec le service de l'aménagement du territoire à une étude "urbanisation et transports".

Office du logement

L'examen bisannuel du droit de tous les locataires à des subventions, prévu par la nouvelle ordonnance d'application de la LCAP, a eu lieu dans le courant de l'automne 2006. 2'389 ménages ont été contrôlés afin de déterminer leur droit aux subventions de loyers.

Pour ce qui concerne l'accession à la propriété, le contrôle est annuel. A Neuchâtel, moins d'une centaine (sur environ 600) de propriétaire ont usé de ce droit.

L'Office cantonal du logement a procédé au contrôle automatique de 1987 locations durant l'année 2005.

Il a poursuivi ses activités relatives à "l'Action logement" qui vise à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en étant le médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et les services de l'Etat concernés.

D'autre part, il étudie la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations permettant d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés, par l'intermédiaire d'un projet de nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL).

Service des ponts et chaussées

L'année 2006 a été une année marquée par la politique stricte du Conseil d'Etat concernant les économies et les réductions d'effectifs inscrites dans le programme de législature. En ce qui concerne les chantiers, les travaux de remise en état et de réaménagement de l'A5 de Cornaux à La Neuveville ont débuté à plein régime en 2006. Les deux grands chantiers des routes principales (évitements de Corcelles et La Chaux-de-Fonds-1ère étape) se sont poursuivis et la reconstruction de la chaussée de la H10 entre Peseux et Vauseyon a débuté.

La H20 est proposée comme future route du réseau de base des routes d'importance nationale, l'équivalent des routes nationales. Le message du Conseil fédéral est prévu en 2008-2009. Nous devons dans l'intervalle relancer des études pour favoriser les projets futurs de la H20, lorsque la Confédération reprendra cette route, après sa "nationalisation".

En ce qui concerne les ressources humaines, l'effectif n'a pas été renforcé en 2006. Les départs naturels ou à la retraite n'ont pas été compensés. D'autre part, les projets de nouvelle répartition des tâches (RPT) ont peu à peu été concrétisés par la Confédération, ce qui a provoqué quelques départs à fin 2006. D'autres sont déjà annoncés pour 2007. La dépense salariale en 2006 est inférieure de 12,5 % pour le personnel administratif et 9,3 % pour le personnel d'entretien, ce qui représente une économie de près de 2 millions de francs. Il faudra toutefois envisager certains engagements en 2007 pour pouvoir répondre aux missions du service.

Au Bureau de l'économie des eaux (BEEA), le départ à la retraite du titulaire n'a pas pu être remplacé dans des délais souhaités, ce qui a passablement perturbé l'activité du bureau en 2006. Il a été décidé que ce bureau serait désormais intégré au bureau des ouvrages d'art, entité de l'Office des routes cantonales. La nouvelle organisation mise en place pourra donc reprendre en mains la planification des travaux d'entretien et de revitalisation des rives et cours d'eau de ce canton.

Service de la protection de l'environnement

Grâce à GESPA, la comptabilité analytique permet au service de disposer d'une bonne connaissance des coûts de l'ensemble de ses prestations.

Dans le domaine de la protection des eaux et la mise en place des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), quarante-deux plans sont sanctionnés, trois en procédure de sanction et treize à l'étude. Signalons que plusieurs communes ont réalisé d'importants travaux de mise en séparatif de leur réseau d'égout, en particulier Peseux et Neuchâtel, qui profitent des travaux routiers du chantier de la H10 pour poser un collecteur d'eaux claires.

En matière de protection de l'air, et à la suite des dépassements de janvier et février où pendant 25 jours, la valeur limite de l'Opair de 50 ug/m3 a été dépassée, le Département fédéral de

l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré une stratégie à moyen et long terme contre les PM10 (poussières fines). La Conférence Suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a décidé d'un concept en septembre et le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 13 décembre 2006, validant les seuils en matière de concentrations journalières moyennes de poussières fines (PM10).

En ce qui concerne l'information, plusieurs communiqués de presse ont été relayés par les médias: certification en assurance qualité (ISO 9001) et en système de management environnemental (ISO 14001), mesures d'urgence lors de pics de pollution aux poussières fines, campagne de densification des mesures de radon, notamment.

Service de l'énergie

La consommation finale globale d'énergie en 2005 dans le canton a augmenté de 0,54 % par rapport à l'année précédente. Cette stabilité relative est principalement due à une hausse de la consommation de gaz, accompagnée d'une diminution de la consommation d'électricité (- 4 %) provenant avant tout d'une meilleure prise en compte des pertes de distribution dans les différents réseaux.

Le service a mis particulièrement à contribution la commission cantonale de l'énergie durant l'année 2006, afin de pouvoir présenter au Grand Conseil, qui l'a acceptée le 1er novembre, une conception directrice de l'énergie, mais en refusant toutefois l'introduction d'une taxe sur l'électricité et, par conséquent, refusant également le programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments.

La promotion du label MINERGIE s'est poursuivie en 2006. A l'heure actuelle, 166 bâtiments (terminés ou en cours de travaux) ont reçu le label, ce qui représente une surface globale de plancher chauffé d'environ 145'870 m^2. Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, le service a examiné 131 demandes de capteurs solaires, 21 dossiers pour des constructions MINERGIE et 71 installations de chauffage au bois.

On peut relever avec satisfaction l'introduction des biocarburants pour l'alimentation des véhicules de la police cantonale. Le service cantonal des ponts et chaussées et d'autres services ont également décidé de s'alimenter en bioéthanol mélangé à l'essence et en biodiesel de colza mélangé au diesel.

Service de l'aménagement du territoire

La planification territoriale du canton de Neuchâtel s'appuie sur plusieurs instruments distincts :

- la conception directrice de l'aménagement du territoire, adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005,le plan directeur cantonal et ses études de base, le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) - projet d'agglomération et projet de région et les plans d'affectation cantonaux.

La stratégie RUN, retenue par la Confédération en tant que projet-pilote de la politique des agglomérations (2001-2004) et de la nouvelle politique régionale (2005-2007), portera à terme sur huit projets, dont six sont en cours, à savoir:

- le Réseau des trois villes,
- la Communauté urbaine du littoral,
- la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds,
- la région Val-de-Travers,
- la région Centre-Jura
- la région de l'Entre-deux-Lacs.

La région Val-de-Ruz a fait part fin 2006 de son intérêt à intégrer la démarche.

Le contrat est l'instrument de mise en oeuvre du RUN. En complément des règles juridiques et institutionnelles qui sont la base du fonctionnement politique et social, le contrat se présente comme une forme adaptée de coopération volontaire entre acteurs qui sont partie prenante de la décision et oeuvrent en co-responsables de tâches bien définies dans leurs objectifs et leurs moyens.

Le recours au contrat comme forme d'accord et d'adhésion à des projets ciblés évite un déficit démocratique, puisqu'il nécessite, chaque fois que l'intérêt public est en jeu, une consolidation politique conforme aux règles institutionnelles en vigueur – que les instances politiques sont très attentives à faire respecter. Signé par les autorités exécutives, les contrats seront ratifiés par les législatifs. Les mesures retenues feront en outre l'objet de décisions législatives quant à leur financement, en conformité avec les règles et procédures en vigueur.

Service des mensurations cadastrales

Après avoir obtenu le préavis favorable du chef du DGT, le projet de fusion GEONE-SRF a été intégré par le Conseil d'Etat dans son programme de législature. La fusion, planifiée pour le 1er janvier 2007, est entrée en vigueur à cette date.

Il est à relever que les deux services ont déjà procédé ces dernières années à de profondes mutations et à une diminution de leur effectif. Le registre foncier est passé de 2001 à 2004, de six offices à deux offices, soit de 38,3 postes à 29 postes et le domaine de la conservation de la mensuration officielle de 14 postes à 8 postes en dix ans.

Les projets communs aux deux domaines ne vont qu'augmenter à l'avenir. Le nouveau service issu de la fusion de GEONE et du SRF reprend dans leurs grandes lignes les missions actuelles de ces services.

De plus, il assure, dès 2007, la gestion du cadastre viticole suite à la restructuration du service de la viticulture et, dans le futur, sera également chargé d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Service des forêts

Conformément au programme de législature 2006-2009, le service des forêts a quitté sa localisation à La Chaux-de-Fonds (Rue du Parc 119) à mi-novembre pour s'établir à Couvet (Rue du Premier-Mars 11). L'office de la conservation de la nature a fait de même et, à fin janvier 2007, le service de la faune viendra, à son tour, s'installer à Couvet. Les réflexions tendant à fédérer les structures "Forêts", "Faune" et "Nature" en une seule entité administrative multidisciplinaire se sont poursuivies.

La construction d'un centre forestier pour l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6e arrondissement a été décidée. Le terrain choisi se situe à Noiraigue au lieu-dit Les Courtons. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en automne et le début des travaux est prévu pour le printemps 2007. Ainsi disposerons-nous, à partir du milieu de l'année 2008, d'une infrastructure répondant aux normes actuelles.

Le service des forêts a apporté son concours aux diverses manifestations qui ont marqué la commémoration du 40e anniversaire du décret concernant la protection des sites naturels du canton de 1966.

L'espace forestier a été le théâtre de frictions entre des groupes d'usagers aux intérêts divergents; ces frictions ont pris une dimension médiatique, politique même, préjudiciable à la paix des bois dont la sauvegarde est l'une des raisons d'être du service des forêts. La "fonction sociale existante", telle que définie par le règlement d'exécution de la loi sur les forêts, n'est pas remise en cause et pourtant les milieux touristiques et sportifs ressentent les zones de protection de la faune comme une atteinte au libre accès à la forêt. La "fonction économique normale" propre à ces secteurs n'est pas non plus remise en cause. Un effort d'information et de conciliation va devoir s'imposer en 2007 afin de rétablir un climat serein.

Office de la conservation de la nature

Le Conseil d'Etat a adopté le 19 avril 2006 l'arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines. Cet arrêté vise à uniformiser la protection de ces éléments naturels au niveau cantonal et la procédure en matière de dérogation. Cet arrêté pose également les bases nécessaires au traitement de ces objets dans la zone d'urbanisation.

La mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature est fortement liée à l'organisation de l'administration cantonale et aux modalités de financement. Le regroupement des services des forêts, de la faune et de l'office de la conservation de la nature ainsi que les changements liés à la réforme de la péréquation financière Confédération/canton ont conduit à mettre en suspens ce dossier en 2006.

Le Département de la gestion du territoire a souhaité, en collaboration avec Ecoforum, société faîtière des associations de protection de la nature, fêter le 40ème anniversaire du décret sur la protection des sites naturels du canton (décret sur la protection des crêtes). Une occasion de faire un retour sur le mouvement visionnaire des initiateurs de l'époque, sur ce qui en a découlé et pour se pencher sur l'avenir de la nature dans notre canton. Un questionnaire rempli par plus de 300 Neuchâtelois a permis de se faire une idée de l'avis des participants sur plusieurs questions relatives à la nature. Ainsi le Creux-du-Van, les Gorges du Doubs, les crêtes, les pâturages boisés et les forêts sont les lieux et types de milieux qui rassemblent ces Neuchâtelois. La nécessité d'agir en amont tant par la sensibilisation et l'éducation que en pronant la responsabilité individuelle, la mobilité douce et la lutte contre la pollution a été mis en avant pour assurer la préservation durable de notre environnement naturel.

Service de la faune

La population de sangliers est toujours assez importante sur tout l'Arc jurassien. La mobilité de cet animal et les échanges entre cantons voisins et la France rendent sa gestion difficile. Les dégâts aux cultures ont explosé en 2003, sont encore trop élevés en 2004 et 2005, mais diminuent en 2006.

A la fin des années 1990, les populations de chevreuils ont été jugées trop denses. Basée sur les estimations de 1995, une diminution de l'ordre de 20% a été recherchée afin d'obtenir un équilibre sylvo-cynégétique. Cet objectif a été atteint pour la première fois en 1999. Depuis cette année-là, l'estimation ainsi que les prélèvements ont été stables jusqu'en 2004 où une augmentation a été observée. Le prélèvement a été augmenté en 2005. De plus, l'hiver 2005-2006 a été fatal à nombre de chevreuils, d'où une diminution plus importante que prévue et des restrictions de chasse, d'ailleurs bien acceptées par les chasseurs. En effet, en 2006, les estimations effectuées par les gardes-faune auxiliaires démontrent une diminution de 8.6 % du nombre de chevreuils par rapport à l'année précédente où la diminution était déjà importante. Ainsi, en 2006, il a été décidé de prélever un mâle ou une femelle par chasseur pendant toute la durée de la chasse et un jeune pendant les dix premiers jours.

Le rendement total de la pêche professionnelle des trois cantons concordataires (Fribourg, Vaud et Neuchâtel) a légèrement augmenté (0,3 %) par rapport à 2005. Les prises ont notamment augmenté pour la truite et la perche. Elles ont par contre baissé pour les corégones et les brochets. Cette année, les pêcheurs se sont en outre intéressés au vengeron, à la brème, à la lotte et au sandre.

Service des bâtiments

Malgré un très net ralentissement des nouveaux investissements, le service a néanmoins été fort occupé par divers travaux de garantie et de finitions concernant plusieurs chantiers dont les crédits d'investissement étaient encore ouverts (les comptes ont été bouclés durant l'exercice).

Par ailleurs, vu les restrictions budgétaires drastiques et conséquemment le report de certains travaux, on enregistre une très nette augmentation des sollicitations des entités cantonales (travaux d'entretien différé et mobilier). Il faut savoir également qu'au vu de ce qui précède, le

personnel de conciergerie est beaucoup plus fortement sollicité pour suppléer à l'entretien courant des bâtiments, ceci en plus des tâches de nettoyage habituelles ordinaires.

A l'évidence, le seul gros investissement cantonal immobilier concerne le complexe CMN/HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel avec, comme curieux paradoxe, que les travaux du gros-œuvre ont été achevés à fin 2006 mais que l'on n'est pas certain que les deux entités cantonales initialement prévues seront bien les locataires définitifs en 2009.

Une fois de plus, il convient d'évoquer une préoccupation toujours plus lancinante, à savoir celle du vieillissement du patrimoine cantonal notamment des installations techniques et le peu de moyens financiers mis à disposition pour leur entretien courant. Au risque de nous répéter, la pratique de « l'entretien différé » va coûter très cher et d'importants crédits devront donc être ultérieurement sollicités.

Convaincu que la mission d'entretien du patrimoine cantonal est importante pour garantir la qualité technique mais aussi la valeur de ce capital immobilier, nous espérons vivement qu'à l'avenir on sera plus attentif à cette « perte de valeur » si l'entretien courant n'est pas suffisant.

Service des *automobiles et de la navigation*

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 0,56%, alors que le parc automobile est resté stable. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 0,8%. Les émoluments perçus par le SCAN ont diminué de 351.792 francs, soit de 3.7% par rapport à 2005.

Concernant les examens de conduite, il est à relever que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté. Le taux de réussite est donc de 55,7% alors qu'il était de 53,4% en 2005.

Le fait de différer certains engagements n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne le nombre des contrôles périodiques.

Le SCAN a dû faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1er décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades").

Autonomisation et localisation du SCAN : Poursuite de l'examen de la transformation du SCAN en établissement autonome de droit public, tout en maintenant le statut de droit public du personnel et l'affiliation à la Caisse de pensions. Étude de faisabilité concernant la construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers. Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

En matière de contrôles périodiques, le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes. Il y a lieu de relever, de par la diminution des immatriculations, un vieillissement du parc automobile qui a comme conséquence d'augmenter le nombre de véhicules soumis au contrôle périodique.

Service du registre foncier

En 2006, le service et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail; études et travaux préparatoires en vue du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique; développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier; participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2006, après consultation des communes et des milieux intéressés.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Après les notaires, les administrations cantonale et communales, ce sont depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire qui peuvent se connecter à la base de données. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 522 utilisateurs inscrits (+ 86), ce qui représente une moyenne de 400 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations.

Les émoluments perçus par les offices sont en nette hausse en raison principalement de l'augmentation sensible de la valeur des transactions, ainsi que par le nombre de nouvelles cédules hypothécaires. Ces chiffres confirment la conjoncture favorable qui prévaut depuis déjà quelques années, dans le marché de l'immobilier.

Conclusions

2006 : année morose, mais les résultats comptables sont réjouissants et permettent d'envisager à l'avenir un peu plus de marge de manœuvre dans la conduite et la gestion de ce département et la possibilité retrouvée d'investissements nécessaires, notamment et prioritairement en matière d'entretien routier et d'entretien des bâtiments, de façon à préserver notre patrimoine.

Le lecteur voudra bien se référer, pour des informations plus complètes, aux rapports détaillés de chacun des services et offices du département.

2. SECRETARIAT GENERAL

Transactions immobilières

Les transactions immobilières suivantes, nécessitées par la construction ou la correction de routes, la correction de cours d'eau ou le redressement des limites du domaine public ont été ratifiées par le Conseil d'Etat:

cession immobilière par Mme Chantal Bucher et M. Patrick Düscher à l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux autoroutiers de la A5 Treytel-Areuse, plus particulièrement la réalisation de la tranchée couverte d'Areuse
cession immobilière par M. Gérard Margueron à l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
transaction immobilière entre M. Roger Jeanneret et l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
cession immobilière par M. Christian Pellaton à l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
transaction immobilière entre les héritiers de M. Ernest Matthey-de-l'Etang et l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
cession immobilière par M. Roland Vuille-dit-Bille à l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
cession immobilière par M. Pierre Matthey-de-l'Etang, Mme Isabelle Basso, et l'hoirie Ernest Matthey-de-l'Etang à l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
transaction immobilière entre Mme Laurette Meylan et l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
transaction immobilière entre M. et Mme Pierre et Monique Philipona et l'État de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2325 entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu
promesse de vente immobilière par M. et Mme Emilio et Domenica Violo à l'Etat de Neuchâtel dans le cadre des travaux de la H10 – évitement de Corcelles
cession immobilière par l'Etat de Neuchâtel à Garage Touring SA à Travers suite aux travaux de protection contre les crues de l'Areuse entre Travers et Noiraigue
cession immobilière par la commune des Verrières à l'Etat de Neuchâtel (DP cantonal) suite à la construction d'un trottoir dans le cadre de la H10 traversée des Verrières
cession immobilière par M. et Mme Gérard et Theresa Burkhardt, ainsi que par M. Jean-Patrice Hofner à l'Etat de Neuchâtel suite aux travaux de protection contre les crues de l'Areuse entre Travers et Noiraigue
cession immobilière par l'Etat de Neuchâtel à l'hoirie Marc-Antoine Simonin dans le cadre de l'assainissement des parcelles riveraines aux routes cantonales
échange immobilier entre M. et Mme Robert et Gertrude Suzon et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la régularisation cadastrale des travaux de la N5 Traversée de La Béroche, plus particulièrement ceux relatifs à la réalisation de la galerie de Treytel sur le territoire de Gorgier
cession par M. Aldo Proserpi à l'Etat de Neuchâtel de trois parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation de la H10 Evitement de Corcelles
transactions immobilières entre M. et Mme Tony et Catherine Erb, la commune de Boveresse et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation de la H10, commune de Boveresse/présélections
transactions immobilières entre M. et Mme Beat et Monika Schmidlin, la commune de Boveresse et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation de la H10, commune de Boveresse/présélections
cessions immobilières entre M. Vincent Challandes et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la chaussée RC 2003 et la construction d'une piste cyclable à Bonneville

cession par Mme Marine Fentener van Vlissingen à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Boudry dans le cadre des travaux autoroutiers de la N5/3 relatifs à la réalisation de la tranchée couverte d'Areuse
promesse de vente par M. Pierre-André Dubied à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, propriété de M. Jean-Daniel Bourquin, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition de deux parcelles de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, propriété de Mme Simone Debély, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, propriété de M. Grégor Kley, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, propriété de M. Michel Steudler, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, propriété de Mme Simone Veuve, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
cession par Mme Elisabeth Ivanov à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à Boudry, dans le cadre de la réalisation de la tranchée couverte d'Areuse (A5/3 Treytel-Areuse)
vente par l'Etat de Neuchâtel au Groupe E d'un terrain à Villiers pour l'implantation d'une nouvelle station transformatrice
transactions entre M. et Mme Jacques-André et Monette Langel, M. Patrick Grezet et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 1310 entre La Corbatière et l'Abbaye, commune de La Sagne
transactions entre M. et Mme Beat et Monika Schmidlin, la commune de Boveresse et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la 11ème étape de corrections et restauration des RC
cession par Mme Jacqueline Tscholl à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
cession par M. Jean Albisetti à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre des travaux d'évitement de Corcelles sur la H10
acquisition d'une parcelle propriété de M. Max Maurer, dans le cadre de la démolition du pont de la scierie Debrot à Chézard-Saint-Martin
régularisation cadastrale avec les propriétaires et copropriétaires des articles 955 et 956 du cadastre de La Chaux-du-Milieu, dans le cadre de la réalisation du lotissement La Lisière
cession par l'Etat de Neuchâtel à M. et Mme Terenzio et Béatrice Rossetti de l'article 1184 du cadastre de Fontainemelon, suite à la réalisation du tunnel sous La Vue-des-Alpes et à la modification du carrefour de la Vyfonte à Fontainemelon
transferts de terrains entre l'Etat de Neuchâtel, M. Gérard Sauser et la commune de Boudevilliers dans le but de régulariser la situation suite à la réalisation du tunnel sous La Vue-des-Alpes
cession par Mme Anne-Sylvie Rod Beisemann à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain dans le cadre de la correction de la RC 1003 et la construction d'un trottoir au Pâquier
cession par Mme Elsi Racine à l'Etat de Neuchâtel de deux parcelles de terrain à Travers, suite à la réalisation des travaux de protection contre les crues de l'Areuse entre Travers et Noiraigue
cession par M. Christian Mathys à l'Etat de Neuchâtel (DP cantonal) de deux parcelles de terrain, suite à la correction de la RC 2226 à La Côte-aux-Fées
transferts immobiliers entre l'Etat de Neuchâtel et M. et Mme Olivier et Anne Guillod dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
échange immobilier entre l'Hoirie Fritz Tschanz et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la correction de la RC 2226 à La Côte-aux-Fées
cession de la société Dubois Immobilier SA à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain à Cressier, dans le cadre des travaux UplaNS St-Blaise – La Neuveville Est
promesse de cession par M. et Mme Fabrizio et Sandra Bulgheroni à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles

promesse de cession par M. et Mme Pierre et Annette Colin à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
promesse de cession par MM. Pierre et Jean Rosselet à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
promesse de cession par M. et Mme Raymond et Claire-Lise L'Epée à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
promesse de cession par M. Pierre Guth à l'Etat de Neuchâtel d'une parcelle de terrain sur le cadastre de Corcelles-Cormondrèche, dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
échange immobilier entre Mme Claude Fallet et l'Etat de Neuchâtel dans le cadre de la réalisation de la H10, Evitement de Corcelles
cession par l'Etat de Neuchâtel à M. Patrick Piaget d'une parcelle de terrain sur lequel se trouve l'ancien dépôt des cantonniers à La Côte-aux-Fées
cession par l'Etat de Neuchâtel à Gindraux Fenêtres SA d'une parcelle de terrain suite à la réalisation des tunnels autoroutiers dans la Béroche
cession de Mme Danièle Labis à l'Etat de Neuchâtel (DP cantonal) d'une parcelle de terrain dans le cadre de la construction d'un trottoir H10 – traversée des Verrières

Urbanisme et aménagement

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et de son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996, le Conseil d'Etat a sanctionné les règlements et plans suivants:

Commune	**Objet**
Neuchâtel	modification du plan de quartier secteur « Crêt-Taconnet nord et ouest »
Neuchâtel	plan de quartier « Les Fahys »
Saint-Blaise	modification partielle du plan d'aménagement, secteur « zone équestre du Maley »
Marin-Epagnier	modification partielle du plan d'aménagement (art. 3885) au lieu-dit « Les Planches »
Thielle-Wavre	modification du règlement d'aménagement communal (art. 8.01 taxe d'équipement)
Boudry	modification partielle du plan d'aménagement communal – secteur « Les Isles » et le plan spécial « Les Isles »
Cortaillod	modification partielle du plan d'aménagement communal – secteur « Derrière-le-Moulin » (articles 4249 et 5164) et du règlement d'aménagement communal (article 12.1.8)
Auvernier	modification du plan d'aménagement, secteur « Courberaye » (art. 3296 et 3273)
Bevaix	modification partielle du plan d'aménagement et de son règlement
Saint-Aubin-Sauges	plan de quartier « Aux Grands Clos »
Vaumarcus	modification partielle du plan d'aménagement (parcelle 351 en partie)
Môtiers	modification de la zone de crêtes et forêts « secteur Le Vieux Château »
Môtiers	modification partielle du plan d'aménagement communal, secteur « Le Vieux Château » (art. 811)
Môtiers	modification partielle du plan d'aménagement communal « secteur Grande Rue » (art. 753)

Couvet	plan spécial « Champ du Tronc »
Couvet	modification partielle du plan d'aménagement (art. 2838 partiel), secteur « Clos Pury »
Boveresse	modification du plan d'aménagement, secteur « Suda »
Boveresse	modification partielle du plan d'aménagement, secteur « Les Sises »
Cernier	modification partielle du plan de quartier « Rue Henri Calame » et de son règlement (art. 2 à 6)
Savagnier	plan de quartier « Aux Corbes B1 »
Savagnier	modification du règlement du plan de quartier « Aux Prayes »
Les Hauts-Geneveys	modification du règlement du plan de quartier « Derrière Tête-de-Ran » (art 11, 14, 17 et 23)
Les Hauts-Geneveys	modification du règlement d'aménagement, secteur « Au Clos Bugnon »
Coffrane	plan d'aménagement communal et règlement de construction
La Brévine	modification partielle du plan d'aménagement, secteur « Au Clos Rognon » (art. 2143, 2159, 1561, 1290, 1407 et 1449)
La Brévine	taxes et contributions d'équipement dues par les propriétaires se raccordant au réseau d'eau potable de SEVAB
La Chaux-du-Milieu	plan de quartier des secteurs PQ5 et PQ6 du plan directeur de quartier « Au Quartier du Temple »
Les Ponts-de-Martel	modification partielle du plan d'aménagement communal (extension de la zone à bâtir), secteur « Les Prises »
Les Ponts-de-Martel	plans et règlement d'aménagement concernant les secteurs situés hors de la zone à bâtir
Brot-Plamboz	chapitre 13 du règlement d'aménagement et plan d'aménagement no 2 (plan d'ensemble du territoire communal)
La Chaux-de-Fonds	modification du règlement concernant l'équipement des terrains constructibles (art. 27, al. 1)
La Chaux-de-Fonds	modification du plan de quartier « Helvetie »
La Chaux-de-Fonds	plan de quartier « Orée-du-Bois 2 »
La Sagne	modification partielle du plan spécial « Le Château des Amours » et son règlement (art. 2884 à 2890 et DP 20)

Plans d'alignement

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, et de son règlement d'exécution, du 16 octobre 1996, le Conseil d'Etat a sanctionné les règlements et plans suivants:

Commune	**Objet**
Neuchâtel	modification du plan d'alignement cantonal n° 85 « Quartier des Fahys »
Colombier	plan d'alignement rue Haute, avenue de la Gare Est, rue du Sentier Est
Bevaix	modification partielle du plan d'alignement, chemin des Pommiers et chemin du Châtelard
Chézard-St-Martin	révision du plan d'alignement, secteur "A Rosset"

Reconnaissances de précarité

Cadastre	Convention
Cortaillod	entre M. Alain Humbert-Droz et l'Etat de Neuchâtel pour l'agrandissement et la transformation d'une villa et l'aménagement de places de stationnement sur l'article 4417
Cortaillod	entre M. Charles-Henri Gaston Grivel et l'Etat de Neuchâtel pour la création d'une place de parc pour voiture sur l'article 4592
Auvernier	entre Mme et M. Marielle Jeannie Bily et David John Bily et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'une villa mitoyenne sur l'article 3316
Gorgier	entre Comina Service SA et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un immeuble en PPE sur l'article 6690
Saint-Aubin-Sauges	entre M. Willi Walter Glaeser et l'Etat de Neuchâtel pour l'élargissement d'une route d'accès sur l'article 1484 du cadastre de Sauges
Saint-Aubin-Sauges	entre la Commune de Saint-Aubin-Sauges et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un parking public sur les articles 2953 et 2954
Fontaines	entre Mme Pascale Marie Paule Baldner et M. Thierry Yvan Zybach et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'une habitation individuelle sur l'article 2680
Les Hauts-Geneveys	entre Naspi Gestion SA et l'Etat de Neuchâtel pour le réaménagement des places de parc extérieures sur l'article 1690
Les Hauts-Geneveys	entre Mme Michelle Ipek Vuilleumier et l'Etat de Neuchâtel pour la démolition d'un mur et l'aménagement d'un accès et d'une place de parc sur l'article 588
Boudevilliers	entre Mme et M. Christine Zimmermann et Thierry Zimmermann et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'une cabane de jardin sur l'article 2849
Boudevilliers	entre Mme Yvette Patricia Sandonato, M. Serge Sandonato et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un mur de soutènement sur l'article 2340
Les Geneveys-sur-Coffrane	entre Mme et M. Natacha et Christophe Saudan et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'une villa familiale sur l'article 1906
Montmollin	entre M. José Carlos De Oliveira et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un mur de soutènement sur l'article 841
Montmollin	entre M. Bernard Guyaz et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un couvert à voiture sur l'article 654
Les Brenets	entre Mme Françoise Steiner et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un garage double sur l'article 1011
La Chaux-de-Fonds	entre M. Claude Albert Mathez et l'Etat de Neuchâtel pour la construction d'un mur et l'aménagement d'une place sur l'article 10777
La Sagne	entre M. Pierre Edouard Mauler et l'Etat de Neuchâtel pour l'agrandissement d'une fumière sur l'article 2130

Registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les personnes suivantes ont été portées dans le registre:

M. Stefan Rudy, architecte à Neuchâtel

Mme Brigitte Cattin, architecte à Porrentruy

M. Christian Wahli, architecte à Berne, avec extension comme urbaniste et aménagiste

M. Didier Charrière, architecte à Lonay

M. Fernando Blanco, architecte à Renens

Mme Sophie Grivel, architecte à Onex

M. Stephan Bersier, architecte à Neuchâtel

M. Aladar Kish, architecte à Lausanne

M. Jean-Pascal Gendre, ingénieur civil à Lausanne

M. Gian-Franco Sentinelli, architecte à Brent

M. Beniamino Sartorio, architecte à Brione

M. Nicolas Gross, architecte à Lausanne

M. Rolf Schlumpf, architecte à Steinhausen

M. Marco Mozzatti, architecte à Lucerne

M. Martin Mouzo, architecte à Hauterive

M. Peter Albert Rindlisbacher, architecte à Gümligen

M. Urs Krebs, architecte à Kirchberg

M. Laurent Matthey, architecte à Cully

Mme Fanny Terrin, architecte à Lausanne

M. Pascal Keller, architecte à Etoy

M. Hekuran Ejupi, architecte à Bulle

M. José Castro, architecte à Genève

M. Christian Cottet, architecte à Cormondrèche

M. Peter Jost Aebi, architecte Rüplisried

M. Stéphane Kaiser, architecte à Malleray

3. OFFICE DES TRANSPORTS

Considérations générales

Après une année 2005 marquée par de nombreux changements (conférences régionales des transports (CRT), nouveau financement cantonal des transports publics, horaire national Rail 2000 1ère étape, programme urgent d'économies, etc.), l'année 2006 a été placée sous le signe d'une certaine stabilisation dans ces différents domaines. Elle fut néanmoins animée par une défense constante contre les velléités fédérales de rationalisation et d'économie.

Après plus de 8 ans passés au poste de chef de l'office des transports, M. Nicolas Grandjean a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. Il a quitté ses fonctions au 31 octobre 2006. Son successeur, M. Pascal Vuilleumier, débutera son activité le 1er janvier 2007.

Trafic longue distance (TLD)

Au printemps 2006. les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) ont présenté aux cantons les contours du projet ZEB (Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte), qui remplace la deuxième étape de Rail 2000. Le projet ZEB ne devrait être doté que d'environ 5 milliards de francs d'ici à 2030. Le canton de Neuchâtel s'engage au sein des différentes conférences suisses et romandes pour obtenir une augmentation des moyens à disposition ainsi qu'un raccourcissement des délais.

ZEB prévoit très peu d'investissements en Suisse romande à l'exception du tronçon Genève – Lausanne. La cadence à la demi-heure des Intercity (IC) est prévue entre Bienne et Yverdon-les-Bains, mais un des deux trains doit ensuite desservir Lausanne et l'autre continuer directement sur Genève, ce qui n'améliore pas la situation de Neuchâtel. Entre l'été et l'automne 2006, l'office s'est donc engagé fortement au travers de diverses prises de position pour une cadence semi-horaire sur Lausanne, en plus d'un direct par heure sur Genève. En 2007, une consultation officielle des cantons aura lieu, en vue de l'adoption d'un message par le Conseil fédéral avant la fin de l'année.

Trafic régional voyageurs (TRV)

Malgré les restrictions budgétaires fédérales et cantonales 2007, globalement les prestations du trafic régional ont pu être maintenues moyennant quelques adaptations d'horaire de l'ordre de la minute. Toutefois, la ligne de bus 5b Areuse – Cortaillod, de par sa faible fréquentation en rapport aux cadences offertes a fait l'objet d'une cure d'amaigrissement avec la suppression de 8 paires de courses en soirée.

L'introduction d'une prestation supplémentaire en 2006 entre Morteau et la Chaux-de-Fonds a rencontré le succès escompté avec une augmentation sensible du nombre d'abonnés français.

Dans le cadre de l'agglomération Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, un groupe de travail s'est constitué et travaille activement dans le développement de l'offre en transport public, et recherche des solutions aux problèmes de circulation en ville du Locle.

En pleine période estivale 2006, le Conseil fédéral a proposé de réduire de 40 millions de francs sa contribution en faveur du trafic régional. Avec cette nouvelle mesure d'économie, le Conseil fédéral a ravivé un projet d'économie que le Parlement avait pourtant rejeté en juin 2005 déjà. Le DGT s'est fermement opposé à cette nouvelle réduction supplémentaire des contributions fédérales au trafic régional.

Un intense travail de sensibilisation, mené entre autres par la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), a permis de démontrer les conséquences négatives que de telles réductions pourraient avoir sur les prestations du TRV. Finalement, dans sa session d'hiver, le Parlement fédéral a désavoué le Conseil fédéral en rejetant cette nouvelle mesure d'économie.

Trafic urbain

Pour le changement d'horaire de décembre 2006, le trafic urbain de l'agglomération du littoral a subi quelques adaptations de fréquences. Sur la ligne 1 (Cormondrèche – Place Pury – Marin), la cadence est passée aux 8 minutes au lieu de 6 précédemment. Aux heures creuses soit de 12h30 à 16h00, la cadence de la ligne 7 (Place Pury – Hauterive – Marin) est passée aux 10 minutes au lieu de 7,5 minutes. Les cadences des autres ligne du trafic urbain n'ont subi que quelques adaptations mineures. En soirée, le passage à la cadence aux 30 minutes a dû être avancé à 20h45 au lieu de 22h15.

La nouvelle ligne 11 Place Pury – centre commercial la Maladière – Piscines a vu le jour en parallèle à l'ouverture du Centre commercial de la Maladière et compense d'une certaine manière la réduction de prestations sur la ligne 1.

Le délai de 3 ans d'essai selon la loi cantonale sur les transports publics étant passé, le canton, au même titre que les lignes urbaines, a repris à sa charge l'exploitation du Funambule. Dorénavant, les coûts d'exploitation de cette ligne sont intégrés au système du "pot commun".

A la suite de la forte densité de la circulation au Locle et au nombre croissant d'arrêts en ville, les horaires de l'urbain sont passés de la cadence aux 15 minutes à 20 minutes. Ce changement va dans le sens d'une amélioration de la qualité du confort, de la fiabilité des horaires et est ressenti globalement positivement par la clientèle.

Infrastructures

9ème crédit cadre

Le 25 septembre, le Parlement fédéral a approuvé le 9ème crédit-cadre concernant les contributions d'investissement allouées aux chemins de fer privés pour les années 2007 à 2010. Ce nouveau crédit porte sur une enveloppe financière de 800 millions de francs et servira essentiellement au maintien de la substance de l'infrastructure ferroviaire, alors que les gros investissements d'extension sont garantis par des financements spéciaux. Les fonds fédéraux provenant du 9ème crédit-cadre ne peuvent être disponibles que si les cantons concernés s'acquittent aussi de leur part.

En approuvant le 9ème crédit-cadre, le Parlement a également admis de nouveaux principes de financement de l'infrastructure ferroviaire. Dorénavant, le secteur de l'infrastructure (indemnité et investissements) est considéré comme un tout. Le financement de l'infrastructure ne se basera plus uniquement sur le compte de résultat planifié, mais tiendra également compte de la planification des investissements. En d'autres termes, les prêts ne seront plus alloués en fonction des objets mais sur la base d'un programme d'investissements pluriannuel.

Ce nouveau mode de financement ne remet pas en cause les anciennes conventions d'investissement qui portent sur des objets en cours de réalisation comme le doublement de voie entre Berne et Neuchâtel. Les cantons sont donc libres de continuer d'allouer les prêts en fonction d'objets mais peuvent passer au financement de programmes s'ils le désirent.

En 2007 et pour ce qui concerne les lignes desservant le canton de Neuchâtel, aucun nouveau projet ne sera financé par le biais du 9ème crédit-cadre. Il n'est toutefois pas exclu que le canton se dote d'un mode de financement de l'infrastructure s'inspirant du modèle fédéral.

Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle

Les travaux des 2 projets de doublement de voie Bümpliz Nord – Niederbottigen / Anet – Pont-de-Thielle ont débuté et respectent le calendrier pour une inauguration en décembre 2008.

Halte du Crêt-du-Locle

Le 1er novembre 2006, le Grand Conseil acceptait un crédit de 1,030 millions de francs pour couvrir la part du canton à la réalisation du nouvelle halte au Crêt-du-Locle. L'office des transports s'est

notamment occupé de la négociation avec les divers partenaires intéressés par la réalisation de ce projet. Ainsi, la ville de La Chaux-de-Fonds et l'entreprise Cartier ont accepté de contribuer financièrement à la halte. D'autres entreprises du secteur seront également approchées en 2007 avec le même objectif. Le délai de réalisation à mi-2007 est confirmé par les CFF.

Conférences régionales des transports (CRT)

En 2006, les CRT, encore toutes jeunes, ont déjà atteint leur rythme de croisière. Elle sont maintenant reconnues et appréciées par les communes comme les lieux privilégiés d'échange d'informations et de coordination entre elles et le canton. Les différentes CRT ont formulé au cours de l'année 2006 des propositions d'adaptation des prestations du trafic régional et fixé des priorités. Ce travail est extrêmement précieux pour l'office en vue de la planification des horaires 2008 avec les entreprises de transport.

Collaboration intercantonale

Par le biais de diverses associations, l'office participe à plusieurs projets intercantonaux dans le domaine des transports publics, dont les principaux sont mentionnés ci-dessous.

Conférence transjurassienne (CTJ)

Les travaux sur l'observatoire du trafic transfrontalier ont été suspendus en raison du congé momentané de la responsable du projet pour la Région de Franche-Comté. Outre le suivi de l'action des Etats suisse et français dans le dossier du TGV Neuchâtel — Paris, le groupe de travail "transports" de la CTJ s'est concentré, pour ce qui concerne le canton de Neuchâtel, sur l'avenir de la ligne Besançon – La Chaux-de-Fonds (amélioration des correspondances à La Chaux-de-Fonds, éventuellement électrification du tronçon Morteau – Le Col-des-Roches), qui connaît un succès très réjouissant en termes de fréquentation. La préparation d'un projet de liaison interrégionale Neuchâtel - Besançon par des trains bi-courant s'est poursuivie.

OuestRail

En 2006, OuestRail a traité notamment des projets de CFF Cargo dans le domaine du trafic marchandises intérieur. CFF Cargo prévoyait la suppression de très nombreux points de desserte, dont plusieurs dans le canton de Neuchâtel. Sous la pression des associations comme OuestRail et des cantons, ce projet a été annulé et remplacé par une stratégie de desserte "à la demande" des points de chargement les moins sollicités. Le dossier ZEB a également occupé l'association, qui en a fait le sujet d'un "déjeuner parlementaire" qui a réuni plus de 30 députés romands en décembre à Berne.

Le désormais traditionnel séminaire d'automne s'est déroulé en novembre à Yverdon-les-Bains sur le thème de la concurrence entre le rail et les compagnies aériennes low-cost.

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

L'an passé, la CTSO, présidée par le conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, est restée très active et engagée. Elle a notamment coordonné les actions des cantons romands dans le dossier ZEB, d'une grande importance pour le développement des chemins de fer en Suisse occidentale. Elle est également intervenue dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs des transports publics afin de combattre le projet de la Confédération d'amputer de 30 millions de francs le budget 2007 des indemnités au trafic régional.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

Depuis l'acceptation par l'assemblée fédérale d'un crédit de 1,1 milliard de francs pour l'amélioration des liaisons TGV avec la France notamment, l'activité de l'office dans ce dossier

s'est considérablement réduite, pour se limiter à un échange régulier d'informations avec l'office fédéral des transports quant à l'avancement des travaux, respectivement les reports des délais de mise en service. De fait, le tronçon Dole – Frasne (amélioration de la puissance électrique) ne sera finalement terminé qu'à fin 2008, suite à des tergiversations quant aux modalités du soutien financier de Etat français. La CTJ joue toujours un rôle important de plate-forme d'échange d'informations entre les collectivités suisses et françaises et les opérateurs que sont SNCF et CFF.

Le prolongement de la ligne TGV Paris - Berne vers Interlaken est toujours souhaité par Neuchâtel. Malheureusement, les CFF n'entrent pas en matière en raison semble-t-il de problèmes de capacité entre Berne et Thoune.

Réforme des chemins de fer 2ème étape

Le dossier a été renvoyé au Conseil Fédéral et l'année 2006 n'a pas apporté de nouveautés à ce sujet. Pour mémoire, ce chapitre mérite néanmoins d'être maintenu. Rappelons que son enjeu principal est le sort des lignes régionales de chemin de fer, dont la Confédération envisageait de laisser intégralement le financement aux cantons.

Financement du trafic d'agglomération

Le parlement fédéral a adopté en novembre 2006 la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure (LFInfr), qui prévoit l'investissement d'environ 20 milliards de francs entre 2008 et 2027 pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination de ses goulets d'étranglement (14 milliards), ainsi que pour des mesures liées au trafic dans les agglomérations (6 milliards). De ce dernier montant, 2,5 milliards sont attribués à des projets dits urgents, prêts à être réalisés dès 2008. Les 3,5 milliards restants serviront à soutenir d'autres projets d'infrastructure à partir de 2011.

TransRUN et RUN

L'objectif du Conseil d'Etat est d'inscrire le projet TransRUN dans le cadre des mesures qui bénéficieront d'une participation fédérale de l'ordre de 40 à 50% sur les 3,5 milliards de francs restant à attribuer (voir ci-dessus). La sélection des projets au plan national s'effectuera selon des critères d'efficacité (rapport entre l'utilité d'un projet et son coût). Durant l'année 2006, l'office a collaboré avec le service de l'aménagement du territoire sur une étude "urbanisation et transports" dans le but de mettre en évidence les impacts sur le développement de l'urbanisation de différents scénarios de développement des infrastructures de transport.

Les processus d'établissement de contrats RUN se sont poursuivis avec la participation active de l'office des transports, notamment dans l'Entre-deux-Lacs. Sur le littoral neuchâtelois, l'office a piloté pour le compte du RUN l'étude d'un schéma de développement des transports publics, qui a été très utile pour l'établissement du contrat RUN avec la communauté urbaine du Littoral, mais également pour structurer les débats au sein de la CRT et définir les mesures à tenter de mettre en place dès 2008 pour combler les lacunes du réseau.

Plan directeur des transports

Début 2006, l'office a mandaté le bureau de planificateurs Ribi SA pour la réalisation du plan directeur cantonal des transports (tous modes), conformément â la volonté affichée par le Grand Conseil lors de l'adoption de la conception directrice des transports collectifs en l'an 2000. En mai, le Conseil des transports s'est vu soumettre le rapport de première phase (conception directrice tous modes), qui a été finalisé en août. Les mandataires ont travaillé dans la deuxième partie de l'année sur la seconde phase (programme de mesures). Une consultation est prévue pour le printemps 2007.

Filtres à particules

Désireux de mettre en place une politique de protection de l'environnement ayant des effets à long terme, le Conseil d'Etat a décidé, avec l'appui de la Confédération et sur la base des propositions reçues par les entreprises de transport concernées, d'équiper une partie importante du parc automobile de filtres à particules. Ainsi, dès 2007, 47 véhicules desservant le canton seront équipés d'un filtre à particules.

Onde Verte

Nouvelles nominations

Lors de sa séance du 7 mars 2006, le Comité de coordination d'Onde Verte a désigné pour la période 2006-2008 et à l'unanimité M. Blaser et M. Erard, respectivement président et vice-président d'Onde Verte.

Statistiques

Sur les douze mois de l'année 2006, les produits cumulés s'élèvent à 14.912.210 francs, en progression de 794.080 francs par rapport à 2005 (+5,62%). Cette progression réjouissante s'explique essentiellement par la hausse tarifaire de l'ordre de 5% à 7% décidée en 2005 pour compenser la réduction de 550.000 francs de la subvention octroyée à la communauté tarifaire Onde Verte. Durant cette même période, le nombre de mois abonnements vendu a par contre diminué de 3.423 unités.

Produits cumulés	2005	2006	Différence	Différence %
CHF	14.118.130	14.912.210	794.080	+5.62%
Mois abonnements	2005	2006	Différence	Différence %
Unités	289.045	285.622	3.423	-1.19%

Communauté tarifaire intégrale (CTI)

Suite à la position adoptée par les TN sur le projet de CTI, le canton et les autres entreprises partenaires de l'Onde Verte ont réaffirmé leur volonté de chercher à aplanir les points qui font encore problèmes. A cet effet, le canton et les TN sont convenus de conduire des discussions bilatérales visant à aborder les réticences des TN et, le cas échéant, de trouver des réponses satisfaisantes aux réserves de l'entreprise. Le comité de l'Onde Verte a approuvé cette démarche avec l'intention de reprendre les réflexions en son sein une fois les discussions bilatérales canton – TN achevées.

Le résultat des réflexions ont fait l'objet d'un rapport. L'objectif d'introduire une CTI pour l'année d'horaire 2009 est maintenu.

Tarification

Aucune adaptation tarifaire n'a été décidée en 2006.

Indemnités aux entreprises de transport et à l'Onde Verte

Préparation offre 2007

Si le budget 2006 a été particulièrement difficile à établir, des efforts supplémentaires ont dû être consentis pour l'année d'horaire 2007.

Au plan fédéral, le PAB 04 a eu pour effet une réduction supplémentaire des contributions fédérales au trafic régional de 10 millions de francs pour l'année d'horaire 2007. Ceci s'est traduit par une diminution de la quote-part cantonale 2007. Au vu de la situation financière du canton, il a été décidé de ne pas dépasser ce plafond tout en profitant au maximum de l'effet de levier de la contribution fédérale au TRV.

A cela s'ajoute le fait que la réduction d'un montant de 550.000 francs de la subvention à la communauté tarifaire cantonale Onde Verte pour atteindre l'objectif budgétaire 2006 fixé dans le domaine des transports publics n'a pas été reconduite et a également dû être compensée.

Au final, les mesures d'économies pour l'année d'horaire 2007 touchent d'avantage le trafic urbain (-3,3%) que le trafic régional (-1%).

Lors de la procédure budgétaire 2007, il a également été tenu compte des coûts liés à l'introduction de filtres à particules sur les véhicules les plus récents ainsi que la reprise des activités du Fun'ambule par les TN et le retour de la subvention de base à l'Onde Verte. Le budget 2007 prend également en compte l'indemnisation de la nouvelle ligne de transports publics entre la place Pury et les piscines du Nid-du-Crô (ligne 11). A noter que cette indemnité est accordée pour une période d'essai de trois ans au plus.

Trafic régional et local

La part fédérale de l'indemnité concernant le trafic régional pour l'année 2006 demeure à 73%, respectivement 27% pour la part cantonale selon l'Ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR).

Depuis le 1er janvier 2005, la part cantonale de la subvention (indemnité) concernant le trafic régional et l'indemnité totale concernant le trafic local sont supportées à 50% par l'Etat et à 50% par les communes selon la répartition prévue par la Loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996.

Onde verte

Depuis cette même date, le montant de la subvention à la communauté tarifaire Onde Verte est également pris en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les communes.

Indemnité cantonale concernant le trafic régional voyageurs et le trafic local ainsi que la subvention à la communauté tarifaire Onde Verte selon LCF révisée du 24 mars 1995 et LTP du 1er octobre 1996:

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantonales	4.324.750.–
Car Postal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantonales	976.134.–
Car Postal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantonales	116.142.–
BLS	Ligne intercantonale	929.425.–
CJ	Ligne intercantonale	368.867.–
LNM	Lignes intercantonales	324.778.–
TRN	Lignes train et bus neuchâteloises	3.690.657.–
TRN	Lignes urbaines	7.709.000.–
TN	Ligne bus neuchâteloise	1.391.378.–
TN	Lignes urbaines	14.729.948.–
TPF	Ligne intercantonale	154.121.–
NLB		76.800.–
Divers (Noctambus, manifestations, etc.)		17.383.–
Total		**34.809.383.–**

A la charge des communes	
50% de 34.809.383 francs	17.404.691.–
50% de 2.840.900 francs (déficit de l'Onde verte)	1.145.450.–
Total	**18.550.141.–**

Crédits supplémentaires

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, trois demandes de crédits supplémentaires ont été accordées pour la rubrique 4011.31800 "Mandats, expertises et études", ce qui représente un total de 103.000 francs. Deux autres crédits supplémentaires ont été accordés respectivement pour la participation aux coûts de l'aménagement du passage inférieur de la gare des Hauts-Geneveys (50.000 francs sous la rubrique 4011.319800 "Autres frais divers") et pour l'indemnisation des coûts non couverts de l'exploitation de la ligne 11 (30.000 francs sous la rubrique 4011.364800 "Subsides divers sociétés économie mixte").

Ces montants ont été partiellement compensés par une diminution des dépenses au niveau des comptes 4011.319800 "Autres frais divers" et 4011.317000 "Déplacements".

Crédits d'investissements

L'OFT a fait parvenir durant l'exercice 2006, sur la base des dispositions de l'article 56 LCF et des conventions établies, des demandes de paiements en faveur des compagnies suivantes:

Décret du 29 septembre 2005		
19.12.2005	22ème convention BLS	586.000.–
21.12.2006	22ème convention BLS	571.000.–
21.12.2006	22ème convention BLS	2.200.000.–
Total		**3.357.000.–**

Les dépenses liées à la réfection de la voie du Littorail entre la Brena et les Bas-des-Allées ont fait l'objet d'un crédit spécial.

Arrêté du 23 août 2006		
01.11.2006	TN Bas des Allées	195.300.–
Total		**195.300.–**

ARESA

Le Conseil d'Etat a décidé en octobre que le suivi des activités de la société de l'Aéroport régional des Eplatures SA (ARESA) incomberait désormais au Département de l'économie et non plus au Département de la gestion du territoire par l'intermédiaire de l'office. Ceci inclut notamment la représentation de l'Etat au Conseil d'administration et la gestion du financement cantonal de l'aéroport.

Divers

Mis à part les domaines d'activité exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes:

- conclusion puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2007;
- conduite de négociations sur l'offre TRV 2007 avec les entreprises partenaires;
- conduite de négociations sur l'offre urbaine 2007 avec les entreprises partenaires;
- préparation et envoi des appels d'offres 2008;
- gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires;

- octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif;
- calculation et facturation de la part des communes à l'indemnité 2006;
- représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TN, TRN, LNM et ARESA.

4. OFFICE DU LOGEMENT

Actuellement, environ 4'000 logements sont subventionnés dans le canton, selon les différentes opérations d'aides au logement menées depuis les années d'après-guerre. L'office du logement est tenu d'examiner le droit des locataires à un abaissement de loyers sur la base de la taxation IFD définitive de l'année précédente. L'examen bisannuel du droit de tous les locataires à des subventions, prévu par la nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale d'encouragement à la construction de locatifs et à l'accession à la propriété (LCAP), a eu lieu dans le courant de l'automne. A cet effet, 2389 ménages ont été contrôlés en ce qui concerne le droit aux subventions.

En outre, l'Office du logement a procédé au contrôle automatique de 1585 locations durant l'année 2006. Ces contrôles s'avèrent toujours efficaces et permettent aux locataires d'être assurés du fait que leur droit est sauvegardé, aux gérances de réparer rapidement les erreurs éventuelles qui auraient été faites par leurs collaborateurs, aux offices fédéral et cantonal du logement de vérifier que tous les changements de locataires leur ont été annoncés et que les subventions versées sont effectivement remboursées aux locataires concernés.

L'Office cantonal du logement a procédé au versement de subventions cantonales pour un montant total de CHF. 2'227'587.75, concernant le décret cantonal de 1985 (aides à la personne), ainsi que CHF. 93'042.--, concernant le décret cantonal de 1994 (aides à la pierre), et pour une somme de CHF. 4'271.30, concernant le décret de 1976/77 (aides à la pierre).

Au sujet de l'accession à la propriété, la nouvelle ordonnance d'application de la LCAP entraîne pour les propriétaires un contrôle annuel de leur droit à un abaissement supplémentaire, ainsi qu'une prolongation de la durée des abaissements, moyennant certaines conditions. Pour le canton de Neuchâtel, environ 600 propriétaires sont concernés.

Au 1er juin 2006, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,28 % (1,25 % en 2005). On relève à cet effet une détente par rapport aux années précédentes, principalement dans les deux districts du littoral. Sur l'ensemble du canton, ce sont 31 appartements vacants de plus qu'en 2005. Ceci est dû aux nombreuses constructions qui ont logiquement amélioré la statistique, grâce à une augmentation du parc de logements (1'068 objets étaient vacants dans le canton au 1er juin 2006 contre 1'037 au 1er juin 2005).

Selon la statistique 2006, le taux marque une baisse dans les districts du Val-de-Travers 1.23 % (1.25 % en 2005) et du Locle 4.38 % (4.85 % en 2005). Le taux montre une augmentation dans les districts de La Chaux-de-Fonds 1.98 % (1.82 % en 2005), Boudry 0.64 % (0.54 % en 2005), Neuchâtel 0.49 % (0.48 % en 2005) et du Val-de-Ruz 0.40 % (0.26 % en 2005).

Dans le cadre de l'initiative législative populaire cantonale "Pour la construction et la rénovation de logements", la sous-commission issue de la Commission cantonale du logement et composée de cinq députés au Grand conseil neuchâtelois, mandatée par le Conseil d'Etat, a poursuivi ses travaux. Cette sous-commission a analysé l'état actuel du logement subventionné dans le canton de Neuchâtel et livré des propositions concrètes permettant d'appréhender l'avenir dans ce domaine. Il a été décidé, en accord avec les initiants de réaliser un nouveau projet de loi sur l'aide au logement. En contre-partie, l'initiative législative pourrait être retirée. Le même groupe de travail s'est dès lors réuni à de nombreuses reprises, en présence du service juridique, afin de réactualiser la LAL (loi sur l'aide au logement) en y intégrant des points clés de l'initiative populaire, visant à favoriser la construction de logements par le truchement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (coopératives d'habitation et fondations).

Dans son orientation relative à l'encouragement à la construction d'immeubles locatifs, visant à lutter efficacement contre la pénurie de logement, l'office cantonal du logement poursuit ses activités dans le but de dynamiser la construction de logements. L'office cantonal du logement a également renforcé son rôle de médiateur entre les professionnels de l'immobilier (promoteurs, propriétaires de terrains, investisseurs, communes, services de l'Etat concernés), visant à soutenir les constructeurs dans les démarches administratives, dans leur recherche de terrains à bâtir et remédier aux obstacles péjorant la réalisation d'immeubles locatifs.

5. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

5.1. Généralités

2006 a été une année marquée avant tout par la politique stricte du Conseil d'Etat concernant les économies et les réductions d'effectifs inscrites dans le programme de législature.

Les travaux de finition, hors tracé de l'A5, ont été poursuivis avec la reconstruction de la RC 5 de Colombier à Boudry.

Les remises en état des zones de chantier ont été réalisées à Boudry et Bevaix.

L'A5 peut être considérée comme achevée, à l'exception du tronçon de Serrières dont la construction a été différée par le Conseil d'Etat qui estime le projet de tunnel comme non adéquat. Des études complémentaires sont en cours pour permettre une décision définitive du Conseil d'Etat à mi-2007.

Les travaux de remise en état et de réaménagement de l'A5 de Cornaux à La Neuveville ont débuté à plein régime en 2006.

Pour les routes principales suisses H10 et H20, les deux grands chantiers des routes principales avec les évitements de Corcelles et de La Chaux-de-Fonds – 1ère étape se sont poursuivis et la reconstruction de la chaussée de la H10 entre Peseux et Vauseyon a été entreprise.

Pour les routes cantonales, les moyens financiers réduits ont limité les grands chantiers de remise en état. C'est le "nœud" de La Brévine (RC 149, RC 2225, RC 2325) et la route des Planchettes (RC 2331) qui ont bénéficié des soins d'urgence.

L'année 2006 a été particulièrement marquée par l'acceptation par les Chambres fédérales de la Nouvelle Péréquation Financière entre Confédération et cantons et par celle du Conseil fédéral du plan sectoriel des transports.

Ainsi, la propriété des autoroutes passera à la Confédération le 1er janvier 2008.

La H20 est proposée comme future route du réseau de base des routes d'importance nationale, l'équivalent des routes nationales. Le message du Conseil fédéral est prévu en 2008-2009 et le vote des Chambres pour définir le nouveau réseau est attendu à fin 2009, début 2010, et il appartiendra à la Confédération de reprendre l'achèvement de la H20 avec, dans l'ordre de priorité, l'évitement du Locle, de la 2e étape de La Chaux-de-Fonds et du réaménagement du Col-des-Roches.

Ces transferts de propriété, de responsabilités et d'activités du canton à la Confédération vont profondément modifier les activités des Ponts et Chaussées et ont demandé, en 2006, de nombreux travaux de préparation en vue de ces changements.

Les projets d'agglomération nous touchent aussi pour proposer à la Confédération en 2007 encore, outre le RUN avec son Transrun, l'évitement de Peseux par la H10 et l'évitement du centre et de l'est de La Chaux-de-Fonds par la H18 comme projets candidats au fonds d'infrastructure.

Les communes du haut Val-de-Travers ont aussi demandé à ce que le "Virage de la Mort" sur la H10 entre Fleurier et le Haut-de-la-Tour soit assaini au plus vite pour éviter un accident qui pourrait polluer les sources de La Doux qui alimentent le réseau d'eau.

Ainsi, nous devons relancer des études pour favoriser les projets futurs de la H20 quand la Confédération la reprendra, après sa "nationalisation".

5.2. Programme de législature

Le budget 2006 et les mesures concernant la réduction des effectifs ont touché les Ponts et Chaussées avec, non seulement une réduction sensible des moyens affectés au compte de fonctionnement, mais aussi par la diminution des investissements.

Comme l'a précisé le Conseil d'Etat, ce budget est une mesure extraordinaire nécessaire au rétablissement des finances neuchâteloises.

Pour le service des ponts et chaussées, un tel budget ne peut être qu'une mesure d'exception, car l'entretien du patrimoine routier n'est plus du tout assuré et, après la période des investissements pour l'A5 et la H20, il est urgent de redonner des moyens à l'entretien et à l'adaptation du réseau des routes cantonales.

5.3. Ressources humaines

En 2006, l'effectif des Ponts et Chaussées n'a pas été renforcé. Les départs naturels ou à la retraite n'ont pas été compensés.

Les projets de la RPT ont peu à peu été concrétisés par la Confédération, ce qui a provoqué directement ou indirectement quelques départs à fin 2006 et d'autres déjà annoncés en 2007.

La dépense salariale inférieure de 1.013.100 francs, soit 12,5% pour le personnel administratif et technique et de 948.240 francs, soit 9,3% pour le personnel de l'entretien, est le signe de cet effort, mais nous devrons, en 2007, réenvisager certains engagements pour pouvoir répondre aux missions du service. Les demandes de dérogation seront établies en tenant compte d'une autre décision politique qui aura ses effets en 2007 : le programme d'encouragement à la retraite anticipée pour le personnel âgé de 58 à 61 ans. Plusieurs départs ont en effet été annoncés pour fin janvier 2007 puis d'autres échéances.

5.4. Environnement informatique

Organisation

Un technicien du STI, à 100% pour le SPCH, réalise la maintenance et le renouvellement du parc des ordinateurs et des ressources informatiques. Il est accompagné partiellement d'un stagiaire permettant de mieux gérer le remplacement d'un grand nombre de postes, nécessité par la finalisation de la mise en place du nouveau standard STI. Ainsi à fin 2006, 80/89 "profils itinérants" et 106/109 "Windows XP SP2" sont installés.

Trois informaticiens de notre service assurent et poursuivent les développements et maintenance des applications spécialisées "métier", ainsi que le soutien aux utilisateurs, pour les domaines gestion et technique. De plus, l'informaticien responsable de la technique fonctionne comme correspondant principal avec le STI.

Informatique de gestion

Etudes et travaux principaux réalisés en 2006:

- Système d'information des Ponts et Chaussées (base de données SQL Server), conception et réalisation des applications suivantes:
  - Gestion du personnel (carrière, intendance, historique des données);
  - Gestion des projets et sous-projets;
  - Consultation des projets et sous-projets par tous les collaborateurs du service (application Web);
  - Gestion du temps de travail par projet (ventilation) pour tous les collaborateurs administratifs du service (application Web);
  - Gestion des clés des immeubles et des locaux techniques;

  - Migration de la base de données "archives SPCH" de Access 2000 à SQL Server et modification de l'application en conséquence.
- Conception et réalisation d'un moteur de recherche sur le site Intranet du service;
- Tester et adapter le programme Gestion des interventions du laboratoire (GIL) afin de pouvoir l'utiliser sur Terminal Server;
- Participation à l'établissement du décompte d'entretien courant A5;
- Suivi du stagiaire informatique (du CPLN);
- Comptabilité:
  - Migration des données de la comptabilité depuis le système de fichiers indexés et "fileshare" vers la base de données transactionnelle Oracle;
  - Migration de la version 98 à la version Net de l'application SAI;
  - Paramétrage et adaptation des fichiers annexes à l'application SAI;
  - Formation des utilisateurs SPCH à l'application SAI Net.

Etudes en cours:

- Analyse d'une nouvelle application "Perturbation du trafic" avec les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle;
- Réalisation d'une nouvelle version du programme Frais SPCH (frais liés à un déplacement). Impératif suite à la création de la base de données du personnel;
- Personnalisation des vues et listes paramétrées pour l'application SAI Net;
- Analyse de l'intégration de la gestion financière des gros chantiers dans SAI Net et son paramétrage;
- Analyse et réalisation d'une application pour la gestion des vêtements de travail du personnel d'entretien SPCH;
- Conception d'une application pour la gestion des amortissements avec reprise de l'ancienne application;

Maintenance

- Adaptation des applications existantes, suite à l'instauration de nouveaux standards par le STI (profil itinérant, nouveau paramétrage des PC);
- Maintenance des applications existantes avec des modifications selon les besoins;
- Aide aux utilisateurs et dépannage.

Informatique technique

Etudes et travaux réalisés:

- Mise en place d'un outil de gestion des demandes de transport exceptionnel (OATE);
- Appui au transfert d'applications de gestion interne sur l'Intranet du service;
- Liaison de 100 m par câble optique entre le centre d'entretien de Boudevilliers et le dépôt de la signalisation.

Etudes en cours:

- Mise en place et adaptation à notre service d'un outil de gestion du parc informatique (OCS).

Maintenance

- Soutien de premier niveau à tous les utilisateurs en cas de pannes ou problèmes techniques;

- Formation et soutien des utilisateurs (dessinateurs principalement) dans le cadre de différents projets routiers, à l'utilisation:
  - des applications de dessin (MicroStation) et de conception routière (Macao);
  - des applications complémentaires (Autoturn, Descartes).
- Maintenance des sites Intranet et Internet du service;
- Maintenance de MicroStation, Macao, KUBA-DB, STRADA, ROUTISIGN, Messerli, Microtel, etc.;
- Veille technologique en vue du remplacement et de l'achat de divers matériels informatiques;
- Participation à la mise à niveau des postes SPCH conformément aux standards du STI.

5.5. Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

Présentation

Les activités du Laboratoire d'Essais et d'Analyses Routières (LEAR) sont axées sur la construction et la maintenance du réseau routier propriété du canton de Neuchâtel. Elles consistent à contrôler, au moyen de méthodes normalisées, le respect des exigences de qualité quant à la fabrication et à la mise en place des matériaux mis en œuvre dans le cadre des chantiers de génie civil. En outre, le LEAR participe à l'inspection du réseau routier par des relevés, mesures et collectes d'informations in situ.

Ressources humaines

Trois personnes travaillent à temps complet au LEAR. Il n'y a pas eu de départ ou de changement de personnel en 2006.

Activités

En 2006, le LEAR a effectué 433 interventions au laboratoire ou sur chantier, pour les matériaux ou domaines suivants:

- Bétons bitumineux 166 interventions
- Bétons de ciment 100 interventions
- Sols et graves 87 interventions
- Mesures routières 17 interventions
- Multi-usage 59 interventions
- Géologie 4 interventions

Une intervention permet de déterminer, au moyen d'essais normalisés, les caractéristiques d'un échantillonnage de matériaux prélevés sur une chaussée ou un élément d'ouvrage. Le temps consacré à une intervention dépend de l'importance de l'étape de construction, des conditions de chantier et atmosphériques, du matériau et des caractéristiques à analyser.

La répartition des interventions dépend de la nature des travaux de génie civil entrepris. On note cette année une augmentation des interventions d'auscultation des chaussées. Cette nouvelle orientation a pour but d'obtenir un diagnostic toujours plus précis afin d'optimiser les solutions à mettre en œuvre pour l'entretien des routes.

Nouveaux essais

Mise en service du pénétromètre Panda. Cet équipement permet de déterminer l'épaisseur et la compacité des couches qui constituent un sol, un remblai ou une couche de fondation, ceci pour des profondeurs allant jusqu'à 2.5 m (selon la nature des matériaux rencontrés).

Accréditation Qualité (ISO 17025)

Le LEAR a vécu sa première année en tant que laboratoire accrédité. Comme la mise en place du système qualité s'est déroulée tout au long de son développement, l'application de ce dernier n'a pas posé de problèmes.

Un audit interne a été effectué au mois de juin. L'examen des processus audités n'a pas donné lieu à des actions correctives.

Un audit de surveillance effectué par le METAS a eu lieu au mois de novembre. Trois actions correctives mineures ont été demandées.

Essais croisés

Le LEAR est membre de l'association suisse des laboratoires accrédités (ROBIN). En 2006, les travaux de l'association ont porté sur l'approche de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'essai de matériau. De ce fait, il n'y a pas eu d'essais croisés en 2006.

Le LEAR a effectué des essais inter-laboratoires en cours d'année pour s'assurer de la fiabilité de ses méthodes d'analyses (bétons de ciment et graves de fondation). Les résultats du LEAR sont conformes en comparaison des résultats obtenus par d'autres laboratoires accrédités.

Formation

Le personnel du LEAR a participé à des présentations/discussions (enrobés spéciaux, adjuvants béton, régénération des enrobés à froid). Il a également visité des installations de production de béton de ciment et de grave de fondation.

5.6. Fonds des routes communales / Demandes de subvention

Selon l'article 35 de la loi sur les routes et voies publiques:

- dans la limite des fonds disponibles, le Conseil d'Etat fixe les conditions et le montant de l'intervention du fonds des routes communales en faveur des travaux de construction, de rénovation et de renouvellement des revêtements des voies publiques appartenant aux communes, ainsi que pour certains travaux d'entretien.
- le fonds des routes communales peut être mis à contribution pour les voies communales ouvertes à la circulation publique générale et répondant aux critères suivants:

a) les routes en zone d'urbanisation parcourues par un trafic de transit intercommunal important et permanent;

b) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un trafic de transit d'une certaine importance entre les agglomérations ou parcourues par un service de transports publics;

c) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un fort trafic saisonnier de véhicules étrangers à la région pour se rendre dans des lieux touristiques très fréquentés.

- le fonds des routes communales peut également être mis à contribution pour:

a) le renouvellement des revêtements des routes et chemins communaux ou privés faisant partie d'un parcours de cyclotourisme aménagé par l'Etat, ainsi que pour les frais de déneigement des routes touristiques très fréquentées et ouvertes au trafic tout l'hiver;

b) l'aménagement de places de parc à buts touristiques ou sportifs, hors localités, ainsi que de places d'arrêts pour les transports publics en bordure des routes cantonales et communales.

Vu les disponibilités restreintes du fonds, une seule subvention a pu être octroyée en 2006 par arrêté du Conseil d'Etat (confirmation de sa décision en séance du 17 octobre 2001) pour l'amélioration de l'aménagement suivant:

Interventions	Taux de subvention %	Contribution cantonale prévisible	Contribution cantonale payée en 2006
Elargissement du pont des Eplatures, des rampes et du giratoire de La Combe-à-l'Ours (améliorations prévues dans le cadre de l'aménagement de la H20 – Evitement de La Chaux-de-Fonds, 1ère étape)	60	930.000.—	665.985.—
Montants payés en 2006 pour des subventions accordées avant cette année			43.065,35
Soit, total des subventions payées en 2006 sur un budget de 1.215.000 francs			709.050,35

Situation du fonds des routes communales

Les 3% du produit de la taxe des véhicules automobiles et des remorques sont versés dans un fonds spécial dénommé "Fonds des routes communales", géré par l'Etat. Le décret pris par le Grand Conseil, en date du 7 décembre 2005, réduit temporairement (année 2006) cette part de 3% à 1,5% qui est attribuée au fonds des routes communales.

Fortune au 01.01.2006		2.531.511,85
Bonification de la part (1,5% de 39.458.061,02 francs) de la taxe 2006 des véhicules automobiles et des remorques	591.870,90	
ainsi que de la part (1,5%) de la taxe 2006 des cyclomoteurs	629,50	
Total de la bonification	592.500,40	592.500,40
		3.124.012,25
moins subventions versées en 2006		709.050,35
soit, fortune au 31.12.2006		*** 2.414.961,90**

* Montant engagé notamment pour la subvention consentie en faveur de la future réalisation de la route des Conrardes à Boudry (liaison entre le plateau de la Gare et la RC5).

5.7. Information au public sur les projets routiers

Site internet de notre service: www.ne.ch/spch

Des informations sur les chantiers peuvent être obtenues en cliquant sur la rubrique "Prestations", puis sur le domaine recherché, soit "Entretien constructif des routes", "Aménagement des routes", "Construction A5", "Entretien A5" ou "Construction H20".

Route nationale A5

Pavillon d'information à Serrières (au nord de la jonction A5)

La surface d'exposition du pavillon est dédiée, d'une part, au projet du Tunnel de Serrières et, d'autre part, à la réfection et à l'aménagement de l'autoroute A5 entre Saint-Blaise et La Neuveville Est, dans le cadre du projet UPlaNS (planification de l'entretien des routes nationales).

5.8. Mandats, expertises, études

5.8.1. Inspection des mines

Mines de La Presta

La visite d'inspection a eu lieu avec la présence du mandataire MFR qui a établi son rapport. Le suivi des contrôles et les travaux sont correctement réalisés, garantissant la sécurité des visiteurs du circuit touristique.

Mines de Saint-Sulpice

La situation est inchangée. L'accès aux galeries est impossible suite à l'écroulement des voûtes des galeries, à l'entrée des anciennes mines.

Situation inchangée, mais quelques affaissements remontent encore jusqu'en surface sur la RC Fleurier – Le Haut-de-la-Tour.

La commune de St-Sulpice nous a consulté pour un phénomène identique sur les "nouvelles mines" sur la rive droite de l'Areuse. L'observation des anciennes cartes confirme des écroulements de galerie avec répercussion jusqu'en surface sur la route communale donnant accès au Chapeau de Napoléon.

Mines du Furcil à Noiraigue

Aucune inspection n'a été menée, les mines n'étant plus exploitées par les producteurs de champignons.

5.8.2. Inspection géologique

Une visite des mouvements gravifiques dans les Gorges de l'Areuse a été mandatée. Rien à signaler.

5.8.3. Etudes de trafic

L'étude menée avec l'ARE (Office du développement territorial de la Confédération) s'est terminée confirmant le bien-fondé de la réalisation du tunnel de La Vue-des-Alpes.

Nous avons financé par ce compte une partie de l'étude TAN (trafic agglomération neuchâteloise) en particulier la méthodologie pour les comptages de trafic et leur interprétation uniforme.

La première phase de l'étude complémentaire pour vérifier l'opportunité du tunnel A5 de Serrières a été menée par le bureau Ribi de Genève, mais la facturation n'a pas suivi dans les délais.

5.9. Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques

Le chef du bureau a pu reprendre une activité normale dès l'été.

Les activités foncières continuent de prendre l'essentiel des tâches du bureau avec le règlement des dossiers concernant l'A5, à La Béroche, de la H10 à Corcelles, et de la H20 à La Chaux-de-Fonds.

De nombreux anciens dossiers ont pu être réglés à La Sagne, en particulier.

Le transfert de propriété de l'A5 à la Confédération continue d'occuper notre bureau et nous apprécions l'aide du service du cadastre et de la géomatique.

5.10. Groupe Circulation – Trafic – Bruit – Permis de construire

La publication du cahier trafic 2005 a été l'occasion de montrer, pour la première fois, l'effet bénéfique de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse sur le trafic dans les villages.

Les cadastres de bruit ont été établis pour les communes voulant mettre à jour les plans d'aménagement et pour certains dossiers comme la zone de Serrières, en liaison avec les travaux de Philip Morris SA et de l'absence de tunnel.

Le service reste toujours très sollicité par les procédures d'approbation des plans spéciaux, de quartier et des permis de construire pour ce qui concerne les aspects de circulation, de parking, de bruit routier et ce qui touche aux cours d'eau et lacs.

5.11. Remontées mécaniques

5.11.1. Inspection des remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi en 2006, 11 téléskis, 6 minitéléskis, 1 piste de luge et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. En général, leur état satisfaisait aux conditions de sécurité. Notre service participe à ces inspections et assure le suivi administratif.

5.12. Fonctionnement du garage de l'Etat

Les moyens de renouvellement des engins et véhicules ont encore diminué. Le rôle du garage reste essentiel et avec l'hiver rude et long, la remise en état et l'entretien du parc l'ont pleinement occupé.

5.12.1. Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé à notre service par décret du 2 novembre 2004. Il doit permettre durant les exercices 2005 à 2008 le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier.

La part de ce crédit, portée initialement au budget 2006, est de 1.000.000 francs. Les dépenses pour 2006 se présentent de la façon suivante:

	Fr.
Renouvellement des véhicules et machines div. 1 à 3	885.446,25
Renouvellement des véhicules et machines div. 4	108.546,90
Total	**993.993.15**

5.13. Section électromécanique

5.13.1. Généralités

La section électromécanique (SELM) planifie, gère et entretient, depuis le 1er juillet 1999, l'ensemble des équipements électromécaniques des routes nationale et principales du canton.

Plus précisément, sa mission consiste à:

- entretenir les équipements et effectuer les réparations nécessaires (entretien courant). En cas de pannes, son service d'astreinte appuyé de permanences téléphoniques assure le premier niveau d'intervention puis, si nécessaire, fait appel à des entreprises spécialisées;
- planifier et gérer le renouvellement des installations en fin de vie (gros entretien). Les responsables des projets effectuent le suivi des éventuels mandataires et la direction des travaux;
- définir les besoins en équipements dans les constructions nouvelles et superviser leur planification puis leur réalisation;
- réduire la consommation en énergie des nombreuses installations.

En 2006, le bouclement des lots de travaux réalisés l'année précédente dans le cadre de la construction du secteur Areuse – Bevaix de la A5 a constitué une des principales activités de la SELM. En particulier, le règlement de quelques cas litigieux a occupé une partie non négligeable des ressources.

5.13.2. Incendie des centrales de Vaumarcus (CSOV) et de Saint-Aubin (CGOA)

Les causes exactes de ces deux incendies, survenus le 13 juillet 2003 à CSOV et le 2 octobre 2004 à CGOA, ne sont toujours pas connues. En effet, les deux expertises engagées immédiatement après le deuxième sinistre concluent à l'impossibilité de déterminer avec précision et assurance les circonstances ayant provoqué le départ du feu. Au vu des conclusions insatisfaisantes des deux premières expertises, une troisième expertise a été commandée fin 2005 à l'entreprise Montena emc SA à Rossens (FR), spécialisée dans les compatibilités électromagnétiques. Son rapport final sera rendu début 2007. Cependant, de nombreuses

modifications de composants qui pourraient avoir participé à l'incendie ont été apportées et permettent de dire que les risques ont été réduits.

5.13.3.Autres activités

Les réorganisations que la mise en application de la RPT impliquera ont notablement préoccupé la SELM, qui s'est progressivement vue impliquée dans plusieurs projets liés à cette nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération. La prise de connaissance, dès novembre, du dossier d'appel d'offres pour les prestations d'entretien courant et les premiers préparatifs y relatifs en constituent l'opération majeure.

Le projet de modernisation de la centrale d'engagement et des transmissions (CET) de la Police cantonale a requis le soutien technique de la SELM pour intégrer les bornes SOS autoroutières et les postes opérateurs d'exploitation de la route nationale 5 et des routes principales H10 et H20 au nouveau système informatique d'aide à l'engagement (SAE).

5.13.4.Aménagements A5

La première étape des travaux touchant à l'amélioration de la sécurité des tunnels imposée par l'OFROU, qui a consisté à peindre en vert les sorties de secours des tronçons 6 et 7, est terminée.

5.13.5.Gros entretien A5

M64-01100: Préparation UPlaNS EM Serrières - St-Blaise

La création de plans et de schémas pour répertorier les équipements électromécaniques ainsi que leur état a représenté l'activité principale de cette mesure visant à préparer le renouvellement des installations qui desservent ce tronçon depuis bientôt 15 ans.

M64-03107: Rénovation des anémomètres

Le remplacement des anémomètres Flowsic 400 par le nouveau modèle Flowsic 200, de même que le remplacement des pièces défectueuses (cuvette CO de référence et récepteurs optiques) dans les appareils de mesure de CO et d'opacité Vicotec se sont poursuivis.

M64-04119: Modernisation radio OUC

Un câble rayonnant et des émetteurs radio ont été installés pour remédier à la perte des programmes radio (RSR1, DRS1 et RTN) dans la bretelle A5/H20 sous le bâtiment de la Police cantonale (BAP). Pour éviter aux usagers des changements de fréquences superflus, deux fréquences, soit Montmagny et Chasseral, ont été mises à disposition pour le programme RSR1.

M64-04124: Rénovation du système vidéo

Les études de rénovation globale du système vidéo, qui est en fin de vie après 14 ans de service, ont été menées à leur terme. Remis par les entreprises, les principaux dossiers de soumission ont été analysés. Les travaux de rénovation sont donc prêts à démarrer.

M64-05136: Remplacement FAV échangeur Neuchâtel-Vauseyon

N’étant plus lisibles, les feux d'affectation de voies (FAV) extérieurs de l'échangeur de Neuchâtel-Vauseyon, indispensables à la gestion du trafic dans ce secteur, ont dû être remplacés après 13 ans de service.

M64-06137: Remplacement de sondes de verglas

Toutes les sondes de verglas de l'autoroute A5 qui étaient défectueuses ont été progressivement remplacées dans le cadre de cette mesure. Le système de détection de verglas est donc à nouveau entièrement opérationnel.

M64-06138: Rénovation des équipements électromécaniques du tunnel de Prébarreau

Le tunnel de Prébarreau est en service depuis 1984. L'état du matériel électromécanique exigeait son renouvellement.

Les travaux de rénovation, entièrement supervisés par les collaborateurs de la SELM, se sont déroulés en moins de quinze jours. L'éclairage du tunnel composé de tubes fluorescents, qui est principalement destiné aux piétons, a été redimensionné selon les concepts mis en place sur le tronçon 3 de l'A5. Afin de minimiser les coûts de rénovation, les cellules électriques ont été conservées et ce n'est que le contenu électromécanique de ces dernières qui a été remplacé. L'enveloppe du local technique a fait l'objet d'une réfection comprenant notamment la remise en état des joints de dilatation, du sol et des murs. La protection incendie y est dorénavant assurée par un système d'extinction automatique.

M64-06139: Réfection du système SOS sur le secteur d'Auvernier

Pour parer à la détérioration des lignes téléphoniques entre le central téléphonique sis dans la centrale technique de Champ-Coco et le secteur d'Auvernier, les bornes SOS de ce secteur ont été passées en technologie numérique ISDN. Le central a été modernisé par la même occasion.

M64-06140 et M68-06142: Évolution du réseau de communication

Le réseau de communication LAN mis en service en 1993, d'une capacité de 10 Mbit/s, n'est plus compatible avec les technologies mises en place aujourd'hui. Indispensable au fonctionnement des anciennes applications, il est cependant nécessaire de le conserver.

Effectué durant l'exercice sous revue, le tirage de Serrières à St-Blaise (tronçons 6 et 7) d'un câble composé de 144 fibres optiques permet de disposer d'un nombre suffisant de liaisons entre les locaux techniques de l'A5 pour réaliser les différentes évolutions en cours.

Ainsi en prévision du renouvellement du système vidéo, un nouveau réseau LAN Gigabit/s a été déployé sur 6 sites des tronçons 6 et 7 selon les principes développés sur le tronçon 3 Areuse-Bevaix.

M64-06141: Amélioration de la ventilation du local CTS

Le local comprenant l'onduleur de la centrale technique CTS à Serrières était constamment en surchauffe; la climatisation tombait régulièrement en défaut. De plus, la foudre avait frappé l'installation du compresseur extérieur et l'avait détruite.

Pour palier à ces problèmes, la rénovation de la climatisation et de la régulation a été entreprise à moindre coût et à satisfaction quant au fonctionnement du système dans son ensemble.

5.13.6.Entretien électromécanique des tunnels (Compte 4051.314420)

Généralités

Cette rubrique prend en charge, dès 1994, les frais d'entretien et d'exploitation des équipements électromécaniques de l'A5, ainsi que des routes principales H10 et H20. La répartition par domaine en est donnée ci-dessous:

Domaines d'activité	Contrats de maintenance	Entretien préventif et renouvellements	Entretien correctif et imprévus	Total
Energie	121.394,35	79.334,85	25.230,45	225.959,65
Eclairage	0.--	16.974,10	0.--	16.974,10
Ventilation	0.--	25.242,55	2.351,85	27.594,40
Signalisation	0.--	25.014,10	2.213,35	27.227,45
Détection et surveillance	46.359,95	147.782,50	6.770,60	200.913,05
Systèmes d'information	34.493,60	7.951,25	13.472,05	55.916,90
Locaux techniques	77.737,60	48.785,75	19.301,55	145.824,90
Divers	2.325,00	26.728,85	1.389,30	30.443,15
Total	282.310,50	377.813,95	70.729,15	730.853,60
	38%	52%	10%	100%

Les pannes répétitives enregistrées sur plusieurs systèmes et les difficultés à obtenir du matériel de rechange prouvent que la planification du renouvellement des équipements électromécaniques dans un avenir proche devient impérative si l'on veut maintenir le niveau de sécurité et la qualité de service qu'ils offrent aux usagers.

Alimentation en énergie

La qualité et la continuité de l'alimentation en énergie sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements électromécaniques.

Les installations moyenne tension de la H20 ont fait l'objet d'une maintenance préventive partielle qui se terminera en 2007.

Des essais d'alimentation de secours moyenne tension ont été effectués dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne. Le but a été de tester l'alimentation des deux ouvrages par une seule source moyenne tension. Les résultats se sont avérés concluants. Bien que le réseau moyenne tension ait été construit pour une telle alimentation unique, aucun couplage de longue durée n'avait été réalisé de la sorte depuis la mise en service des ouvrages de la H20 en 1994.

S'agissant des réseaux électriques de secours basse tension (système d'alimentation sans coupure) de la H20, toutes les batteries ont été remplacées.

La renégociation des principaux contrats de fourniture d'électricité s'est soldée par une baisse des tarifs allant de la suppression de la taxe de puissance jusqu'à l'unification des tarifs jour-nuit. La facture d'énergie s'en est vue réduite de façon significative.

Eclairage et signalisation lumineuse

Des tests mécaniques effectués sur une deuxième série de mâts d'éclairage ont permis de constater que leur état général est bon.

Les tuyaux des circuits hydrauliques des glissières escamotables de Malvilliers et de Boudevilliers ont dû être changés. Ils ne tenaient plus la pression à cause de la corrosion provoquée par l'épandage de sel en hiver.

Ventilation

Les équipements de ventilation des tunnels de la H20 et de l'A5 ont fait l'objet de travaux de maintenance préventive usuels et des tests de fonctionnement périodiques.

Une opération d'entretien plus poussée que les années précédentes a été menée sur les 3 ventilateurs axiaux desservant le tunnel de La Clusette. Compte tenu de leur âge – voilà plus de

30 ans qu'ils ont été mis en service – et hormis quelques attaques de corrosion, leur état général peut être qualifié de bon. Ils devraient donc pouvoir continuer à remplir leur fonction, en sachant toutefois qu'ils ne respectent pas les nouvelles exigences relatives à la ventilation des tunnels émises par l'OFROU.

L'optimisation des conditions d'enclenchement des installations, mise en place début 2006, a permis de réduire globalement de moitié la durée de fonctionnement de la ventilation des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne sans que la qualité de l'ambiance n'en soit affectée.

Détection et surveillance

Les travaux dans ce domaine ont été principalement:

- le remplacement de plusieurs détecteurs de verglas sur la route principale H20, qui étaient défectueux,
- la réparation du câble LIST de détection incendie dans le tunnel de La Vue-des-Alpes et dans la tranchée de Boudevilliers,
- la réparation d'anémomètres latéraux type Codel dans les tunnels sous La Vue-des-Alpes,
- l'entretien des caméras vidéo le long du tracé et de la matrice vidéo dans la centrale CVAS.

Systèmes d'information

La maintenance du parc de serveurs VAX, en fonction depuis 1993, demande toujours plus d'engagement pour trouver du support et des pièces de rechange. La recherche de solutions de remplacement demande également toujours plus de temps. Cette année, trois pannes importantes sont survenues, dont deux ont nécessité le remplacement de matériel par un technicien externe. Les écrans des postes opérateurs de la CET en fonction 24 heures sur 24 n'étant plus réparables ni remplaçables, une nouvelle solution a été trouvée avec l'achat d'interfaces pour supporter les écrans actuels.

L'accès à distance sécurisé a été installé et permet maintenant aux collaborateurs de la SELM d'intervenir à distance lors d'alarmes techniques signalées en dehors des heures ouvrées.

Locaux techniques

Les prémices d'un vieillissement des installations électromécaniques des locaux techniques commencent à se faire sentir. En effet, coup sur coup, deux installations de surveillance volumétrique des stations de pompage SAM, à Monruz, et SPN, au Nid-du-Crô, sont tombées en panne définitivement. Le matériel a été remis à neuf.

Divers travaux de maintenance sanitaire et de serrurerie ont été réalisés sur le tronçon de l'A5 de Neuchâtel à St-Blaise.

La route H20 a connu son lot de travaux d'entretien, notamment sur la détection incendie des locaux.

L'enveloppe des dépenses liées aux contrats de maintenance pour l'ensemble des routes A5-H20-H10 est restée stable.

Système vidéo. La mise en service de ce réseau utilise le solde des fibres optiques du câblage existant. Le manque de liaisons disponibles empêche toutefois la redondance utile en cas de défaillance de l'un des deux nœuds principaux du système.

5.14. Etudes, aménagement et correction des routes cantonales

5.14.1. Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (tunnel sous La Vue-des-Alpes)

Le crédit de 98.859.049 francs, dont 70 millions de francs ont été accordés par le décret du 24 mars 1986, 6.600.000 francs par le décret du 24 mars 1992, alors que le reste, 22.259.049 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux des périodes 1986-1988, 1989-1990, 1991-1992 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1989, 1991 et 1993. Il a permis d'entreprendre les projets d'exécution puis la réalisation de l'aménagement du tunnel sous La Vue-des-Alpes entre le Bas-du-Reymond et Boudevilliers.

La situation de ce crédit au 31 décembre 2006 est indiquée dans le tableau SPCH 1 Les dépenses concernent l'achat de terrains ainsi que les frais de notaires et d'abornement.

Les recettes concernent la vente de terrains.

La réalisation de la liaison Les Convers – Renan, sur le territoire neuchâtelois, pour laquelle un montant de 10.700.000 francs est prévu dans le cadre de ce crédit, aux prix 1992, est liée à celle du tronçon sur le territoire du canton de Berne. Le présent compte ne peut être bouclé qu'après l'achèvement des travaux sur le sol neuchâtelois. Du côté bernois, les projets ont été reportés sans qu'une échéance ne soit fixée. La commune de Renan a décidé, dès lors, de fermer la route communale au trafic de transit. Le canton de Berne analyse la possibilité de renoncer définitivement à l'aménagement de cette route Les Convers-Renan.

5.14.2. Décret du 4 octobre 1988 (9e étape de correction et aménagements des routes cantonales)

Le crédit de 47.127.423 francs, dont 36,8 millions de francs ont été accordés par le décret du 4 octobre 1988, et le reste, 10.327.423 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les études et travaux pour les périodes 1989-1990 et 1991-1993 (indexation), conformément aux décomptes donnés dans les rapports de gestion de 1991 et 1994. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 9e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 2. Les études et les travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Traversée des Verrières

L'aménagement a été achevé en 1994. Il comprenait la reconstruction et la mise au gabarit de la chaussée ainsi que la création de trottoirs sur une longueur de 1500 m.

Les dépenses imputées sur ce compte concernent une acquisition de terrain, l'établissement d'un acte notarié ainsi que frais de mensurations cadastrales.

Brot-Dessous – Rochefort

Fretereules-est – Le Pré-du-Cloître

Les travaux pour l'ensemble de la correction routière se sont déroulés entre les mois de mars 1998 et août 2001. Ils comportaient la reconstruction d'une nouvelle chaussée sur une distance d'environ 2 km ainsi que la construction de deux passages à faune.

Le Long-Mur – La Nantillière ouest

Cet aménagement est un complément à la première correction effectuée entre le hameau de Fretereules et le Pré-du-Cloître durant les années 1998 à 2001. Il a permis de résoudre les problèmes de sécurité et de visibilité au carrefour de la route de Champ-du-Moulin.

Les travaux, adjugés suite à un appel d'offres en procédure ouverte, ont débuté dans le courant du mois d'avril 2002 pour prendre fin en novembre 2003. Ils ont été réalisés par étapes afin de perturber le moins possible le trafic. La pose du revêtement de la couche de roulement de la chaussée s'est faite au début de l'automne 2004. La pose du dispositif de retenue (glissières de sécurité), les barrières de protection pour la faune et le marquage de la chaussée ont complété cette réalisation.

Pour finaliser ce projet, un dispositif de détection de la grande faune devra être mis dans le bois de La Nantillière en guise de mesure écologique demandée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEV). Les travaux d'abornement définitif sont achevés et, en 2007, on pourra passer les actes d'acquisition. Les dépenses sont liées aux honoraires du mandataire qui pilote le groupe de suivi des mesures environnementales.

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte représentent des frais de contentieux des projets financés par des comptes d'investissement bouclés, les coûts d'entretien des bâtiments acquis dans le cadre de ces crédits d'investissement, la part de l'Etat au coût du renouvellement du passage à niveau de la voie TRN sur la route cantonale à Couvet, des frais de développement des études de trafic, les coûts d'acquisition de terrain pour un élargissement routier à La Brévine ainsi que les frais de déplacement du personnel des Ponts et Chaussées pour les projets entrepris dans le cadre des crédits d'investissement.

5.14.3. Décrets du 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10e étape de restauration et aménagements des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Le crédit de 64.037.310 francs, dont 47.800.000 francs accordés par le décret du 28 mars 1995, 11.300.000 francs accordés par le décret du 29 septembre 2004 et le reste, 4.937.310 francs, est inscrit sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Il permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 10e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 3. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Evitement de Corcelles

Les travaux pour l'exécution de la tranchée couverte avec ses trémies ouest et est se sont poursuivis cette année. Ils comprennent la mise en place du solde des installations de chantier, la démolition de murets, de clôtures et cabanons de jardin ainsi que la réalisation de la piste de chantier située en bordure nord de la future tranchée.

La déviation de l'aqueduc de la ville de Neuchâtel sur une longueur de 155 m avec construction de trois chambres sur son nouveau tracé a été exécutée; la mise en eau de ce nouveau tronçon d'aqueduc a eu lieu le 28 avril 2006.

Les travaux de terrassement pour la tranchée couverte, réalisés d'est en ouest, sont terminés. Les bons matériaux réutilisables pour les remblayages ont été stockés à la Prise Imer. Ceux de moindre qualité ou excédentaires ont été transportés à la décharge ou à Bevaix pour être noyés dans le lac pour achever la remise en état du fond lacustre des zones de dragage entreprise avec les travaux de l'A5.

Les talus en terrain meuble ont été confortés par la mise en œuvre de parois gunitées et clouées.

Les terrassements au droit de la rue de la Cure ont nécessité sa fermeture le 6 février 2006, la construction de deux parois berlinoises ancrées de part et d'autre de la fouille, et la pose d'une passerelle provisoire pour piétons.

Le bétonnage des éléments de semelles de fondation, murs et dalles, par étapes de 12 m, a commencé depuis le portail est de la tranchée couverte avec la première semelle le 4 mai 2006 et la première dalle le 29 juin 2006. A la fin de cette année, un total de 24 étapes de dalles, sur un total à exécuter de 49, ont été bétonnées et précontraintes transversalement. Par ailleurs, une des deux sorties de secours a également été construite.

Les terrassements au droit du chemin à Bon et à proximité du réservoir de la commune d'Auvernier ont nécessité la construction d'une paroi berlinoise ancrée au nord de la fouille et la pose d'une passerelle provisoire pour piétons. Signalons que les installations d'alimentation en eau par ce réservoir ont été mises hors service pour la durée des travaux.

Les travaux au droit de la rue de la Cure se sont poursuivis avec la pose des drains extérieurs et le remblayage contre les murs de la tranchée couverte, la pose de l'étanchéité sur la dalle (étapes 6 à 10), le remblayage sur la dalle, l'enlèvement de la passerelle pour piétons, la mise en place des différentes conduites et l'exécution de la chaussée de cette route communale, ce qui a permis une réouverture au trafic le 13 novembre 2006.

Dans le secteur de la trémie ouest, 50 m de murs de soutènement amont ont été construits.

Par ailleurs, des travaux de déplacement de conduites, de fauches, d'abattages forestiers, de pose de clôtures, d'engazonnement et de plantations ont été exécutés sur l'ensemble du tracé par des entreprises spécialisées. Les autres dépenses imputées sur ce compte concernent les honoraires de mandataires, les achats de terrains, les indemnités, ainsi que les frais d'abornement, d'expertises et d'actes notariés.

Les recettes proviennent de la subvention fédérale et d'une participation de tiers privés pour l'établissement d'un plan de mutation.

Le Haut-du-Crêt – La Chaux-de-Fonds, 1ère étape

La réalisation de la première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds est subdivisée en cinq chantiers. Leur avancement est décrit ci-dessous par chantier.

Chantier 1000: Passage inférieur des Menées (route et ouvrage d'art)

La construction de l'ouvrage a débuté en mars 2004. Le 1er décembre, les bétonnages sont terminés. Le passage inférieur est resté ouvert provisoirement au trafic pour la durée de l'hiver 2004-2005.

En 2005, les travaux ont repris dans le courant du mois de mars par la construction de la galerie technique, destinée à recevoir l'ensemble des conduites SI. Ils se sont poursuivis par le démontage du pont provisoire CFF et la reconstruction de la voie ferrée, le remblayage de l'ouvrage ainsi que par le réaménagement des terrains. Réaménagement interrompu plus de trois mois afin de permettre le déplacement de toutes les conduites SI (chantier 2000) et des autres services.

Les travaux couvrant l'ensemble de cette construction ont pris fin au début de l'été 2006, date de l'ouverture définitive du passage inférieur au trafic. Rappelons que la construction de cet ouvrage comprend un escalier d'accès au futur quai de la nouvelle halte CFF du Crêt-du-Locle qui devrait être réalisée en 2007.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la location des installations de chantier, à la modification du tracé des collecteurs des eaux pluviales et usées du réseau communal, aux aménagements extérieurs du passage inférieur, à la mise en place du revêtement définitif de la chaussée, aux déplacements des conduites industrielles ainsi qu'à la fourniture et mise en place de divers équipements (éclairage, serrurerie, signalisation…), aux renchérissements ainsi qu'aux honoraires des mandataires

Quant aux recettes, elles proviennent principalement de la participation de la ville de La Chaux-de-Fonds au raccordement du chemin des Alisiers à la nouvelle route des Menées et de la vente de documents géologiques.

Chantier 2000: Déplacement des conduites SI aux Menées

Le déplacement des conduites SIM SA et des autres services est dû au remplacement de l'ancienne route des Menées par le passage inférieur mentionné ci-dessus et par la suppression du passage à niveau CFF du Crêt-du-Locle.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à la fourniture d'eau pour l'hygiénisation des nouvelles conduites de distribution d'eau potable, à la protection cathodique des conduites de gaz et d'eau situées dans la galerie technique du passage inférieur, à divers travaux de sondage sur conduites et réfections de fouilles ainsi qu'aux honoraires du bureau mandataire chargé de l'étude et de la direction locale des travaux.

Quant à la recette, elle provient de la prise en charge du déplacement des conduites Swisscom par leur propriétaire.

Chantier 3000: Passage inférieur du Crêt-du-Locle

Le passage inférieur fait partie de la jonction complète du Crêt-du-Locle. Sa construction, terminée au début de mois d'octobre 2005, a permis de rétablir le trafic "Le Locle-La Chaux-de-Fonds" sur son axe principal qui est encore, pour quelques mois, la H20 actuelle.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à quelques travaux de finition et aux renchérissements.

Chantier 4000: H20 et bretelle de raccordement, travaux routiers entre Le Haut-du-Crêt et Les Eplatures.

Ce marché a fait l'objet d'un appel d'offres en avril 2001 selon la procédure ouverte soumise à l'AIMP. Il comprend la construction du nouveau tracé de la H20, d'une longueur de 2000 m, entre les lieux-dits "Le Haut-du-Crêt" et "Sur-Les-Sentiers" (point de départ de la seconde étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds) ainsi que la construction de la bretelle de raccordement, d'une longueur de 500 m, reliant le giratoire de La Combe-à-l'Ours à la première étape.

Les travaux ont débuté à la mi-avril 2004. Si les années précédentes ont été consacrées à la mise en forme de l'infrastructure de la H20 ainsi qu'à la mise en place du collecteur principal des eaux de chaussée, l'année 2006 a été essentiellement consacrée à la construction de la fondation de chaussée, à la pose de l'ensemble des bordures et des chambres d'évacuation des eaux ainsi qu'à la pose des premières couches du revêtement de la H20, soit les couches de support et de liaison en béton bitumineux.

Depuis le mois d'octobre 2005, la bretelle de raccordement est ouverte au trafic à partir du giratoire de la Combe-à-l'Ours jusqu'au giratoire "Sur-les-Sentiers", permettant ainsi l'accès au centre technologique et scientifique NEODE.

Le programme général des travaux montre que l'ouverture du nouveau tracé H20 se fera en été 2007, après la mise en place de la couche de roulement, des équipements de sécurité ainsi que de l'ensemble de la signalisation.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent essentiellement aux travaux du génie civil et, pour une moindre mesure, aux renchérissements, aux analyses et essais des matériaux, à divers honoraires de mandataires et autres émoluments.

Quant à la recette, elle provient de la participation de NEODE à l'aménagement d'un cheminement pour piétons le long de la route provisoire et piste de chantier ouverte à l'occasion de la construction du centre technologique et scientifique.

Dépenses et recettes communes à l'ensemble de l'évitement, chantiers 1000 à 4000

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux honoraires des mandataires, aux honoraires d'institutions techniques, à des indemnités diverses liées à l'emprise du chantier ainsi qu'à divers émoluments.

Quant aux recettes, elles proviennent de la subvention de l'OFROU.

Pont des Eplatures (chantier 5000)

La nouvelle répartition du trafic entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds due à la réalisation de la première étape de l'évitement de la métropole horlogère par la H20 nécessite d'aménager le pont des Eplatures à trois voies de circulation. Large de 9 m, la chaussée actuelle doit être portée au gabarit de 10,50 m en réduisant la largeur du trottoir ouest de 1,50 m, le gabarit du tablier de l'ouvrage n'étant pas modifié.

Le pont des Eplatures date de 1983. C'est un ouvrage en forme de parallélogramme formé de 4 travées biaises d'une longueur totale de 141,60 m. et d'une largeur de 15,00 m. Le propriétaire en est la ville de La Chaux-de-Fonds, mais le service des ponts et chaussées se substitue comme maître de l'ouvrage pour réaliser cet aménagement dans le cadre des travaux de la H20.

L'exécution des travaux a fait l'objet d'un appel d'offres le 1 février 2006 auprès de 3 entreprises du canton, selon la procédure d'invitation. Les travaux, adjugés à l'entreprise Bieri & Grisoni SA qui a fourni l'offre économiquement la plus avantageuse, ont débuté dans la première quinzaine du mois de mai 2006. Durant cette année, la complexité des travaux n'a permis l'aménagement que de 3 travées.

En 2007, l'ouvrage sera terminé avec l'élargissement de la travée enjambant la voie CFF, suivi du remplacement de l'ensemble de l'étanchéité du tablier du pont qui actuellement n'assure plus son rôle de protection des armatures, d'où une corrosion assurée de celles-ci à moyen terme. Cette réfection, ainsi que la couche d'usure sur la totalité de l'ouvrage, seront organisées et prises en charge par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Quant à l'élargissement des rampes au nord et au sud du pont et du giratoire de la Combe-à-l'Ours, il est réalisé par l'entreprise Marti Travaux Spéciaux Neuchâtel SA qui est l'adjudicataire des travaux de construction du nouveau tracé H20 et de la bretelle de raccordement. La fin des travaux est prévue pour l'été 2007.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux du génie civil, aux honoraires des bureaux d'ingénieurs mandatés pour la modification de l'ouvrage ainsi qu'à divers émoluments.

S'agissant d'une route communale, les études et les travaux de ce secteur ne peuvent pas être subventionnés par la Confédération dans le cadre de l'aménagement de la H20. Ils sont toutefois mis au bénéfice d'une contribution du Fonds des routes communales inscrite aux recettes de ce compte.

Le Crêt-du-Locle – le Grillon, giratoire du Haut-du-Crêt

La construction du giratoire du Haut-du-Crêt, nécessitée par l'implantation du centre commercial "Landi", est un des éléments modérateurs prévus dans le cadre du réaménagement de la route H20 actuelle "tronçon situé entre Le Crêt-du-Locle et le carrefour du Grillon". Elle s'est déroulée sur deux saisons, soit durant l'automne 2004 et le printemps 2005.

La dépense imputée sur ce compte concerne les mensurations cadastrales.

Giratoire du Crêt-du-Locle

Le réaménagement du giratoire du Crêt-du-Locle a été nécessité par l'augmentation du nombre de branches dans ce carrefour. Un nouvel accès privé lié à l'arrivée d'une société industrielle et le nouvel accès de la route des Menées ne pouvaient être raccordés à ce carrefour sans que la géométrie du giratoire ne soit modifiée. Les travaux ont débuté durant l'automne 2005 pour prendre fin en juin 2006.
Les dépenses imputées sur ce compte correspondent principalement aux travaux du génie civil et, pour une moindre mesure, à la signalisation routière ainsi qu'à l'aménagement paysager.

Traversée du Pâquier, trottoir

L'aménagement d'un trottoir longeant la route cantonale 1003 a été réalisé en 1997 dans cette localité. Les dépenses sur ce compte correspondent à une prestation du service du cadastre et de la géomatique et à des acquisitions de terrains.

Tunnel de La Clusette, gros entretien, première étape

En 1997, la section électromécanique avait fait l'acquisition d'un serveur VAX4000 et de matériel automate SIMATIC S5 communs au tunnel de La Clusette et au futur évitement de Corcelles. Ce matériel avait été financé par moitié par chacun des deux projets. Suite aux évolutions technologiques et au retard pris par le projet de Corcelles, ce matériel n'est plus d'actualité pour équiper l'évitement de Corcelles et ne sert donc qu'au tunnel de La Clusette. La part "Corcelles", qui se monte à 87.077 fr. 30 a donc été remboursée par le compte "Clusette".

Divers et imprévus

Les dépenses prises en charge par ce compte concernent des frais d'exploitation d'immeubles acquis dans le cadre de ce crédit d'investissement ainsi que le coût des travaux de construction du carrefour giratoire du Haut-du-Crêt, d'agrandissement du carrefour giratoire du Crêt-du-Locle et d'élargissement de la chaussée sur le pont des Eplatures. Ces trois derniers projets sont détaillés ci-dessus.

5.14.4. Décret du 3 février 1998 (aménagement et assainissement du pont de Thielle)

Le crédit de 1.400.000 francs, accordé par le décret du 3 février 1998, a permis l'assainissement en 2001 du pont de Thielle et son aménagement à quatre voies de circulation, à savoir deux voies directes reliant l'A5 à la nouvelle route expresse H10 sur territoire bernois et deux voies pour la desserte locale du trafic mixte. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 4.

Depuis 1980, les différentes campagnes de mesures de contrôles démontrent toujours un déplacement de l'ensemble de l'ouvrage, en direction de la culée Berne; ce phénomène est probablement dû à un séisme dans la région de Thielle-Wavre entre 1973 et 1975.

L'inspection régulière de l'ouvrage a permis de repérer des désordres, notamment un décalage systématique des appuis glissants des piles, et par fortes chaleurs, l'ensemble du viaduc bute contre la culée Berne.

Il sera nécessaire d'entreprendre une étude complémentaire afin d'éviter des dommages à la culée Berne. Des travaux futurs seront à réaliser pour supprimer l'effet de butée de ce viaduc contre cette culée. Les coûts seront cofinancés par le canton de Berne.

La campagne de 2006 a permis de mettre en place un système de contrôle par cibles réfléchissantes du côté de la culée Neuchâtel, visant à remplacer le système par fibre optique devenu instable au fil du temps. Ceci nous a permis d'assurer la pérennité du suivi de l'ouvrage.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à l'instrumentation mise en place et aux honoraires de mandataires.

5.14.5. Décret du 22 mars 2000 (modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)

Le décret de 4,21 millions de francs, dont 4 millions ont été accordés par décret du 22 mars 2000, et 210.000 francs accordés par décret du 6 décembre 2000, finance la modification des

équipements de ventilation et l'amélioration de la sécurité des tunnels sous La Vue-des-Alpes. Il représente la part cantonale d'un total d'honoraires et de travaux estimés à quelque 8,51 millions de francs. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 5.

Les réseaux de câbles à l'extérieur des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne ont été remplacés dans leur totalité. Les liaisons à l'extérieur des locaux sont réalisées en fibre optique afin de supprimer les perturbations consécutives aux coups de foudre, les conduites en cuivre faisant effet de paratonnerre.

Le déploiement du réseau LAN Gbit/s sur le tronçon H20 conforme à l'architecture développée en 2005 pour l'A5 a été réalisé sur 5 sites spécifiques afin de rendre possible le renouvellement du système vidéo. La mise en service de ce réseau utilise le solde des fibres optique du câblage existant. Le manque de liaisons disponibles empêche toutefois la redondance utile en cas de défaillance de l'un des deux nœuds principaux du système.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux d'amélioration de la sécurité et aux honoraires des mandataires.

5.14.6. Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Le crédit de 76.945.000 francs, dont 72.500.000 francs accordés par le décret du 21 mars 2001, 354.000 francs accordés par ACE du 5 février 2003, et 4.100.000 francs accordés par deux décrets du 2 novembre 2004, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'une 11e étape. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 6. Les études et travaux réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

Présélections à Boveresse

L'aménagement des présélections sur la route principale H10, au droit de la route d'accès au village de Boveresse, a été réalisé en 2002.

Les dépenses sur ce compte correspondent à la réfection d'une chambre de visite d'un collecteur des eaux de chaussée, à l'acquisition de terrains ainsi qu'aux mensurations cadastrales.

Evitement du Locle, études et reconnaissance

Un mandat d'étude a été attribué courant 2005 par le service des ponts et chaussées à un bureau spécialisé dans les transports et le trafic routier. Un rapport final, établi par le mandataire de l'étude, a été adressé au service des ponts et chaussées à fin décembre 2006. Il contient le diagnostic de la problématique de plus de 20.000 véhicules circulant dans la localité et la traversant. Une déclinaison de mesures d'amélioration des conditions de trafic est proposée dans l'attente de la réalisation d'un évitement en tunnel. Elles seront à mettre en œuvre par étapes en fonction des disponibilités financières libérées par la commune du Locle et par le canton.

Les dépenses engagées correspondent aux honoraires du mandataire en charge de l'étude et à la location d'un local pour l'entreposage d'échantillons de sondages d'une campagne géologique.

Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2e étape

La construction du giratoire Liberté/Crêtets a fait l'objet d'un appel d'offres le 20 janvier 2006 selon la procédure ouverte soumise à la LCMP. Les travaux, adjugés à l'entreprise Implenia Construction SA, ont débuté la deuxième semaine de mai pour se terminer à mi-novembre. Restera toutefois la mise en place de la couche de roulement au printemps 2007 étant donné que

la température de l'air à l'arrière automne n'est plus suffisamment élevée pour autoriser cette opération sans risque pour la pérennité du revêtement. Il est encore à relever que les Travaux Publics de la ville de La Chaux-de-Fonds et les Services Industriels des Montagnes neuchâteloises (SIM S.A.) ont profité de cette réalisation pour améliorer ou compléter leur réseau de canalisations.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent au défrichement et abattage des arbres, aux travaux du génie civil, aux essais et analyses des matériaux, à la signalisation horizontale et verticale ainsi qu'à divers émoluments.

Quant aux recettes, elles proviennent des émoluments pour l'obtention du dossier de soumission.

Aménagement du carrefour de Combamare à Gorgier

Cet aménagement a été réalisé entre les mois de juin et août 2004. Toutefois, il a été nécessaire d'attendre le mois de juillet de l'année suivante pour mettre en place le revêtement définitif du fait qu'un incident technique a nécessité la fermeture des tunnels sous La Béroche et que l'ensemble de la circulation a été reporté sur la RC5.

La dépense sur ce compte concerne la re-programmation de la signalisation lumineuse du carrefour. Quant à la recette, elle provient de la participation de l'Office de construction de la route nationale 5 à l'aménagement du carrefour très sollicité par le trafic lourd lié à la construction des tunnels A5 sous La Béroche.

La Borcarderie – La Bonneville

La reconstruction de la route cantonale avec l'aménagement d'une piste cyclable en bordure nord, entre le carrefour de Poil-de-Ratte (route de Landeyeux) et celui de La Bonneville (route d'Engollon), a été réalisée en 2003 avec, toutefois, une pose différée de la couche de roulement en juin 2004.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à l'acquisition de terrains, aux mensurations cadastrales ainsi qu'à l'établissement d'actes notariés.

La Corbatière – L'Abbaye

La reconstruction de la route cantonale sur un nouveau tracé, entre La Corbatière et L'Abbaye, a été réalisée en 2002.

Les dépenses sur ce compte représentent des factures du service du cadastre et de la géomatique liées à l'abornement de cette réalisation.

Fontaines – Cernier, chemin pour cycles et piétons

La construction du chemin entre les deux villages ainsi que le remplacement du carrefour en T par un giratoire à l'intersection de la route Fontaines-Cernier et de la route communale de Fontainemelon ont été réalisés en 2005. Restait toutefois, pour l'année 2006, la construction d'un bout de trottoir sur le bord de la route de Chézard, à la sortie du village de Fontaines.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent à une part des travaux du génie civil réalisés en 2005, au solde des travaux réalisés en 2006, aux renchérissements, à la signalisation à l'aménagement paysager ainsi qu'à divers émoluments.

Quant à la recette, elle provient de la participation financière de l'association des entreprises à l'établissement des situations périodiques effectuées par le SPCH.

Bande cyclable à La Chaux-du-Milieu

Le projet réalisé en 2002 comportait la construction d'un chemin pour piétons et cycles et la mise au gabarit de la route cantonale entre le village de La Chaux-du-Milieu et le hameau qui lui est rattaché dit "La Forge", distant de 400 m.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux honoraires d'un architecte paysagiste, au versement d'une indemnité pour la coupe d'arbres ornementaux et aux émoluments payés au service du cadastre et de la géomatique.

Renouvellement équipement électromécanique, 1e étape

Les études de modernisation du système vidéo de la route principale H20, en particulier du remplacement de la matrice vidéo en fin de vie par des codecs, ont été financées dans le cadre de ce crédit. Les travaux proprement dits commenceront en 2007.

Pont sur Le Buttes, Fleurier

Le pont sur Le Buttes à Fleurier a été construit en 1965. Il est constitué d'une dalle caisson en béton armé sans étanchéité, reposant sur des culées qui font également office de murs de quai. Cet ouvrage n'a jamais été assaini par le passé.

L'inspection de l'ouvrage en 2002 a révélé une forte carbonatation du béton ainsi qu'une teneur en chlorures très importante, aussi bien au niveau de la chaussée que du trottoir. Un assainissement complet de la surface du tablier ainsi que des trottoirs s'avérait donc nécessaire. Les murs de quai situés sous le pont présentaient des taches importantes dues à l'évacuation des eaux de chaussée dirigées directement sur le parement de ces éléments.

Les travaux ont débuté en mai 2006 pour se terminer au mois de novembre de cette même année. L'intervention a consisté à enlever le revêtement existant, hydro-démolir le béton endommagé, effectuer un ragréage à l'aide d'un mortier spécial, poser une étanchéité collée en plein, changer les joints de dilatation et reposer un revêtement en asphalte. Ces travaux ont également été mis à profit pour nettoyer les murs de quai sous le pont et fixer des plaques de protection en acier inoxydable au droit de l'évacuation des eaux de surface. Pendant cette période, un trafic alterné géré par une signalisation lumineuse a été maintenu.

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux travaux de génie civil et aux honoraires de mandataires.

Tunnel du Châtelard, Les Brenets

Le tunnel du Châtelard a été percé en 1851 et a été élargi en 1949 à la section actuelle. Sa longueur totale est d'environ 92m. Les deux entrées du tunnel ont été revêtues à l'époque, d'un anneau en béton armé, alors que dans la partie centrale, le rocher a été laissé à l'état brut. Ce rocher apparent était irrégulièrement et finement fissuré. Il était donc exposé depuis cinquante-six ans aux fortes variations de température et d'humidité. On pouvait remarquer de vastes surfaces affectées d'infiltration provoquant en hiver la formation de glaçons et de verglas sur la chaussée et les trottoirs. Des chutes de pierres se manifestaient quasi quotidiennement durant la période hivernale. En raison de l'état du rocher, il y avait évidemment un danger permanent de détachement de blocs plus ou moins grands. La sécurité n'était donc pas assurée, ni pour le trafic automobile, ni pour les piétons. Sensible aux craintes des autorités, des milieux touristiques et économiques des Brenets, le service des ponts et chaussées a remanié le projet initialement prévu, afin de réduire la durée de fermeture de cet axe. Pour répondre à ces exigences, les travaux ont été prévus en deux étapes avec à la clef une augmentation du coût de réalisation. La première intervention, achevée en novembre 2005, a consisté à purger le rocher instable et à aléser la voûte existante.

La deuxième étape qui s'est achevée à mi-décembre 2006, a permis de revêtir le rocher apparent d'une étanchéité ainsi que d'un anneau en béton armé. Le système de récolte et d'évacuation des eaux d'infiltration a également été amélioré. Quelques réparations locales au niveau des anneaux en béton existants ont permis de compléter l'assainissement de cet ouvrage.

Les dépenses consenties sur ce compte correspondent aux travaux exécutés et aux honoraires de mandataires.

Pont sur Le Vivier, Cortaillod

Les dépenses correspondent aux travaux de génie civil exécutés en 2005 pour le remplacement du tablier de l'ouvrage. La facture finale n'a pas pu être comptabilisée sur l'exercice de l'année de construction et est par conséquent imputée dans les comptes 2006.

Pont sur Le Seyon (Scierie Debrot)

La dépense sur ce compte correspond à des frais liés à la modification du cadastre suite à la cession de 135 m^2 de terrain par M. Max Maurer à l'Etat de Neuchâtel pour la construction de cet ouvrage.

5.14.7. Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11e étape.

Les trois projets constituant le réaménagement et la reconstruction de la H10 entre Peseux et Vauseyon (chaussée – giratoire du Château – PI pour piétons) et intégrés dans ce crédit, ont fait l'objet d'un dossier d'approbation transmis à l'OFROU en mars 2004. Par sa lettre du 25 novembre 2005, l'OFROU nous octroie une contribution pour la réalisation de deux projets, à savoir le giratoire du Château à Peseux et la reconstruction de la chaussée nord, entre Peseux et Vauseyon, pour un montant reconnu et forfaitaire des dépenses de 4.500.000 francs, avec un taux de subvention fixé à 59%. Ce montant des frais imputables ne représente que le 66% du coût devisé figurant dans le dossier d'approbation. Par ailleurs, le décompte final pour le versement de la contribution est à présenter au plus tard à fin octobre 2007.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2006 sont portées sur le tableau SPCH 7.

Peseux – Vauseyon, reconstruction de la demi-chaussée nord

Ce projet prévoit dans sa partie sud une remise à neuf uniquement des couches de roulement et des trottoirs. La fondation de cette partie de route a été reconstruite dans les années 1977 et 1978 lors de la suppression des voies de tramway.

Par contre, la chaussée nord de la H10 doit être refaite complètement de l'infrastructure à la superstructure.

Pour cette raison, les communes de Neuchâtel et de Peseux profitent des travaux cantonaux pour y installer le séparatif. Ce sont des conduites de gros diamètre mises à de grandes profondeurs avec en plus la séparation des écoulements privés, égouts – eaux claires. Parallèlement à ces réalisations, les conduites de gaz et d'eau de boisson sont toutes testées et souvent changées. Il en est de même pour l'électricité, les câbles optiques et Swisscom.

Cette réalisation s'étend du giratoire de la Maison de commune à Peseux jusqu'au carrefour de Vauseyon à Neuchâtel. Plusieurs tronçons de construction ont été fixés car ces travaux se font sous trafic sur un axe desservi par les transports publics. De plus, tout se déroule en milieu urbain fortement habité et avec une vie commerçante et artisanale dense et variée.

Ce marché a fait l'objet d'un appel d'offres commun Etat-Communes de Neuchâtel et Peseux selon la procédure ouverte soumise à la LCMP, le 10 mars 2006. La réalisation des travaux a été confiée à l'association des entreprises S. Facchinetti SA – F. Bernasconi & Cie SA – Colas SA. Les travaux ont débuté en juin 2006 pour se terminer à fin septembre 2007.

Au mois de décembre 2006, étaient terminées complètement, sans la couche de roulement finale, l'étape du carrefour de Vauseyon, la zone des deux petits giratoires des Carrels et l'étape 6 s'étendant à Peseux du giratoire de la Maison de commune au temple.

Les dépenses sur ce compte représentent des travaux de génie civil, des frais pour de la nouvelle signalisation ainsi que des honoraires de géomètres et d'ingénieurs.

Les recettes sur ce compte représentent les frais des dossiers envoyés aux soumissionnaires.

Carrefour giratoire de la rue du Château à Peseux

Les travaux de génie civil ont commencé en octobre 2004 et l'ouverture du giratoire au trafic a eu lieu le 18 juin 2005.

La dépense sur ce compte représente la participation du service des ponts et chaussées à la reconstruction d'un mur bordant le giratoire au nord.

Les recettes proviennent de la participation de la commune de Peseux aux travaux et à la subvention de l'OFROU.

5.14.8. Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales et comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés

Les dépenses nettes effectuées pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement octroyés par le Grand Conseil sont résumées et comparées dans le tableau SPCH 8 avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 12.835 francs est au-dessous des dépenses budgétées. Cela concerne particulièrement deux crédits routiers.

Dans la 10e étape, les dépenses prévisibles pour les travaux de l'évitement de Corcelles ont été surestimées, car le devis initial s'écarte très fortement du montant d'adjudication. Les travaux de l'évitement de La Chaux-de-Fonds 1ère étape n'ont pu débuter que le 18 avril 2006, par l'hiver rigoureux vécu l'année dernière. Les travaux prévisibles n'ont par conséquent pas été réalisés en plein. Cela explique un écart un peu inférieur à 5 millions sur les dépenses nettes prévisibles.

Dans la 11e étape, les travaux du tronçon Les Ponts-de-Martel – Martel-Dernier n'ont pas commencé, expliquant l'écart d'environ 1,8 million par rapport aux dépenses budgétées.

Décrets des 24 mars 1986 et 24 mars 1992 (Tunnel sous La Vue-des-Alpes)
Situation des comptes n° 4051.1000001 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 1

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Tunnels sous La Vue-des-Alpes							
1. Etude et direction des travaux	12'931'748.00	13'521'370.80				0.00	13'521'370.80
2. Travaux	82'286'453.00	80'193'952.20				0.00	80'193'952.20
3. Acquisitions de terrains et divers	3'640'848.00	898'979.90	38'655.40		14'665.00	23'990.40	922'970.30
	98'859'049.00	94'614'302.90	38'655.40	0.00	14'665.00	23'990.40	94'638'293.30

1) y compris l'indexation sur travaux pour les périodes 1986-1988, 1989-1990 et 1991-1992

Amortissement au 31 décembre 2005	94'346'461.65
Amortissement 2006	79'944.00
Amortissement au 31 décembre 2006	94'426'405.65

Décret du 4 octobre 1988 (9e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000002 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 2

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Traversée des Verrières	1'914'201.00	1'062'303.20	1'817.25			1'817.25	1'064'120.45
Gorges du Seyon, 1ère étape	21'136'689.00	20'752'756.00				0.00	20'752'756.00
Boudevilliers - Fontaines	1'893'256.00	2'737'665.90				0.00	2'737'665.90
Virage et carrefour de Bottes, Bottes - Boudevilliers	3'147'858.00	1'912'483.75				0.00	1'912'483.75
Traversée de Sagne-Crêt	341'988.00	776'313.95				0.00	776'313.95
Trottoir et chaussée Pré de Sauges - Saint-Aubin	2'032'669.00	1'217'454.45				0.00	1'217'454.45
Piste cyclable St-Sulpice - Fleurier	233'956.00	117'590.80				0.00	117'590.80
P.I. à piétons La Jaluse, Le Locle	943'935.00	1'026'577.60				0.00	1'026'577.60
Trottoir aux Hauts-Geneveys	605'890.00	960'840.10				0.00	960'840.10
Chemin pour piétons Cernier - Chézard	513'504.00	610'948.55				0.00	610'948.55
Itinéraire pour cyclistes, Petit-Cortaillod - Cescole	1'273'421.00	1'559'715.30				0.00	1'559'715.30
Trottoirs au centre de Fontaines	253'193.00	219'050.90				0.00	219'050.90
P.I. à piétons et trottoir à La Maigroge, Saint-Blaise	1'859'716.00	1'405'105.00				0.00	1'405'105.00
Trottoirs à Coffrane et reconstr. de la chaussée	3'935'911.00	3'737'749.95				0.00	3'737'749.95
Brot-Dessous - Rochefort	3'118'001.00	5'587'685.35	1'483.85			1'483.85	5'589'169.20
Divers et imprévus	3'923'235.00	1'322'806.41	154'014.15			154'014.15	1'476'820.56
	47'127'423.00	45'007'047.21	157'315.25	0.00	0.00	157'315.25	45'164'362.46

1) y compris les indexations sur travaux entre 1988 et 1993

Amortissement au 31 décembre 2005	33'960'598.20
Amortissement 2006	2'526'512.00
Amortissement au 31 décembre 2006	36'487'110.20

Décrets des 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000003 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 3

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Brot-Dessous - Rochefort (suite)	5'096'920.00	3'599'513.10				0.00	3'599'513.10
Evitement de Corcelles	24'759'890.00	12'223'471.95	11'295'658.85	5'436'805.00	1'849.90	5'857'003.95	18'080'475.90
Carrefour giratoire de Peseux	2'590'300.00	502'106.60				0.00	502'106.60
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	561'130.00	395'348.20				0.00	395'348.20
Traversée du Locle, études	555'790.00	577'640.95				0.00	577'640.95
Le Locle - Haut-du-Crêt, élargissement et aménagement cyclable	744'930.00	294'579.35				0.00	294'579.35
Evitement de La Chaux-de-Fonds, études	401'330.00	1'589'741.40				0.00	1'589'741.40
Haut-du-Crêt - La Chaux-de-Fonds, 1ère étape	18'184'220.00	15'484'584.60	5'827'870.70	2'473'247.00	107'168.55	3'247'455.15	18'732'039.75
Carrefour des Trois Chênes, Pierrabot	528'290.00	215'463.55				0.00	215'463.55
Traversée du Pâquier, trottoir	502'930.00	727'535.00	13'442.70			13'442.70	740'977.70
Enges - collège, chemin pour piétons et cyclistes	1'252'060.00	668'082.00				0.00	668'082.00
Les Ancédants, PI piétons et cyclistes	1'549'600.00	988'953.90				0.00	988'953.90
Viaduc du Crêt-de-l'Anneau, gros entretien	595'600.00	696'793.35				0.00	696'793.35
Tunnel de La Clusette, gros entretien, 1ère étape	1'631'450.00	977'598.30	87'077.30			87'077.30	1'064'675.60
Revêtement des routes cantonales, renouvellement	1'846'530.00	1'982'247.55				0.00	1'982'247.55
Divers et imprévus	3'236'340.00	-610'639.55	1'341'641.70		853'712.00	487'929.70	-122'709.85
	64'037'310.00	40'313'020.25	18'565'691.25	7'910'052.00	962'730.45	9'692'908.80	50'005'929.05

1) y compris les indexations sur travaux entre 1995 et 2002

Amortissement au 31 décembre 2005	20'110'126.10
Amortissement 2006	3'375'858.00
Amortissement au 31 décembre 2006	23'485'984.10

Décret du 3 février 1998 (pont de Thielle)
Situation des comptes n°4051.1000200 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 4

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Part du canton BE en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Aménagement et assainissement du pont de Thielle	1'400'000.00	1'302'795.20	6'545.30	0.00	0.00	0.00	6'545.30	1'309'340.50
				Amortissement au 31 décembre 2005				931'279.00
				Amortissement 2006				130'279.00
				Amortissement au 31 décembre 2006				1'061'558.00

Décret du 22 mars 2000 (Ventilation et sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes)
Situation des comptes n° 4051.1000402 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 5

Aménagement	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Modification de la ventilation et amélioration de la sécurité des tunnels de La Vue-des-Alpes	4'495'000.00	3'955'059.03	225'907.85			225'907.85	4'180'966.88

Amortissement au 31 décembre 2005	2'257'500.00
Amortissement 2006	395'506.00
Amortissement au 31 décembre 2006	2'653'006.00

1) y compris crédits complémentaires accordés par ACE du 16.08.1999 et du 06.12.2000

Décrets des 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11e étape)
Situation des comptes n° 4051.1000241 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 6

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr. 1)	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	33'425.40				0.00	33'425.40
Présélections à Boveresse	530'000.00	813'504.70	3'687.40			3'687.40	817'192.10
Le Long Mur - La Nantillière, 1ère étape	600'000.00	342'270.05				0.00	342'270.05
Evitement de Rochefort	8'800'000.00	48'618.40				0.00	48'618.40
Traversée de Peseux, études et reconnaissances	300'000.00	22'347.80				0.00	22'347.80
Evitement du Locle, études et reconnaissances	1'000'000.00	53'380.00	92'593.60			92'593.60	145'973.60
Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2ème étape	39'200'000.00	2'032'373.50	727'614.15		600.00	727'014.15	2'759'387.65
Piste cyclable des Gorges du Seyon, complément	1'200'000.00	0.00				0.00	0.00
Itinéraire cyclable du Littoral	1'250'000.00	511'532.40				0.00	511'532.40
Aménagement du carrefour de Combamare à Gorgier	250'000.00	289'906.95	1'658.10		87'871.95	-86'213.85	203'693.10
La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'190'034.55	64'219.45			64'219.45	1'254'254.00
Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	250'000.00	240'056.35				0.00	240'056.35
La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'353'817.40	855.60			855.60	1'354'673.00
Reconstruction Bois-du-Pâquier à Cernier, 2ème étape	400'000.00	359'960.70				0.00	359'960.70
Fontaines - Cernier, chemin pour cycles et piétons	940'000.00	916'039.15	448'431.15		1'744.55	446'686.60	1'362'725.75
Bande cyclable à La Chaux-du-Milieu	300'000.00	268'876.85	5'095.55			5'095.55	273'972.40
Renouvellement équipement électromécanique, 1ère étape	1'240'000.00	-65'868.60	14'144.70			14'144.70	-51'723.90
Pont sur le Seyon à Valangin, assainissement, complément	400'000.00	540'488.45				0.00	540'488.45
Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes, gabarits agrandis	100'000.00	138'943.25				0.00	138'943.25
Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'072'035.65				0.00	2'072'035.65
Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	855'849.30				0.00	855'849.30
Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30				0.00	3'184'129.30
Ouvrages paraphones, études	300'000.00	0.00				0.00	0.00
Divers et imprévus	3'540'000.00	69'021.55				0.00	69'021.55
Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	345'000.00	340'590.80				0.00	340'590.80
Pont sur le Buttes, Fleurier	750'000.00	0.00	735'936.10			735'936.10	735'936.10
Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	262'667.05	626'249.10			626'249.10	888'916.15
Pont sur la Vivier, Cortaillod	200'000.00	124'398.30	115'154.35			115'154.35	239'552.65
Pont sur le Seyon, scierie Debrot	750'000.00	966'585.10	2'462.20			2'462.20	969'047.30
Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel	1'800'000.00	6'674.10				0.00	6'674.10
	76'945'000.00	16'971'658.45	2'838'101.45	0.00	90'216.50	2'747'884.95	19'719'543.40

1) y compris crédit complémentaire accordé par ACE du 05.02.2003 pour aménagement du dépôt de St-Aubin

Amortissement au 31 décembre 2005	3'193'293.00
Amortissement 2006	1'697'166.00
Amortissement au 31 décembre 2006	4'890'459.00

Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)
Situation des comptes n°4051.1000565 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 7

Chantiers	Crédits accordés par le canton Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2005 Fr.	Dépenses totales brutes en 2006 Fr.	Subventions fédérales en 2006 Fr.	Recettes diverses en 2006 Fr.	Dépenses nettes totales en 2006 Fr.	Dépenses nettes au 31.12.2006 Fr.
Bas de Rosières - La Clusette, renouvellement du tapis	900'000.00	764'689.80				0.00	764'689.80
Peseux - Vauseyon, reconstruction 1/2 chaussée nord	2'800'000.00	18'292.00	1'606'611.90		1'600.00	1'605'011.90	1'623'303.90
PIP place de la Fontaines à Peseux	1'000'000.00	59'878.95				0.00	59'878.95
Carrefour-giratoire de la rue du Château, Peseux	600'000.00	1'890'308.55	45'000.00	1'135'607.00	534'759.60	-1'625'366.60	264'941.95
Réfection de la chaussée des voies montantes dans les Gorges du Seyon	500'000.00	426'262.40				0.00	426'262.40
Divers et imprévus	500'000.00	14'669.10				0.00	14'669.10
	6'300'000.00	3'174'100.80	1'651'611.90	1'135'607.00	536'359.60	-20'354.70	3'153'746.10
				Amortissement au 31 décembre 2005			508'672.00
				Amortissement 2006			317'410.00
				Amortissement au 31 décembre 2006			826'082.00

Récapitulation des crédits d'investissement des routes cantonales en 2006
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés

Tabl SPCH 8

Date du décret	Titre	Montant en milliers de francs						
		Coûts effectifs			Coûts budgétés			Ecart
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	
24.03.86	Vue-des-Alpes	39	15	24	0	0	0	24
04.10.88	9e étape	157	0	157	0	0	0	157
28.03.95	10e étape	18'566	8'873	9'693	28'630	14'080	14'550	-4'857
03.02.98	Pont de Thielle	7	0	7	0	0	0	7
22.02.00	Ventilation et sécurité des tunnels de la VDA	226	0	226	412	0	412	-186
21.03.01	11e étape	2'838	90	2'748	4'500	10	4'490	-1'742
24.03.03	Trois tronçons routiers	1'652	1'672	-20	1'310	1'550	-240	220
Totaux		**23'485**	**10'650**	**12'835**	**34'852**	**15'640**	**19'212**	**-6'377**

5.15. Construction de la Route nationale 5

5.15.1.Projet: Frontière vaudoise-Areuse (section 3)

Il n'y a pas eu de nouveaux projets approuvés; les travaux vont en finissant sur le tronçon Treytel-Areuse.

5.15.2.Projet de construction du tunnel de Serrières (section 4)

Toutes les approbations de projets ont été obtenues de la part de l'OFROU. Les montants de travaux correspondants figurent dans le 7e programme de construction à long terme des routes nationales.

Le 20 octobre 2005, le Conseil d'Etat avait décidé de reporter la décision de faire démarrer les travaux en publiant le communiqué suivant (extrait):

"D'un coût de 140 millions de francs, le tunnel de Serrières est financé à 88% par la Confédération et à 12% par le canton.

Au vu du difficile contexte des finances cantonales et suite à de nouvelles interrogations concernant le projet retenu, le Conseil d'Etat a décidé de reporter sa décision concernant la création de cet ouvrage, qui nécessiterait un investissement devisé à 12,3 millions de francs pour le canton. Il rendra ainsi une décision d'ici 6 mois à une année.

Le tronçon de Serrières – d'un peu plus de 1,4 km de long – est le dernier de l'A5 qui ne dispose pas d'un statut autoroutier. En outre, le niveau de bruit y est trop élevé, avec 35.000 véhicules par jour en moyenne. A la suite de différentes variantes étudiées, la solution retenue est donc le percement d'un tunnel entre l'ancien "Dauphin" et la falaise du Grand-Ruau, tout en maintenant la RC5 sur la voie nord actuelle, la voie sud étant réservée à un parking P+R, voire à une deuxième voie TN. Au sud du bourg de Serrières, le projet prévoit que les deux RC5 et A5 seront couvertes et la création d'un accès direct et arborisé entre le village, les rives et le port".

En 2006, le Conseil d'Etat publiait un second communiqué de presse (extrait):

"Tunnel de Serrières en 2008 si d'autres solutions ne sont pas possibles

Lors de sa séance du mercredi 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a arrêté sa position concernant le tunnel de Serrières. Il a ainsi décidé d'étudier une alternative possible au percement du tunnel grâce au fonds fédéral d'infrastructure pour le trafic d'agglomération. D'ici à fin 2007, ce projet sera suffisamment avancé pour permettre au gouvernement neuchâtelois d'estimer si une alternative au tunnel de Serrières peut s'inscrire dans ce cadre avec un financement assuré à hauteur du taux actuel de subventions fédérales de 88%. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat a décidé d'engager les travaux du tunnel de Serrières dès 2008.

Le Conseil d'Etat relève que sa décision ne compromet pas le financement du projet, respectant la planification fédérale des travaux pour les routes nationales qui prévoit le cas échéant le début des travaux du tunnel de Serrières pour 2008. L'Office fédéral des routes (OFROU) a d'ores et déjà donné son accord au calendrier prévu par le Conseil d'Etat.

Le projet du fonds fédéral d'infrastructure destiné au trafic d'agglomération – qui sera discuté prochainement devant les Chambres fédérales – vise notamment à financer des mesures dans le but d'améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations en donnant la priorité à des alternatives efficaces plutôt qu'à de nouvelles infrastructures".

La ville de Neuchâtel ainsi que l'association du quartier de Serrières, de même que des privés, dont PMI dans le cadre de l'obtention de permis de construire de phase d'extension, réagissaient à ce report en réclamant la construction du tunnel dès que possible.

Etudes alternatives

Elles consistent en un report modal des pendulaires de la route sur les transports publics (Littorail et ligne CFF). Un bureau d'études extra-cantonal a été mandaté pour mener une étude afin de trouver une solution convaincante dans ce sens, ou alors à défaut prouver que le tunnel de Serrières doit être construit comme projeté, à partir de 2008. A fin décembre, un rapport succinct était fourni et livré à l'appréciation du chef du département.

5.15.3.Projet UPlaNS T64.4: Areuse – Serrières (rénovation section 4)

La 1ère phase du projet a été menée et livrée le 5 septembre à l'OFROU. Il s'agit du dossier du concept global. Ce dossier prévoit un élargissement partiel des bandes d'arrêt d'urgence du tronçon Areuse – Grand-Ruau hormis dans les tranchées de Colombier et Auvernier (travaux disproportionnés).

Par contre, au vu de l'état de dégradation du viaduc de Colombier, il a été proposé de le remplacer par une tranchée semi-couverte.

Le 20 décembre, l'OFROU répondait en demandant d'examiner *" de manière plus approfondie un concept global incluant les mesures minimales permettant le maintien de la fonctionnalité de l'infrastructure existante jusqu'à l'horizon 2025, date de la prochaine intervention UPlaNS, visant à réduire massivement les coûts.*

En d'autres termes, il s'agit de retenir les options suivantes:

- *Assainissement minimum du viaduc de Colombier et des autres ouvrages d'art, sans renforcement et sans élargissement.*
- *Limitation des renouvellements de l'électromécanique et de la signalisation aux besoins indispensables.*
- *Pas d'adaptation systématique du profil type, puisque les ouvrages ne sont pas élargis.*
- *Renouvellement ciblé de la superstructure (sécurité, éventuellement bruit).*
- *Pas d'intervention au-delà du km 34.100 en direction de Neuchâtel, avant qu'une décision concernant l'évitement de Serrières ne soit connue".*

Une discussion aura lieu en 2007 avec cet office afin de mesurer clairement les conséquences de cette réponse. De manière succincte, le projet de rénovation tel qu'il se dessine ne nécessitera pas d'enquête publique et échappera à la supervision du canton à partir du 1er janvier 2008. Les travaux sont planifiés pour 2010-2011.

5.15.4.Projet UPlaNS T68.8 : St-Blaise-La Neuveville est (section 8 + tronçon bernois)

Tronçon Cornaux – La Neuveville est

La décision finale d'approbation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est tombée le 4 avril, après plusieurs demandes d'informations et de documents complémentaires. Il n'y a pas eu de recours à l'encontre de cette décision.

D'une façon générale, outre la poursuite de l'élaboration des projets d'exécution pour le tracé ainsi que tous les ouvrages d'art, différentes prestations supplémentaires ont été effectuées:

- gestion des problèmes domaniaux
- phases de travaux supplémentaires, plans d'intervention, gestion du trafic (public et chantier)

- modification des exigences de l'OFROU concernant les revêtements PA (phonoabsorbants) et MR
- adaptations du projet suite aux découvertes sur le chantier (différences entre plans de base et réalité) notamment en ce qui concerne le cadastre souterrain et l'emplacement exact des chambres
- coordination avec autres mandataires bernois
- parois antiéblouissement supplémentaires
- projet d'intervention de l'augmentation de capacité hydraulique du voûtage du Bois-Rond sous les bretelles sud de la jonction de Cornaux
- projets d'exécution de parois antibruit en verre sur les viaducs, de remplacement de joints de chaussées, de glissières de sécurité et d'autres détails constructifs sur les ouvrages d'art.

Le 28 février, une conférence de presse s'est déroulée au centre d'entretien de Cressier, en présence du chef du département, annonçant officiellement le début des travaux UPlaNS entre Cornaux et La Neuveville est.

Le 27 septembre, une séance d'information aux partenaires intéressés (COPAR) a eu lieu au bureau communal de La Neuveville. Le planning a été présenté à cette occasion, de même que l'organisation des travaux.

Tronçon St-Blaise – Cornaux

Le règlement des oppositions a suivi son cours comme prévu. Une séance de conciliation avec les opposants a eu lieu le 5 octobre à Marin. Plusieurs retraits d'oppositions ont été opérés depuis.

Le projet définitif ajusté a été envoyé pour approbation au DETEC en date du 22 décembre. Son verdict, après information des opposants, est attendu pour le printemps 2007.

Un dossier présentant un ajustement du projet de la nouvelle jonction de Marin avait été livré à l'OFROU à la mi-juin. En restant dans les emprises définies par le projet approuvé, la nouvelle configuration proposée pour la future jonction améliore sensiblement la capacité routière globale à moindre coût. La variante retenue se différencie du projet approuvé par le maintien du passage inférieur existant permettant au flux principal de trafic en provenance de Neuchâtel de rejoindre le centre commercial de la Migros depuis la bretelle de sortie de l'A5 sans passer par les giratoires. De plus, un by-pass est aménagé pour permettre au deuxième flux principal (A5 depuis Neuchâtel vers l'Avenue des Champs-Montants) de s'écouler sans utiliser les giratoires non plus.

En vue de leur approbation par l'OFROU en 2007, l'élaboration des différents projets d'intervention a débuté:

- évacuation des eaux
- circulation et signalisation chantier
- murs de soutènement
- revêtement + marquage/signalisation
- dispositifs de sécurité
- ouvrages antibruit
- séparateurs d'huile
- réfection passage supérieur de l'Etoile
- équipements électromécaniques
- clôtures
- plantations

de même que les projets de détail de réfection et d'élargissement des ouvrages suivants:

- passage inférieur piétons Marin
- passage inférieur Marin-Epagnier
- passage inférieur jonction de Thielle
- passage inférieur Thielle-Wavre
- passage inférieur Wavre
- passage inférieur Juracime
- passage inférieur jonction de Marin
- ouvrages antibruit Marin

5.15.5. Dépenses et recettes consécutives aux études et à la direction des travaux gérées par l'ORN5 et ses mandataires (sections 3,4,6 et 8)

Désignation	Dépenses Fr.	Recettes y compris subvention fédérale Fr.	Dépenses nettes en 2006 Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	6.613.883,10	5.702.315,61	911.567,49
4. Areuse - Serrières Travaux complémentaires	92.902,40	81.754,11	11.148,29
6. Traversée de Neuchâtel	3.393.--	75.351,14	-71.958,14
7. Neuchâtel est - St-Blaise	8.521,10	7.498,57	1.022,53
8. St-Blaise -frontière bernoise Travaux complémentaires	496.758,55	576.991,64	-80.233,09
Total N5A[1)]	7.215.458,15	6.443.911,07	771.547,08
N5U[2)]			
8. Neuchâtel-est-frontiere bernoise	4.657.174,90	4.149.366,51	507.808,39
Total N5A + N5U	11.872.633,05	10.593.277,58	1'279'355,47

[1)] N5A : aménagements dans le cadre d'élargissements
[2)] N5U : réfections sur le tracé actuel, gros entretien

Ce tableau contient les frais de personnel des services cantonaux (y compris frais généraux), des bureaux d'études et de laboratoires.

5.15.6. Acquisitions de terrains (sections 3,4,6,7 et 8)

Pour 2006, les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses Fr.	Recettes y compris subvention fédérale Fr.	Dépenses nettes en 2006 Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	325.018,20	1.221.370,50	-896.352,30
4. Areuse - Serrières	0.00	0.00	0.00
6. Traversée de Neuchâtel	0.00	25.083,52	-25.083,52
7. Neuchâtel est - St-Blaise	167.784,35	113.419,89	54.364,46
8. St-Blaise – Front. BE	74.619,80	65.665,42	8.954,38
Total	567.422.35	1.425.539,33	-858.116,98

5.15.7.Travaux: Vaumarcus-Areuse (section 3)

Les travaux les plus importants ont concerné:

à St-Aubin, Gorgier:

- fin réfection RC5 (OA 3.775).

à Bevaix:

- exploitation de l'estacade d'évacuation des matériaux au Môle des Garçons (OA 3.313);
- fin bretelle d'entrée sud-est jonction de Bevaix (OA 3.313, 3.431);
- fin corrections RC5 Bevaix - Perreux (OA 3.660);
- adaptations réseau local Bevaix (OA 3.661);
- fin déplacements de conduites (OA 3.665);
- fin passage inférieur agricole et faune (OA 3.666);
- fin remise à ciel ouvert partie du ruisseau de Pré-Novel (OA 3.313).

à Boudry:

- fin raccordements routiers au PS de la jonction de Boudry (OA 3.667);
- correction talus bretelle d'entrée nord-ouest jonction de Boudry (OA 3.313);
- fin réaménagement de la zone du Pervou (OA 3.313);
- fin déplacements de conduites industrielles (OA 3.669);
- adaptations réseau local Boudry-Colombier (OA 3.671).

à Cortaillod:

- réaménagements autour tranchée couverte de Chanélaz (OA 3.463);
- fin viaduc de Chanélaz (OA 3.464).

à Areuse:

- fin déviation TN et nouvelle gare (OA 3.685);
- adaptations routières (OA 3.313);
- fin déplacements de conduites industrielles (OA 3.670).

à Cornaux:

- essais périodiques du ruban transporteur Juracime;
- suite de la mise en œuvre du plan de gestion des roches de Châtollion.

divers le long de l'A5 et de la RC5 (tronçons déviés provisoirement) (OA 3.313):

- éléments paraphones;
- clôtures;
- glissières de sécurité;
- remises en état et restitutions de terrains privés;
- revêtements A5;
- marquage, signalisation;
- éclairage;
- nettoyages de routes;
- gestion de la terre végétale et des matériaux excédentaires;
- modelés de terrains;
- aménagements paysagers;
- ensemencements;
- fauches des stocks de terre végétale.

équipements électromécaniques (OA 3.513):

- systèmes de contrôle-commande;
- réseau divers;
- armoires électriques;
- signalisation lumineuse;
- échelles à câbles, câbles;
- éclairage;
- système SOS;
- portes;
- détection de verglas;
- balisage actif;
- vidéo;
- peinture;
- glissières pivotantes (passages de déviation).

fouilles archéologiques:

- Treytel - Areuse (OA 3.853), poursuite de la valorisation des résultats.

Points particuliers relatifs aux travaux (section 3)

Lors de certaines de ces phases de travaux, nous avons été amenés à réaliser en grande partie les bretelles de la demi-jonction d'Areuse ouest, pour acheminer la circulation locale sur un tronçon provisoire de la RC5 à l'intérieur des emprises d'un aménagement approuvé.

A fin 2004, les finitions de ces deux bretelles ont été réalisées afin de permettre la mise en place des phases de gestion du trafic dès l'ouverture partielle de l'A5 en mai 2005, puis lors de la mise en service définitive en novembre 2005. Ces situations ont mis en évidence l'utilité de cette demi-jonction et son bon fonctionnement.

Dans le même temps, l'OFROU nous a demandé de faire avaliser ces deux bretelles en procédant à l'élaboration d'un projet général (à faire approuver par le Conseil fédéral) combiné à un projet définitif (à faire approuver par la suite par le DETEC). Ce projet combiné fait l'objet d'un dossier envoyé à l'OFROU en mars.

Ce projet était destiné à circuler auprès des services fédéraux pour préavis, selon la procédure de consultation, en vue de son approbation par le Conseil fédéral.

L'ORN5 a par ailleurs organisé plusieurs rencontres avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la culture (pour l'intégration du pont de Boudry), y compris deux visites sur place. Ces offices se sont prononcés favorablement.

Les communes de Boudry et de Cortaillod, de même que les services cantonaux intéressés, ont également été consultés et ont donné des préavis favorables. Il en est de même avec Pro Natura, le WWF et l'Association Transports et Environnement (ATE).

Le 19 septembre, le DETEC adressait sa demande d'approbation formelle au Conseil fédéral, qui a approuvé ce projet suite aux préavis favorables de ses services, en autorisant le canton à élaborer le projet définitif correspondant.

Nous attendons encore sa décision formelle.

Le DETEC se déterminera si après l'approbation au niveau du Conseil fédéral (projet général) une enquête publique est nécessaire ou non pour l'approbation du même projet (définitif) par le DETEC.

En effet, il n'y a pas d'emprises supplémentaires; ces bretelles restent à l'intérieur des alignements; elles se situent sur du domaine public existant avant leur réalisation; il n'y a pas de bordiers touchés. Le droit cantonal permettrait de se passer de la mise à l'enquête publique.

Il a été prévu que la plupart des haies de compensation écologique qui seront aménagées sur le plateau de Perreux et en bordure sud de l'A5, de même que celles qui ont été aménagées dans les hauts de La Béroche dans le cadre du SAF de St-Aubin, seront intégrées dans le réseau cantonal des haies et des bosquets protégés par l'arrêté du 21 août 1996.

Les gens du voyage étrangers cherchent des places de transit provisoires le long du Littoral neuchâtelois. Il semblerait qu'un site puisse être trouvé sur l'ancienne place d'installation du tunnel de Sauges, à Sauges sud. Cette place a servi à deux reprises à accueillir les caravanes des gens du voyage.

Toutefois, au vu des traces qu'ils ont laissées sur place et des dérangements occasionnés aux habitants de Vaumarcus et de St-Aubin, les autorités de ces deux communes sont très réservées, voire même opposées à la mise en fonction de cette place actuellement cancelée par des blocs de rocher.

L'installation de noyage des matériaux de Bevaix a été démantelée en fin d'année et les lieux seront remis en état en 2007, dans le cadre de la remise à ciel ouvert du ruisseau des Marais, au soulagement des bordiers, qui ont supporté la poussière de la zone de préparation et de traitement des matériaux depuis 1998, soit durant 9 ans.

La rive au Môle des Garçons sera quelque peu réaménagée, en plantant des éléments de forêt riveraine, tout en ménageant la vue sur le lac pour les promeneurs.

Le 16 juin, le chef du département procédait à l'inauguration de la nouvelle station TN d'Areuse ainsi que la zone naturelle du Pervou, en présence des représentants des communes de Bevaix, Boudry, Cortaillod et Colombier, de même que des bureaux d'études ayant participé à ces réalisations. Etaient également invités l'OFROU, l'OFT, les TN, l'Association des Amis du Tram (ANAT) ainsi que des membres des services cantonaux intéressés.

La poste d'Areuse dont le bâtiment avait été acquis par l'entreprise des routes nationales a été démolie cet automne pour faire place à un parc public, le carrefour adjacent ayant été réaménagé.

Cette suppression s'est faite bien entendu en accord avec La Poste suisse qui a pu replacer son personnel.

L'OFROU a accepté de participer à la remise en état de "l'ancienne N5" devenue la RC5 avant de la remettre définitivement au canton pour entretien, à Vaumarcus, St-Aubin, Gorgier, Bevaix, Boudry et Colombier. Dans la mesure du possible, la nouvelle RC5 a été aménagée à 2 voies de circulation avec 2 bandes cyclables, de même que des arrêts de bus. Le concept consiste à rendre le trafic sur la RC5 fluide, mais à une vitesse modérée. C'est pourquoi un certain nombre de giratoires s'échelonnent sur cet axe.
Le tronçon Boudry (Les Esserts) – Areuse a dans ce sens été particulièrement soigné avec la participation de la commune. Le tronçon Perreux – Boudry (cimetière) sera réalisé dans le même esprit.

La rue Pierre-Beau, supportant initialement la RC5, a été désaffectée. Cette route cantonale réutilise l'ancienne "route bétonnée" sous Vaudijon. Une chicane empêchant le trafic de transit des véhicules à moteur à l'exclusion des deux-roues a été installée à l'est du hameau d'Areuse. Pour des raisons de sécurité, il sera encore nécessaire d'installer une signalisation lumineuse au Carrefour des Chézards, donnant accès à la zone industrielle, scolaire et sportive située sur la plaine d'Areuse.

L'ANAT a acquis un terrain aux Iles à Areuse (entre la RC5 et l'Areuse) afin d'y ériger son futur musée. Avec l'aide des apprentis du CPLN, un embranchement avec une section de voie a déjà été réalisé.

5.15.8.Travaux: Areuse-Serrières (section 4)

Il n'y a pas eu de travaux sur cette section durant l'année 2006.

5.15.9.Travaux: Traversée de Neuchâtel (section 6)

Rappelons qu'en 1994, des modules de commande de la signalisation avaient provoqué un incendie dans un local technique au Nid-du-Crô donnant lieu à des dégâts importants. Très rapidement, nous avons été confrontés avec l'assureur de l'entreprise, la Genevoise Assurances, qui ne voulait pas prendre ses responsabilités. Nous avons été en procès durant douze ans environ. Celui-ci vient de se clore à notre entière satisfaction, c'est-à-dire que le canton et la Confédération ont été entièrement dédommagés pour les frais directs et indirects induits par cet incident (plus d'un demi-million de francs).

5.15.10.Travaux: Neuchâtel est-St-Blaise (section 7)

Par ailleurs, un litige nous a occupé, suite à des tassements de terrains autour d'immeubles locatifs au lieu-dit Sous les Vignes à St-Blaise, depuis 2001, suite aux travaux de la Tranchée de Vigner, effectués en 1990-94. Il s'agissait de savoir dans quelle mesure les travaux de l'A5 avaient aggravé le tassement naturel du sous-sol tourbeux dans la zone considérée.

Les requêtes d'indemnisation initiales se montaient à 12 millions de francs. La transaction s'est terminée à 125.000 francs sans toutefois charger les comptes de l'A5, grâce à l'intervention des assurances.

5.15.11.Travaux: St-Blaise-frontière bernoise (section 8)

Mur de soutènement de la bretelle d'entrée en direction de Neuchâtel de la jonction de Thielle: le gros œuvre a été terminé à fin 2005. Les finitions et le repli des installations de chantier se sont effectués début 2006, comme prévu. L'ensemencement des talus s'en est suivi. Les plantations s'effectueront début 2007.

Dans le cadre du tronçon d'entretien T68.8 entre St-Blaise et La Neuveville est, les travaux suivants ont été menés essentiellement sur le tronçon Cornaux-frontière bernoise:

N5A: aménagements dans le cadre d'élargissements

- éléments antibruit (OA 8.308)
- sondages archéologiques (OA 8.852)

N5U: réfections sur le tracé actuel, gros entretien (68.901)

- gestion de la circulation
- tracé, revêtements, évacuation des eaux, marquages
- ouvrages d'art, murs de soutènement
- canalisations et équipements électromécaniques
- clôtures
- séparateurs
- glissières de sécurité et systèmes de retenue

En résumé, les voies sud de l'autoroute entre les jonctions de Cornaux et du Landeron, y compris les ponts sud du Bois-Rond et de la Raffinerie ont été réfectionnés. Sur la semi-autoroute entre les jonctions du Landeron et de La Neuveville est, mis à part les viaducs du Landeron ouest et est, les travaux sur l'ensemble de la chaussée ont pu être réalisés grâce à l'excellent engagement des entreprises; seuls resteront à poser le revêtement routier définitif et le solde des parois antibruit au Landeron. Toutefois, il est à regretter qu'un problème technique soit survenu lors de la pose de la couche de roulement de la voie de dépassement direction Bienne, entraînant une ondulation qui peut être ressentie en fonction des véhicules. Ce défaut sera corrigé lors des travaux en 2007.

5.15.12. Programme

Le tableau ci-après montre l'évolution globale des budgets et des comptes pour A5 construction (N5A).

(études et travaux en 100% en millions de francs)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
planifié selon le programme à long terme	107,4[1)]	107,0[2)]	103,2[3)]	125,0[4)]	81,6[4)]	37,4[4)]	30,5[4)]
planifié selon tabelles évolutives OFROU					80,6[5)]	46,1[5)]	25,7[5)]
demandé par l'ORN5 à la fin de l'année précédente	156,5	119,0	125,9	124,9	81,6	39,7	25.5
budgété par l'OFROU à la fin de l'année précédente	144,5	106,0	103,2	124,9	80,6	41,7	25.5
dépense effective en fin d'année et admise par l'OFROU	155,7	137,4	136,6	128,3	74,6	34,5	---
différence entre dépenses et budgets	11,2	31,4	33,4	3,4	- 6,0	-7,2	---

1) Planifié selon le 6e programme à long terme adopté par le Conseil fédéral le 24 novembre 1999.
2) Selon programme OFROU du 16.08.01 (6e programme remanié, var. 2001.103)
3) Selon programme OFROU du 11.07.02 (7e programme remanié, var. 2002.103)
4) Selon programme OFROU du 19.09.04 (7e programme remanié, var. 2004.306)
5) Selon tabelle OFROU du 24.08.05

En ce qui concerne le gros entretien (N5U), une tabelle similaire ne se justifie pas. En effet, les travaux UPlaNS ont véritablement débuté en 2006, et à fin 2007, soit au 1er janvier 2008, l'OFROU prendra à sa charge le 100% du coût des études et des travaux. Un tableau annexé à ce chapitre indique les dépenses effectives 2006 concernant N5U. Un autre tableau concerne N5A.

5.15.13.Situation financière

Les montants des études et travaux qui seront accordés par l'OFROU pour 2007 se répartissent comme suit, en millions de francs:

Etudes et travaux 2007 (A5 Construction) 88% de subvention

Désignation section	Etudes et DT	Acquisition immeubles indemnités	Travaux	Total	%
3. Vaumarcus - Areuse	5,41	1,30	10,28	16,99	66,5
4. Areuse - Serrières	1,30	---	0,01	1,31	5,1
6. Traversée de Neuchâtel	0,38	---	0,53	0,91	3,6
7. Neuchâtel est - St-Blaise	0,10	0,10	1,50 [1)]	1,70	6,7
8. St-Blaise - front. BE	0,71	2,33	1,58	4,62	18,1
Total	7,90	3,73	13,90	25,53	100

[1)] archéologie

Etudes et travaux 2007 (Gros entretien, UPlaNS) 91% de subvention

Désignation section	Total	%
00. Coûts généraux	1,00	3
64. Front. VD - Neuchâtel est	2,53	7
68. Neuchâtel est - front. BE [1)]	30,96	90
Total	34,49	100

[1)] y compris 8,49 millions de rattrapage de factures 2006

Mouvement des comptes extraordinaires de la N5 au cours de l'exercice 2006

Tabl SPCH 9

Prestations		Dép. totales br. en 2006	Subvention Conféd.	Autres recettes	Dépenses nettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Projet et direction des travaux		7'526'296.95	7'082'258.34	-118'857.79	562'896.40
2. Acquisitions d'immeubles		662'371.80	574'633.97	954'432.70	-866'694.87
3. Travaux :					
Frontière VD - Areuse					
Travaux routiers et d'adaptations		16'326'653.75	14'702'196.29	115'297.28	1'509'160.17
Ouvrages d'art		958'474.70	843'457.74	-1'082'866.97	1'197'883.93
Tunnels		57'383.65	50'497.61	0.00	6'886.04
Equipements électromécaniques		6'905'743.47	6'077'054.24	-74.12	828'763.36
Centre d'exploitation de Boudry		43'256.35	38'065.59	0.00	5'190.76
Banque de données routières		4'482.60	3'944.69	0.00	537.91
Mesures de protection, environ.		29'778.55	26'205.12	0.00	3'573.43
Traversée de Neuchâtel					
Travaux routiers et d'adaptations		246'113.35	0.00	0.00	246'113.35
Equipements électromécaniques		36'648.45	413'275.94	-84'738.01	-291'889.48
Neuchâtel - St-Blaise					
Travaux routiers et d'adaptations		19'927.50	17'536.20	0.00	2'391.30
Equipements électromécaniques		37'850.55	33'308.48	0.00	4'542.07
Fouilles archéologiques		1'888'039.60	1'661'474.85	0.00	226'564.75
St-Blaise - Frontière bernoise					
Fouilles archéologiques		123'484.15	108'666.05	0.00	14'818.10
Mesures de protection, environ.		1'188'260.85	1'045'669.55	0.00	142'591.30
Sous-total travaux		27'866'097.52	25'021'352.35	-1'052'381.82	3'897'126.99
Total		36'054'766.27	32'678'244.66	-216'806.91	3'593'328.52
Garanties dues		1'946'920.95	1'713'290.45	348'600.65	-114'970.15
Transactions terrains, soldes dus		641'650.70	564'652.60	88'933.60	-11'935.50
Transitoires		3'771'853.40	2'488'925.10	0.00	1'282'928.30
Total général		42'415'191.32	37'445'112.81	220'727.34	4'749'351.17

A5, Construction
Situation des comptes 4051.1000004 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 10

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31 décembre 2005	Dépenses totales brutes en 2006	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2006	Dépenses totales nettes au 31 décembre 2006
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3. Frontière vaudoise - Areuse	171'039'635.55	31'664'604.07	28'333'201.80	-205'944.97	3'537'347.24	174'576'982.79
4. Areuse - Serrières	19'526'296.94	102'303.95	214'002.67	55.20	-111'753.92	19'414'543.02
5. Serrières - Neuchâtel	253'267.80	0.00	0.00	0.00	0.00	253'267.80
6. Traversée de Neuchâtel	101'437'143.36	282'611.80	576'011.48	-89'064.89	-204'334.79	101'232'808.57
7. Neuchâtel Est - Saint-Blaise	70'834'021.07	2'122'123.10	1'830'237.99	3'070.80	288'814.31	71'122'835.38
8. Saint-Blaise - frontière bernoise	28'611'674.80	1'883'123.35	1'724'790.72	75'076.95	83'255.68	28'694'930.48
	391'702'039.52	36'054'766.27	32'678'244.66	-216'806.91	3'593'328.52	395'295'368.04
Garanties dues	348'600.65	1'946'920.95	1'713'290.45	348'600.65	-114'970.15	233'630.50
Transactions terrains, soldes dus	88'933.60	641'650.70	564'652.60	88'933.60	-11'935.50	76'998.10
Transitoires	0.00	3'771'853.40	2'488'925.10	0.00	1'282'928.30	1'282'928.30
	392'139'573.77	42'415'191.32	37'445'112.81	220'727.34	4'749'351.17	396'888'924.94

Amortissement au 31 décembre 2005 :	309'588'745.55
Amortissement 2006 :	14'480'529.00
Amortissement au 31 décembre 2006 :	324'069'274.55

5.16. Gros entretien A5

5.16.1.Section 64: Frontière vaudoise – Neuchâtel

Gros entretien

Mesure 04-125

Assainissement du réseau de distribution d'eau de défense incendie

Fin des travaux de réparation du réseau de défense incendie dans le local de distribution d'eau à CVC.

Etablissement du décompte final par l'OFROU le 11 décembre 2006.

Mesure 04-119

Modernisation radios OUC

Participation du personnel et des véhicules et engins sous la responsabilité de la SELM.

Mesure 05-135

Réfection du tapis Serrières – Grand-Ruau

Mise en place de la signalisation de chantier.

Mesure 03-106

Contrôle périodique des ouvrages d'art

Soutien logistique de la division IV.

Mesure 01-110

Cadastre souterrain

Inventaires des canalisations – mise à jour – mise en place dans les tunnels et les tranchées entre Serrières et St-Blaise pour le tirage des câbles.

Soutien logistique de la division IV (signalisation, etc.).

Mesure 06-138

Renouvellement de l'éclairage dans le tunnel de Prébarreau

Soutien logistique de la division IV (mise à disposition de personnel, de matériel et de la signalisation).

Mesure 06-140

Tirage de câbles fibre optique entre Serrières et La Maladière

Signalisation et soutien logistique de la division IV durant les opérations de tirage de câbles.

UPlaNS

Secteur Areuse – Serrières

Interventions de la division IV dans le cadre des travaux de préparation

Etudes – relevés de terrain – carottages – inventaire du cadastre souterrain entre St-Blaise et Cornaux, qui ont fait l'objet de 6 décomptes de prestations pour un montant total de 10.208 fr. 80.

Ponts et murs

Banque de données des ouvrages d'art "KUBA-DB"

La KUBA-DB est une banque de données des ouvrages d'art développée sur mandat de l'OFROU et imposée à tous les cantons pour la gestion des ouvrages des routes nationales.

Durant l'exercice écoulé, le canton de Neuchâtel a poursuivi la mise à jour et les corrections demandées par la confédération.

Suite à la réforme de la péréquation financière (RPT) dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2008, un effort encore plus soutenu sera nécessaire en 2007. Les tunnels devront également être introduits par les cantons avant l'été.

Surveillance et entretien des ouvrages d'art

Sur notre réseau routier, le contrôle systématique des ponts (altimétrie, planimétrie), est effectué en principe tous les cinq ans. Certains ouvrages bénéficient d'une fréquence de contrôle plus élevée en raison de mouvements significatifs relevés ces dernières années.

Viaducs de Colombier nord et sud

Les viaducs de Colombier permettent au trafic de la route nationale 5 d'enjamber la zone du camping. Ces ouvrages construits en 1975 se trouvent en très mauvais état et demandent une surveillance régulière, aussi bien au niveau de l'état de leur structure que du point de vue stabilité. Une campagne de mesure a été menée en 2006 et a permis, d'une part, de remplacer certains éléments de contrôle défectueux et, d'autre part, de constater que des mouvements non négligeables sont toujours mesurables. Une surveillance sera maintenue ces prochaines années.

L'assainissement de cet ouvrage sera entrepris dans le cadre du prochain tronçon d'entretien UPlaNS T64.4

Passage supérieur de la Brena

Cet ouvrage d'art, situé sur la commune d'Auvernier et construit dans la première moitié des années 70, franchit l'autoroute A5 et le Littorail par son pont principal et permet la desserte de la jonction de Colombier par deux bretelles d'accès. Depuis la fin de la construction en 1974, les mesures géométriques montrent que les bretelles en courbe continuent à se déformer. Le relevé effectué en 2006 vient confirmer cette tendance. Ces déformations non stabilisées depuis plus de

trente ans deviennent problématiques. Un projet d'intervention actuellement en cours permettra d'assainir et renforcer cet ouvrage dans le cadre du prochain tronçon d'entretien UPlaNS T64.4.

Tranchée d'Auvernier

L'installation de protection cathodique des parois, mise en service en 1997, a fait l'objet d'un contrôle mensuel en 2006 de la part du bureau des ouvrages d'art (BOA). Son fonctionnement est satisfaisant.

Tunnel de Neuchâtel ouest

Les contrôles liés au tunnel ouest furent intégrés à l'époque dans le système d'auscultation général du secteur de Serrières de l'A5. En effet, la nature des terrains rencontrés lors du percement (marnes gonflantes), ont modifié les données du projet (réalisation d'une contre-voûte sous la chaussée). Malgré cette modification, les deux tubes constituant cet ouvrage subissent des mouvements verticaux non négligeables. Si la plupart des points mesurés en 2006 montrent une certaine stabilisation, quatre points situés sur des bordures de chaussée subissent la poussée des marnes et évoluent de manière linéaire au cours du temps sans que nous puissions observer un amortissement du phénomène. Une surveillance sera maintenue ces prochaines années.

PSP de Port-Roulant

Cette passerelle à piétons a été contrôlée dans le cadre de la campagne 2006. Le précédent contrôle datant de 1998 avait mis en évidence quelques variations de faible amplitude. Le relevé du mois de mai 2006 montre un très léger basculement de la culée sud vers le nord. Son amplitude est toutefois modérée. Le prochain contrôle interviendra en 2011.

5.16.2.Section 68: Neuchâtel est – Frontière bernoise

Mesures d'entretien concernant la gestion

Banque des données routières STRADA-DB; exploitation

La banque de données routières STRADA, développée dès 1986 et réalisée sous l'égide de l'OFROU, est en exploitation dans notre service depuis 1996.

En général et dans toute la mesure du possible, toutes les données relatives aux travaux réalisés chaque année sur l'ensemble du réseau cantonal sont corrigées, complétées et mises à jour au fur et à mesure. Cela concerne principalement les géométries d'axes, les profils géométriques et les structures.

Avec l'ouverture des derniers tronçons de l'A5 en octobre 2005, différents tronçons de routes cantonales adjacents à l'autoroute ont encore été réalisés en 2006 de Bevaix à Areuse. Ainsi de nombreuses données ont été modifiées ou complétées pour les secteurs suivants:

- RC5 Bevaix est – Giratoire de Perreux revêtement définitif
- RC5 Giratoire du Pervou – Giratoire d'Areuse reconstruction et nouveau tracé
- RC5 Giratoire de Fochaux – Carrefour Transair reconstruction et nouveau tracé

MISTRA – système d'information pour la gestion des routes et du trafic

Pour rappel, depuis 2004, l'OFROU a mis en route un processus de développement informatique pour le projet MISTRA qui sera mis en exploitation progressivement dès 2007, pour la Confédération, puis en 2008 pour les cantons et les communes (en tant que propriétaires de routes). Ce projet crée un système d'information (géographique) pour la gestion des routes et du

trafic pour soutenir le pilotage stratégique, conceptuel et opérationnel des champs d'action de l'OFROU que sont la conception, la mise à disposition (planification, construction, aménagement, entretien, exploitation) et l'utilisation du réseau.

Le projet se poursuit tel que prévu et les spécialistes informatiques ont procédé au développement du système avec la mise en tests successive des 5 itérations. Les experts de la Confédération et de 6 cantons (dont Neuchâtel) se sont régulièrement réunis pour exécuter les tests et proposer des ajustements.

La fin du développement et des tests du système de base reste planifiée pour la fin du 1er semestre de 2007.

Parallèlement, les concepts et développements des applications métier principales ont été réalisés ou sont en cours. Ce sont "Chaussées et installations annexes", "Accidents de la circulation", "Monitorage du trafic", "Ouvrages d'art et tunnels". L'ensemble, système de base et applications métier, consituera le système global de MISTRA.

Banque des données de la signalisation verticale, ROUTISIGN

A fin 2002 a été acquise et mise en place une base de données pour la signalisation routière verticale, développée par une société française. Actuellement, environ 5000 signaux de police et directionnels sur 300 km de routes cantonales composent cette banque de données (BD). De plus, en 2006, quelque 150 panneaux ont fait l'objet de renouvellement et ont dû être par conséquent modifiés dans la BD.

Une application spécifique complémentaire a été réalisée pour permettre la reproduction sur fonds cartographiques, sur écran ou plan, des signaux choisis selon différents critères.

Base des données des accidents de la circulation

L'OFROU, en collaboration avec l'office de la statistique (OFS), a présenté en consultation aux cantons le nouveau procès-verbal d'accidents et le concept de l'application métier "accidents de la circulation" qui sera intégré au système MISTRA dès 2008.

Dans cette attente, la police cantonale poursuit toujours la saisie et la gestion initiale des données accidents dans la BD accidents (système ASIT/PTV). Ces données (partie non confidentielle) sont exportées annuellement (au minimum) dans la BD fédérale de l'OFS et dans la BD propre à notre service. Enfin, elles seront reprises dans le nouveau système MISTRA.

Gros entretien

Mesure 05-139

Renforcement du mur – Jonction de Thielle

Mise en place de la signalisation de chantier.

Mesure 05-138

Centre d'entretien de Cressier – remplacement des portes du petit garage + réparation des canalisations d'évacuation d'eau

Fin des travaux et établissement du décompte final approuvé par l'OFROU le 11 décembre 2006.

Mesure 06-142

Tirage câbles fibre optique entre La Maladière et St-Blaise

Mise en place de la signalisation de chantier et soutien logistique.

UPlaNS

Secteur St-Blaise – frontière bernoise – La Neuveville est

Interventions de la division IV dans le cadre des chantiers de reconstruction de l'A5 entre St-Blaise, Cornaux et La Neuveville est:

- Pose et modification de la signalisation de chantier
- Travaux d'entretien courant
- Travaux liés aux différentes phases des chantiers en cours, notamment dans la coupe de bois, dans les plantations touchées par ces chantiers.

Ces différents travaux ont fait l'objet de 63 décomptes de prestations pour un montant total de 301.767 fr. 05.

Ponts et murs

Murs ancré des Saars

Suite à l'inspection de l'ouvrage en 2004, il a été décidé de relever en 2006 la tension des tirants d'ancrage munis de cellules contrôlables. Cette campagne a apporté la confirmation que le comportement des tirants d'ancrage de cet ouvrage est bon. Aucun signe de désordre n'a pu être observé. La prochaine intervention est prévue en 2011.

PS de l'Etoile à Marin

A la suite de l'apparition de fissures à proximité de la culée sud du pont, il a été décidé d'équiper l'élément en cause de repères permettant de suivre le mouvement relatif du pont par rapport au mur de culée. Cet équipement installé en juillet 2004 a été relevé en août 2006. Des déplacements non négligeables sont observés et devront être considérés dans le projet d'intervention en cours actuellement dans le cadre du tronçon d'entretien UPlaNS T68.8B (St-Blaise-Cornaux).

5.16.3.Benchmarking

La notion de "Benchmarking" et ses tâches associées ont fait l'objet de notes descriptives dans les rapports de gestion précédents. Pour mémoire, cela consiste à analyser et à comparer les coûts de toutes les prestations fournies dans le domaine d'exploitation des routes nationales sur le plan suisse.

Suite à l'ouverture des derniers tronçons de l'A5 en octobre 2005, de Vaumarcus à Areuse, la majeure partie des données des activités d'entretien ont été préparées par les mandataires de la construction, encore en service pour la préparation des plans d'entretien, conformes à l'exécution.

Avec l'appui et l'accord de l'OFROU, ces données ont été préparées et introduites dans une base de données SIT. Ceci permettra, à l'avenir, de déterminer plus facilement les quantités réellement exécutées au fil des années et de les associer au temps de travail correspondant, afin d'en déterminer les coûts d'exploitation. Enfin, le système SIT retenu et sa conception permettront d'intégrer facilement les données relatives aux conduites d'évacuation des eaux dans le SITN.

A5, Gros entretien
Situation des comptes 4051 1000005 au 31 décembre 2006

Tabl SPCH 11

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31 décembre 2005	Dépenses totales brutes en 2006	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2006	Dépenses totales nettes au 31 décembre 2006
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
00 - Frontière vaudoise - frontière bernoise sans distinction particulière	188'153.27	149'955.00	136'459.05	0.00	13'495.95	201'649.22
64 - Frontière vaudoise-Neuchâtel-Est	5'380'627.00	1'451'595.60	1'320'952.25	647.15	129'996.20	5'510'623.20
68 - Neuchâtel-Est - Frontière bernoise	6'203'475.15	28'853'482.50	26'256'669.32	-88'662.65	2'685'475.83	8'888'950.98
	11'772'255.42	30'455'033.10	27'714'080.62	-88'015.50	2'828'967.98	14'601'223.40
Garanties dues	16'662.05	1'561'406.15	1'420'879.60	16'662.05	123'864.50	140'526.55
Transitoires		4'041'756.00	3'736'692.95		305'063.05	305'063.05
	11'788'917.47	36'058'195.25	32'871'653.17	-71'353.45	3'257'895.53	15'046'813.00

Amortissement au 31 décembre 2005 :	9'658'765.70
Amortissement 2006 :	375'954.00
Amortissement au 31 décembre 2006 :	10'034'719.70

5.17. Renouvellement de l'équipement relevant des crédits d'investissement

Le renouvellement de l'équipement réalisé dans le cadre des crédits d'investissement relevant de la compétence du Conseil d'Etat concerne les véhicules et machines dont la valeur d'achat dépasse 100.000 francs. Pour l'entretien des routes cantonales et de l'autoroute A5, le parc de ce type d'équipement est composé de quarante-trois véhicules lourds, y compris les balayeuses, les fraiseuses autonomes et les principaux agrégats pour l'entretien hivernal et estival, dont la valeur de remplacement est évaluée à 18,5 millions de francs.

Pour 2006 aucun crédit n'a été accordé pour le renouvellement des équipements.

5.18. Entretien relevant des crédits de fonctionnement

5.18.1.Traitement du personnel (entretien)

Le traitement du personnel d'entretien s'élève à 9.248.561 fr. 10. Ce montant est de 9,3% inférieur à la somme budgétée. Cette économie est due au non réengagement de personnel dans l'ensemble des divisions d'entretien.

L'application stricte des mesures et objectifs du programme de législature 2006-2009 nous a donc fait renoncer à tout nouvel engagement ou remplacement de personnel pendant l'année 2006. Une réorganisation du travail s'est imposée et certaines prestations ont été revues.

Selon le décompte 2005 du coût de l'entretien courant de l'autoroute A5, dont le paiement intervient en 2006, la part du traitement et des charges du personnel d'entretien subventionné par la Confédération pour l'entretien courant de l'A5 représente 12% du total.

5.18.2.Machines et équipements

Ce compte prend en charge les frais d'acquisition des machines et véhicules des quatre divisions d'entretien des routes, ainsi que du garage de l'Etat à Vauseyon. Les dépenses effectuées pour ces acquisitions peuvent varier d'une année à l'autre, en fonction des besoins nouveaux et de la nécessité du remplacement imprévisible de matériel ancien, dont les frais de réparation deviennent exorbitants. Ceux-ci étant pris en charge par la rubrique budgétaire "Matériel véhicules, radio, outillage", les dépenses pour ces deux comptes doivent être considérées globalement.

Les dépenses prises en charge par la présente rubrique se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Signalisation routière	4.972,65
Equipement de la division d'entretien I	4.300,85
Equipement de la division d'entretien II	56.796.—
Equipement de la division d'entretien III	133.334,85
Equipement de la division d'entretien IV	44.654.—
Equipement du garage	36.517,60
Equipement du laboratoire routier	15.623,87
Equipement divers	782,45
Total	**296.982,27**

5.18.3.Eau, gaz, chauffage, électricité

Les frais de fourniture d'eau, d'énergie et de combustibles pour tous les dépôts et centres d'entretien, ainsi que pour les stations de pompage et les centrales de couplage chaleur-force de Vaumarcus, Saint-Aubin, Gorgier, Treytel et Areuse (fonctionnant au gaz), sont pris en charge par ce compte. Les dépenses 2006 se répartissent comme suit:

	Fr.
Division d'entretien I	9.298,20
Division d'entretien II	2.714,25
Division d'entretien III	26.360,80
Division d'entretien IV (A5)	139.345,60
Total	**177.718,85**

5.18.4.Eclairage routes et tunnels

Cette rubrique prend en charge les coûts d'énergie pour l'éclairage des routes et tunnels ainsi que la ventilation des tunnels. Les frais d'éclairage des tunnels varient d'une année à l'autre, en fonction des conditions d'ensoleillement. Les dépenses prises en charge par ce compte se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Eclairage des carrefours divisions I à III	1.526,55
Eclairage du tunnel de Saint-Aubin, division I (RC 2129)	8.425,30
Eclairage et ventilation du tunnel de La Clusette, division II (H10)	77.123,05
Eclairage et ventilation des tunnels de la division III (H20)	340.651,70
Eclairage des routes et tunnels et ventilation des tunnels de la division IV (A5)	929.972,50
Total	**1.357.699,10**

Les dépenses imputées s'élèvent à 1.357.699 fr. 10 et sont inférieures de 20% du montant budgété de 1.700.800 francs. La diminution de consommation est enregistrée dans le tunnel de La Clusette et les tunnels de la H20, La Vue-des-Alpes, le Mont-Sagne, Les Hauts-Geneveys, des Gorges du Seyon et de l'A5 et ses tunnels.

5.18.5.Carburants

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 798.747 fr. 30, montant qui est d'environ 31% supérieur à celui budgété de 608.000 francs. Cet écart trouve son explication dans une forte hausse du prix des carburants. Les recettes provenant de la fourniture d'essence à la Compagnie de transport BBB sont créditées au compte N°4051.435.000 "Vente à des tiers". Le montant de cette recette s'élève à 267.084 fr. 40. Le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules d'entretien est influencé par les conditions hivernales; il est donné ci-après pour ces trois dernières années:

	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes		
Année	**2004**	**2005**	**2006**
Véhicules légers	1.107.438	1.088.113	1.007.014
Véhicules lourds	251.422	282.946	199.306
Totaux	**1.358.860**	**1.371.059**	**1.206.320**

Pour les véhicules lents tels que les balayeuses, chasse-neige, fraiseuses ainsi que les machines de chantier, c'est le nombre d'heures de fonctionnement qui est représentatif de la consommation du carburant diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces trois dernières années.

	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier		
Année	**2004**	**2005**	**2006**
Véhicules lents et machines de chantier	8.407	9.581	8.291
Fraiseuses à neige	858	1.436	1.014
Totaux	**9.265**	**11.017**	**9.305**

Les quantités de carburants consommées ces trois dernières années sont les suivantes:

Année	**2004**	**2005**	**2006**
Essence, en litres	36.284	31.697	20.750
Diesel, en litres	302.222	328.532	272.782

5.18.6.Matériel véhicules, radio, outillage

Cette rubrique prend en charge toute dépense relative à l'achat de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange pour l'ensemble du parc des véhicules et machines d'entretien estival et hivernal, y compris ceux de l'A5 et du laboratoire routier, ainsi que de l'équipement de comptage de trafic. Les dépenses imputées sur ce compte varient d'une année à l'autre en fonction de l'ampleur des travaux d'entretien et de l'utilisation des machines et véhicules. Elles se répartissent de la façon suivante:

Routes cantonales	**Fr.**
Petit matériel, outillage, produits d'entretien des centres et des dépôts des divisions I à III, du dépôt de signalisation, du laboratoire routier et divers	95.960,99
Garage, divisions I à III, pièces de rechange et autres fournitures	313.775,08
Fournitures pour véhicules d'autres services de l'Etat	0.—
Sous-total	409.736,07
Route nationale 5	
Matériel et fournitures pour la division IV	135.641,10
Total	**545.377,17**

5.18.7.Signaux et peinture

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. s'élèvent à 436.558 fr. 55. Elles se répartissent comme suit:

Routes cantonales	**Fr.**
Signalisation verticale	111.189,60
Glissières	10.378,95
Signalisation horizontale	246.094,25
Signalisation lumineuse entretien	5.578,20
Signalisation cyclotourisme, entretien	5.171,25
Signalisation due aux travaux routiers	37.548,35

Divers	1.777,40
	417.738.—
Route nationale A5	
Signaux et peinture	18.820.55
Total	**436.558,55**

Le dépassement du budget de 15.558 fr. 55, correspond à l'acquisition de la signalisation verticale nécessaire pour la limitation temporaire de la vitesse maximale sur autoroute et semi-autoroute en cas de pollution particulièrement élevée de l'air par un excès de poussières fines (PM10) en raison des conditions atmosphériques (smog hivernal) et susceptible de porter atteinte à la santé de la population. Il est entièrement compensé par une économie équivalente au sein du compte 4100.318.000 "Mandats, expertises, études" du service de la protection de l'environnement.

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien en favorisant, chaque fois que cela était possible, la pose de dispositif de sécurité mixte bois/métal.

Environ 64 t de peinture, soit 35 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 24 t de peinture à solvant et 5 t en masse à deux composants, ont été utilisées et 18 t de microbilles de verre ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité. Nous ne pouvons malheureusement pas utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10° C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante pour assurer le séchage de la peinture. Or, nous devons intervenir fréquemment pendant des périodes totalement inadaptées pour l'application de la peinture routière, ceci pour des besoins de sécurité et principalement pour l'ouverture au trafic des chantiers, qui eux aussi, se prolongent très tardivement en fin de saison.

Cela a été particulièrement le cas en 2006 pour les besoins des chantiers de reconstruction de la route cantonale 5 entre Colombier et Bevaix, la H10 Peseux-Vauseyon ainsi que la H20 au Crêt-du-Locle pour les adaptations du marquage au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'importance du tonnage de peinture routière s'explique par ces nombreux travaux, mais aussi et surtout par le fait de l'hiver rigoureux 2005/2006. En effet, les passages réguliers des engins de déneigement, ont occasionné l'effaçage total du marquage de nombreux tronçons nécessitant le rafraîchissement complet de la signalisation horizontale.

Les services de la signalisation routière ont été requis à de nombreuses reprises par les communes, les commissions scolaires ou de circulation, associations de quartier et les privés, pour études ou conseils avec visions locales.

146 arrêtés communaux concernant la signalisation sur domaine public et 49 sur domaine privé ont été examinés et approuvés. En outre 7 décisions formelles en matière de circulation routière ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantier, la gendarmerie cantonale et les polices locales pour l'élaboration et la mise en place des signalisations de chantier et la pose de la signalisation définitive de secteurs terminés. Notons, par ailleurs, que l'inspecteur cantonal de la signalisation et de la circulation routière donne des cours relatifs à la signalisation de chantier aux conducteurs de route, aux chefs d'équipe génie civil et aux techniciens ET-conducteurs de travaux.

5.18.8.Marchandises entretien routes et ouvrages

Cette rubrique prend en charge toutes les dépenses relatives aux matériaux de construction tels que graves, graviers, bois, pierres, aciers, ciment, béton, produits en béton (canalisations, bordures, etc.) produits en PVC, liants bitumineux, tapis froids, bétons bitumineux et autres

produits de construction et d'entretien utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres personnes du service des ponts et chaussées. Les frais d'achat des produits d'entretien hivernal tels que fondants chimiques, graviers, piquets en bois, acier et caoutchouc pour lames de chasse-neige, sont portés sous la rubrique "Enlèvement neige et sablage".

	Fr.
Matériaux et produits d'entretien pour les routes	408.985,45
Matériaux et produits d'entretien pour les installations annexes	7.533,90
Total	**416.519,35**

Les travaux réalisés par les cantonniers sous la direction des voyers-chefs concernent:

- RC 149, Le Baillod, Le Bois de l'Halle, mise au gabarit de la chaussée;
- RC 2226, Le Mont de Buttes, mise au gabarit de la chaussée;
- RC 2325, Le Cachot, mise au gabarit de la chaussée.

Les dépenses prises en charge par cette rubrique peuvent varier d'une année à l'autre, en fonction des travaux effectués par les cantonniers. Elles doivent aussi être considérées globalement avec celles de la rubrique associée N°4051.314.410, intitulée "Entretien des routes" qui prend en charge des travaux semblables, mais exécutés par des entreprises tierces.

5.18.9.Entretien des routes

Cette rubrique prend en charge les travaux d'entretien courant des routes qui sont exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Ces travaux comprennent également la campagne de remplacement des revêtements routiers.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante:

Routes cantonales	**Fr.**
Purge de parois rocheuses et consolidation de talus	68.687,05
Réparation de chaussées, canalisations, banquettes	1.445.835,55
Revêtements routiers (couches d'usure)	2.748.506,95
Sous-total	4.263.029,55
Route nationale	
Entretien de l'A5	73.469,30
Total	**4.336.498,85**

Entretien des parois rocheuses

RC 169, Les Pargots (Les Brenets)

Suite à un éboulement de moyenne importance au droit du poste de douane, la paroi rocheuse a été purgée au moyen d'une machine à attaque ponctuelle (haveuse). La pente générale du talus a été diminuée. Le volume total excavé est de 250 m^3.

RC 168, Biaufond

Un éperon rocheux d'une dizaine de m^3 surplombant la chaussée et menaçant la sécurité des usagers de la route a été détruit par minage.

RC 2330, Les Entre-deux-Monts

Une paroi rocheuse a été purgée et nous avons procédé au remplacement d'un treillis textile usagé par un nouveau treillis métallique. La surface protégée par le nouveau treillis est sensiblement plus grande que celle initialement traitée.

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couche d'usure

H20 – Giratoire du Grillon

L'adaptation de l'ancien carrefour à cinq branches en giratoire avait été réalisée dans les années 1990, ceci en ajoutant des éléments arrondis à l'existant sans que les surfaces en place ne soient rénovées. Ainsi, la majeure partie du revêtement de ce giratoire datait de 1989. Sa surface fortement bosselée traversée par plusieurs fouilles présentait un aspect très hétérogène parsemé de réparations favorisant l'infiltration d'eau en sous couches. La rénovation de cette surface s'est déroulée de la manière suivante: Rabotage de la couche de surface (750 m^2), ép. 50 mm. Application d'une membrane (SAMI) assurant un collage optimum et permettant d'absorber une partie des déformations pouvant provenir des couches inférieures. Pose de 142 tonnes d'AC 11S enrichi aux polymères ép. 40 mm. L'intégralité de ces travaux s'est déroulée de nuit en fonction de l'importance du trafic empruntant cet itinéraire.

RC 149 – Prise Sèche – Les Sugis

Long de 2170 m, ce tronçon était recouvert par des couches de liaison datant de 1984 pour la moitié inférieure et de 1982 pour celle supérieure. Il était ainsi dépourvu de couche d'usure. Nous l'avons recouvert par un AC 11S de 35 mm d'épaisseur après un reprofilage de chaussée. L'ensemble des couches correspond à 2075 tonnes pour une surface de 13.913 m^2.

RC 149 – Tunnel des Sagnettes

L'ancienne dalle en béton constituant la partie chaussée du tunnel était dans un état déplorable entraînant un inconfort routier manifeste. Pour terminer la rénovation de cet ouvrage commencée en 2002 par la mise au gabarit, une nouvelle dalle a été reconstruite après démolition de celle en place. Cette dalle épaisse de 25 cm représente 55 m^3 de béton.

RC 149 – Le Bois de l'Halle

Dans la continuité des travaux déjà réalisés sur la RC 149 par les cantonniers de la division d'entretien 3 nous avons poursuivi l'élargissement de ce tronçon routier sur une longueur de 866 m. La largeur de chaussée mesurant initialement entre 5,20 et 5,70 m a été portée à 7 m. Les matériaux excavés représentant 855 m^3 ont été réutilisés en remblai et complétés par 1664 m3 de matériaux de remblayage. La partie élargie mesurant 1914 m^2 a été recouverte de 379 tonnes d'AC T22N.

RC 149, 2225 et 2325 – La Brévine

L'ensemble des routes cantonales traversant le village avec des couches d'usure appliquées en 1994 et 1995 a fortement souffert du précédent hiver ayant pour conséquence l'apparition de nombreux nids de poule. Pour les RC 149 et 2325, la même méthode de réfection a été retenue, la solidité de la fondation de chaussée ayant été reconnue convenable suite aux essais de portance. La couche de l'ancien revêtement devenue fragile a été supprimée par un fraisage de 35 mm d'épaisseur puis remplacée par 587 tonnes d'AC 8S enrichies aux polymères sur une surface de 5525 m^2. L'extrémité est de la RC 2325 a été élargie à 7 m sur une longueur de 280 m. Seule la RC 2225 présentait une faiblesse au niveau de la portance. C'est pourquoi les anciennes couches de béton bitumineux ont été entièrement supprimées par fraisage, la fondation en place recompactée. Ensuite trois nouvelles couches de béton bitumineux ont été posées. Ce sont d'abord un AC T22N ép. 60 mm (476 tonnes) sur lequel une grille en fibres de verre résistant à la traction a été appliquée, puis 348 tonnes d'AC B16S ép. 45 mm et enfin 293 tonnes d'AC 8S aux polymères, ép. 30 mm en guise de couche d'usure.

RC 168 – Le Carré – Mi-Côte

Une couche de reprofilage avait été appliquée en 2003 sur ce tronçon routier long de 2380 m. Il convenait de la recouvrir par une couche d'usure avant détérioration du reprofilage. Ce sont 1386 tonnes d'AC 11S qui ont été posées sur une surface de 15.400 m^2.

RC 173 – Rochefort – Bôle

Suite aux travaux de reprofilage et de réfections ponctuelles réalisés en 2005, la couche d'usure représentant 1555 tonnes d'AC 11S enrichi aux polymères a été appliquée cette année sur cette chaussée longue de 2220 m pour une surface de 14.970 m^2. De plus, la rupture d'une conduite d'eau communale survenue sur la partie est du carrefour de Rochefort en début d'année nous a

contraint à remplacer les couches de béton bitumineux du secteur endommagé sur une surface de 525 m^2. Vu le mauvais état général du carrefour, nous avons alors décidé d'élargir l'intervention en prolongeant les travaux sur 697 m^2 afin d'en rénover la totalité. Les enrobés en place ont été supprimés par fraisage et remplacés par 564 tonnes d'enrobés bitumineux. Ces travaux se sont déroulés entièrement de nuit de manière à perturber le trafic au minimum.

RC 1115 – Avenue Soguel à Corcelles

L'ancienne couche d'usure datant de 1981 présentait de nombreuses fissures ainsi que des déformations multiples occasionnées principalement par le passage des transports publics. Situé en zone urbaine, nous avons choisi un revêtement phonoabsorbant pour revêtir ce tronçon routier long de 413 m. L'ancienne couche d'usure a été supprimée par un fraisage de 40 mm d'épaisseur, puis ce sont 363 tonnes d'AC MR11 qui ont été appliquées pour une épaisseur d'également 40 mm. La surface ainsi renouvelée représente 3295 m^2. La commune de Corcelles a profité de ces travaux pour renouveler le revêtement du carrefour lui appartenant situé en ouest du chantier selon la même méthode, à ses frais.

RC 2325 – La Brévine – La Châtagne

Deux planches d'essai ont été réalisées dans la vallée de La Brévine au lieu-dit La Châtagne où la chaussée repose sur un terrain tourbeux résistant mal aux charges de trafic. L'idée est de comparer deux systèmes de renforcement routier et de tester leur résistance aux sollicitations géologiques. Les deux planches d'essai ont été exécutées côte à côte sur le même type de chaussée, elles mesurent chacune 160 m de long pour 6,50 m de largeur. La chaussée avant réfection était constituée d'un revêtement superficiel datant de 1987, appliqué sur une ancienne structure de chaussée du genre "percolation ou pénétration".

La première planche côté ouest a été élaborée de la manière suivante: Reprofilage avec un AC T11 N ép. moyenne 26 mm. Pose d'une grille d'armature en filaments de verre recouverte d'une membrane en bitume polymère. Application d'une couche de liaison AC T16 N, ép. 50 mm puis d'une couche d'usure AC 11S ép. 35 mm.

La seconde planche côté est a été réalisée ainsi: Reprofilage au moyen de VALORCOL 8 (revêtement recyclé posé à froid) puis pose d'un VALORCOL 22 ép. 50 mm recouvert d'un AC 8 S 25 mm.

La première méthode constitue une solution classique où les couches de béton bitumineux doivent résister aux tractions produites par la faiblesse du terrain par l'apport de la grille d'armature, la seconde est sensée suivre les déformations mais permet d'utiliser des matériaux de recyclage.

RC 2331 – Les Planchettes – Sur le Rin

L'enrobé de renforcement posé en 1985 présentait une forte détérioration provenant du vieillissement prématuré du bitume et provoquant le décollement des agrégats. Nombreux nids de poule sont apparus durant l'hiver dernier. Il a été décidé de remplacer cette couche après un fraisage général par la pose de 957 tonnes d'AC B16S en guise de renforcement après réfection ponctuelle des bords de route affaissés. Ce chantier de 1510 m représente une surface de 8300 m^2.

RC 149 – Le Prévoux

En 2005 la chaussée avait été reprofilée et une partie des trottoirs remis à niveau. En 2006, le solde des trottoirs a été rehaussé, puis la couche d'usure, un AC 11S ép. 40 mm a été appliquée. Cette pose représente 582 tonnes pour une surface de 5530 m^2.

5.18.10.Construction des routes et entretien des ouvrages d'art

Cette rubrique correspond à des petits travaux de correction de routes et particulièrement à l'entretien et à l'auscultation d'ouvrages d'art que sont les ponts, les tunnels et les murs de soutènement. Des investigations et des contrôles de conformité par des laboratoires routiers font également partie des dépenses imputées sur ce compte.

Les dépenses de 931.960 fr. 20 se répartissent de la façon suivante:

	Fr.
Entretien des ponts	873.018,25
Auscultation d'ouvrages	15.449,75
Entretien murs et tunnels	18.247,90
Corrections de routes	17.084,40
Laboratoires routiers + divers	8.159,90
Total	**931.960,20**

Le dépassement du budget de 90.060 fr. 20 est justifié en partie par des interventions d'urgence sur des ouvrages devenus dangereux pour la sécurité des usagers, en particulier à l'encorbellement de la Rançonnière sur la route menant aux Brenets et sur le pont de Biaufond. Ces travaux de renforcement de fortune et d'investigations n'ont pas pu être budgétés. Ils correspondent à un investissement de 45.012 fr. 10. Le solde du dépassement est partiellement compensé par des recettes sur les comptes 4051.313.420 et 4051.439.850.

Entretien des ouvrages d'art

RC149, Pont-à-Philippe, Noirvaux

Dans les Gorges de Noirvaux, entre St.-Croix et Buttes, le Pont-à-Philippe datant probablement de la construction de la route en 1848, permet le passage d'un ruisseau sous la chaussée.

En 1982, il avait fait l'objet de simples rejointoyages au niveau de la maçonnerie avec la construction d'un para-fouille à l'aval du pont.

Du côté aval, le système de retenue des véhicules était constitué d'un simple muret en pierres fortement dégradé, ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles. Le coût du remplacement de cet élément par un dispositif neuf étant inférieur à un assainissement, le choix s'est imposé de lui-même.

Le muret en pierre a été remplacé par un sommier en béton armé muni d'une glissière de sécurité à double caisson; cette solution permet de répondre aux exigences de sécurité, facilite également le déneigement et l'évacuation de l'eau de surface.

RC2232, Pont des Halles, Couvet

Le pont des Halles sur l'Areuse est une construction datant de 1899. Depuis 1946, le tablier a subi plusieurs modifications. En 1998, il a été remplacé par une dalle orthotrope en construction métallique avec une protection contre la corrosion et un revêtement "Elastomastic" d'une épaisseur de 6 mm.

Au cours de ces dernières années, le revêtement a subi des dégâts ponctuels dus au passage des chasse-neige et aux camions munis de chaînes; la surface était également devenue glissante.

Le projet de réfection a nécessité des réparations locales. Sur le revêtement existant, il a été procédé à la pose d'une nouvelle couche "d'Elastomastic" de 3 mm. fortement gravillonnée.

RC2370, Pont sur Le Torrent (Scierie Debrot), Chézard – St-Martin

Cet ouvrage datant de 1949 était constitué d'une dalle en béton armé sans étanchéité supportant la chaussée. Limité à 34 t de par sa conception et souffrant d'une très forte dégradation de sa structure principale, cet ouvrage n'offrait plus une sécurité suffisante, surtout depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2005, de la LCR permettant le passage des 40 t.

Après une étude comparative de variantes, il a été décidé de démolir cet ouvrage et de le remplacer par un pont cadre en béton armé muni d'une étanchéité dans sa partie supérieure. Les travaux ont débuté en août 2006 et ont duré jusqu'au mois de novembre 2006. Pendant cette période, la RC2370 a été fermée et la circulation déviée par le village de Dombresson. Le nouvel ouvrage a été sensiblement élargi afin de permettre ultérieurement la réalisation de l'élargissement de la RC2370. Il a été équipé de glissières de sécurité mixtes bois-métal.

5.18.11.Entretien des plantations

Les dépenses de cette rubrique s'élèvent à 25.871 fr. 30. Elles se partagent en deux groupes:

	Fr.
Entretien et renouvellement des plantations en bordure de l'A5 (div. IV) (zones vertes en bordure de l'autoroute).	1.714,20
Entretien et renouvellement des plantations des routes cantonales.	24.157.—
Total	**25.871,30**

Le premier groupe est relatif aux travaux d'entretien des zones vertes en bordure de l'A5. Le deuxième groupe concerne l'entretien des nombreuses allées et surfaces arborisées bordant les routes et rivières, l'abattage des arbres en mauvais état et les plantations de remplacement.

5.18.12.Enlèvement de la neige et sablage

Les dépenses pour l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 2.002.846 fr. 35. Elles sont supérieures au montant budgété à 1.309.600 francs. Il est nécessaire de rappeler que la viabilité hivernale du réseau routier de notre canton revêt une importance considérable pour le déroulement normal de sa vie économique et culturelle. En effet, les 80% de ce réseau sont situés à une altitude supérieure à 600 m, où les rigueurs de l'hiver se font sentir plus durement que sur le Littoral et nécessitent, de ce fait, une attention particulière de la part du personnel de la voirie et des entreprises de déneigement. L'attribution budgétaire de ce compte est pratiquement la même depuis 1988. Rappelons que le déneigement d'environ la moitié du réseau routier cantonal est assuré par des entreprises privées et que l'augmentation du coût de la vie depuis 17 ans, l'introduction de la TVA et enfin l'augmentation de la longueur du réseau routier conduisent souvent à des dépassements des crédits alloués, et cela malgré les mesures d'économie prises par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 3 septembre 1997. Cet arrêté précise que les travaux de déneigement et de salage sont arrêtés entre 22h00 et 04h00 sauf conditions exceptionnelles, et à l'exception de l'A5 et de la H20. La nouvelle taxe sur les poids lourds (RPLP) a conduit à une augmentation du coût des transports dès 2001. Les prix des carburants à la hausse influencent également les coûts.

Pendant l'hiver 2005-2006, dans le cadre des mesures d'économies destinées à rétablir l'équilibre des finances cantonales, des mesures de réduction de l'entretien hivernal ont été mises en application. Malgré un hiver très rigoureux et long, les dépenses ont été nettement inférieures à celles de l'exercice précédent.

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est donné ci-après:

Jours d'enneigement								
	Année/mois	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18

Jusqu'en 2004, les valeurs relatives aux jours de neige nous étaient fournies par l'Observatoire de Neuchâtel qui se basait sur les précipitations observées à Neuchâtel. A partir de l'hiver 2005-2006, ces renseignements proviennent de Météo Suisse qui nous transmet également les chutes de neige enregistrées à La Chaux-de-Fonds. Nous ajoutons cette comparaison au tableau ci-dessus qui offre ainsi un aperçu plus réaliste au niveau de l'ensemble du canton.

Routes cantonales	**Fr.**
Enlèvement de la neige	689.792,60
Achat des lames pour couteaux de chasse-neige	50.000.—
Sablage et traitement chimique	1.013.165,40
Frais divers (détecteurs de verglas, prestations aux tiers, dépôts pour entretien hivernal, piquets en bois, etc.)	35.969,65
Sous-total	1.788.927,65
Route nationale 5	
Enlèvement de la neige, renouvellement des lames	0.—
Sablage et traitement chimique	193.077,35
Frais divers (détecteurs de verglas, etc.)	20.841,35
Sous-total	213.918,70
Total	**2.002.846,35**

5.18.13.Entretien mobilier, machines, équipement

Cette rubrique prend en charge tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Le parc d'équipements utilisé pour l'entretien des routes cantonales ainsi que de l'autoroute A5 est composé des éléments suivants:

Type d'équipement	**Nombre de machines et véhicules**		
	RC	**A5**	**Total**
Véhicules légers	46	17	63
Véhicules lourds	16	12	28
Balayeuses	3	1	4
Lames et ailes à neige	65	13	78
Fraiseuses autotractées et portées	12	1	13
Saleuses tractées et portées	37	10	47
Remorques	59	20	79
Ligneuses (machines à peindre)	3	-	3
Machines de chantier lourdes	37	26	63
Machines de chantier légères	31	17	48
Machines de fauchage	23	47	70
Engins divers	146	32	178
Totaux	**478**	**196**	**674**

La mise en service de l'A5 dans La Béroche a nécessité l'acquisition d'équipement supplémentaire pour assurer la viabilité estivale et hivernale de ce tronçon. Le manque de moyens financiers a ralenti le rythme de renouvellement de l'équipement existant depuis plusieurs années. Par conséquent, les travaux d'entretien sont toujours plus importants. Cette rubrique est complémentaire à la rubrique "Matériel véhicules, radio, outillage", qui prend en charge les frais d'achat des pièces de rechange lorsque les travaux d'entretien sont effectués par le personnel du garage de l'Etat. Celui-ci entretient également les véhicules des autres services de l'Etat et réalise maints petits travaux de serrurerie, menuiserie, forge, etc. pour tout le service, voire pour l'Etat en général. Les dépenses imputées sur ce compte varient d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'ampleur des travaux d'entretien pour la viabilité hivernale et de la nature des dégâts

ou pannes des véhicules du service. En effet, seuls les travaux d'entretien lourds ou de nature particulière sont confiés aux garages tiers. Il est à noter que l'âge des véhicules fait que, de plus en plus souvent, les agences ne sont plus à même de faire leur entretien. Le garage de l'Etat doit alors réaliser des "miracles". Les nouvelles exigences quant au délai d'expertises des véhicules sont à l'origine d'un important travail supplémentaire du garage.

Les dépenses de cette année se répartissent comme suit:

	Fr.
Réparation des machines et véhicules des divisions d'entretien I à III	98.488,90
Réparation des machines et véhicules du garage de Vauseyon	6.638,90
Réparation des machines à peindre	6.612,05
Réparation et révision de l'équipement du laboratoire routier	5.146,85
Réparation des machines et véhicules d'entretien de la division IV	23.890,25
Réparation des diverses machines et véhicules des autres services	8.961,35
Total	**149.738,30**

5.18.14.Mandats, expertises, études

Cette rubrique prend en charge les honoraires des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux ainsi que des frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Auscultation et évaluation de l'état des chaussées

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisés sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Notre canton réalise des auscultations régulièrement depuis de nombreuses années.

La campagne d'auscultations 2006 portait sur une partie du réseau des routes cantonales, avec les longueurs de voies mesurées comme suit:

Aspect visuel (I1)	km	240
Planéité longitudinale (I2)	km	240
Planéité transversale (I3)(ornières)	km	240
Qualité antidérapante (I4)	km	0
Portance (I5)	km	62

Pour les indices I1-I2-I3, le véhicule de mesures effectue 2 fois le même parcours. L'aspect visuel est apprécié et encodé par un opérateur lors du premier passage à environ 40 km/h. Pour les planéités, les valeurs sont enregistrées, lors d'un second passage, automatiquement par un système de capteurs à ultrasons pour le profil en travers et par un accéléromètre vertical pour le profil en long, à environ 60 km/h.

La portance est mesurée pour elle-même par un autre véhicule lourd avec un essieu de 13 t appelé déflectographe. La vitesse est de 2-3 km/h et 2 capteurs, situés de part et d'autre près des roues arrières, enregistrent la déformation verticale maximale, en 1/100 mm tous les 5 m.

Les 3 premiers indices servent principalement à la détermination du renouvellement des couches de roulement, tant sur le plan de l'usure que sur celui de la sécurité. De plus, en cas de portance insuffisante, la chaussée sera alors à renforcer avec des couches appropriées supplémentaires ou à reconstruire complètement.

Recensement des données des documents relatifs à l'évacuation des eaux des chaussées

Le service procède depuis 1997 au recensement, au classement et à la mise à jour des documents existants relatifs à l'évacuation des eaux de chaussées, ceci pour l'ensemble des routes cantonales et nationale du canton. Cette activité se poursuit dans le but de créer une banque de données informatisée qui pourra être disponible sur le guichet cartographique du SITN (site d'information du territoire neuchâtelois).

Ces documents sont souvent demandés par les mandataires des communes établissant les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Cette année, ce fut le cas, entre autres, pour les communes du syndicat d'épuration du Val-de-Ruz est (SEVRE).

Etudes et relevés des ouvrages d'art

H10, Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Les tassements de la culée Travers mesurés régulièrement, montrent que le phénomène est loin d'être stabilisé. Des réparations de joints sont nécessaires chaque année. Une étude a été menée afin de déterminer les mesures susceptibles de stopper ou freiner l'évolution de ces tassements qui mettent en péril à court terme la durabilité de cet ouvrage. Le résultat de cette étude montre un concept d'intervention prévoyant plusieurs mesures.

En raison de sa sensibilité, cet ouvrage est relevé tous les ans. En 2006, de nouveaux tassements ont été observés du côté Travers montrant une accélération du phénomène. Il devient urgent d'obtenir un crédit nécessaire à la mise en œuvre de ces renforcements, sous peine de devoir prendre des mesures d'urgence susceptibles de paralyser cet axe si important pour le Val-de-Travers.

RC169, Encorbellement de la Rançonnière, intervention d'urgence

Cet ouvrage construit en 1954, transformé radicalement en 1968 suite à un important glissement de terrain ayant mis en péril la sécurité, se situe sur la route "Le Locle-Les Brenets", juste après le tunnel de la Rançonnière. Dans le courant du mois d'avril 2006, le voyer-chef de la division 3 a signalé l'apparition d'un désordre au niveau de la chaussée. Le problème s'est avéré bien plus important, puisque la culée côté Les Brenets a partiellement basculé n'offrant plus d'appui suffisant à l'extrémité du pont et provoquant un affouillement local sous la chaussée et une rupture partielle de la structure. Suite à ces constatations, des balises ont été posées afin d'éviter une sollicitation du trafic sur ces éléments de bord, avec pour conséquence un rétrécissement local de la chaussée. Ces mesures d'urgence étant en place, une étude de réfection et renforcement a été confiée à un bureau d'ingénieur. Le rapport de l'expert fait mention d'une situation dangereuse et d'une adaptation de la circulation judicieuse en attendant des mesures de confortement à réaliser impérativement en 2007. Le projet de renforcement et d'assainissement sera achevé dans le courant du mois de janvier 2007 et permettra de chiffrer le montant du crédit extraordinaire qu'il sera impératif d'obtenir pour assainir cette situation au risque de devoir boucler cet axe, le budget de fonctionnement ne permettant pas cette intervention.

RC2233, Pont sur l'Areuse

Cet ouvrage construit en 1954 est composé de 8 poutres en béton précontraint jointives et recouvertes d'un béton de forme de 8 cm d'épaisseur dans lequel se trouve une précontrainte transversale. Ce pont se situe sur la route reliant les villages de Môtiers à Boveresse. Sa longueur est de 22.30 mètres pour une largeur totale de 9.85 mètres comprenant 2 voies de circulation de 3.25 mètres et deux trottoirs de 1.50 mètres.

En mai 2006, le voyer-chef de la division 2 a signalé l'apparition d'un désordre au niveau de la chaussée. Les sondages de reconnaissance exécutés ont permis de constater que toute la précontrainte transversale avait été détruite par les chlorures, ceci constituant une atteinte grave à la structure et par conséquent à la sécurité.

Suite à ces constatations, un double mandat a été confié à un bureau d'ingénieur pour, d'une part, contrôler la capacité portante de l'ouvrage et, d'autre part, étudier un projet d'intervention. La première vérification a permis de s'assurer que le pont ne présente, dans l'immédiat, aucun danger pour les utilisateurs.

Quant au projet, il prévoit un assainissement du tablier et la mise en place d'une dalle en béton armé destinée à remplir le rôle de la précontrainte détruite. Le système de retenue sera remplacé par des éléments conformes aux normes actuelles.

Pour tenir compte des développements futurs de cet axe Môtiers-Boveresse, le gabarit de la chaussée sera porté à 7 m et une piste pour piétons et cycles de 2,5 m sera créée sur la partie est du pont, ceci sans modifier la largeur de l'ouvrage.

Le projet d'assainissement devrait être achevé au printemps 2007 afin de réaliser les travaux dans le courant de l'été.

RC5, Pont de Boudry

Suite à différents constats d'instabilité, l'équipement de surveillance de cet ouvrage a été complété en 2004. Un relevé complet a été effectué en 2006. Une stabilisation progressive des tassements semble se dessiner. Un espacement des contrôles peut dès lors être envisagé.

Logiciel de gestion des convois exceptionnels

L'Etat du Valais a développé un logiciel qui permet un traitement informatique des autorisations liées aux transports exceptionnels. Ce logiciel est mis gratuitement à disposition des cantons partenaires de l'Espace Mittelland qui en ont fait la demande. Le bureau des ouvrages d'art a examiné depuis début 2005 les différentes possibilités d'intégration dans l'environnement informatique du canton. En 2007, l'installation de cet outil permettra, enfin, d'automatiser les différentes phases d'analyse des itinéraires pour les transports exceptionnels.

Relevés géométriques et géotechniques

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet d'un contrôle des mouvements et déformations de la part de mandataires spécialisés. Ces contrôles entrent dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

Répartition des dépenses

La répartition de la dépense totale de cette rubrique de 606.805 fr. 10 se présente comme suit:

Routes cantonales	Fr.
Honoraires pour relevés topographiques et cadastraux, et pour études routières	41.030,80
Etudes et relevés des ouvrages d'art	188.384,95
Prestations des laboratoires routiers	128.199,70
Etudes et prestations pour les transports publics et les téléskis	13.668.—
Prestations et frais d'informatique	90.810,55
Frais d'abornement de géomètres	15.455.—
Frais d'accréditation du laboratoire	9.731,15
Divers	2.614.—
Sous-total	489.894,15
Route nationale 5	
Honoraires relatifs au décompte d'entretien courant	116.910,95
Total	**606.805,10**

Ce montant correspond au budget alloué de 608.000 francs.

5.18.15.Parts fédérales entretien A5 (2006) et coût de l'entretien A5 (2005)

La loi fédérale concernant l'utilisation du produit des droits d'entrée sur les carburants, du 22 mars 1985, prévoit une contribution fédérale aux frais d'entretien courant et d'exploitation des routes nationales. Pour l'A5, le taux de subvention a baissé de 78 à 74% en 1993 puis à 71% dès 1996 et enfin à 69% dès 2003. Le montant versé à ce titre en 2006 est de 3.218.741 francs (69% de 4.664.842 francs). Ce montant tient compte du versement final 2004 et des acomptes pour celui de 2005. Le décompte du coût de l'entretien du réseau routier national est établi, par un bureau privé de Coire, plusieurs mois après le bouclement des comptes, car les cantons intéressés peuvent remettre les données jusqu'à fin juin. Celles-ci concernent les fiches de travail du personnel et les fiches d'emploi des véhicules, engins et matériaux des centres d'entretien de l'A5 à Boudry et à Cressier, les factures des tiers y compris les autres services de l'Etat, ainsi que les dépenses et recettes effectives imputables à l'A5, prises en charge par les rubriques budgétaires du service des ponts et chaussées (centres de charge 4050 et 4051). Le coût de l'entretien courant de l'A5 sur le territoire neuchâtelois pour l'année 2005 est résumé ci-après, d'abord par nature des tâches et ensuite par ouvrage. Les tronçons à ciel ouvert sont séparés des ouvrages souterrains dans les deux présentations.

Coût de l'entretien courant et d'exploitation de l'A5, par activité (2005)

Activité	Tronçons à ciel ouvert	Tronçons en tunnels ou en tranchées couvertes et semi-couvertes	Total
Service hivernal	683.377	125.936	809.313
Nettoyage	420.561	482.982	903.543
Entretien des surfaces vertes et plantations	383.234		383.234
Service technique	348.399	930.979	1.279.378
Energie et entretien de l'éclairage		558.874	558.874
Energie et entretien de la ventilation		375.117	375.117
Interventions et réparations suite à accidents	148.253	61.552	209.805
Entretien du génie civil et des O.A.	48.115	10.257	58.372
Centrales de commande	19.063	220.290	239.353
Services extraordinaires	1.959		1.959
Total des dépenses	2.052.961	2.765.987	4.818.948
Recettes	103.445	50.661	154.016
Coût de l'entretien	**1.949.516**	**2.715.326**	**4.664.842**

Les prestations fournies par le personnel de bureau du service des ponts et chaussées ainsi que par le personnel de la division d'entretien I et de la signalisation routière sont comprises dans les coûts.

Coût de l'entretien courant et d'exploitation de l'A5, par ouvrage (2005)

Tronçons à ciel ouvert	Fr.	Tronçons en tunnels ou en tranchées couvertes et semi-couvertes	Fr.
Frontière vaudoise - Serrières	814.695	TSC sect. 64 frontière VD - Bevaix	235.482
Treytel - Areuse	36.762	Tunnels de Sauges	258.063
Champ-Coco – Vauseyon	218.073	Tunnels de Gorgier	387.512
Neuchâtel est – Frontière bernoise	983.431	TC Areuse et Auvernier	185.765
		Tunnel de Prébarreau	46.855
		Tunnels Neuchâtel ouest	254.280
		Tunnels Neuchâtel est	627.073
		TSC sect. 68 Neuchâtel – St-Blaise	746.281
		Tunnel de Chanélaz	24.676
Total brut	2.052.961	Total brut	2.765.987
Recettes	103.445	Recettes	50.661
Coût total des tronçons à ciel ouvert	**1.949.516**	**Coût total des tronçons en tunnels en TC et en TSC**	**2.715.326**
Coût total subventionnable: 4.664.842 francs			

L'équipe de la division d'entretien IV de l'A5 a fourni, par ailleurs, des prestations pour les routes cantonales, pour la construction, le gros entretien et le renouvellement de l'A5, ainsi que pour d'autres services de l'Etat, d'autres administrations et des particuliers. Les coûts de ces prestations pour 2005 sont résumés ci-dessous:

	Fr.
Travaux d'entretien de l'A5 sur le canton de Berne	18.828.—
Travaux pour la construction de l'A5	285.964.—
Travaux dans le cadre de la reconstruction de l'A5 UPlaNS	32.636.—
Travaux pour le gros entretien de l'A5	175.225.—
Travaux pour les routes cantonales et les autres services de l'Etat	427.117.—
Prestations pour des particuliers	23.875.—
Travaux pour un autre canton	3.295.—
Total des autres prestations de la division IV	**966.940.—**

Résumé des prestations de la division IV	**Fr.**
Entretien courant	
Activités ayant droit à des subventions	4.818.948.—
Recettes	154.106.—
Coût subventionnable	4.664.842.—
Total des prestations de la division IV	5.785.888.—
Total des rendements et recettes de la division IV	4.356.612.—
Résultat 2005	**1.429.276**.—

5.18.16.Statistique des travaux

Ce décompte a été augmenté des nouvelles surfaces découlant des travaux réalisés durant l'année 2006.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées, A5, routes cantonales et routes communales entretenues par le Service des ponts et chaussées.

Types de revêtements	Surface au 31.12.05 en m^2	Modifications en 2006	Surface au 31.12.06 en m^2
Revêtements superficiels	606.872	-1.854	605.018
Enrobés minces à froid	192.044	0	192.044
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	108.359	0	108.359
Tapis conventionnels AC	2.020.057	34.217	2.054.274
Macrorugueux AC MR	225.353	20.635	245.988
Splittmastixasphalte SMA	176.317	0	176.317
Drainants PA	149.643	-6.520	143.123
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	452.370	-42.723	409.647
Béton	896	600	1.496
Asphalte coulé MA	191.767	706	192.473
Total	4.123.678	5.061	4.128.739

La surface des routes cantonales et communales entretenues par le service des ponts et chaussées, non comprise l'A5 et ses bretelles, s'élève à 3.318.788 m^2. Leur longueur est de 445.670 m.

Longueurs:

Longueur du réseau A5

Longueur à 4 voies		*33.227*
Longueur à 3 voies		*3.210*
Longueur à 3 et 4 voies		36.437
Longueur des bretelles de jonctions		28.273
Longueur totale du réseau A5	**Km**	**64.710**

Longueur du réseau RC

Longueur des RC sans bretelles		430.412
Longueur des bretelles RC		11.939
Longueur des routes communales entretenues par l'Etat		3.319
Longueur totale du réseau RC entretenues par l'Etat	**Km**	**445.670**

Longueur totale du réseau routier entretenu par l'Etat	**Km**	**510.380**

5.18.17.Statistique financière

Le tableau Tabl SPCH 12 donne les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 en milliers de francs et ceci pour une période de trente ans (1974-2005). Le tableau Tabl SPCH 13 indique les recettes pour la même période. On peut résumer la situation de la manière suivante:

	Montant en millions de francs pour la période 1974-2004	
	Dépenses	Recettes
Constructions et améliorations		
Coût des constructions nouvelles, y compris l'A5 et les améliorations des routes cantonales	3.805	
Part de la Confédération pour l'A5 et subventions fédérales pour les routes principales et pour la lutte contre les nuisances dues au trafic		3.276
Entretien et exploitation		
Coût de l'entretien et de l'exploitation des routes cantonales et de l'A5, y compris l'administration et la réglementation du trafic	994	
Part aux droits sur carburants, taxe poids lourds et produit net taxes et émoluments sur véhicules		1.166
Solde à charge de l'Etat		357
Totaux	**4.799**	**4.799**

Le rapport entre le total des recettes de 4.442 millions de francs et celui des dépenses de 4.799 millions de francs donne le degré de couverture de 92,6% pour la période considérée. Le solde des dépenses à la charge de l'Etat représente environ 11,1 millions de francs par année.

Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de la N 5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2005

Tableau SPCH 12

Année	Constructions nouvelles y compris N5	Améliorations et corrections y compris N5	Total constructions, améliorations	Entretien, signalisation routière et environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administration entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
Totaux	3'464'407	340'360	3'804'767	622'943	151'018	220'094	994'055	4'798'822

Recettes pour les routes cantonales et la N5 (en milliers de francs)
Années 1974 à 2005

Tabl SPCH 13

Année	Part de la Confédération pour la N5	Subventions fédérales pour rtes principales	Subv. féd. pour les mesures de lutte contre la pollution due au trafic et divers	Total pour N5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émoluments sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200	-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021	-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506	-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498	-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945	-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727	-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976	-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451	-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472	-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486	-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102	-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354	-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669	-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947	-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369	-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733	-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566	-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324	-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673	-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592	-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740	-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663	-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677	-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746	-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646	329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725	414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552	540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987	23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686	1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949	0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097	0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355	0	88'482	19'308	41'237	7'527	68'072	156'554
Totaux	2'681'132	592'434	2'664	3'276'230	458'841	681'265	26'046	1'166'152	4'442'382

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000, par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

5.19. Bureau de l'économie des eaux

Préambule

L'activité du bureau de l'économie des eaux (BEEA) a été totalement perturbée par le départ à la retraite du titulaire dont le remplacement n'a pas été octroyé dans des délais souhaités.

L'entier des activités du BEEA était assuré par une seule personne, avec le soutien du secrétariat général, de cas en cas du bureau des affaires juridiques et des acquisitions de terrains et des bureaux techniques de l'office des routes cantonales (ORCA). Les grands principes généraux et les grandes décisions étaient très régulièrement discutés, analysés et fixés entre le titulaire et le chef du service.

Ces dernières années, s'étaient ajoutés à la tâche déjà lourde les travaux d'établissement des cartes de danger par le fait que les dangers premiers des communes choisies en priorité concernaient les cours d'eau, pour Boudry et Le Locle, puis les autres communes du Val-de-Travers.

Le BEEA s'est vu charger de ce domaine qui aurait dû logiquement être assumé par le géologue cantonal, non remplacé à son départ en 1999.

Ainsi, déjà avant son départ à la retraite, le titulaire du BEEA ne pouvait plus assumer l'entier des activités et les dossiers ne pouvaient plus être traités normalement.

Dès juin 2006, seules les urgences ont été assumées, à peu près, avec un abandon du suivi régulier de toutes les activités. De nombreux "clients" du BEEA n'ont pas été satisfaits dans des délais acceptables.

Toutes les activités du BEEA ont été réduites et perturbées en 2006, par absence de titulaire.

Le BEEA sera intégré à celui des ouvrages d'art, entité de l'ORCA, qui s'occupe déjà des ponts, des murs de soutènement et des ouvrages hydrauliques directement liés aux ouvrages routiers. Ainsi, après réengagement d'un ingénieur rural ou civil, avec formation en hydraulique et formation complémentaire en sciences de l'environnement, la nouvelle organisation pourra reprendre en main la planification des travaux d'entretien et de revitalisation des rives et cours d'eau de ce canton.

La collaboration intense avec les services de la faune et de la pêche, des forêts, de la protection de l'environnement et de l'office de la conservation de la nature sera poursuivie et renforcée.

De même, l'établissement par le service du cadastre et de la géomatique du SITeau (Système d'information du territoire dans tous les domaines de l'eau) sera poursuivi. Il a permis un transfert de nombreuses données du BEEA avant le départ du titulaire à la retraite.

5.19.1.Travaux extraordinaires

Travaux de protection contre les crues de l'Areuse de Travers à Noiraigue

Terminés depuis plusieurs années, les activités encore en cours concernent le suivi géotechnique dans la courbe du Rortier au pied de la côte de Rosières, à proximité de la ligne CFF.

La méthode de gougeonnage du terrain par des pieux en bois a stabilisé le terrain dans cette zone de glissement.

Des frais d'achats de terrain et de mutation ont été engagés cette année et il devrait être possible de boucler ce compte en 2007.

Travaux de réfection des barrages de La Pêcherie et Prés-des-Esserts – Grandchamp sur le cours de la Basse-Areuse à Boudry et Cortaillod

Vu les conditions de basses eaux favorables en fin d'année, l'essentiel des travaux a pu être réalisé en 2005. Les travaux de finition et de remise en état des terrains de berges et adjacents se sont achevés en 2006.

La réception des ouvrages a pu avoir lieu. Cependant, deux événements, indépendants de la responsabilité de l'entreprise, ont eu lieu. Lors d'une crue de printemps, le talus de rive gauche aux Esserts – Grandchamp a été érodé par le remous du seuil.

Des fissures apparues dans l'empierrement de la berge de la rive droite de La Pêcherie ont mis en évidence un affouillement à l'aval de l'ouvrage réalisé. Des observations réalisées par plongeur ont montré que pour les deux seuils et sur chaque rive, des remous ont provoqué des affouillements au-delà de l'ouvrage, en déstabilisant les berges naturelles. L'Office fédéral de la géologie (OFEG) nous avait imposé un expert qui avait raccourci la zone de protection des berges et c'est précisément cette modification qui provoque ces dégâts. L'avis à l'OFEG doit être transmis avec la mise en question de la responsabilité de l'expert qui nous a été imposé.

Les travaux et honoraires ont été payés en 2006. Le montant total fin 2006 se monte à 104.372 francs.

5.19.2.Travaux ordinaires

Entretien des berges et travaux d'art

L'année 2006, après un hiver important, neigeux et long, a été relativement calme hydrologiquement parlant, août ayant été pluvieux mais sans répercussion sur les ouvrages hydrauliques, cours d'eau ou rives de lac.

L'absence du titulaire n'a pas permis de poursuivre les travaux d'entretien, d'assainissement de réfection des rives et cours d'eau, ni de répondre aux injonctions de l'inspection des finances de réaliser une planification d'entretien à long terme. Pour ce faire, il faudra renforcer l'équipe, ce qui est envisageable avec la nouvelle organisation à mettre en œuvre en 2007. Il faut cependant noter qu'à la suite des premiers désenchevêtrements canton-communes, les moyens financiers sont passés de 800.000 à 400.000 francs, puis encore réduits à 300.000 francs.

Cette année aucun grand chantier n'a été entrepris. Seules quelques activités d'urgence ont été réalisées pour retirer des arbres des lits des cours d'eau et pour l'entretien du Bied des Ponts, et pour l'entretien des allées d'arbres des rives de l'Areuse. L'entretien du canal de la Thielle a été réalisé par l'équipe d'entretien de la Commission intercantonale de la IIe correction des eaux du Jura.

Autres frais divers

Comme à l'ordinaire, cette rubrique budgétaire regroupe les cotisations aux associations de navigation suisse et cantonale, aux frais de gestion et d'exploitation des limnigraphes et vannes des seuils de l'Areuse et du lac des Taillères.

La TVA applicable à l'exploitation des graviers du lac est comprise, compensée par l'augmentation des redevances obtenues cette année. Son montant n'avait pas été inclus au budget.

Participation des communes à l'entretien

Nous n'avons pas engagé d'études ou de travaux sur des cours d'eau communaux et suite au désenchevêtrement, les communes ne participent plus pour moitié à l'entretien des cours d'eau cantonaux.

Participation des tiers à l'entretien

La réduction drastique des travaux fait qu'il n'y a pas eu d'ouvrages privés.

Subvention fédérale à redistribuer

Aucun montant imputé sur ce compte en 2006.

Subvention fédérale redistribuée

Aucun montant imputé sur ce compte en 2006.

Mandats, expertises, études

La dépense totale est essentiellement composée des honoraires des études des cartes de danger dont le financement n'a pas été prévu dans aucun des budgets de l'un ou l'autre service. La part cantonale sera financée par l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, le solde provenant des subventions fédérales. Le BEEA joue ainsi un rôle de prêteur, mais les aspects formels budgétaires n'ont pas pu être finalisés par le titulaire avant sa retraite. Pour mémoire, les services du cadastre et de la géomatique et de l'aménagement du territoire ont dirigé les nouvelles études. Le dépassement budgétaire est compensé par les disponibilités des travaux d'entretien. La subvention est payée à la remise des études à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui a repris cette activité de l'OFEG.

Dragages

Concession d'extraction des graviers du lac, dragages E. Bühler & Fils SA

En 2006 (décembre 2005 – novembre 2006), un volume total de 232.385 m^3 de gravier a été extrait des zones de dragages situées à Saint-Aubin et Vaumarcus, ce qui représente une recette de **1.000.185 fr. 05** TTC, soit un excédent de **215.185 fr. 05** par rapport au montant de 785.000 francs budgétisé.

Cette augmentation imprévue provient essentiellement du chantier du centre commercial et sportif de La Maladière. Cette situation ne saurait durer, les graviers extraits étant concurrencés par les graves de France (Pontarlier) pour le domaine routier et le recyclage de nombreux matériaux de démolition.

Concessions hydrauliques

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique (hydroélectricité), de l'hydrothermie, de l'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à **1.147.338 fr. 75**.

La concession concernant le Châtelot, qui est exploité par le Groupe e SA, est encore basée sur la concession initiale qui octroyait à l'exploitant un rabais de 50%. Une préannonce de modification de ces conditions a été faite dans le cadre de la nouvelle concession qui devra tenir compte de la petite turbine du débit de restitution construite en pied de barrage. La redevance sera aussi adaptée au maximum prévu par la loi fédérale.

6. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le poids des divers domaines de prestations du service se présente de la manière suivante:

Répartition du temps de travail en 2006

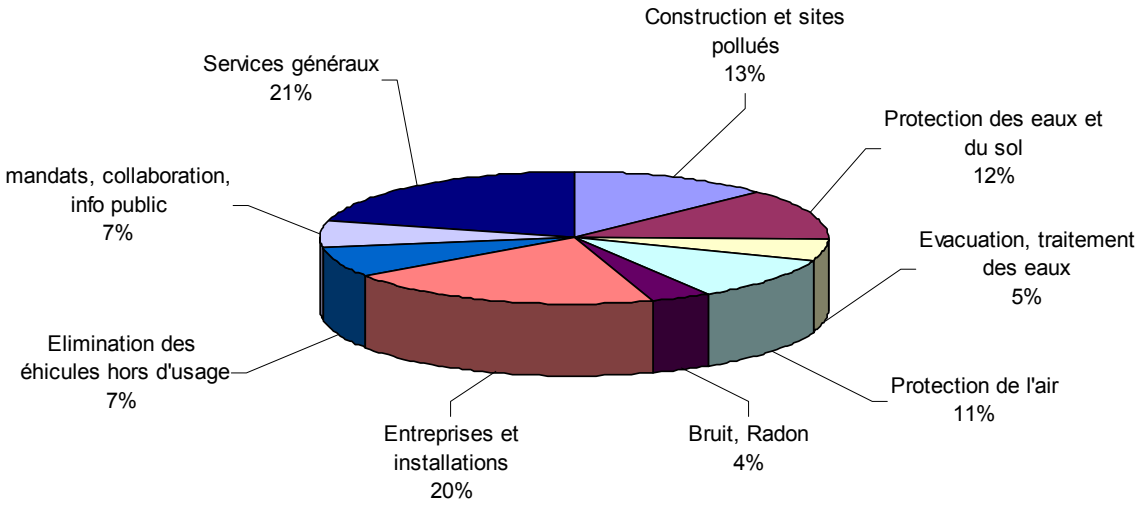

En comparaison avec l'année passée, le temps de travail consacré à chacun des groupes de prestations n'a que très peu varié. Rappelons que sous le vocable "services généraux", sont regroupées toutes les activités du laboratoire ainsi que celles de la direction du service.

Utilisée depuis plusieurs années, la comptabilité analytique permet au service de disposer d'une bonne connaissance des coûts de ses prestations.

6.1. Projets de construction et chantiers

Etude d'impact sur l'environnement

Le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE) a définitivement pris position sur deux études d'impact (2005: 7; 2004: 3), à l'attention des autorités compétentes ou des requérants.

Plusieurs autres projets avec étude d'impact sont en cours d'étude et ont donné lieu à des échanges avec le service: ils n'ont pas encore atteint le stade d'un examen approfondi par le service sur la base d'un rapport ou d'une notice d'impact sur l'environnement.

Depuis quelques années, ce sont de plus en plus les centres d'achats qui constituent le gros des projets nécessitant une étude ou notice d'impact, étant donné la problématique du trafic consécutif aux places de stationnement à créer.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le SCPE a examiné huit cent cinquante-quatre dossiers, soit 10% de moins qu'en 2005 (954).

Après deux années d'augmentation, le recul provient en grande partie du fait de projets sans enjeux pour l'environnement ou la gestion des déchets et que le service n'examine plus. Ces dossiers sont pour l'essentiel liés à l'habitat individuel.

Années	Total dossiers	Industrie et artisanat	Plans d'amé-nagement, de quartier	Bâtiments et équipements publics	Projets agricoles	Habitat nouveau et équipements, transformations
2006	854	26	45	35	26	574
2005	954	36	34	36	45	643
2004	903	33	34	67	49	601
2003	789	45	26	61	43	490

Le service a délivré dix-huit décisions spéciales liées aux législations sur la protection de l'environnement et des eaux facturées par l'intermédiaire du service cantonal de l'aménagement du territoire (2005: 28) et quatre-vingts décisions spéciales facturées directement (2005: 67) qui concernent avant tout les pompes à chaleur avec forage ou des dérogations à l'infiltration des eaux pluviales.

Le préavis du SCPE se base dans la majorité des cas sur l'examen par plusieurs spécialistes dans tous les domaines depuis le bruit ou les rayonnements non ionisants, en passant par la gestion des déchets et des eaux jusqu'à l'organisation des chantiers.

Pour 62% des dossiers (2005: 79%, 2004: 73%), la durée de consultation a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 74% inférieure à quinze jours (2005: 86%, 2004: 81%).

Chantiers

Dans le cadre de ses activités de suivi des chantiers sur le terrain, le SCPE a effectué durant l'année écoulée environ cent cinquante inspections, tant sous l'aspect de la gestion des déchets, que des mesures de protection des eaux ou de lutte contre les nuisances de chantier.

Souvent, les inspections de chantiers par le service ont pour but premier l'information et la sensibilisation du personnel des entreprises de la construction, ainsi que le contrôle des précautions fondamentales de protection de l'environnement sur les chantiers liées par exemple au stockage de produits dangereux ou la bonne gestion des déchets. Néanmoins, neuf mises en demeure et avertissements formels ont été nécessaires suite à des constats d'infraction.

Décharges

Décharges anciennes et décharges contrôlées officielles

Une quarantaine de contrôles et inspections de décharges ont été effectués (2005: 75; 2004: 67), dont vingt-cinq portaient sur d'anciennes décharges communales, servant aujourd'hui souvent à la collecte des déchets des communes.

Sur un certain nombre de places communales officielles, la fermeture ou le contrôle insuffisant de la place par l'autorité incite les particuliers à la décharge sauvage de matériaux de démolition ou d'autres résidus.

Le canton dispose de trois décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dûment autorisées et d'une décharge pour les seuls matériaux d'excavation naturels. Le site et leur mode d'exploitation doivent répondre à des critères précis. Durant l'année, elle ont été inspectées à cinq occasions.

Les exploitants sont tenus de présenter au SCPE les résultats des surveillances hydrogéologiques menées par leurs soins.

Boues de dépotoirs des routes

Les boues de curage des dépotoirs de routes du canton ne peuvent plus aboutir dans des décharges sans être traitées: avec la collaboration du service des ponts et chaussées et des trois villes, propriétaires des routes, une solution conforme mais transitoire a été trouvée cette année et sera mise en place par la ville de Neuchâtel en 2007. La recherche de solutions définitives permettant éventuellement un plus fort taux de recyclage des gravillons et sables se poursuivra.

Sites pollués

Le service a traité de nombreuses réactions des détenteurs de sites pollués avisés dès la fin de l'année précédente que leurs sites figureraient dans le cadastre cantonal des sites pollués.

Bien des éclaircissements demandés par les propriétaires suite aux communications menées fin 2005 sous la pression d'un délai légal finalement repoussé (voir Rapport de gestion 2005) n'ont pas pu être fournis rapidement, les dossiers complets n'ayant pas été finalisés en même temps par les mandataires.

Les collectivités neuchâteloises sont tenues à l'avenir de procéder aux investigations et éventuellement assainissements de sites pollués pour lesquels ils ont une part de responsabilité. Le canton devra notamment assumer des coûts pour lesquels les responsables privés ne peuvent plus être trouvés ou sont insolvables. Afin de pouvoir répondre à ces tâches, le service a commencé en 2006 à développer un concept de financement, qui sera soumis aux autorités politiques.

La demande d'information sur les sites pollués, concernant leur possible contamination, ainsi que les besoins d'investigation ou les mesures à envisager, a fortement augmenté : de quarante en 2005, le nombre de demandes a passé à nonante-deux cette année, concernant deux cent quatre parcelles (2005: 128; 2004: 19).

En effet, ces données sont indispensables lors de la réalisation de projets de construction, de transactions immobilières ou financières.

Cadastre des sites pollués

A la fin de l'exercice, l'information des propriétaires a porté sur sept cent cinquante-trois sites prévus pour figurer dans le cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO), soit pour:

- 262 décharges et 8 lieux d'accident,
- 483 sites industriels, ateliers, dépôts de matériaux ou buttes de tir.

Une soixantaine de sites supplémentaires environ sont encore en évaluation et seront notifiés aux propriétaires en 2007.

A l'issue de cette étape et d'un délai accordé aux détenteurs, les sites figureront définitivement dans le cadastre.

6.2. Déchets

Plan cantonal de gestion des déchets

Le canton a réalisé un plan cantonal de gestion des déchets en 1994 déjà. Le traitement et la valorisation des déchets ont grandement progressé et évolué depuis lors, mais ce document ne correspond plus à la situation ni aux besoins actuels.

En août, le projet d'élaboration d'un nouveau plan cantonal de gestion des déchets, qui a pour but de définir la future ligne à suivre pour le traitement et la valorisation de ces derniers, a débuté par voie de mandat. Il comprendra une partie décrivant la situation pour les différents types de déchets, tant au niveau des quantités traitées, que des filières de traitement en place et les objectifs futurs à atteindre.

La première phase de ce projet, qui consistait à acquérir les données de base pour la réalisation de l'état de situation, a été quasiment menée à bien cette année.

Déchets de chantier

Outre l'inspection d'installations telles que le centre de tri à Coffrane ou de places de dépôt, la surveillance de terrain visait avant tout les feux de déchets en plein air, le déversement sauvage de déchets divers provenant des chantiers ou d'exploitations. Environ soixante-cinq inspections concernaient des places de feu ou dépôts temporaires de déchets (voir aussi "Chantiers").

Déchets urbains

Les communes et les détenteurs d'installations de traitement ont fourni les données sur la production et le traitement des déchets pour l'année 2005. Le recensement régulier des déchets produits est particulièrement important pour planifier et dimensionner les installations futures. Le tableau global qui suit résume l'évolution depuis 1994.

Déchets	**1994** [tonnes]	**1996** [tonnes]	**1998** [tonnes]	**2000** [tonnes]	**2001** [tonnes]	**2002** [tonnes]	**2003** [tonnes]	**2004** [tonnes]	**2005** [tonnes]
déchets incinérés	57.337	56.220	60.337	61.013	60.278	60.725	60.302	59.004	57.632
déchets verts	2.651	3.708	4.930	7.033	7.000	8.004	7.870	11.099	9.897
papier/carton	3.546	4.461	4.462	4.621	4.857	4.891	4.946	5.231	5.693
verre	5.574	6.131	6.502	6.511	6.681	6.798	6.594	6.267	6.222
métaux	935	1.100	1.204	1.514	1.633	2.022	1.368	1.294	1.309

Déchets industriels

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD) qui a remplacé l'Ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS) au 1er janvier 2006. Bien que les prescriptions relatives aux déchets spéciaux restent inchangées pour l'essentiel, l'exécution de l'ordonnance est simplifiée et des dérogations sont prévues dans de nombreux cas. Le développement d'un outil informatique par la Confédération facilite en outre les

tâches administratives. L'une des missions principales du SCPE dans ce domaine a consisté à informer les entreprises concernées des principaux changements relatifs à la nouvelle ordonnance et notamment de la nouvelle réglementation pour les déchets soumis à contrôle.

En effet, par ces nouvelles dispositions, toute entreprise qui reprend des déchets tels que notamment les pneus usagés, la ferraille, le bois usagé, certains types de déchets de chantier doivent disposer, au 1er janvier 2007 d'une autorisation délivrée par notre service.

Dans le courant du deuxième semestre, vingt et une autorisations pour la reprise de déchets soumis à contrôle ont été délivrées à des entreprises du canton; celles-ci auront l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité cantonale compétente (SCPE) les données sur la quantité de déchets repris et sur le traitement effectué sur ces déchets. Ces données seront introduites par les entreprises dans la base de données de l'Office fédéral, comme c'est le cas pour les déchets spéciaux.

Déchets spéciaux des ménages

On constate cette année encore avec satisfaction que les déchets en question suivent toujours de manière régulière la filière des sept centres de récupération régionaux du canton.

Par rapport à l'année dernière, on note même une augmentation de déchets récupérés(+24%).

En parallèle, 10.744 kg (+13% par rapport à 2005) de médicaments usagés ont été récupérés par les pharmaciens du canton et éliminés dans des centres de traitement appropriés selon un concept mis en place il y a trois ans par le SCPE.

Bilan d'exploitation

Centres régionaux	**2004** **total kg**	**2005** **total kg**	**2006** **total kg**
Travaux publics La Chaux-de-Fonds	7.891	11.522	12.387
Travaux publics Le Locle	3.462	3.656	3.248
STEP du SEVRE	3.511	3.889	6.758
STEP de Marin	1.948	1.602	4.116
STEP de Colombier	5.867	7.048	8.825
Déchetterie de Plaines-Roches	22.508	29.173	33.997
Travaux publics (déchetterie) Fleurier	5.842	3.985	6.381
Totaux	**51.029**	**60.875**	**75.712**

Exploitation des places pour véhicules hors d'usage

Moins de 2000 tonnes de ferraille (2005: plus de 2000, 2002: 2900) ont été évacuées au centre de déchiquetage (SIREC) d'Ecublens. Le coût d'élimination des épaves et du fer en général avait, en 2004, fortement diminué. En 2005, la situation s'est inversée, mais les conditions de reprise de la ferraille sont restées intéressantes tout comme cette année. Les ferrailleurs de toute la Suisse et de l'étranger viennent acheter des carrosseries et de la ferraille, ce qui provoque une diminution du tonnage repris sur les places. Les efforts maintenus pour le tri et la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 130 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 130 tonnes de batteries et 600 catalyseurs (le prix de vente des anciens catalyseurs a encore doublé en 2006).

Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois-quarts pour le premier et le reste pour les autres, ce sont plus de 1200 tonnes de pneus qui ont été éliminées. Holcim a légèrement diminué les prix de la prise en charge des pneus. Le marché du pneu usagé s'est effondré, plusieurs pays ayant réglementé l'importation de pneus d'occasion. L'Ordonnance sur le mouvement des déchets va également pénaliser l'exportation des pneus usagés. On constate également que les

automobilistes usent davantage leurs pneus qu'auparavant et que la diversité dans la dimension des pneus de voitures ne permet plus une bonne récupération. Actuellement, un pneu neuf coûte moins cher que celui qui est regommé.

Elimination de véhicules sur le territoire public

Moins de cinquante factures ont été envoyées (environ 4000 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a pris en charge l'évacuation des véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires. Ceux d'entre eux qui ont pu être retrouvés, ont dû rembourser les frais y relatifs. On constate une diminution régulière des véhicules abandonnés.

6.3. Protection des eaux et du sol

Eaux souterraines

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif trimestriel des eaux souterraines s'est poursuivi. Le réseau de surveillance comporte trente-quatre points d'eau. Il s'agit de ressources utilisées pour l'alimentation en eau de boisson et des sources karstiques de la Serrière et de la Noiraigue, qui ne sont pas captées.

Les prélèvements et analyses pour le réseau national de surveillance des eaux souterraines (NAQUA) se sont poursuivis sur les mêmes points que les trois dernières années, soit dix-sept points dont douze appartiennent au réseau de surveillance cantonal, trois points étant situés dans les Gorges de l'Areuse et deux qui alimentent la ville du Locle. La recherche de substances organochlorées et de composants des carburants et de pesticides s'est poursuivie.

Le laboratoire a effectué toutes les analyses chimiques, y compris les produits phytosanitaires, exception faite du glyphosate et de ses métabolites sur trois échantillons du réseau NAQUA, le laboratoire RWB de Porrentruy ayant été mandaté par la Confédération. Comme les années précédentes, c'est le laboratoire vaudois du service de l'environnement qui a effectué les analyses des composés organiques volatils. Le service de la consommation a pour sa part analysé les caractéristiques bactériologiques des échantillons prélevés.

Seuls les paramètres de base directement influencés par l'activité humaine, tels ammonium, nitrate, chlorure et bactériologie ont été analysés à chaque campagne, soit à quatre reprises. Les teneurs en calcium, magnésium n'ont été quantifiées que sur une série de prélèvements. La recherche des produits phytosanitaires comme l'herbicide atrazine s'est poursuivie sur le même canevas, soit une analyse par an.

Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans le cadre de leur démarche d'autocontrôle en matière d'eaux de boisson. Ils vont être publiés dans le bulletin 2006 de la Société neuchâteloise des sciences naturelles.

La surveillance des eaux liée au suivi EIE de la N5 s'est poursuivie sur quatre points et s'est terminée en fin d'année.

Eaux superficielles

Lac de Neuchâtel

Des campagnes de mesures mensuelles au point le plus profond (région de la Pointe du Grain à Bevaix) ont été réalisées selon le programme habituel et en collaboration bien établie avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent les surveillances des lacs de Bienne et Morat. La température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous sont mesurés à diverses profondeurs de manière directe à l'aide d'une sonde. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont

également prélevés à chaque sortie. Compte tenu de l'utilisation de l'eau du lac comme eau de boisson, des analyses microbiologiques sont réalisées. Une fois par saison, des échantillons d'eau font l'objet d'analyses physico-chimiques complètes.

Les résultats de ces campagnes sont publiés dans le bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles et peuvent être consultés sur le site http://www.les3lacs.ch/.

Les résultats des investigations montrent que l'immense investissement consenti dans le domaine de la protection des eaux porte ses fruits. Le lac présente actuellement une bonne santé et une grande stabilité.

Lac des Taillères

Ce petit lac d'altitude, sis dans une région tourbeuse, est fortement eutrophe et naturellement riche en matières organiques (acides humiques provenant du bassin versant tourbeux). Les valeurs pour le phosphore, élément nutritif limitant la croissance des algues, se sont stabilisées à un niveau trophique élevé, avec des teneurs oscillant entre 40 et 50 mg par m^3.

Rivières

Quatre campagnes de surveillance des principales rivières du canton ont pu être organisées. La qualité des eaux du Seyon reste préoccupante. Le plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du Seyon, en cours, devra apporter des solutions concrètes permettant l'amélioration des caractéristiques de la rivière.

Le bassin versant des cours d'eau du littoral situés à l'est de l'Areuse a été l'objet d'une étude approfondie, par analyses mensuelles d'eau complétées ponctuellement par des examens biologiques. Les premières évaluations des résultats analytiques montrent une grande contradiction entre les qualités physico-chimique et chimique de l'eau, en général acceptables, et une situation biologique dégradée.

Sol

Le réseau de surveillance des sols s'est enrichi d'une dizaine de points situés en zone S1 de protection des eaux ; l'an prochain l'accent sera mis sur des emplacements délimités par le cadastre des sites pollués. L'analyse d'une dizaine de points du réseau de base a également été réalisée Les résultats de ces prélèvements ne sont pas encore interprétés.

Organisation du territoire

La carte de protection des eaux est accessible au public sur le site cantonal www.ne.ch rubrique carte et information géographique, thème environnement. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Secteurs de protection des eaux et aires d'alimentation

Aucune modification n'a été apportée aux secteurs de protection des eaux.

Le mandat attribué à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) relatif à l'étude agronomique des parcelles situées sur l'aire Zu des captages de Valangin s'est poursuivi durant toute l'année. L'ensemble des exploitations touchées a été examiné et tous les exploitants ont été contactés. Contrairement à la première évaluation, il est ressorti de cette étude qu'une modification structurelle (construction d'une étable) au domaine du Sorgereux serait nécessaire. Compte tenu des difficultés rencontrées par rapport à cette réalisation, il n'a pas été possible de passer des contrats d'exploitation en automne, ni d'adresser de demande formelle à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les prélèvements mensuels des eaux dans les captages concernés se sont poursuivis. L'échantillonnage est effectué par les exploitants des captages, à savoir les communes d'Hauterive et de Valangin.

Zones et périmètres de protection des eaux

La procédure de sanction des plans et règlements des zones de protection S1, S2 et S3 de l'aquifère de la Presta, des zones de protection des captages des Gorges de l'Areuse, du périmètre de l'aquifère de la Presta, des captages de la Prise de Rochefort et du puits de Vers chez Joly à Noiraigue est terminée dans les neuf communes concernées.

Les plans et règlements des zones de protection des captages des Huitains du Haut et du Bas et du puits du Sorgereux situées sur le territoire de Valangin ont été sanctionnés.

La délimitation des zones S de protection des eaux des captages des Lacherelles et du Bois-de-Croix exploités par le Syndicat des eaux du Val-de-Travers est terminée.

Carte de possibilité d'implantation de sondes géothermiques

En fin d'année, un mandat a été confié à un bureau d'hydrogéologie pour effectuer une cartographie cantonale, basée sur des critères de protection des eaux, afin de délimiter les régions où l'implantation par forage de sondes géothermiques peut être envisagée ou interdite.

Protection des eaux en agriculture

Les dix-huit permis de construire traités en collaboration avec le service de l'économie agricole, portaient sur douze étables et abris pour du bétail (y compris fosses à purin), deux hangars agricoles et quatre installations pour chevaux.

Six fosses à purin achevées ont été contrôlées et déclarées étanches.

Plusieurs cas problématiques ont été résolus et la collaboration accrue avec les autres services concernés par l'agriculture a permis de mieux cibler les actions futures. Le recensement de la taille des fosses à purin lancé fin 2005 sur tout le canton a suivi son cours. Les résultats de cette étude seront connus en 2007 et devraient permettre de répondre aux exigences de la Confédération, qui avait fixé le délai d'assainissement en matière des volumes des fosses à l'année 2007. La politique cantonale en matière d'agriculture pourrait également connaître une évolution suite à cette enquête. Cette étude est réalisée avec l'appui du service de l'économie agricole.

6.4. Evacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Le contrôle des vingt-quatre stations d'épuration (STEP) communales ou intercommunales et d'une station industrielle a, notamment pour des raisons économiques, été réduit de moitié. Ces installations ont fait l'objet de quatre à sept contrôles, en privilégiant celles qui posent problème et en délaissant celles qui ont été mises à jour. Ces contrôles, avec prélèvements d'échantillons, représentent au total cent cinquante-quatre inspections et trois cents analyses portant sur une douzaine de paramètres. Le travail d'analyse est confié au laboratoire du service vaudois des eaux, sols et assainissement dans le cadre d'un échange intercantonal de prestations.

Le tableau ci-dessous résume les résultats et les compare à ceux des deux années précédentes. Les colonnes *limites* indiquent le pourcentage des installations respectant les concentrations maximales de rejet fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Pour chaque paramètre, des valeurs différentes s'appliquent en fonction du milieu récepteur:

- demande biologique en oxygène, DBO_5: 10, 15 ou 20 mgO_2/l
- phosphore total : 0,3 mgP/l ou 0,8 mgP/l
- matières en suspension : 10, 15 ou 20 mg/l

Les colonnes *rendements* donnent en pour-cent la proportion des contrôles où les normes de rendement d'épuration pour la DBO_5 (90%) et le phosphore total (85%) ont été respectées.

	Limites			Rendements		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
DBO_5	94%	90%	91%	73%	79%	69%
Phosphore total	67%	64%	63%	56%	56%	33%
Matières en suspension	71%	71%	66%			

Ces pourcentages fluctuent d'une année à l'autre. Ils dépendent, non seulement du fonctionnement des STEP, mais aussi de l'échantillonnage qui a été profondément remodelé.

Il est à noter que depuis 2005 les six derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service. Cette prestation est appréciée du public.

Rappelons qu'il est primordial d'améliorer aussi les réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

Travaux réalisés

Plusieurs communes ont réalisé d'importants travaux de mise en séparatif de leur réseau d'égout en particulier Peseux et Neuchâtel qui profitent du chantier de la H10 pour poser un collecteur d'eaux claires. Un dispositif de protection contre les crues a été mis en place à Fontaines par la construction d'ouvrages de rétention et d'évacuation des eaux pluviales.

Travaux et études en cours

Après examen, dix dossiers présentés par les communes ou syndicats ont fait l'objet d'une promesse de subvention, ils concernent les études et ouvrages suivants:

- collecteurs permettant la séparation des eaux claires et usées: 7
- extension d'un réseau d'égout: 1
- création d'une STEP en zone touristique: 1
- amélioration et équipement de STEP: 1

Représentant un montant total de 7,3 millions de francs, ces travaux seront subventionnés à raison de 2,1 millions de francs.

Les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de Neuchâtel, Peseux, Gorgier, Travers et des Hauts-Geneveys ont été sanctionnés. Actuellement quarante-deux PGEE sont sanctionnés, trois en procédure de sanction et treize à l'étude.

Boues de STEP

Dès octobre, la valorisation agricole des boues est interdite, le canton ayant décidé de ne pas user du droit de prolonger au cas par cas le délai de deux ans. Force est de constater que sous la pression des grands distributeurs, les possibilités de valorisation étaient devenues extrêmement limitées.

Le contrôle des boues d'épuration perd donc de son importance. Il reste cependant un moyen efficace et simple d'obtenir une image des déversements industriels sur l'ensemble du canton.

Pour les métaux lourds, vingt-quatre analyses de boues ont été réalisées. A part un cas endémique et ponctuel de contamination par du nickel, les résultats montrent que la situation continue de s'améliorer. Les contrôles dans les entreprises ont un effet positif. Le problème du rejet de métaux lourds n'est pourtant jamais définitivement réglé et requiert toujours une surveillance serrée.

Subventions pour l'adduction, l'évacuation, le traitement des eaux et les déchets

Subventions cantonales

Secteur d'activité	Nombre d'objets	Montants en francs
épuration	28	2.308.544.–
eau potable	6	303.768.–
Total		**2.612.312.–**

Subventions fédérales

Les subventions versées par la Confédération pour sept objets d'épuration se montent à 1.012.428 francs.

6.5. Protection de l'air

Surveillance de la qualité de l'air

Voici 20 ans, soit le 1er mars 1996, l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) est entrée en vigueur. Dès cette date, le service de la protection de l'environnement a acquis une station mobile de mesure multi-paramètres pour le suivi des immissions. En 1990 et 2000 des moyens complémentaires ont permis de mieux répondre aux exigences de l'OPair. Cette année, le SCPE a fait l'acquisition d'un appareil de mesures en continu des poussières fines pour le site de la Chaux-de-Fonds. Actuellement, la surveillance de la qualité de l'air dans le canton repose sur trois stations urbaines (Neuchâtel, avenue de la Gare; La Chaux-de-Fonds, parc de l'ouest; Le Locle, avenue de l'Hôtel de Ville) et en campagne: dans le Grand Marais au Landeron (propriété de la Raffinerie de Cressier) et sur Chaumont aux Trois Cheminées (station du réseau national NABEL).

Les paramètres mesurés sont le dioxyde d'azote (NO_2) et l'ozone (O_3). A Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et à Chaumont s'ajoutent les poussières fines (PM10). Au Landeron, des mesures complémentaires de dioxyde de soufre (SO_2) et de composés organiques volatils (COV) sont installées.

Les mesures du dioxyde d'azote, d'ozone et de PM10 sont publiés régulièrement sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel (www.ne.ch/air) alors que les résultats des mesures de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) peuvent être consultés à la page (www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/aktuell/index.html?lang=fr). Ces stations permettent un suivi à court et à long terme de l'évolution de la qualité de l'air dans le canton ainsi qu'une information régulière du public.

Une station de mesure des PM10 a été engagée à Marin pour déterminer l'état de référence avant les travaux de UPlans et l'agrandissement du complexe commercial de Migros-Marin; une autre au Locle, en face du collège Jeanrichard, pour renseigner sur les concentrations des polluants le long de l'avenue principale du Locle; et enfin le long du boulevard des Eplatures à La Chaux-de-Fonds dans le cadre du plan spécial du centre commercial des Eplatures.

Depuis 2004, les concentrations annuelles des polluants sont restées stables, voire en légère augmentation.

En région urbaine, les concentrations de dioxyde d'azote sont proches de la valeur limite d'immission de l'OPair (30 µg/m³), voire dépassées au site de l'avenue de la Gare à Neuchâtel.

Concernant l'ozone en campagne, en excluant l'année 2003 (année de la canicule), les maxima horaires annuels, depuis 2000, se situent dans la fourchette de 180 à 190 µg/m³. Le nombre d'heures de dépassement de la valeur limite de 120 µg/m³ varie de 300 et 400 heures au Landeron.

Les mesures de PM10 montrent un dépassement de la valeur limite annuelle d'immission de 5 à 20%.

En janvier et février, dans l'agglomération neuchâteloise, pendant 25 jours, les concentrations journalières de PM10 ont dépassé la valeur limite de l'OPair de 50 µg/m³. La moyenne journalière maximum relevée a été de 120 µg/m³ alors qu'à Lausanne elle a été de 179 µg/m³.

Suite à cet épisode, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré une stratégie à moyen et long terme contre les PM10.

Les cantons se sont regroupés en régions pour élaborer et mettre en pratique un concept d'information et de lutte contre les PM10 lors d'épisodes importants.

Le concept des cantons romands qui découle des décisions du 21 septembre 2006 de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a été validé par tous les chefs de département. C'est le 13 décembre 2006, que le Conseil d'Etat a pris un arrêté sur le sujet qui mentionne:

En fonction des concentrations journalières moyennes de poussières fines (PM10), des seuils sont définis:

- seuil d'information: 75 mg/m^3
- seuil d'intervention 1: 100 mg/m^3
- seuil d'intervention 2: 150 mg/m^3

Chaque seuil est considéré comme atteint lorsque au moins trois stations de référence dans au moins deux cantons de la Suisse romande ont dépassé la valeur pour chaque seuil et que les prévisions météorologiques de MétéoSuisse ne laissent pas entrevoir une amélioration de la situation dans les trois jours suivants.

Lorsque le seuil d'information est atteint, le SCPE informe la population par des communiqués de presse incluant des informations sur la situation actuelle, l'évolution prévue pour les prochains jours, ainsi que des recommandations sanitaires et des incitations comportementales.

Lorsque le seuil d'intervention 1 est atteint, le SCPE informe la population sur les mesures suivantes qui sont mises en oeuvre:

- limitation de la vitesse à 80 km/h sur le réseau autoroutier et semi-autoroutier neuchâtelois pour une durée maximale de huit jours consécutifs,
- interdiction de faire des feux en plein air,
- recommandation de ne pas utiliser les cheminées et les poêles de confort, non indispensables au chauffage des bâtiments.

Lorsque le seuil d'intervention 2 est atteint, le SCPE informe la population sur les mesures suivantes qui sont mises en oeuvre:

- interdiction d'utiliser des machines de chantier de plus de 37 kW non équipées de filtres à particules
- recommandation de ne pas utiliser des machines et de ne pas circuler avec des véhicules diesel non équipés de filtres à particules, dans l'agriculture, la sylviculture et la viticulture.

La problématique des PM10 devient de plus en plus importante, puisqu'une partie de ces poussières fines sont considérées comme cancérigènes et peuvent diffuser dans le sang.

Depuis le début du chantier du stade de la Maladière, des mesures en continu des PM10 (rue du Stade et au CPLN) sont réalisées. Ces installations sont financées par l'entreprise générale (HRS) qui construit le stade et sont exploitées par le SCPE. Les mesures vont se poursuivre jusqu'en 2008, soit une année après la mise en exploitation du stade.

De juillet 2005 à juillet 2006 comme en 2000-2001, le SCPE a mis en place une campagne de mesure du dioxyde d'azote par capteurs passifs. Cette campagne de plus de septante postes de mesure, permet d'établir l'évolution du dioxyde d'azote dans les zones à forte urbanisation (agglomération de Neuchâtel, villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle).

Des commentaires et les résultats des mesures d'immission sont publiés annuellement dans le bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles (SNSN).

Météorologie

En fin d'année, l'Observatoire cantonal, dans le cadre de sa restructuration, a mis un terme à sa prestation dans le domaine de la météorologie. Le SCPE a repris cette activité dans le but de mettre à disposition de l'administration cantonale un ensemble de données météorologiques provenant de MétéoSuisse, des installations des services des ponts et chaussées et de l'environnement.

Pour la gestion de ces données, une convention de collaboration a été ratifiée avec le service de l'environnement du canton du Tessin pour implémenter à Neuchâtel son application de gestion des données environnementales OASI.

Les services de l'environnement, des ponts et chaussées et de la sécurité civile en collaboration avec MétéoSuisse participent au projet Interreg III pour la mise en place d'un radar météo en Franche-Comté. Ce radar permettra d'améliorer considérablement la gestion et la prévision des pluies.

Plan des mesures

L'année a été mise à profit pour établir un rapport sur l'état de la qualité de l'air sur le Littoral (du Landeron à Boudry) et les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Un premier pronostic pour les années 2010 et 2015 fait partie de ce rapport et un plan des mesures sera élaboré en 2007 suite à ses conclusions.

Rayons non-ionisants

On dénombre actuellement plus de quatre cents installations de téléphonie mobile dans le canton.

Le service a traité plus de cinquante demandes, soit de nouvelles installations, respectivement de modifications d'installations.

Le contrôle porte à chaque fois sur les valeurs du champ électrique pronostiquées et dans plus de 70% des cas, il y a lieu d'ordonner des mesures de contrôle après la construction et la modification.

Les installations de basses fréquences, comme les transformateurs électriques, sont également contrôlées au vu des exigences de l'ORNI.

Domaine OFF-road

Depuis l'entrée en application de la Directive Air-Chantier, le SCPE a été actif dans les domaines de l'information et du contrôle sur les chantiers.

Cette directive demande un investissement important de la part des entrepreneurs sur les engins de chantier à moteur diesel de plus de 37 kW et de plus de 18 kW depuis le 1er septembre 2005 avec la pose de filtres à particules. La mise en place de filtres pour les machines entre 18 et 37 kW pose encore des problèmes du point de vue de l'état de la technique et des coûts.

Collaborations hors administration cantonale

- avec les responsables de la protection de l'air des cantons de Vaud et de Genève dans le cadre de l'élaboration du plan des mesures;

- avec l'association des responsables de la protection de l'air des cantons latins (Gremmi), le SCPE a participé à plusieurs travaux tel que des campagnes d'inter-comparaison pour la mesure des immissions, la mise en place d'un concept intercantonal lors d'épisode de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone);
- avec la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air), le SCPE a participé aux séances plénières ainsi qu'à divers groupes de travail concernant: " les plans des mesures et le trafic", "les émissions Off-Road" et "la modélisation de la pollution atmosphérique";
- avec le canton du Tessin pour implémenter à Neuchâtel son application de gestion des données de qualité de l'air, de météorologie et de trafic;
- avec Météosuisse pour les données météorologiques et le radar de Franche-Comté.

Informatique DGT

Le collaborateur du service, délégué à la commission cantonale des utilisateurs de l'informatique, a participé activement au développement du plan catastrophe informatique de l'Etat et à l'élaboration des budgets. Il participe au comité de pilotage de SATAC et du SITN.

6.6. Bruit et radon

Lutte contre le bruit

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton de Neuchâtel, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement en sont à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SCPE, est tenue de veiller à l'application de l'OPB pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

Le Conseil fédéral a approuvé en août 2006 la révision de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cette dernière est adaptée aux exigences actuelles en matière de bruit de tirs civils, d'isolation acoustique des bâtiments et de calcul du bruit. Elle concernait les points suivants:

Le bruit causé par les tirs civils est désormais évalué en fonction des catégories d'armes et non plus des distances de tirs. De ce fait, les armes de petit calibre utilisées pour de courtes distances sont aussi concernées. Le délai d'assainissement des installations de tirs pour petits calibres est fixé au 1er novembre 2016. L'adaptation a été rendue nécessaire par les nouveaux besoins en matière de tir. En effet, les gros calibres sont aujourd'hui moins utilisés, alors que les armes de sport de petit calibre gagnent en popularité. La version précédente de l'OPB ne s'appliquait pas aux nouvelles installations de tirs que cette évolution nécessite.

En matière d'isolation acoustique**,** les valeurs sont non seulement plus sévères mais aussi adaptées à l'état actuel de la technique en matière de fenêtres.

Les méthodes de calcul du bruit ne figurent plus dans l'OPB mais sont recommandées par la Confédération conformément à l'état actuel de la technique. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er novembre 2006.

Pour tenter de traiter globalement les nuisances du trafic routier dans les meilleurs délais et de façon optimale, un petit groupe de travail composé de représentants des services des ponts et chaussées (SPCh), de l'aménagement du territoire (SAT) et de la protection de l'environnement (SCPE) a été formé de manière à avoir une vue globale de l'assainissement routier. Il est urgent de clarifier les travaux qui devront être entrepris. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences

financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon – Le Landeron) ont été entamés en automne 2005 pour les communes suivantes : Auvernier, Bevaix, Boudry, Colombier, Cornaux, Cressier, Gorgier, Hauterive, Le Landeron, Neuchâtel et Saint-Blaise. Un rapport préliminaire "Assainissement du bruit Yverdon – La Neuveville" du 31.10.2005 a déjà été rédigé par les CFF sur mandat de l'Office fédéral des transports (OFT). La date de remise du dossier de procédure d'approbation par les CFF à l'OFT des plans, prévue pour fin septembre 2006, a été repoussée au printemps 2007. Un travail supplémentaire important sera à la charge du canton, respectivement du SCPE. Localement, les nuisances peuvent se révéler aussi élevées que celles occasionnées par la route. Mais la structure du réseau ferroviaire fait que les zones touchées sont beaucoup plus concentrées ce qui a priori devrait faciliter l'assainissement. Il se fera selon trois mesures distinctes: rénovation du matériel roulant – pour les bâtiments toujours exposés à des niveaux sonores excessifs réalisation d'ouvrages antibruit en bordure de voies – pour les cas les plus critiques les bâtiments seront équipés de fenêtres à vitrage isolant. Au mois d'août, les cantons ont été auditionnés au sujet du complément au répertoire des émissions sonores 2015. Un répertoire des émissions sonores provenant des installations ferroviaires fixes existantes, prévisibles d'ici au 31 décembre 2015 a déjà été réalisé en 2001. Il s'agit maintenant également d'édicter les émissions pour les autres lignes à assainir, cela dans le cadre du complément précité. Par la même occasion, quelques adaptations ont été effectuées dans la partie déjà publiée du répertoire.

En ce qui concerne les aérodromes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Môtiers, les exigences de l'OPB sont actuellement respectées.

Plus de vingt installations telles qu'industries, artisanat, installations de ventilation, de climatisation, ont été contrôlées à la suite de plaintes ou par mandat. Ces interventions ont eu pour but de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition de l'OPB et, le cas échéant, de définir les assainissements nécessaires. A noter que plusieurs entreprises importantes du canton sont en train d'élaborer un cadastre de bruit à l'aide d'un modèle de calcul reconnu par l'OFEV.

Concernant les stands de tir à 300 mètres, la situation particulièrement préoccupante du Val-de-Travers, d'autant plus que le projet de stand de tir régional prévu à Buttes est tombé à l'eau, s'est malgré tout réglée. Vu le délai des allégements transitoires accordés pour plusieurs stands de tir du VDT (fin 2006), la problématique a été revue. En effet, la ligne de tir 300 m de Travers sera fermée sauf pour les tirs de l'Abbaye, celle de Fleurier le sera aussi définitivement vu le développement de la zone d'urbanisation à proximité directe de cette dernière; quand à celle de Couvet, elle disparaîtra aussi. Une coordination doit absolument être effectuée lors de la révision ou de la modification des plans d'aménagement communaux pour éviter de nouveaux problèmes de bruit.

La population suisse n'est pas protégée contre le bruit des appareils et des machines utilisés à l'extérieur ; c'est pourquoi le Conseil Fédéral a élaboré et envoyé en consultation aux cantons un projet de nouvelle ordonnance sur le bruit des machines (Ordonnance sur le bruit des machines, OBMa). En Suisse, il n'existe encore aucune protection contre le bruit que produisent les appareils et les machines en plein air. Une nouvelle ordonnance vient combler cette lacune. Sa teneur s'inspire de la directive européenne en la matière afin d'éviter toute entrave technique au commerce. L'Union européenne a harmonisé les réglementations sur le bruit des matériels destinés à être utilisés en plein air dans cette directive. La nouvelle ordonnance entend améliorer la protection contre le bruit des appareils et machines (matériels) utilisés à l'extérieur. Il s'agit en premier lieu des machines de chantier, mais aussi de souffleurs de feuilles et autres engins de jardinage. Désormais, le bruit produit par un de ces matériels dans l'environnement devra faire l'objet d'une déclaration. De plus, le consommateur pourra s'informer dès l'achat sur le bruit que produit la machine. Cette nouvelle ordonnance devrait en principe entrer en vigueur au mois de mai 2007.

Ordonnance fédérale son et laser (OSL)

L'OSL, entrée en vigueur le 1er avril 1996, a pour but de protéger contre les nuisances d'une musique intense et contre les rayons laser. Les remarques faites dans le cadre de la consultation

de la révision totale de l'OSL (le projet dans sa forme initiale ne répond pas au besoin réel de protection du public contre des niveaux sonores élevés ni à l'objectif d'en simplifier son application), soumis aux cantons en 2002, ont débouché sur une nouvelle consultation en août 2006. Cette dernière a de nouveau mis en évidence certaines lacunes. En effet, la mise en application du projet ne représenterait dans tous les cas de figure pas une simplification de la mise en œuvre de l'OSL et n'atteindra pas ses buts, soit d'améliorer la situation du point de vue de la santé publique et d'uniformiser son application. Les cantons sont toujours en attente d'informations de la Confédération.

En application de cette ordonnance, plusieurs contrôles ponctuels ont eu lieu lors de manifestations et dans des établissements publics, parfois à la suite de plaintes du voisinage. Les contrôles ponctuels se focalisent plus particulièrement sur les manifestations occasionnelles de grande importance. Quelques établissements publics ont également été mesurés. En tout, environ une dizaine de manifestations ou établissements publics ont été documentés pour déboucher sur un cas problématique dans un établissement public.

Cadastre cantonal du radon

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal s'est terminé durant l'hiver 2000-2001. Depuis lors, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont également effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, aucun problème n'est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ deux cent quarante cancers du poumon par an. Pour le canton de Neuchâtel, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé à dix à onze personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici à 2014. Pour le canton et de sorte à atteindre ce but, il s'agira de mesurer environ 7000 bâtiments. Dans cette optique, le SCPE en collaboration avec l'OFSP et les communes, a proposé aux communes du district de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Ruz et de Boudry une nouvelle campagne de mesures de densification. A noter qu'une campagne de densification des mesures sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds et du Locle est également menée par les autorités communales. De manière à toucher un maximum de personnes, deux séances d'information se sont déroulées à la fin de l'année après une première rencontre avec les autorités communales concernées. La densification des mesures va se poursuivre les prochains hivers pour les communes à risque moyen.

La situation actuelle du canton est représentée par la carte ci-après :

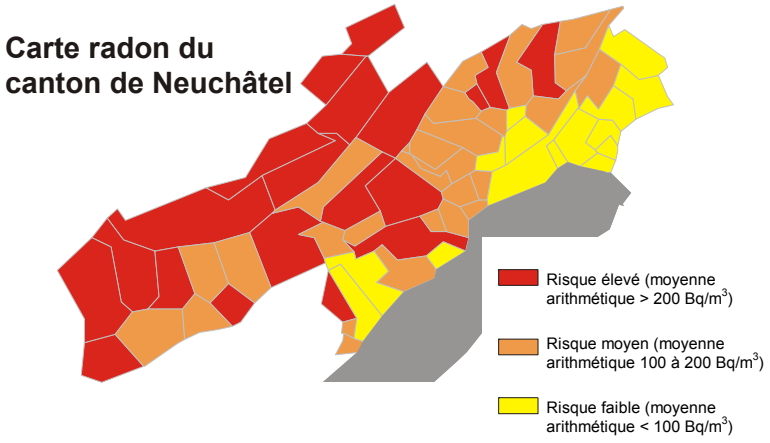

Il est à noter que pour chaque zone existe une liste de recommandations à appliquer pour les bâtiments existants, pour les nouvelles constructions, rénovations ou transformations.

Le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de l'Ordonnance sur la radioprotection. Concernant la section 3 "Concentrations accrues de radon", les changements touchaient uniquement les articles 111, 112, 116, 117 et 118. Les principales adaptations concernent l'article 116 "Programmes d'assainissement" de manière à préciser le rôle exact du canton et les cas de figure méritant obligatoirement un assainissement. Un autre point important est le rajout de l'article 118a "Banque de données du radon" qui consiste en la mise sur pied d'une base de données centralisées de sorte à améliorer la qualité des données, faciliter leur traitement et ainsi permettre un gain de temps appréciable.

6.7. Entreprises

Dans le cadre du respect de la législation sur la protection des eaux (OEaux), la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL), la protection de l'air (OPair), les déchets spéciaux (ODS) et les composés organiques volatils (OCOV), le groupe entreprises a traité une trentaine de permis de construire, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente (50%) et effectué quelque cent visites dans les entreprises au nombre desquelles une quarantaine incluaient le prélèvement d'échantillons pour contrôle de la qualité des effluents gazeux ou des eaux. Pour les industries de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, les services communaux de l'environnement respectifs ont collaboré.

Eaux usées

Installation de traitement des eaux

On a procédé à quinze campagnes de prélèvements des eaux usées, deux ont été effectuées à l'insu de l'entreprise en effectuant des mesures de pH dans les canalisations cela suite à de nombreux problèmes dans une grande STEP. Les résultats ont mis en évidence le dysfonctionnement de certaines installations pour lesquelles des assainissements ont été demandés (deux cas). Ces contrôles ont aussi permis de délivrer des autorisations d'exploitation (cinq cas) et d'adapter celles qui n'étaient plus conformes à la réalité (six cas). Parmi celles-ci, deux adaptations concernaient les installations de prétraitement des usines d'incinération des ordures ménagères: leurs autorisations devant être modifiées suite à la modification de la législation.

Un rapport résumant les rejets et les transformations des installations de prétraitement doit être transmis annuellement au SCPE. Actuellement, une soixantaine d'entreprises disposent d'une telle autorisation. Cinquante rapports annuels d'autocontrôles ont été réceptionnés. Le contenu de ceux-ci correspondait dans l'ensemble aux attentes. Il est à noter que la moitié des rapports sont arrivés en retard et suite à un rappel (voire deux).

Afin de faciliter le travail des entreprises, un formulaire que les entreprises peuvent reprendre directement sur internet a été établi. Plusieurs d'entre elles profitent de cette simplification.

Assainissement de la branche automobile

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de cent cinquante échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SCPE. Dix résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures. Environ cent cinquante entreprises ont à ce jour conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. Plusieurs garages ont mis hors service leur installation de traitement des eaux, vu que, en fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de contrôles ont pu être effectués. Certains pensent que la loi a changé, souvent du fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques. Problème que les autres cantons romands rencontrent également.

A compter du 1er janvier 2004, un seul prélèvement annuel est exigé des entreprises de la branche automobile vu les bons résultats des années précédentes et afin d'adopter la même ligne de conduite que les autres cantons romands.

Contrôle des rejets atmosphériques dans les entreprises

Une attention particulière a été portée sur les rejets en solvants chlorés. Ainsi, tous les pressings du canton possédant une installation de nettoyage à sec ont été contrôlés. Le tiers des machines ne respectaient pas les normes d'émission de trichloréthylène dans l'air. Elles seront contrôlées à nouveau l'année prochaine.

Les rejets atmosphériques et le suivi des assainissements en rapport avec des émissions de solvants chlorés de dix-sept entreprises ont été effectués. Une amélioration des émissions a été demandée une fois et douze entreprises ont réalisé des assainissements complets ou partiels permettant d'éliminer à la source l'émissions de solvants chlorés. Plusieurs contrôles ont dû être reportés en 2007 car les assainissements concernant l'émission dans l'air de divers polluants n'ont pas pu être réalisés dans les délais prévus.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont mesurées toutes les années pour les débits supérieurs à 800.000 litres par an, les autres une fois tous les deux ans. Les propriétaires qui effectuent des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. Ils ne sont que dix actuellement. Cinq stations-service ont un système auto-contrôlé, ce sont des nouveaux distributeurs de carburant qui se mettent automatiquement en arrêt dans les septante-deux heures si une panne, constatée par le système électronique, n'est pas réparée. Ces nouveaux appareils seront contrôlés officiellement tous les quatre ans.

Le travail du SCPE consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués. En cas de problèmes (notamment absence de contrôle, mauvais résultats impliquant des assainissements), une décision d'assainissement est notifiée aux entreprises concernées. Nous avons la possibilité de faire contrôler les systèmes tous les six mois quand l'entretien des installations ne se fait pas régulièrement.

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Dans le cadre de l'exécution de cette ordonnance, le SCPE a procédé cette année à dix contrôles d'entreprises. Les raisons principales de ces visites s'inscrivent principalement dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour donner suite à l'examen d'un rapport succinct.

A ce jour, on dénombre dans le canton soixante-sept entreprises OPAM (+1 par rapport à 2005) sur le territoire neuchâtelois.

Taxe COV

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) réglemente l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV) dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Les COV sont des agents favorisant la formation de l'ozone au niveau du sol. Cette taxe peut être remboursée pour les COV ne parvenant pas dans l'environnement par l'intermédiaire d'une demande de remboursement (bilan). Le produit de cette taxe est redistribué à l'ensemble de la population par le biais des caisses maladie.

Le nombre de bilans 2005 traités, soit quelque cinquante-sept dossiers, est supérieur aux années précédentes (31 en 2001, 42 en 2002, 50 en 2003 et 55 en 2004).

Stockage des hydrocarbures

Sur quarante-six nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures, neuf ont fait l'objet d'une notification; sur trente-sept installations dites autorisées, vingt ont été réceptionnées. Quarante-cinq contrôles ont eu lieu lors de révisions, particulièrement en zone S. Trente inspections ont été demandées par les propriétaires alors que dix ont été faites par pointage.

Mille six cent septante-quatre avis de révision et plus de deux cents décisions pour des révisions non effectuées ont été envoyés.

Contrôle des chauffages

Les derniers rappels concernant des assainissements de chauffages en retard ont été effectués en début d'année. Les nouvelles limites d'émissions concernant les chauffages, qui résultent des modifications de l'Ordonnance sur la protection de l'air en 2004 (OPair 2004), ont été appliquées dès le 1er janvier 2006, mais uniquement pour les installations d'une puissance supérieure à 50 kW. Malgré cette restriction, pas moins de mille neuf cent quarante décisions d'assainissement ont dû être signifiées cette année, ce qui représente pratiquement le 10% des installations de chauffage existantes dans le canton.

Installations de chauffage au gaz et/ou au mazout de puissance supérieure à 1 MW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur quinze chaudières réparties sur sept sites.

Installations de chauffage au bois de puissance supérieure à 70 kW

Les contrôles périodiques ont été effectués sur onze installations réparties sur onze sites; deux chaudières ne respectaient pas les normes, elles ont été réglées.

6.8. Mandats, collaboration et information au public

Cours

Des cours portant sur le droit de l'environnement ont été donnés aux aspirants de police, ainsi qu'aux futurs techniciens en gestion énergétique de l'école du soir du CPLN.

Publications

Une affiche rappelant la destination correcte des déchets spéciaux ménagers a été envoyée à toutes les communes.

De nouvelles fiches "A Savoir" ont été rédigées et diffusées: distribution de carburant sur les chantiers, citernes de chantiers, érosion des sols, poussières fines: mesures d'urgences.

Divers services administratifs ont bénéficié de la diffusion de la publication "poussières fines: un fléau". La brochure "Manifestation en plein air – Protection des sols et des eaux" et son aide-mémoire seront désormais distribués aux organisateurs de manifestation.

Une carte de promotion du "parcours de l'eau" destinée aux communes sera jointe aux promesses de subvention que délivre le DGT.

Presse

Plusieurs communiqués de presse ont été relayés dans les médias: la certification en assurance qualité (ISO 9001) et en système de management environnemental (ISO 14001), les mesures d'urgence lors de pics de pollution aux poussières fines, la campagne de densification des mesures de radon, l'adaptation du mode opératoire pour les organisateurs de manifestations et sa brochure, la journée neuchâteloise de sensibilisation au bruit.

Pour la quatrième année consécutive, le suivi environnemental pour les domaines des eaux et de l'air a fait l'objet d'un article dans le bulletin de la société neuchâteloise des sciences naturelles et le service a publié ses statistiques (air, météo, déchets, eaux) dans l'annuaire neuchâtelois.

Site internet

Enrichi de plusieurs documents et compléments aux pages existantes, de nouvelles rubriques ont été crées sur le site: poussières fines, produits chimiques, organisation de manifestation, déchets industriels. Une actualité mensuelle est publiée.

Le SCPE participe à l'enrichissement de la plate-forme www.energie-environnement destinée au public dans ses gestes quotidiens: des conseils, des informations facilitent les choix de consommation respectueuse des ressources.

Campagne

Le service a réorganisé une campagne de densification des mesures de radon pour les habitants des communes à risque du Val-de-Ruz et du Littoral. Les représentants communaux ont été conviés à une séance d'information. Deux soirées publiques ont permis aux très nombreuses personnes de prendre connaissance des enjeux et de se procurer le matériel de mesure. Une feuille d'information et d'invitation à participer a été rédigée et envoyée aux cinq mille huit cents ménages concernés, une affiche ayant été proposée aux administrations communales. Un flyer a été élaboré pour Le Locle et Les Planchettes qui ont procédé différemment. Cette mesure gratuite a été ouverte aux résidents des communes ayant déjà participé à la campagne 2005: Val-de-Travers et Vallée de la Brévine. Vingt et une communes ont été fournies en matériel qu'elles se sont chargées de distribuer à leurs habitants. Plus de deux cent cinquante dosimètres ont été envoyés directement aux particuliers sur demande. Ainsi, si tous les dosimètres fournis sont posés, ce seront plus de mille huit cents bâtiments qui seront analysés. L'Office fédéral de la santé publique a apporté son appui dans cette campagne durant la phase d'information et il prend en charge le coût des analyses.

Le canton a participé pour la première fois à la journée internationale de sensibilisation au bruit. Le service a préparé deux affiches au format mondial à l'intention des villes. La première présente le niveau sonore du lieu où elle a été placée. Une échelle de bruit permet de situer ce niveau sonore, de le quantifier et le comparer en terme de perception. Une information complémentaire rappelle qu'une variation du niveau sonore de 10 dB(A) est perçue comme deux fois plus ou deux fois moins de bruit pour l'oreille humaine. Comme le bruit du trafic routier, principale source de nuisances sonores, affecte un tiers de la population, le deuxième poster indique trois conseils simples agissant au niveau du comportement individuel pour une conduite moins sonore. Le Locle en a commandé trois jeux et La Chaux-de-Fonds un.

Le canton de Neuchâtel et ses voisins romands ont soutenu le développement du "Programme EcoEntreprise®", solution simple, pratique et pragmatique à un coût abordable permettant de valider et valoriser le niveau de gestion de la durabilité atteint par l'entreprise. Il est destiné aux entreprises ne trouvant pas dans l'offre existante les outils adaptés à la gestion quotidienne de ces enjeux http://www.ecoentreprise.ch/.

Ecoles

Le groupe romand et tessinois Info-environnement, composé de représentants des services cantonaux chargés de la protection de l'environnement a édité en DVD ses cinq dessins animés portant sur l'eau, les déchets, l'air, le bruit et la mobilité (3 langues). Ces supports didactiques ont été envoyés dans tous les établissements primaires du canton, les médiathèques, les institutions et le bureau de l'intégration des étrangers. Ils sont accompagnés de dossiers pédagogiques préparés par le service de l'enseignement primaire. Leur contenu a été réactualisé et ils sont disponibles sur www.info-environnement.ch.

Information déchets

En ville de Neuchâtel, pour l'année 2006, première année permettant un bilan sur douze mois après la réorganisation pour certaines entités et l'introduction pour d'autres du tri et de la récupération du papier dans les services de l'administration et les lieux de formation (université, lycées, CPLN, HEG, Conservatoire de musique, etc), quelque cent trente-huit tonnes de papier et carton ont été récupérées et remises sur le marché.

Les 19 et 20 mai, douze communes du canton ont participé aux journées Coup de balai printanier, organisant des actions de sensibilisation aux questions des déchets, récupération de déchets, nettoyage du domaine public, etc. avec le concours de classes d'école, d'associations et de volontaires.

6.9. Laboratoire

Le laboratoire a effectué 37.175 analyses sur 6.570 échantillons (297 demandes d'analyses) réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	395	12.606
Boues STEP, compost, sols	47	667
Déchets	13	105
Air	5.009	5.931
Eaux usées	64	331
Emissions air	58	69
Analyses chimiques pour tiers	334	616
Collaboration, travaux intercantonaux	608	16.473
Laboratoire – essais interlaboratoires	42	377

La collaboration avec le service vaudois des eaux, sols et assainissement (SESA) a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SCPE.

L' échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et le dosage du carbone organique total dans les eaux de surface sont effectués au laboratoire du SPE VS, les analyses des pesticides dans les eaux du Valais, comme les composés organiques volatils dans les capteurs passifs, sont pris en charge par laboratoire du SCPE.

Des collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux suisse romande avec le laboratoire cantonal du Jura, le service de l'environnement de Fribourg, le laboratoire cantonal vaudois et le laboratoire de la protection des eaux et de l'environnement à Genève.

Des analyses ont été faites aussi pour la ville de Neuchâtel, le laboratoire cantonal du Valais, l'Institut de géologie de l'Université de Neuchâtel, le laboratoire de la protection de l'environnement du canton de Bâle-Ville et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les nouvelles substances utilisées comme herbicides (alachlore, pendiméthaline, trifluraline,etc.), insecticides (diazinon, lindan, endosulfan) et bactéricides (triclosan).

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives interlaboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL et par l'Université agricole de Wageningen aux Pays-Bas.

7. SERVICE DE L'ENERGIE

7.1. Situation énergétique cantonale pour l'année 2005

Les statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2005 ont fait l'objet d'une publication séparée éditée au mois d'octobre 2006. Cette publication, disponible sur le site Internet du SCEN, a été envoyée aux fournisseurs d'informations ainsi qu'aux institutions, entreprises et offices concernés. L'annuaire statistique cantonal reprend également les principales informations.

En 2005, la consommation finale globale d'énergie s'est élevée dans le canton à 17.687 TJ ou environ 412.000 tonnes équivalent pétrole, supérieure de 0,54% à celle de l'année précédente. Cette stabilité relative est le résultat d'une hausse de la consommation de gaz, accompagnée d'une diminution de la consommation d'électricité. Abstraction faite de la consommation de la raffinerie de Cressier et de la consommation de charbon et de déchets industriels à la fabrique de ciment, l'augmentation de la consommation finale d'énergie dans le canton atteint 142 TJ, soit +0,8%, valeur comparable à l'augmentation observée les deux années précédentes. Malgré une augmentation des degrés-jours de 2,4%, la consommation de combustibles liquides n'a que faiblement augmenté (+0,5%), tandis que celle du gaz a progressé de 3%. Globalement, la consommation de chaleur fossile est 10,8% supérieure à l'objectif *SuisseEnergie* pour l'année considérée.

Contrairement à l'exercice précédent, la demande d'électricité a diminué de 4% (3% abstraction faite de la raffinerie). Cette diminution de consommation d'énergie finale provient avant tout d'une meilleure prise en compte des pertes de distribution dans les différents réseaux.

Par rapport à l'exercice précédent, la production d'électricité renouvelable, sans les centrales hydrauliques, a augmenté de 3,6% alors que la production de chaleur renouvelable s'est accrue de 20,6%, se situant ainsi respectivement à –19,5% et +14% des objectifs annuels de *SuisseEnergie*. La production d'hydroélectricité cantonale est restée stable depuis 1992, mais l'objectif cantonal est de l'augmenter de 7% jusqu'en 2010.

7.2. Commission consultative de l'énergie

La commission cantonale de l'énergie a eu un fonctionnement extraordinairement actif durant l'année 2006. En effet, la commission s'est réunie en séance plénière ordinaire à trois reprises et en séance plénière extraordinaire à une reprise. Les différents groupes de travail ont siégé douze fois en tout.

Ces travaux ont été nécessités par la préparation de la conception directrice cantonale de l'énergie. En effet, le Conseil d'Etat a souhaité remanier profondément le projet de la commission du 19 mai 2005 et a souhaité également ajouter un projet de programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments et un projet de taxe cantonale sur l'électricité. Tous ces projets et documents ont été discutés et majoritairement approuvés par la commission.

Finalement, le Grand Conseil a été saisi de cette conception directrice de l'énergie, et en date du 1er novembre 2006 a accepté le décret sur la conception directrice, a refusé le projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie afin d'introduire une taxe sur l'électricité et a, par conséquent, refusé également le programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments.

Du fait de la nouvelle composition de la commission par rapport à la précédente législature, on peut remarquer que les membres actuels sont extrêmements prolifiques en nouvelles propositions et demandes à étudier.

7.3. Service de l'énergie

Il n'y a pas eu de changements de collaborateurs ou d'organisation dans le service.

Dans le cadre d'un travail de fin d'études HEG-Formation continue, une réflexion a été menée concernant la possibilité d'un rapprochement éventuel entre le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement, selon le programme de législature 2006-2009. Les résultats ont démontré qu'un rapprochement n'était pas opportun pour le moment.

La méthode de contrôle de gestion GESPA a continué d'être appliquée. Elle permet entre autre d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour les prestations externes, ce qui représente le 65% du temps total, le reste étant les prestations de gestion internes.

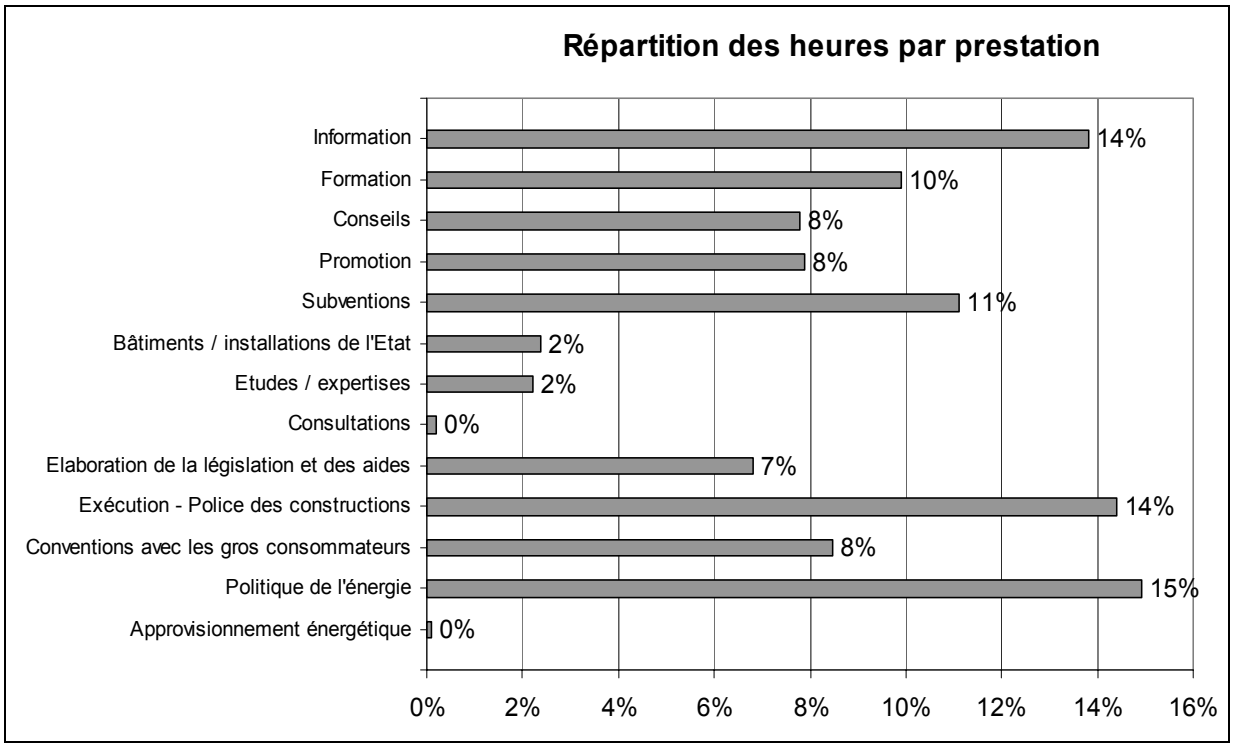

Par rapport à l'année dernière, les activités d'exécution et de police des constructions ont vu leur part réduite au profit des activités de politique de l'énergie et de conventions avec les gros consommateurs.

La suite du chapitre est ordonnancée en fonction de la liste des prestations du service.

7.3.1. Information

- Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du "bon conseil" de la semaine.
- Développement d'un outil de calcul sur Internet permettant d'établir automatiquement la signature énergétique d'un immeuble sur la base des relevés hebdomadaires de consommation.
- En collaboration avec l'ensemble des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, poursuite de l'exploitation de la plate-forme énergie-environnement.ch basée sur de nombreux communiqués de presse et le site Internet du même nom.

- Poursuite des émissions radiophoniques hebdomadaires "Flash-Watt" sur RTN en collaboration avec les partenaires (Groupe-E, Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds).
- Edition du bulletin d'information trimestriel romand "Flash-Info Energie" envoyé à environ 3700 professionnels: direction du projet, rédaction et impression. Pour le compte de la Conférence Romande des Délégués à l'Energie (CRDE).
- Participation aux jardins de l'énergie, lors de "Fête la Terre" les 26 et 27 août à Evologia, Cernier. Conception et animation d'un stand en collaboration avec des associations et des professionnels des énergies renouvelables.
- Participation à l'exposition "Artibat 06" à Polyexpo à La Chaux-de-Fonds du 9 au 12 février, en collaboration avec les Services d'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle. L'accent a été mis sur MINERGIE et sur la rénovation des bâtiments (produits isolants, cadres de fenêtres).
- Collaboration avec les services de l'énergie du canton de Berne et Vaud pour assurer une permanence sur le stand d'information de la campagne Bâtiments de SuisseEnergie lors des expositions Wohga à Bienne et Habitat & Jardin à Lausanne.
- Développement continu du site Internet du service et de celui de la CRDE.
  Depuis le dernier semestre, il est possible de visualiser les statistiques de fréquentation du site du service, d'où il ressort un maximun de 839 visites et 4225 pages vues au mois de novembre 2006.

- Expédition aux communes, avec incitation à mettre à disposition de leurs administrés, de deux nouvelles brochures pratiques sur la conception et la rénovation des bâtiments.
- Organisation d'une rencontre canton-communes, réunissant 40 personnes à Chézard-St.-Martin, dans le but de présenter la nouvelle procédure d'autorisation simplifiée pour la pose d'installations solaires et le programme Bâtiments de la Fondation du Centime climatique. En collaboration avec le programme SuisseEnergie pour les communes.
- Pour la CRDE, la candidature du spot TV sur MINERGIE, tourné par Canal Alpha, a été transmise aux organisateurs du Festival international du film sur l'énergie de Lausanne (FIFEL).
- Participation au comité d'ANIME (Association Neuchâteloise d'Information en Matière d'Energie).
- Organisation de deux conférences "Rénovez vos bâtiments et économisez de l'énergie" (280 participants) organisées sous l'égide de la CRDE en collaboration avec l'OFEN et destinées à tout propriétaire ou régie immobilière. Une partie théorique a permis d'avoir une vision globale des différentes mesures d'assainissement (enveloppe du bâtiment et installations techniques) et de leur efficacité énergétique et économique. Une deuxième partie consacrée à la visite d'un bâtiment MINERGIE modernisé a permis d'apporter des réponses pratiques aux questions qui se posent lors des travaux.

- Conférences et communiqués de presse, interviews radiophoniques et télévisées et nombreuses conférences ou présidences de séminaires ou symposium (Eoliennes, Minergie, SuisseEnergie, solaire, géothermie, mobilité, bâtiment, café scientifique).

7.3.2. Formation

- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 5e année primaire. Cette présentation a été suivie par 98 classes réparties sur l'ensemble du canton. En plus, les classes de La Chaux-de-Fonds (19) ont été visitées par le service de l'énergie de cette même ville sous le mandat du service cantonal de l'énergie.
- Encadrement et sensibilisation de 55 enfants lors de quatre "journées énergie" dans le cadre des passeports vacances de Neuchâtel et environs.
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2001 "L'énergie thermique dans le bâtiment", diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Poursuite de l'organisation des quatre "lunch-débat" annuels. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 42 acteurs du bâtiment par manifestation. Un document de travail relatif au thème du débat est produit et distribué aux participants et à tout intéressé sur demande.
- Cours MINERGIE "1er niveau" (62 participants), "2e niveau" (52 participants), "aération" (59 participants) et "tour de Suisse" (63 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Enseignement au cours "législation" de l'Ecole technique du soir pour la formation des techniciens en gestion énergétique, au cours "outils et études de cas MINERGIE", diffusé dans le cadre du cycle d'études postgrade Energie et développement durable dans le bâtiment de la HES-SO, au cours "développement durable" de la HEG-Neuchâtel, au cours "Energie dans les églises" organisé par l'association œcuménique Eglises et Environnement, à un cours de l'université populaire et au cours "géothermie" de l'université de Neuchâtel (CREGE).
- Participation, en tant qu'expert, à des examens de soutenance de travaux de fin d'études dans différentes écoles, allant des écoles techniques cantonales à l'Ecole polytechnique fédérale.
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 27 cours ou séances d'information ont été mis sur pied, regroupant 2809 personnes, qui ont consacré ensemble 5853 heures à parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de l'utilisation et de la technique de l'énergie.
- En plus de ces chiffres, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'Office fédéral de l'énergie et la CRDE. Dans le canton de Neuchâtel en 2006, 3 cours ont eu lieu réunissant chaque fois une quinzaine de participants venant de tous les milieux professionels. Pour mémoire, en 2004 l'accent avait été mis spécifiquement sur les concierges de l'Etat et en 2005, sur les concierges des administrations communales et des membres de l'Union neuchâteloise des professionnels de l'immobilier. En 2007, les cours seront proposés au grand public. Jointes aux factures de l'ECAP de décembre, 23.000 invitations ont été envoyées aux propriétaires de bâtiments neuchâtelois.

7.3.3. Conseils

- Accueil de visiteurs (179), conseils et renseignements rapides par téléphone (1000), réponses orales ou écrites et remise de documentation.
- Conseils techniques, visites de bâtiments, analyses sommaires et expertises pour d'autres services de l'Etat, des communes, des entreprises et des particuliers.

- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label "Cité de l'énergie", l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.

7.3.4. Promotion

- Participation à la campagne "Bâtiments" de l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie, visant à encourager la rénovation exemplaire des bâtiments existants. Si en 2004, les mesures se sont déroulées au niveau national (médias, expositions, site Internet, documents), et en 2005, au niveau régional (mailings, contacts directs avec les propriétaires), 2006 a vu la mise sur pied d'un cycle de 13 conférences sur la rénovation réparties dans toute la Romandie. Le grand public y a été invité par le biais d'une grande campagne de presse.
- Diffusion du label MINERGIE. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Participation aux séances de l'association suisse MINERGIE et membre du comité. Traitement et suivi de 33 dossiers MINERGIE dont 24 ont reçu provisoirement le label. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 166, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 145.870 m^2. Organisation en collaboration avec différentes entreprises de deux remises de labels lors desquelles les médias ont été invités et d'une journée portes ouvertes durant laquelle plus de 50 personnes (architectes, ingénieurs, promoteurs et grand public) ont eu l'occasion de visiter un bâtiment MINERGIE.
- Participation au groupe de pilotage de la COBEL (Commission Bois-Energie Lignum), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service cantonal des forêts et la Communauté Lignum.
- Comme chaque année, le prix Energie récompensant les meilleurs travaux de diplôme a été accordé aux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du Locle.
- Introduction des biocarburants pour l'alimentation des véhicules de la police cantonale. Sur cette lancée, le service des ponts et chaussées et d'autres services ont aussi décidé de s'alimenter dorénavant en bioéthanol mélangé à l'essence et en biodiesel de colza mélangé au diesel. A partir de mi 2006, des stations-service privées vendent ces nouveaux biocarburants et depuis fin 2006, une nouvelle station-service du Val-de-Ruz vend du biodiesel de colza pur.

7.3.5. Subventions

- Traitement des dossiers de demande de subvention: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2006: capteurs solaires (131), chauffage au bois (71), labels MINERGIE (21), projets (7):
- Versement des subventions, soit 1.277.896 francs durant l'exercice 2006, dont:
    - 525.647 francs pour des capteurs solaires (107 installations),
    - 407.519 francs pour le chauffage au bois (67 installations),
    - 289.128 francs pour des labels MINERGIE (21 bâtiments),
    - 55.602 francs pour des projets, études et soutiens divers.
- Suite aux mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat le 17 août 2005 et au gel du paiement des subventions qui en a été la conséquence, un important retard dans ce paiement a dû être comblé début 2006. Par conséquent, le budget 2006 a été très vite épuisé et le paiement des subventions pour les capteurs solaires et les labels Minergie a dû être interrompu fin août 2006. Il est vraisemblable que ce décalage ait encore des répercussions en 2007.

- Modification du programme de promotion avec entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Rédaction des modifications de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie. Ce programme réduit les montants et cible plus étroitement les bénéficiaires, en axant le soutien sur la rénovation plutôt que sur les bâtiments neufs. Il poursuit cependant la stratégie du modèle d'encouragement harmonisé des cantons approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et promeut en priorité les capteurs solaires thermiques, les chauffages au bois et les maisons MINERGIE. Cependant, les maisons neuves ne bénéficient d'une subvention que si elles atteignent les exigences du label MINERGIE-P.
- Participation aux activités de benchmarking intercantonal et controlling des contributions globales accordées par la Confédération aux cantons.
- Négociations avec la Fondation du Centime climatique pour la préparation de son programme de subventions à la rénovation des bâtiments, puis début de la mise en œuvre. Les demandes sont adressées par les requérants au service de l'énergie qui effectue un traitement préalable, puis les fait suivre au centre de traitement romand.
- Préparation d'un projet de programme cantonal d'encouragement à la rénovation des bâtiments, programme refusé par le Grand Conseil le 1er novembre 2006.

7.3.6. Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination et participation occasionnelle aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour deux bâtiments de l'Etat, conclusion de trois nouveaux abonnements et préparation de trois supplémentaires, en collaboration avec le SBAT.
- Dans le cadre de l'application des nouvelles exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs, conseils et soutien aux bâtiments de l'Etat concernés.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energho. Un étudiant de l'EPFL a consacré son travail de stage à ce sujet.
- Suivi des études concernant les travaux du 3e programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat de 1.300.000 francs (projet d'un chauffage au bois au Devens).
- Première réflexion en vue de l'élaboration d'un 4e programme d'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat par la mise sur pied d'une méthodologie de diagnostic énergétique des bâtiments à l'aide du programme informatique Epiqr. L'étudiant de l'EPFL, à la suite de son travail de stage, a été mandaté temporairement par le SBAT et le service de l'énergie pour cette tâche.
- Finalisation du projet d'assainissement des installations de production de chaleur et d'électricité de l'hôpital psychiatrique de Perreux et de l'appel d'offres pour des prestations de contracting énergétique.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).

7.3.7. Etudes/expertises

- Suivi du projet de construction d'un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron. Contacts avec le promoteur, le service de l'aménagement du territoire et le service juridique dans le cadre des recours en traitement. Relations publiques suite au jugement du Tribunal fédéral. Collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et l'Association Suisse-Eole.
- Maintien en veille de l'étude de faisabilité pour l'alimentation de la zone commerciale et industrielle de Marin en énergie provenant de la géothermie profonde.
- Analyse du projet du groupe E en vue de l'implantation d'une nouvelle centrale électrique fonctionnant au gaz naturel. Participation à un groupe de suivi intercantonal, en collaboration avec l'EPFL. Participation à un groupe d'accompagnement d'une étude de l'Office fédéral de l'énergie. Elaboration de propositions de mesures compensatoires concernant les émissions de CO_2.
- Préparation de la procédure d'octroi d'un cautionnement de l'Etat pour le projet de chauffage à distance au bois des Ponts-de-Martel, accepté le 16 août 2006 par le Conseil d'Etat.
- Développement d'un outil de calculs informatique permettant d'évaluer le coût d'un assainissement de l'enveloppe thermique d'un bâtiment, avec mention du surcoût lié aux aspects énergétiques, du montant des subventions accordées par la Fondation Centime climatique et de la quantité d'énergie économisée par année et sur la durée de vie de l'élément transformé.
- Evaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.

7.3.8. Consultations

- Réponse aux enquêtes de l'Office fédéral de l'énergie pour dresser le bilan de la politique énergétique dans les cantons, pour établir les indicateurs de politique énergétique (benchmarking entre cantons) et pour faire état de l'efficacité des contributions globales dépensées.
- Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les consultations fédérales suivantes: loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire et loi sur l'approvisionnement en électricité, y compris les autres modifications de lois y relatives.

7.3.9. Elaboration de la législation et des aides

- Poursuite des travaux en vue d'établir les aires de desserte des entreprises d'approvisionnement selon la loi cantonale sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE): celles-ci figurent à présent dans le SITN sur les sites Intranet et Internet de l'Etat où une nouvelle rubrique a été créée. Constitution d'un groupe de travail en vue d'établir un mandat de prestation entre l'Etat et les entreprises d'approvisionnement en énergie électrique.
- Préparation d'une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.
- Simplification de la procédure de demande de permis de construire pour les installations solaires en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire: élaboration de nouveaux formulaires, aides à l'application et présentation aux communes. Information publique à l'occasion de la remise d'un certificat à la millième installation solaire thermique à Chézard-St.-Martin.
- Participation au groupe de travail CRDE-Technico (dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie): harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Participation à la commission de révision de la norme SIA 380/1.

- Participation au groupe de travail MoPEC 2010, chargé d'élaborer le nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (prévu pour 2010).
- Mise à jour régulière du *Classeur Energie* et de son site Internet.
- Préparation d'un projet de taxe cantonale sur l'électricité refusé par le Grand Conseil le 1er novembre 2006.
- Modification de l'arrêté sur les émoluments instituant un calcul des émoluments basé sur une tarification horaire.

7.3.10.Exécution/police des constructions

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des trois villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- Evolution des dossiers énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire, pour les 59 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les trois villes exécutent elles-mêmes ces contrôles):

En 2006, 552 dossiers ont été enregistrés. Le nombre de demandes est inférieur d'environ 10% à celui de 2005. Cette diminution est due principalement à la simplification de la procédure de demande de permis de construire pour les installations de capteurs solaires.

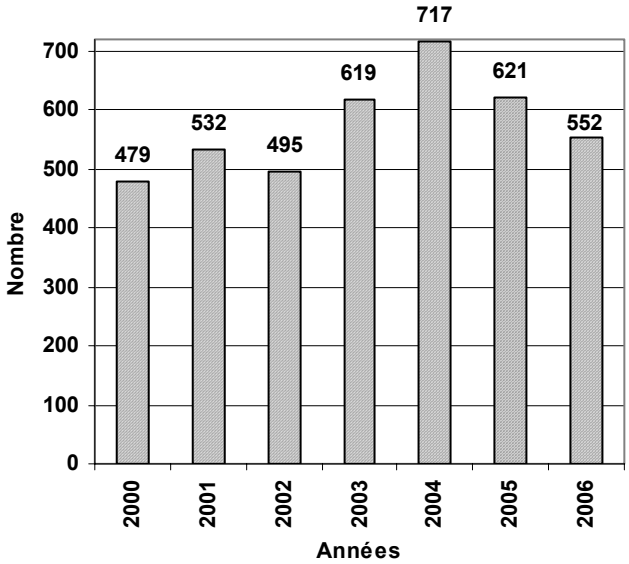

- Ces cinq cent cinquante deux dossiers se répartissent comme suit:

- plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux	21
- demandes de permis de construire préalables	7
- demandes de sanctions simplifiées	123
- demandes de sanctions définitives	401

  - En plus, 23 décisions spéciales ont été rendues et 194 rappels ont été nécessaires afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
  - Contrôle des formulaires E1 à E10 ainsi que E60, E61 et E63 sur les demandes d'autorisation et la justification du respect des exigences en matière d'énergie.

Formulaires		Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Reste du Canton	**Total**
Justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment	E1	33	28	18	355	**434**
Calcul de la part d'énergie non renouvelable	E2 / E2A	16	11	14	233	**274**
Installation de ventilation	E4	3	8		4	**15**
Preuve du besoin pour réfrigération/humidification	E5	7	7		2	**16**
Locaux frigorifiques et/ou de congélation	E6	1	1	0	0	**2**
Installation de production d'électricité par combustible	E7	2	0	0	1	**3**
Installation de chauffage pour piscine	E8				9	**9**
Serres artisanales ou agricoles	E9	0	0	0	0	**0**
Chauffage électrique des locaux	E10				3	**3**
Utilisation de pompe à chaleur	E60				124	**124**
Utilisation d'énergie(s) renouvelable(s)	E61				74	**74**
Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	E63	94	18	41	368	**521**
Total		**156 (144)**	**73 (98)**	**73 (56)**	**1173 (1293)**	**1475 (1591)**
Visites de chantiers		**17 (22)**	**200 (200)**	**50 (50)**	**102 (91)**	**369 (363)**

( ) valeur de l'année précédente

- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêt entre propriétaires et communes.

7.3.11.Conventions

- Mise sur pied d'une séance d'information destinée aux gros consommateurs neuchâtelois.
- Prise de contact avec l'ensemble des gros consommateurs, avec invitation à choisir une des variantes proposées (adhésion à l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc), établissement d'une convention d'objectifs neuchâteloise ou établissement d'une analyse de la consommation d'énergie). Une enquête menée auprès de plus de 130 gros consommateurs potentiels a montré que 118 d'entre eux devaient être considérés comme tels. Le 37% a choisi d'adhérer à l'AEnEc, le 52% a opté pour la convention d'objectifs neuchâteloise et le solde est astreint à l'analyse de la consommation d'énergie. La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.

- Développement du site Internet mettant à disposition des gros consommateurs l'ensemble des documents et outils nécessaires à l'établissement des conventions d'objectifs neuchâteloises. Un progiciel, spécialement développé pour les gros consommateurs ayant choisi la convention d'objectifs neuchâteloise, leur permet d'effectuer un suivi régulier de leur consommation et de leurs actions visant à améliorer l'efficacité énergétique. Il permet aussi de visualiser leur situation par rapport à l'objectif fixé.
- L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés. A ce jour, les conventions signées touchent les plus importantes sociétés du canton.

7.3.12.Politique de l'énergie

- Etablissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2005.
- Participation aux travaux de l'association "Energie dans la cité" en collaboration avec l'animatrice neuchâteloise et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits triennaux. Neuf communes sont partenaires, dont deux cités de l'énergie (dont Neuchâtel, qui a reçu en 2006 le label European Energy Award Gold), ce qui représente 55% de la population neuchâteloise.
  Membre du Bureau de contrôle du Label et du Groupe de pilotage SuisseEnergie pour les communes.
- Incitation envers les communes à créer des commissions de l'énergie. Onze communes disposent d'une commission de l'énergie et 22 autres communes ont confié le thème de l'énergie à une autre commission.
- Participation au groupe de pilotage franco-suisse du programme Interreg III "Les énergies renouvelables au service du développement durable". Dans ce cadre, l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz a été évaluée. Une suite (mise en pratique) de cette étude a été décidée pour la période 2007-2009, hors programme Interreg, mais avec le soutien de la Confédération.
- Membre du groupe de travail Confédération-cantons "Contrôle des résultats".
- Présidence de la CRDE (Conférence Romande des Délégués à l'Energie).
- Préparation du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant une nouvelle conception cantonale de l'énergie, acceptée le 1er novembre 2006.
- Les travaux d'établissement du plan cantonal de l'énergie ont repris: un collaborateur a été formé aux applications géomatiques, le service du cadastre et de la géomatique (SITN) a été impliqué pour ces travaux et un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour certaines tâches d'exécution. Il est prévu que tous les résultats figurent dans le SITN, sur les sites Intranet et Internet de l'Etat, progressivement de 2007 à 2008.

7.3.13.Approvisionnement énergétique

- Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine du carburant pour l'industrie et l'artisanat.

7.4. Centre de conseils InfoEnergie

En plus de ses activités intégrées dans celles du service de l'énergie, le personnel du centre de conseils InfoEnergie a rempli les fonctions et effectué les activités suivantes:

- Organe de liaison entre les centres InfoEnergie de Suisse alémanique et la Conférence Romande des Délégués à l'Energie (CRDE).
- Exécution de travaux sur mandat de la CRDE: tenue du secrétariat de la CRDE, développement du site Internet de la CRDE, édition de la publication Flash-Info, direction de la plate-forme Energie/environnement, gestion de projets, d'activités et de cours dans le cadre de la coopération intercantonale.
- Centre de documentation de la Commission neuchâteloise Bois-Energie Lignum (COBEL) et tenue d'un site Internet pour cet organe de promotion du bois-énergie.
- Mise à jour régulière et gestion du centre de documentation InfoEnergie (livres, rapports, dossiers documentaires, catalogues de fournisseurs, supports multimédia, échantillons et stock de documents à distribuer).
- Mise en circulation et prêt des "malles énergies" et de l'exposition de dessin de presse "dessine-moi l'énergie" aux organismes et entreprises intéressés de Suisse romande.

7.5. Documents disponibles

Vu le nombre toujours croissant des documents d'information en matière d'énergie, il n'est pas possible de les citer tous ici, il est préférable de s'adresser directement au service selon les besoins. De même, du matériel de mesure et d'analyse peut être prêté ou installé.

Les documents et matériels relatifs à l'enseignement scolaire peuvent être obtenus directement à l'Institut pédagogique neuchâtelois http://www.hep-bejune.ch/.

Le site Internet du service http://www.ne.ch/Energie permet d'obtenir des informations sur le service de l'énergie et le site http://www.energie-environnement.ch/ des informations utiles au grand public.

Le site de la CRDE http://www.crde.ch/ offre également de précieuses informations relatives à l'agenda des manifestations nationales et internationales, aux documents intercantonaux ainsi que des liens sur des sites intéressants en matière d'énergie. Il est développé et régulièrement mis à jour par le centre InfoEnergie du canton de Neuchâtel.

8. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1. Personnel

L'effectif du personnel permanent est de dix-neuf personnes, correspondant à l'équivalent de 15,5 postes à plein temps organisés en quatre sections :

Planification cantonale:	0.75 poste technique
Planification communale:	3 postes techniques, 1 poste administratif
Bureau des permis de construire:	3,3 postes techniques, 1,4 poste administratif
Logistique:	1 poste de chef de service, 0,6 poste d'ajointe, 1,1 poste de juriste, 0.85 poste de collaborateur scientifique, 1 poste administratif, 1,5 poste de dessinateur.

Trois personnes ont quitté notre service et ont été remplacées en 2006.

8.2. Planification cantonale

La planification territoriale du canton de Neuchâtel s'appuie sur plusieurs instruments distincts :

- La conception directrice de l'aménagement du territoire, adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005.
- Le plan directeur cantonal et ses études de base.
- Le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) - projet d'agglomération et projet de région.
- Les plans d'affectation cantonaux.

8.2.1. Plan directeur cantonal et études de base

Les études de base nécessaires à la révision du plan directeur cantonal amorcées par les travaux engagés dans le cadre du RUN, ont été complétées en 2006 par les études mentionnées aux points 1.2.1.1 à 1.2.1.5.

Le plan directeur cantonal en vigueur a été complété par l'adjonction des fiches de coordination suivantes :

- zone de maintien de l'habitat rural, n° 3-0-05 ;
- inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP), n° 5-0-07, en remplacement de la fiche 5-0-07 « Inventaire cantonal provisoire des sites et monuments naturels dignes d'être protégés » ;
- protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale, n° 5-0-09, en remplacement de la fiche de même numéro et même titre.

Ces trois fiches ont été approuvées par la Confédération le 3 octobre 2006.

L'ensemble des travaux relatifs à la planification cantonale a été présenté à plusieurs reprises à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Espaces ruraux et intermédiaires du canton de Neuchâtel (ERI-NE)

Les objectifs de cette étude, terminée en 2006, sont de fournir un diagnostic et des recommandations pour l'établissement d'une stratégie de développement des espaces ruraux et

intermédiaires du canton. Après un état des lieux, l'étude donne un aperçu des principales fonctions auxquelles répondent actuellement ces espaces, fournit un diagnostic et des recommandations. Elle s'intéresse également aux conflits d'usage et propose des éléments de stratégie territoriale. Cette étude a permis d'associer différents services et offices concernés par la gestion de ces espaces (SAGR, SFA, SFO, OCN, service des sports et tourisme neuchâtelois).

Etude ex post sur les effets territoriaux des infrastructures de transport

Sous titrée « Tirer les leçons du passé pour planifier le futur » cette étude de cas « Vue-des-Alpes », traite de l'impact du tunnel sur le territoire neuchâtelois depuis 1994. Il s'agit d'un mandat de la Confédération (ARE, OFEV, OFROU, OFT) et du canton de Neuchâtel. Cette étude a permis d'associer différents services et offices en charge de ces espaces – OCN, SEA, SFA, SFO, service des sports et tourisme neuchâtelois. Le rapport final est disponible depuis l'été 2006.

Dangers naturels

Les premières études ont débuté pour les communes du Locle et de Boudry en 2001 (études-test). Elles se sont poursuivies en 2004 pour Buttes, La Côte-aux-Fées, Fleurier, Saint-Sulpice. L'objectif du canton est de disposer des cartes de dangers sur l'ensemble du territoire pour 2010. A cet effet, une troisième phase d'étude a été engagée en 2005 pour compléter l'analyse des dangers pour le Val-de-Travers et le bassin versant de l'Areuse. Cette phase a été terminée à la fin 2006 et sera présentée aux communes concernées au début 2007. Les cartes des zones indicatives des dangers, tant ceux liés à l'eau que ceux relatifs au sol, sur l'ensemble du canton sont également terminées. L'étude des zones indicatives de dangers fournit les éléments indispensables pour fixer les priorités pour l'établissement des cartes de dangers pour les autres régions du canton.

Le pilotage de ces dernières études a été confié au SAT assisté par le SCG. Un groupe de travail constitué du SCPC, du SCPE, du SFO et de l'ECAP assure le suivi des études avec la collaboration de représentants de la Confédération. Le SAT est particulièrement chargé d'accompagner la prise en compte des dangers naturels dans les plans d'aménagement communaux.

Ces études sont financées à 75% par la Confédération jusqu'en 2008. Dès cette date, la subvention fédérale sera réduite à 50%. Ceci impose que l'ensemble des travaux soit initié avant cette date. La part restante, à charge du canton, est assumée par l'ECAP.

Développement de l'urbanisation et des transports dans le canton de Neuchâtel

Cette étude terminée à la fin 2006 fournit les bases pour la planification directrice cantonale, les compléments et la révision du projet d'agglomération RUN ainsi que la préparation de stratégies cohérentes pour le développement de l'urbanisation, le développement régional et celui des transports dans l'ensemble du canton.

Evolution de l'implantation des centres commerciaux et du degré d'approvisionnement des communes

Cette étude élaborée par le bureau Ecoscan sur mandat du SAT fait un bilan du degré d'approvisionnement du canton comparé aux autres cantons suisses.

8.2.2. Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) - projet d'agglomération et projet de région

Pour des raisons historiques le RUN est rattaché au SAT. Il s'est développé en parallèle aux politiques fédérales des agglomérations et des régions.

Logique de partenariat entre canton et communes

La stratégie RUN, retenue par la Confédération en tant que projet-pilote de la politique des agglomérations (2001-2004) et de la nouvelle politique régionale (2005-2007), portera à terme sur huit projets, dont six sont en cours, à savoir:

- le Réseau des trois villes,
- la Communauté urbaine du littoral,
- la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds,
- la région Val-de-Travers,
- la région Centre-Jura
- la région de l'Entre-deux-Lacs.

La région Val-de-Ruz a fait part fin 2006 de son intérêt à intégrer la démarche.

Dans une logique de partenariat et d'égalité, un groupe de pilotage ad hoc a été constitué pour chaque projet d'agglomération et de région. Il comprend un ou deux représentants communaux, délégué(s) par le conseil communal ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat. Son rôle est de:

- proposer la stratégie de mise en œuvre;
- déterminer le projet de territoire et fixer les thématiques prioritaires;
- préparer et négocier le contrat (définir les prestations à effectuer);
- valider les programmes et méthodes de travail.

Le contrat est l'instrument de mise en oeuvre du RUN. En complément des règles juridiques et institutionnelles qui sont la base du fonctionnement politique et social, le contrat se présente comme une forme adaptée de coopération volontaire entre acteurs qui sont partie prenante de la décision et oeuvrent en co-responsables de tâches bien définies dans leurs objectifs et leurs moyens.

Le recours au contrat comme forme d'accord et d'adhésion à des projets ciblés évite un déficit démocratique, puisqu'il nécessite, chaque fois que l'intérêt public est en jeu, une consolidation politique conforme aux règles institutionnelles en vigueur – que les instances politiques sont très attentives à faire respecter. Signé par les autorités exécutives, les contrats seront ratifiés par les législatifs. Les mesures retenues feront en outre l'objet de décisions législatives quant à leur financement, en conformité avec les règles et procédures en vigueur.

Communication

Afin d'assurer la communication de la stratégie RUN et des projets en cours, un concept de communication a été établi pour la période 2005-2006. Il poursuit les objectifs suivants:

- informer régulièrement sur l'avancement des projets,
- rappeler les principes, enjeux et priorités de la stratégie RUN,
- favoriser l'appropriation des projets en suscitant le débat
- mettre en valeur la cohérence des différents projets.

La communication entre les différents partenaires associés au projet est assurée par deux biais. D'une part par le site Internet www.lerun.ch sur lequel les documents officiels sont disponibles, d'autre part, par la diffusion de lettres d'information publiées environ tous les trois mois, expédiées à tous les acteurs du RUN (politiques, techniques et privés), aux médias, aux députés du Grand Conseil ainsi qu'à plusieurs privés ayant manifesté un intérêt pour le projet. Un abécédaire visant à expliquer la stratégie RUN de manière simple et succincte a également été publié et largement distribué.

Durant l'automne 2006, les autorités législatives de la Communauté urbaine du littoral, de la région Val-de-Travers et de la région Centre-Jura ont été informées des objectifs et projets retenus. Des rapports d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux sont également prévus selon la volonté des différents partenaires.

Etudes et mandats

Dans le but de déterminer la faisabilité de mesures prévues dans le cadre de la Communauté urbaine du littoral, deux études complémentaires ont été lancées en 2005. La première concerne l'évolution des transports publics à l'échelle du Littoral neuchâtelois et la seconde, le développement des secteurs de gares dans la perspective de la constitution d'une agglomération multipolaire.

Une étude concernant la mise en réseau des fleurons du Val-de-Travers a été réalisée en 2006 dans le cadre du projet de région.

Un mandat de communication a également été attribué pour la période 2005-2006.

Plate-forme RUN

La plate-forme RUN, constituée en avril 2004 et financée par les différents partenaires concernés – Confédération, Canton, communes – a été complétée entre 2005 et 2006 par l'engagement de plusieurs collaborateurs, afin de développer les différents projets d'agglomération et de région. L'équipe technique est ainsi constituée, à l'heure actuelle de 5,85 postes équivalent plein temps.

Depuis le mois de juillet 2006, la plate-forme RUN soutient les villes des montagnes neuchâteloises dans l'organisation de deux concours d'idées portant sur l'aménagement urbain.

La plate-forme RUN a été mandatée pour assumer le secrétariat régional du Val-de-Travers. Une collaboratrice du RUN travaille à 50% pour ce poste.

Perspectives transfrontalières

Le Réseau métropolitain Rhin-Rhône, retenu par l'Etat français en septembre 2005 au titre des quinze métropoles françaises, offre au Réseau urbain neuchâtelois la possibilité de renforcer la coopération transfrontalière. Dans cette perspective, une demande d'adhésion en tant que membre associé a été déposée en janvier 2006 à l'Association du Réseau métropolitain Rhin-Rhône par le canton de Neuchâtel afin que le Réseau urbain neuchâtelois soit intégré au projet. En juillet 2006, le conseil d'administration du Réseau métropolitain a formellement accepté le RUN en tant que membre associé.

Calendrier

La stratégie du Réseau urbain neuchâtelois, projet-pilote de la Nouvelle politique régionale pour la période 2005-2007, fait partie intégrante du programme de développement régional que le canton de Neuchâtel entend déposer à la Confédération en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) à partir de 2008. Dans cette perspective, les contrats de région et d'agglomération sont à établir d'ici au printemps 2007 en vue du dépôt du programme cantonal en juin 2007.

8.2.3. Plans d'affectation cantonaux (PAC)

Les plans d'affectation cantonaux (PAC) sont établis, à l'instigation du canton, notamment pour des activités à incidences spatiales d'importance régionale, cantonale ou nationale ou pour des zones à protéger d'intérêt régional, cantonal ou national.

En 2006, notre service a entrepris les études suivantes :

- modification du PAC du pôle de développement économique de Boudry (Les Buchilles), sanctionné par le Conseil d'Etat, le 10 août 2005 ;
- projet de pôle de développement économique de Marin-Epagnier ;
- projet pour une zone d'accueil des gens du voyage.

Les autres PAC ont tous été sanctionnés en 2005. La procédure pour le PAC « Parc éolien du Crêt-Meuron » est toujours pendante devant le Tribunal administratif après renvoi du Tribunal fédéral pour nouvelle décision.

8.2.4. Autres domaines cantonaux

Loi sur la viticulture

Dans le cadre de ses attributions, notre service a examiné et préavisé les dossiers se rapportant à la loi sur la viticulture. Sept demandes d'arrachage de vignes éparses ont été autorisées et vingt-six demandes de dérogation à une distance imposée à la vigne ont été accordées pour de nouvelles constructions.

Décret du 14 février 1966

Les trois communes de Neuchâtel, Fenin-Vilars-Saules et Savagnier ont terminé l'élaboration du plan d'aménagement intercommunal de Chaumont et l'ont fait approuver par leur législatif respectif. En effet, par convention signée entre les trois communes et le Conseil d'Etat, la zone constructible de Chaumont est passée d'une compétence cantonale (zone de constructions basses) à une compétence communale. Par cette procédure s'achève le mandat qui avait été donné au Conseil d'Etat pour la révision des « zones de constructions basses ».

A la fin 2006, la situation des zones du décret est la suivante :

- 42'878 ha en zone crêtes et forêts ;
- 413 ha en zone de vignes et grèves ;
- 364 ha de zone de constructions basses.

La surface à préserver selon l'art. 9 al. 2 du décret est de 37'000 h en zone de crêtes et forêts, 350 ha en zone de vignes et grèves et la surface affectée à la zone de constructions basses ne doit pas dépasser 400 ha.

Coordination canton et Confédération

Le SAT est chargé de la coordination des prises de position du canton sur les instruments d'aménagement du territoire de la Confédération. En 2006, les protocoles de coordination du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique ont été finalisés pour l'aéroport des Eplatures, l'aérodrome de Colombier et la place d'aviation de Môtiers.

Le canton s'est prononcé sur d'adaptation du plan sectoriel militaire.

La coordination avec les cantons voisins se fait lors de contacts réguliers avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) qui se réunit 6 fois par an, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) et l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN).

8.3. Planification communale

L'année 2006 se caractérise, à l'instar de l'année 2005 (126 dossiers) par rapport à 2004 (116 dossiers), par une augmentation régulière (de l'ordre de 15% par rapport à 2005) des dossiers de planification communale enregistrés et traités par le service de l'aménagement du territoire.

8.3.1. Plans d'aménagement communaux, plans de quartier, plans spéciaux

En 2006, le service de l'aménagement du territoire a traité **144 dossiers** liés à des instruments de planification.

Quarante-huit dossiers en cours enregistrés avant 2006

- 30 dossiers enregistrés **avant 2006** ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
  - 23 plans d'affectation (plans d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial) ;
  - 7 plans de quartier ou modification de plan de quartier.
- 11 dossiers enregistrés **avant 2006** ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
  - 5 plans d'affectation (modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan spécial) ;
  - 6 plans de quartier et plan directeur de quartier.
- 7 dossiers enregistrés **avant 2006** ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont :
  - 4 plans d'affectation (plan d'aménagement, modification du plan et/ou du règlement d'aménagement, plan d'alignement, plan spécial) ;
  - 3 plans de quartier.

Nonante-six dossiers en cours enregistrés en 2006

- 63 nouveaux dossiers, enregistrés en 2006, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
  - 14 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
  - 37 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
  - 12 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 33 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, à savoir :
  - 18 demandes de modification partielle de plan d'aménagement communal;
  - 7 demandes d'élaboration de plan de quartier ou de modification de plan de quartier;
  - 2 demandes d'élaboration de plan spécial ou de modification de plan spécial;

- 6 demandes d'élaboration de divers instruments de planification (plan directeur de quartier, plan d'alignement, cahier des charges, etc.).

De plus, trois communes se sont annoncées auprès du SAT afin d'entreprendre la révision de leur plan d'aménagement local. Conformément au guide du plan d'aménagement local, les séances dites de premier contact sont planifiées début 2007.

La caractéristique de l'année 2006, contrairement à 2005, en terme de type de dossier, se révèle par un pourcentage plus important de demande de modification partielle de plan d'aménagement (de l'ordre de 26% en 2005 et de l'ordre de 45% en 2006).

Suite à la mise en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de Fr. 3'500.- a été perçu.

En 2006, l'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élèvent à Fr. 6'200.-.

8.3.2. Révision des plans d'aménagement - Projet de guides

En 2004, le service de l'aménagement du territoire a lancé le projet de guides spécifiques pour l'aménagement local. Ce projet consiste à définir les modalités d'établissement des futures révisions de plans d'aménagement communaux ainsi que des plans de quartier. En 2006, ce projet a donné naissance à trois guides visant à mieux utiliser les instruments d'aménagement, afin de les mettre au service de projets de territoire et les rendre plus efficients dans leur usage "au quotidien".
Ces trois guides sont les suivants:

- Le guide du plan d'aménagement local ;
- Le guide du plan de quartier ;
- Le guide du programme d'équipement.

Ceux-ci ont été présentés aux communes lors de la journée neuchâteloise de l'aménagement du 28 septembre 2006 à Vaumarcus. Leur parution sous forme de classeur ainsi que sur le site Internet du SAT sera disponible en début d'année 2007.

8.3.3. Loi sur l'extraction de matériaux (LEM)

L'échéance fixée par la loi sur l'extraction des matériaux (LEM) pour se conformer aux nouvelles dispositions légales, arrêtées en la matière par le Grand Conseil, est arrivée à son terme au mois de mars 2006. Un très gros effort de recensement des exploitations existantes a été entrepris en 2005, permettant d'envisager un programme de mise en conformité.

L'opération de mise en conformité des exploitations de grande et moyenne importance a débuté durant le premier trimestre 2006. Une rencontre avec les autorités communales et les exploitants a permis d'exposer la procédure à mettre en œuvre. Un grand nombre de dossiers de mise en conformité est attendu pour 2007.

8.3.4. Subventionnement des plans d'aménagement communaux

A ce jour, soixante-deux communes ont sollicité et obtenu la promesse de subventions prévues à l'article 77 RELCAT. En 2006, un montant de Fr. 26'817.- a été attribué suite à la sanction des plans d'aménagement des communes de Coffrane, Les Ponts-de-Martel et La Chaux-de-Fonds.

8.3.5. Perception de la plus-value

Les plus-values encaissées en 2006, en application des articles 33 à 37 LCAT représentent un montant de 428'507.-. Ce montant, moins important que celui de 2005, s'explique puisque le retard de quatre ans a été comblé l'année dernière, à l'exception de quelques cas isolés et complexes.

8.3.6. Fonds d'aménagement du territoire - Prise en charge d'intérêts

Cette prise en charge d'intérêts est gérée par le service de l'économie agricole. Un montant de 44'486 fr.65 a été octroyé aux agriculteurs sur différents emprunts.

8.3.7. Subsides aux personnes physiques

Aucune subvention n'a été versée pour l'exercice 2006.

8.4. Bureau des permis de construire - dossiers de construction

En 2006, 890 dossiers de permis de construire ont été enregistrés par le service de l'aménagement du territoire et 942 dossiers ont été synthétisés. C'est la première année, depuis 2003, que le volume est plus faible que celui de l'année précédente (environ 14%). Ce nombre de dossier représente toutefois plus de 46% de dossiers supplémentaires par rapport à 1992, année la plus basse. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années : 426 pour 2001, 833 pour 2002, 1035 pour 2003, 1042 pour 2004 et 1033 pour 2005.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 344 décisions spéciales produites par notre service. Au nombre de celles-ci, on distinguera notamment :

- 116 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation ;
- 53 décisions spéciales pour des constructions conformes à la zone agricole ;
- 142 décisions spéciales pour des bâtiments non conformes à la zone agricole ;
- 7 dérogations pour une distance réduite à un cours d'eau ;
- 26 dérogations à une distance à la vigne.

Le volume global des dérogations a augmenté. Il est de 47% par rapport au nombre de dossiers traités, alors qu'il était de 30 à 40% les années précédentes, pour des raisons qui ne s'expliquent pas.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des dérogations établies par les autres services cantonaux, tels que :

- 106 dérogations à la distance à l'axe d'une route ou à un alignement sanctionné qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées ;
- 19 décisions du service de la protection de l'environnement ;
- 149 de la protection civile pour les dispenses d'abri ;
- 9 dérogations du service de l'énergie ;
- 2 décisions de l'office de la conservation de la nature ;
- 14 dérogations du service de l'inspection et la santé au travail ;
- 1 de l'office de la protection des monuments et des sites.

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2006, 27% des dossiers ont été chargés par les communes, 35% par les mandataires et 38% par le service de l'aménagement du territoire. Le chargement des demandes de permis de construire dans SATAC par le canton à la place des architectes mandatés par les requérants est encore trop important. Il s'agira de convaincre les architectes d'effectuer ce travail pour alléger les tâches du bureau des permis de construire.

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanction définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2006, nous avons enregistré 53 demandes de pré-consultation contre 39 en 2005 (soit 36% de plus), malgré l'introduction d'un nouvel article dans le règlement d'exécution de la loi sur les constructions, entré en vigueur le 1er mars 2006 permettant au service de l'aménagement du territoire de percevoir une taxe d'administration calculée selon le temps consacré (80% du tarif "horaires des bureaux d'études"). Ces dossiers font, selon les cas, l'objet d'une circulation inter-services, ainsi que d'un préavis de notre service. Depuis août 2006, la base de données SATAC permet également d'enregistrer ce type de demande. Dès 2007, ils seront entièrement comptabilisés dans les statistiques des demandes de permis de construire.

Par ailleurs, notre service a également rédigé, en 2006, 32 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR).

8.5. Logistique

8.5.1. SITN - base de données pour les plans d'aménagement locaux

Depuis 1995, le SAT en collaboration avec le SITN a développé une base de données des plans d'aménagement locaux. Cette base a été régulièrement tenue à jour et complétée depuis 1996. L'ensemble des données est disponible pour les 57 communes qui ont révisé leur plan d'aménagement. La base de données des plans d'aménagement sera complétée par les bases suivantes qui sont en cours d'élaboration :

- exploitation de matériaux
- délimitation des forêts par rapport à la zone à bâtir
- limites des constructions à la forêt
- informatisation des règlements d'aménagement communaux (la version Intranet, non validée est déjà disponible).

D'autres informations, indispensables pour les études de planification, ont fait l'objet de bases spécifiques, initiées et exécutées par le SAT, soit :

- la protection des captages d'eau,
- les réserves de chasse et districts francs, hauts-marais, bas-marais, zones alluviales, sites marécageux, réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, sites de reproduction pour batraciens et colonies de bouquetins ;
- chemins de randonnées pédestres ;
- terrains propriété de l'Etat de Neuchâtel ;
- coordination du réseau des antennes de téléphonie mobile ;
- dangers naturels ;
- réseaux des transports publics ;
- surfaces d'assolement (adaptation des données de 1995 au cadastre numérique).

Simultanément à ces travaux, d'importantes mises à jour sont effectuées mensuellement : qu'il s'agisse d'adaptations des bases de données existantes suite à l'entrée en vigueur de documents relatifs à l'aménagement du territoire ou d'ajustements des objets numérisés sur des bases plus précises (développement des données relatives à la mensuration officielle). La base de données des antennes de téléphonie mobile est mise à jour chaque trimestre ; celle des chemins de randonnée pédestre et circuits VTT chaque année. Comme pour les informations relatives aux plans d'aménagement communaux, ces renseignements sont accessibles à tous les utilisateurs des guichets cartographiques qui bénéficient ainsi toujours d'une information actualisée.

8.5.2. Site Internet

A la fin 2005, le SAT a ouvert son site Internet. Ce dernier présente brièvement les activités et les missions du service. Sur ce site sont disponibles toutes les publications du SAT ainsi que des informations sur les domaines d'actualité du service.

8.5.3. Coordination inter-services

La CTAT a pour but, entre autres, de coordonner certains aspects techniques de dossiers en relation avec l'aménagement du territoire et la police des constructions. Elle est aussi le lieu d'échanges sur le devenir du territoire cantonal. Elle est ainsi impliquée activement dans le développement du RUN.

Durant l'année 2006, la CTAT s'est réunie à 4 reprises.

8.5.4. Relations avec l'extérieur

Des contacts réguliers ont été maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) et l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN).

Le 16 février 2006, une soirée d'information à laquelle étaient conviées toutes les communes a permis au SAT de présenter ses projets sur l'autonomie des communes en matière de traitement des permis de construire, de simplification des procédures en matière de panneaux solaires ainsi que les modifications des RELConstr. et RELCAT.

Le 28 septembre 2006, la 4ème journée neuchâteloise à l'attention des communes a été organisée par le SAT. Cette journée a été consacrée à la présentation des guides du plan d'aménagement, du programme d'équipement et du plan de quartier.

8.5.5. Publications

Afin d'assister les communes dans leurs activités, le service de l'aménagement du territoire a édité à leur intention un guide leur indiquant comment appliquer la loi à des constructions et installations illégales. Ce document s'inscrit dans la tâche d'assistance aux communes dévolue à notre service.

De même, s'agissant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant des personnes handicapées, notre service a rédigé une explication traitant de l'accessibilité des constructions et installations aux personnes handicapées. Cette explication revêt une signification particulière, compte tenu des dispositions cantonales qui traitent de la même matière sans en préciser les exigences.

De plus, les directives suivantes ont été élaborées et publiées sur le site Internet du SAT :

- maisons-terrasses (application de l'art. 44 RELCAT) ;
- construction ou installation de piscines ;
- problématique des places de stationnement ;
- données numériques géo-référencées ;
- cartographie des plans d'aménagement locaux ;
- note explicative concernant le plan de situation ;
- note explicative sur la simplification en matière de panneaux solaires.

8.5.6. Modifications législatives

En matière de procédure de plan d'affectation, l'approbation formelle cantonale requise par le droit fédéral a été introduite. Depuis le 1er janvier 2006, le Conseil d'Etat approuve le plan en même temps qu'il traite des recours éventuels sur les oppositions levées par les communes. La sanction par le Conseil d'Etat des plans de quartier a également été réintroduite pour des raisons de sécurité du droit. Enfin, le délai de mise à l'enquête publique des plans a été fixé à trente jours pour satisfaire aux exigences du droit fédéral. Cette prolongation est toutefois sans incidence sur la durée de la procédure d'élaboration des plans.

Quelques modifications ont également été apportées au règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT) et au règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.). Il s'agit des articles suivants :

- RELConstr art. 90, 91, 91a nouveau : portant sur l'introduction d'une taxe d'administration (8 février 2006).
- RELCAT art. 71, 71a et 71b nouveaux : portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier (20 février 2006).
- RELCAT art. 44 introduisant une définition des maisons-terrasses (5 juillet 2006).
- RELConstr. art. 42 al. 3, art. 43 al. 1 à 3 prévoyant l'établissement du plan de situation et l'implantation des constructions par un ingénieur géomètre breveté (5 juillet 2006).
- Arrêté portant sur les émoluments perçus par le service de l'aménagement du territoire en cas de traitement de données informatiques et d'impression de plans et de documents (1er février 2006).

9. SERVICE DU CADASTRE ET DE LA GEOMATIQUE

9.1. Introduction

Suite aux importants efforts réalisés ces dernières années dans l'informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle et au registre foncier, le Conseil d'Etat a la volonté de mettre en place une administration officielle et efficace du sol en procédant à des économies sur les ressources humaines d'environ 10% (objectif 2009) tout en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen.

Dans ce contexte, la fusion des services du cadastre et de la géomatique (GEONE) et du registre foncier (SRF) est apparue comme la solution propre à faire face aux défis du futur. Les deux services appartiennent au même département (DGT), partagent le même bâtiment (Tivoli 22) et sont tous deux garants du cadastre juridique appliqué en Suisse, lequel fonctionne avec une sécurité quasi totale pour le propriétaire et l'acquéreur d'immeubles et de droits réels les plus divers.

Dans le cadre de la réalisation du système d'information du territoire neuchâtelois, les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle sont étroitement liés. De plus, le nouveau projet de loi fédérale sur l'information géographique (Lgéo), transmis le 6 septembre 2006 aux chambres fédérales, prévoit notamment la création d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière dont la tenue sera de la compétence des cantons. Le nouveau service issu du regroupement disposera des compétences à la réalisation d'un tel cadastre. Des démarches similaires ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans plusieurs cantons (BS, VS, ZG).

Après avoir obtenu le préavis favorable du chef du département, le projet de fusion GEONE-SRF a été intégré par le Conseil d'Etat dans son programme de législature. La fusion, planifiée pour le 1er janvier 2007, est entrée en vigueur à cette date.

Il est à relever que les deux services ont déjà procédé ces dernières années à de profondes mutations et à une diminution de leur effectif. Le registre foncier est passé de 2001 à 2004, de six offices à deux offices, soit de 38,3 postes à 29 postes et le domaine de la conservation de la mensuration officielle de 14 postes à 8 postes en dix ans.

Les projets communs aux deux domaines vont augmenter à l'avenir.

Missions et objectifs

Le nouveau service issu de la fusion de GEONE et du SRF reprend dans leurs grandes lignes les missions actuelles de ces services, à savoir:

- assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal conformément au droit fédéral et cantonal;
- contribuer à la constitution du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique;
- assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles;
- conduire l'introduction du registre foncier fédéral;
- assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières;

De plus, il assurera, à partir de 2007, la gestion du cadastre viticole suite à la restructuration du service de la viticulture.

Dans le futur, il sera également chargé d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Les objectifs stratégiques visés par ce regroupement sont les suivants:

- réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006 d'ici 2009;
- viser à une administration officielle et efficace du sol en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen;
- renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information;
- viser à la création d'un guichet virtuel unique qui permet de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent;
- améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés au niveau technique, administratif et financier (mutation de biens-fonds, diffusion de documents, servitudes, facturation, GESPA, etc.).

Il est clair que les objectifs stratégiques propres à chacun des domaines restent d'actualité.

Les faits marquants en 2006 ont été les suivants:

- suite à la décision du Conseil d'Etat de fusionner les deux services avec effet au 1er janvier 2007, le service issu de cette fusion est dénommé service de la géomatique et du registre foncier (SGRF).
  Le SGRF est domicilié rue de Tivoli 22 à Neuchâtel.
  Le principe de la création d'un guichet unique et commun aux différents domaines est accepté.
  L'office du registre foncier de l'arrondissement des Montagnes et du Val-de-Ruz est maintenu à la rue Daniel-Jeanrichard 31 au Locle.
  La diminution de six postes de travail jusqu'en 2009 est adoptée;
- le SITN a poursuivi son rôle intégrateur des informations et des approches disciplinaires afin de fournir une image flexible et dynamique du territoire neuchâtelois.
  Il a participé activement à la mise en œuvre de la plus importante conférence internationale jamais organisée dans le domaine des SIG et des logiciels libres qui a eu lieu du 12 au 15 septembre 2006 à l'EPFL;
- une convention de collaboration a été signée avec le Canton du Jura qui souhaite bénéficier de l'infrastructure technique du guichet cartographique internet du Canton de Neuchâtel et des compétences y relatives;
- l'accord de prestation 2006 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 3,7 millions de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- un volume de travaux de mensuration officielle a été adjugé en 2006 pour un montant de 8 millions de francs dont 6,5 millions de francs à la charge de la Confédération.
  Cet effort a permis de minimiser les effets négatifs du moratoire promulgué par la Confédération pour 2007 et l'entrée en vigueur préalable de la nouvelle péréquation financière en 2008.
  En effet, il reste à lancer des travaux de renouvellement de la mensuration officielle (MO) seulement sur 6% du territoire, principalement touchés par des remaniements parcellaires en cours ou prévus ces prochaines années;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisés de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Le présent rapport décrit tout particulièrement les trois principaux domaines d'activité du service en relation avec l'acquisition, la mise à jour et la valorisation des géodonnées, soit:

- la mise en œuvre du système d'information du territoire neuchâtelois;
- le renouvellement du cadastre neuchâtelois;
- la mise à jour de la mensuration officielle.

9.2. Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2006, le SITN a poursuivi son rôle intégrateur des informations et des approches disciplinaires afin de fournir une image flexible et dynamique du territoire cantonal. Les outils d'aide à la décision mis en œuvre deviennent indispensables et permettent d'optimiser les processus.

9.2.1. Les projets du SITN

Le service intervient dans un nombre croissant de projets de gestion du territoire, soit plus d'une vingtaine de projets en 2006. Les principales prestations ont concerné le développement des projets suivants:

Cartographie des dangers naturels

Le SITN a assumé la responsabilité du suivi de trois mandats de cartographie des dangers naturels suite au départ du chef du bureau de l'économie des eaux. A partir de l'été 2006, ce travail a pu être assumé conjointement avec une personne du SAT. A la suite de ces mandats, le canton dispose pour la première fois d'une vision complète à l'échelle du 1:25000 (étude générale appelée carte indicative des dangers) des problèmes liés aux dangers naturels. Les phénomènes étudiés dans ces études sont pour la géologie: les glissements permanents, les glissements spontanés, les coulées de boue et les affaissements, les chutes de blocs, les chutes de pierres et les éboulements (mandat 1) et pour le domaine de l'eau: les inondations, l'érosion, le charriage et les laves torrentielles (mandat 2). Ces études générales doivent être suivies d'études de détail (cartes de dangers). Le dernier mandat avait pour objectif de réaliser les cartes de dangers (étude de détail) pour les communes restantes du Val-de-Travers. Toutes ces données sont désormais disponibles dans le catalogue des données du SITN et peuvent être aisément intégrées dans différentes applications ou procédures cantonales (par exemple dans la procédure d'octroi des permis de construire). Le SITN a aussi participé activement à l'élaboration de la stratégie et planification des activités liées à la cartographie des dangers naturels pour la période 2007-2010. Le contexte pousse à accélérer la réalisation des cartes des dangers pour les 49 communes restantes (volonté de la Confédération et l'ECAP qui subventionnent les études, changement du taux de subventionnement, besoins pour l'aménagement du territoire). Des appels d'offres seront donc lancés pendant la période 2007-2008 pour le reste du canton (550 km^2). Le découpage par secteurs et les cahiers des charges ont déjà été préparés.

Application de gestion des permis de construire (SATAC)

Depuis la fin 2005, le service a repris le pilotage informatique de l'application de gestion des permis de construire (SATAC). De nombreuses améliorations et évolutions ont pu être apportées en 2006 pour répondre aux besoins des utilisateurs: mise en place d'un environnement complet de test, mise en œuvre de processus de synchronisation des bases de données, installation d'un nouveau module d'administration (développé par le canton de Vaud), installation d'un module permettant une utilisation de l'application par les villes, développement de statistiques complètes et détaillées sur la gestion des demandes, développement d'un module de messagerie automatisé pour l'annonce d'événements (inscription en ligne, fin de circulation d'un dossier et préavis négatif d'un service), évolution du volet cartographique de l'application.

A partir de septembre 2006, les plans de situation sont établis par des géomètres brevetés. Le service a défini les processus pour récupérer et intégrer ces plans dans les applications informatiques (SATAC, guichet cartographique, base de données cadastrales).

Gestion des adresses

Il est indispensable pour les services de secours, la police, la poste et différents services administratifs de tous niveaux qu'une adresse officielle soit attribuée à tous les bâtiments sur l'ensemble du territoire y compris dans les zones à habitat dispersé. Une nouvelle recommandation fédérale « Adressage des bâtiments » et une nouvelle norme SNV 612040 doivent être mises en œuvre dans ce domaine. Ces adresses sont aussi utilisées dans un nombre croissant d'applications informatiques. Le service a activement participé à un groupe de travail avec le STI, le SIC et le CEG pour définir un concept et des recommandations cantonales pour les adresses. Il a été désigné pour prendre en charge la réalisation et la gestion de la base de données cantonale de référence pour les adresses. Le service a réalisé plusieurs développements dans ce contexte

(adaptation des données existantes à la nouvelle norme fédérale, systèmes d'annonce pour de nouvelles rues ou adresses) et procédé à l'acquisition de données complémentaires nécessaires (axes de rues, NPA).

Guichets cartographiques

Les guichets cartographiques intranet et internet sont devenus des outils indispensables pour de nombreux services, professionels et citoyens. Les statistiques d'utilisation continuent d'évoluer et ce sont actuellement plus de 300'000 cartes qui sont générées chaque mois, soit environ 3,6 millions de cartes en 2006. De nombreuses améliorations et évolutions ont été apportées en 2006. De nouveaux thèmes (énergie, photos aériennes, perturbations trafic, cartes historiques, eaux, manifestations sportives, suivi de catastrophes, propriétés communales) et les données correspondantes ont été intégrés. Une convention de collaboration a été mise en œuvre avec le canton du Jura qui souhaite bénéficier de l'infrastructure technique du guichet cartographique internet du canton de Neuchâtel et des compétences des personnes qui la gèrent. Cette convention a été signée par les deux chefs de départements respectifs. La collaboration opérationnelle a débuté à la fin 2006 et le canton du Jura devrait avoir une solution opérationnelle d'ici le 1er trimestre 2007.

Cadastre souterrain

Ce projet de longue durée a connu un développement particulièrement important et réjouissant en 2006, puisque les trois villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les communes suivantes (Hauterive, Marin-Epagnier, Corcelles-Cormondrèche) ont intégré la démarche. Il est désormais possible de consulter des données de cadastre souterrain de ces communes avec le guichet cartographique intranet.

Gestion des demandes d'itinéraires de manifestations sportives

A la demande des acteurs concernés par les demandes d'itinéraires de manifestations sportives, le service a développé une application cartographique qui permet d'améliorer grandement le processus lié à la demande d'itinéraire de manifestations sportives. Ces demandes doivent tenir compte d'un ensemble de contraintes qui sont présentées à l'utilisateur. Le cheminement de la demande à travers les services (préavis, remarques) est directement accessible depuis l'application.

Gestion des infrastructures sportives

L'application développée en 2005 a été présentée à la presse et une formation des communes a été organisée.

Consultation des perturbations du trafic

L'objectif de ce projet est d'informer les citoyens sur les entraves en cours ou prévues et de coordonner les professionnels pour minimiser les désagréments pour les usagers de la route. Une première version de l'application permettant de consulter les entraves et chantiers du service des ponts et chaussées, de la ville de Neuchâtel et de la ville de La Chaux-de-Fonds a été mise en production en 2006. Cette application devrait encore fortement évoluer étant donné que les services concernés sont en phase de migration et de développement d'une nouvelle application de gestion.

Application cartographique pour le suivi de catastrophes

Ce projet a pour but de permettre une saisie décentralisée des données géographiques relatives à la gestion d'une catastrophe (grippe aviaire, inondation, etc.). La diffusion de l'information dans les services concernés est ainsi optimisée. Le projet a débuté mi-février et est en production depuis mi-mars. Les services concernés sont le service de la protection civile et militaire, le service vétérinaire et les polices locales et cantonale.

Système d'information du territoire pour les eaux (SITeaux)

Le développement du SITeaux s'est poursuivi en 2006 avec les principaux résultats suivants: consolidation du réseau hydrographique de référence (tracé, dénomination, cheminement), localisation des concessions, intégration et analyse des données liées à la qualité, géocodage des lieux de prélèvement du SCAV (env. 2000 objets), publication complète des ouvrages et seuils des relevés écomorphologiques ainsi que d'environ 800 photos prises lors des campagnes de relevés. Les données de plus de 700 forages numérisés par le SCPE ont été intégrées dans le SITeaux. La

responsable du SITeaux a aussi participé activement au suivi de projet de PREE pour le Val-de-Ruz.

Application routière

Le service a apporté son soutien au service des ponts et chaussées pour la mise en œuvre d'applications cartographiques pour le suivi de l'entretien des autoroutes (Benchmarking), la gestion des demandes des transports exceptionnels et pour la numérisation des plans d'alignement aux routes. Il y a actuellement près de 500 plans d'alignement en vigueur. Le plus ancien date de 1853, et la majorité des années 1960 à 1990; c'est dire que pour plus du 70% des plans, le cadastre ne correspond plus à la réalité. Les deux services ont lancé une collaboration pour analyser un concept de numérisation (scanographie ou digitalisation) de ces plans. Les plans de Marin-Epagnier et Bôle ont été scannés afin de définir la faisabilité d'une opération à l'échelle cantonale.

Projet défense incendie et hydrants

Le but de ce projet initié par l'ECAP est d'avoir une meilleure connaissance des performances hydrauliques en matière de défense incendie. Il permettra une comparaison des débits mesurés avec les débits minimaux requis pour déterminer les zones correctement dotées en eaux d'extinction et celles dans lesquelles on observe un déficit. Un inventaire et un étiquetage des hydrants sont en cours pour l'ensemble du canton. Le SITN a contribué de manière active à ce projet: aide à l'élaboration du cahier des charges pour l'inventaire et la localisation des hydrants, conception de la base de données, saisie des zones de risque, mise à disposition des communes de plans de référence pour localiser les hydrants, détermination des coordonnées géographiques des hydrants, développement de l'interface de consultation des hydrants et de leurs caractéristiques.

Plan directeur énergie

En collaboration avec le service de l'énergie, une consultation sur les aires de dessertes électriques a été effectuée. Le service s'est chargé de la numérisation de ces données, de leur publication et de leur correction. En parallèle, une réflexion a été menée pour réaliser un guichet cartographique permettant de consulter toutes les données nécessaires à l'élaboration du plan directeur énergie. Une consolidation de ces données est en cours (zones et réseaux de transport principaux pour le gaz naturel, zones pour le chauffage à distance par incinération des ordures, zones de chauffage au bois, installations de chauffage de grande puissance, maisons MINERGIE, installations solaires, etc.).

Cadastre viticole

Suite à la suppression du service de la viticulture, la gestion du cadastre viticole sera assumée par le service. Le service s'est formé sur la gestion de ce cadastre viticole pour en assurer la reprise. Des développements ont été réalisés pour intégrer l'application informatique du cadastre viticole avec les applications du SITN, notamment le thème lié à la viticulture du guichet cartographique intranet.

Propriétés de l'Etat et propriétés communales

Le canton dispose depuis 2004 d'une application permettant de consulter les biens-fonds lui appartenant et leurs caractéristiques. Il est désormais possible de visualiser les bâtiments propriété de l'Etat, ce qui permet d'avoir une vision globale du patrimoine. Le détail des informations sur les bâtiments est géré dans l'application Gesbat (service des bâtiments et gérance des immeubles). Suite à la demande de plusieurs communes, une application analogue permet désormais à chaque commune de consulter l'ensemble de ses parcelles.

9.2.2. Evolution du catalogue des géodonnées

Le service a poursuivi ses efforts pour entretenir et faire évoluer la base de données géographiques qui comporte désormais plusieurs millions d'objets, quelques centaines de classes d'objets et une trentaine de domaines. Ces géodonnées proviennent des projets cités, de campagnes d'acquisition de données ou d'achat à des partenaires (privés, communes, Confédération). Elles sont toutes documentées de manière à en faciliter l'accès et l'utilisation.

La tâche de diffusion de ces géodonnées prend de plus en plus d'importance étant donné le nombre croissant de personnes ayant recours aux systèmes d'informations géographiques. Les principales nouveautés de l'année 2006 sont décrites ci-dessous. L'ensemble des nouveautés est décrit sur le site intranet du SITN.

Orthophotos 2006

Pour les données de référence, un nouveau vol photogrammétrique a été effectué sur l'ensemble du canton afin de fournir une orthophoto de très haute résolution (20 cm). Ce vol est la suite d'un mandat attribué en 2005. Suite à des conditions météorologiques défavorables, l'ensemble du canton n'avait pas pu être couvert en 2005. Les conditions ont été optimales en 2006 et le vol effectué le 11 juin 2006 va permettre de fournir la photo la plus précise jamais produite à l'échelle du canton. Le vol fournira non seulement des orthophotos numériques en vraies couleurs, mais aussi des orthophotos dans le proche-infrarouge (très utile pour des applications forestières) et l'ensemble des clichés et paramètres d'orientation du vol (qui peuvent être utilisés pour des restitutions tridimensionelles). Le service s'est chargé du suivi du mandat et a préparé le traitement pour l'exploitation et la publication de ces données.

Le **réseau hydrographique de référence** et les **adresses géoréférencées** sont deux importantes géodonnées de référence qui ont été consolidées en 2006 dans les projets correspondants.

Les données géologiques

Les données géologiques sont des données importantes pour de nombreux autres domaines (sites contaminés, protection des eaux, dangers naturels, construction, etc.). Le SITN a fait l'acquisition auprès du service géologique national des nouvelles données disponibles: carte géologique et géotechnique au 1:500000. Il a mis en œuvre en étroite collaboration avec ce service une opération de saisie des cartes de l'atlas géologique au 1:25000. Ces données seront progressivement disponibles dans le courant 2007. Elles seront notamment très utiles pour les études de dangers naturels prévues. Une cartographie des dolines a été effectuée par le SITN pour répondre aux besoins de l'office de la conservation de la nature qui souhaitait bénéficier d'un inventaire pour en assurer la protection. Ce sont plus de 5000 dolines qui ont été digitalisées en exploitant le modèle numérique de terrain laser. Ces données peuvent aussi être directement utilisées pour la cartographie des dangers naturels.

9.2.3. Autres activités du SITN

Le service a participé à plusieurs groupes de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l'infrastructure nationale de données géographiques (bases légales, infrastructure technique, métadonnées).

Le SITN a participé activement à la mise en œuvre de la plus importante conférence internationale jamais organisée dans le domaine des SIG et des logiciels libres. Il s'agit aussi de la plus importante manifestation dans le domaine des SIG en Suisse. Ce sont près de 600 personnes du monde entier qui se sont rencontrés à Lausanne du 12 au 15 septembre pour cet événement appelé Free and Open Software for Geoinformatics 2006 (http://www.foss4g2006.org). Ce sont plus de 120 conférences qui ont été présentées. La participation a permis de se confronter aux meilleurs spécialistes internationaux du domaine, de voir les meilleures réalisations, de former les collaborateurs sur les nouveaux logiciels et de promouvoir le canton de Neuchâtel.

Le service a aussi organisé une journée annuelle du SITN qui a réuni près de 80 personnes, soit les utilisateurs principaux des services de l'Etat afin de présenter les réalisations et discuter les besoins futurs.

Le CEG a demandé au SITN de présenter les réalisations à la journée annuelle des communes dans le cadre de la session plénière puis sous forme d'ateliers.

9.3. Renouvellement du cadastre neuchâtelois

9.3.1. Mandat de prestation 2004-2007 et Accord de prestation 2006 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2006 se base sur les conditions cadres spécifiées dans le mandat de prestation 2004-2007. Il a été signé par la D+M et le chef du département le 21 mars 2006.

Mandat de prestation 2004-2007

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les objectifs pour cette période sont les suivants:

- réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 24.300 ha, y compris les entreprises en cours de travail suite aux précédents mandats de prestation;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 16.500.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné;
- mettre des produits de remplacement provisoires à disposition pour les régions qui ne disposeront pas de données numériques d'ici fin 2007.

Accord de prestation 2006

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2006.

Les prestations du service sont les suivantes:

- lancer 10 entreprises de MO couvrant une surface de 9942 ha pour un montant estimé de 8.144.500 francs, dont 7.390.169 francs sont assurés par la D+M;
- prélever la somme de 349.295 francs sur le compte « réserve subventions fédérales » pour financer une partie des entreprises en cours;
- aide à la D+M pour la mise à jour permanente des périmètres numériques de lot et des périmètres de MPN des entreprises selon l'OMO;
- aide à la D+M pour l'épuration permanente des données de l'AMO et pour les compléments qui leur sont apportés continuellement ainsi qu'à l'introduction d'AMO3 (banque de données de la MO, accès en ligne par les cantons);
- d'ici à fin 2006, saisie de toutes les fiches signalétiques des PF2 afin d'alimenter la banque de données "Service des données PF";
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble.

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'un acompte pour les nouvelles entreprises lancées en 2006, pour un montant de 800.000 francs;
- paiement d'acomptes pour les entreprises de MO lancées en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 selon le nouveau système, pour un montant de 3.274.979 francs moins 349.295 francs provenant du compte cantonal réserve, ce qui donne 2.925.684 francs;
- paiement du montant de 10.900 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2006, la Confédération avait déjà honoré la totalité des différentes prestations.

9.3.2. Renouvellements, premiers relevés et numérisations préalables

Premiers relevés

Lancement de travaux en 2006

Non seulement toutes les 10 entreprises de MO prévues dans l'accord de prestation 2006 ont été adjugées, mais 5 entreprises supplémentaires ont été adjugées. 8 entreprises ont fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte et 7 entreprises ont été prises en charge par le service du cadastre et de la géomatique (il s'agit principalement d'anciennes entreprises de digitalisation qualifiée).

Le tableau ci-après représente les 15 entreprises adjugées en 2006 en termes d'investissements et de surfaces.

Entreprises	Termes contrat		ZC I	ZC II	ZC III	Mnt total	Mnt Conf.
	Début	Fin	ha	ha	ha	[Fr.]	[Fr.]
FPDS, maintien PFP1/2	01.02.06	31.12.06				47.850	23.344
Enges 3 (ancienne DQ et plans Emery)	01.02.06	31.03.11	11		341	329.157	277.968
Travers 3 (ancienne DQ)	01.03.06	31.03.09	36		26	267.250	181.780
Cressier 7 / Enges 4 / Savagnier 3	01.06.06	31.08.12		517	623	794.582	638.274
Les Verrières 4	01.06.06	31.05.12			2289	1.055.855	929.153
Coffrane 3, Gen.s/C5, Montmollin 2, Rochefort 4	01.07.06	31.10.12		238	1248	848.313	726.137
La Chaux-de-Fonds 16	02.08.06	31.05.12	104		2094	1.080.000	919.200
La Chaux-de-Fonds 17 (ancienne DQ)	02.08.06	31.05.11	53		2	300.079	175.846
Dombresson 3 (ancienne DQ)	02.08.06	31.03.11	52	34		335.976	210.027
Travers 4	01.10.06	31.03.12			1508	822.474	723.777
Couvet 7	01.10.06	31.10.11			926	504.139	443.643
Noiraigue 5 (ancienne DQ)	01.10.06	31.05.11	24		5	144.460	89.442
Les Bayards 4	01.11.06	31.12.11			1366	641.405	564.437
Boudry 7 / Bevaix 5	01.12.06	31.12.11	42	803	200	651.678	453686
Montalchez 3	01.12.06	31.12.11			333	207.574	182.665
			322	1591	10961	8.030.793	6.539.379

Surface totale: 12874 ha.

ZC I: zone de contribution I: subventionnement fédéral à 58% pour les régions construites et zones à bâtir
ZC II: zone de contribution II: subventionnement fédéral à 73% pour les régions agricoles et forestières d'exploitation intensive
ZC III: zone de contribution III: subventionnement fédéral à 88% pour les zones de montagne, les régions agricoles et forestières d'exploitation extensive.

L'objectif fixé dans l'accord de prestation 2006 concernant le lancement de travaux a été entièrement réalisé.

En ce qui concerne le mandat de prestation 2004-2007, l'objectif prévoit la finalisation des entreprises lancées dans les mandats de prestation 1998-2001, 2002-2003 et la réalisation de nouvelles entreprises planifiées dans le cadre du nouveau mandat de prestation 2004-2007 pour une surface totale de 24.300 ha.

A fin 2006, 24.918 ha ont été réalisés, ce qui représente un dépassement de 3% par rapport à l'objectif à atteindre fixé dans le mandat de prestation 2004-2007. Ainsi donc, l'objectif fixé a été dépassé une année avant le terme de 2007.

Le graphique ci-après représente les montants des travaux de MO adjugés ces dernières années.

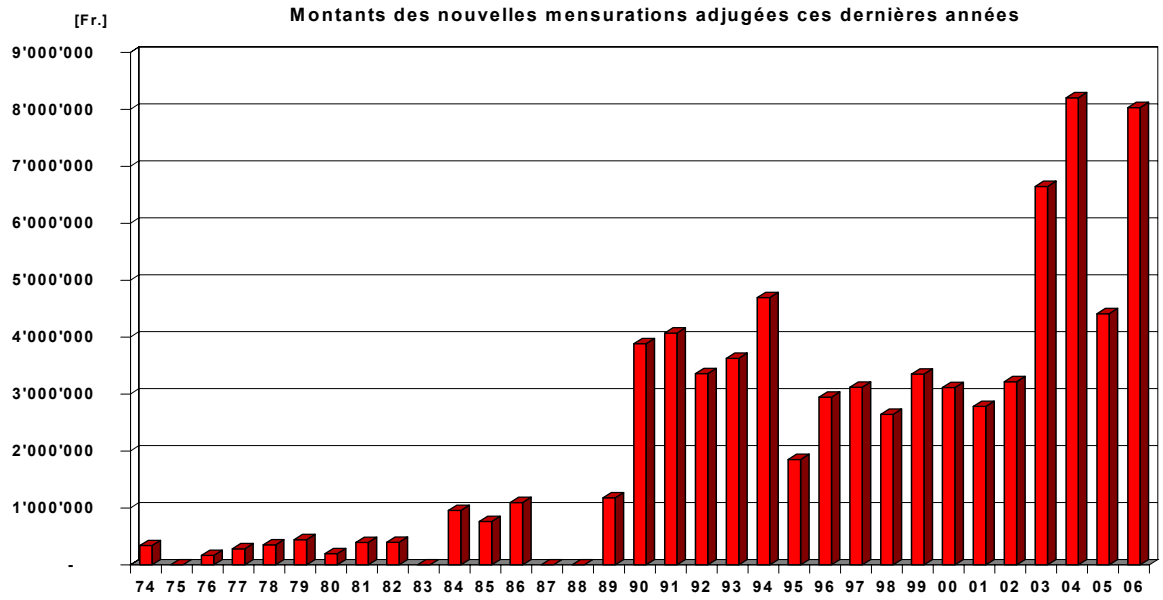

Par rapport à 2005, on constate une augmentation de 82%.

De par le moratoire imposé par l'administration fédérale des finances pour l'année 2007, aucune subvention ne sera versée pour de nouvelles entreprises lancées en 2007. L'introduction de la nouvelle péréquation financière (NPF), en principe au 1er janvier 2008, changera de manière prépondérante, les taux de subventionnement de la Confédération (la différence des subventions étant versée dans le montant commun).

De par ces deux constats, l'Etat de Neuchâtel, par l'intermédiaire du DGT et de son service du cadastre et de la géomatique, a décidé de se donner les moyens nécessaires pour adjuger un maximum d'entreprises de renouvellement du cadastre en 2006, afin de minimiser les conséquences du moratoire en 2007 ainsi que les conséquences de l'introduction de la NPF en 2008.

Entreprises de MO finalisées en 2006

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2006 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2006.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2006 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [Fr.]	Montant subv. CH [Fr.]	Acomptes déjà versés [Fr.]	Pmt effectués [Fr.]	Solde subv. CH [Fr.]
Boudry 6	MP	932.297,50	646.403,90	712.809,00		-66.405,10
Corcelles-Cormondrèche 2	MP	563.707,10	354.114,10	561.780,00		-207.665,90
La Brévine 1	MP	258.400,00	232.560,00	232.560,00		0,00
La Chaux-de-Fonds 8	MP	656.554,40	400.433,00	537.000,00		-136.567,00
La Chaux-de-Fonds 11	MP	165.945,00	104.393,50	104.114,30		279,20
Saint-Aubin-Sauges 1	MP	936.652,30	608.267,00	884.100,00		-275.833,00
Savagnier 1	MP	236.304,80	145.976,00	127.932,00		18.044,00
		3.749.861,10	2.492.147,50	3.160.295,30	0,00	-668.147,80

MP: mensuration parcellaire

Suite aux différents décomptes, le solde positif de 668.147 fr. 80 sera déduit des subventions fédérales prévues en 2007 pour les entreprises en cours de réalisation.

Conformément à l'AP2006, 349.295 fr. 20 ont été prélevés du compte "réserve subventions fédérales" et déduits des subventions fédérales prévues pour 2006.

Les subventions fédérales reçues au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 3.725.685 francs en 2006 (4.701.420 francs en 2005 et 3.725.490 francs en 2004).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2006 ont été de l'ordre de 4,8 millions de francs contre 4,2 millions de francs en 2005 et 3,2 millions de francs en 2004.

Depuis 1999, nous constations une baisse constante des demandes d'acomptes; étant donné le travail de renouvellement du cadastre neuchâtelois encore à réaliser, il y avait matière à s'inquiéter. Cette tendance s'est inversée en 2005 et a été confirmée en 2006.

Le graphique ci-après représente les honoraires versés aux bureaux adjudicataires ces dernières années.

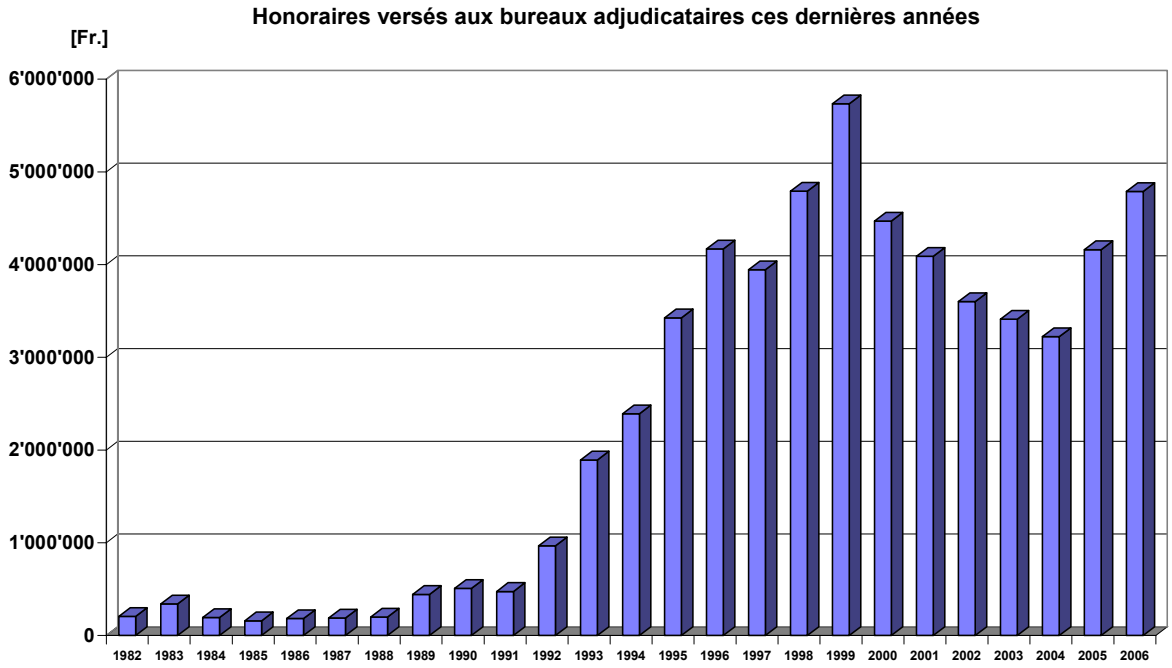

Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service

Au 31 décembre 2006, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- Fenin-Vilars-Saules, lot 1
- Fontaines, lot 4
- La Chaux-de-Fonds, lot 9
- La Chaux-de-Fonds, lot 10
- Le Landeron, lot 7
- Le Locle, lot 4
- Neuchâtel, lot 9
- Neuchâtel, lot 11
- Saint-Blaise, lot 3

Ces entreprises représentent un volume de vérification très important pour le service.

Malgré le volume de travail important mis en soumission chaque année, l'effectif des professionnels de la mensuration officielle est en constante diminution. Les efforts importants consentis par l'Etat de Neuchâtel ces dernières années ont permis non seulement de maintenir

l'avancement du renouvellement du cadastre neuchâtelois, mais également de l'accélérer afin d'éviter les conséquences du moratoire en 2007 et de pouvoir bénéficier des taux de subventionnement de la Confédération avant l'introduction de la nouvelle péréquation financière.

Au 31.12.2006, il ne reste plus que 5,6% de la surface du territoire cantonal à réaliser, et seuls 0,8% des surfaces en zone de localité restent à réaliser. Les graphiques ci-dessous illustrent ces statistiques:

Etat d'avancement de la MO par rapport au territoire cantonal:

MO93: mensuration officielle standard 1993

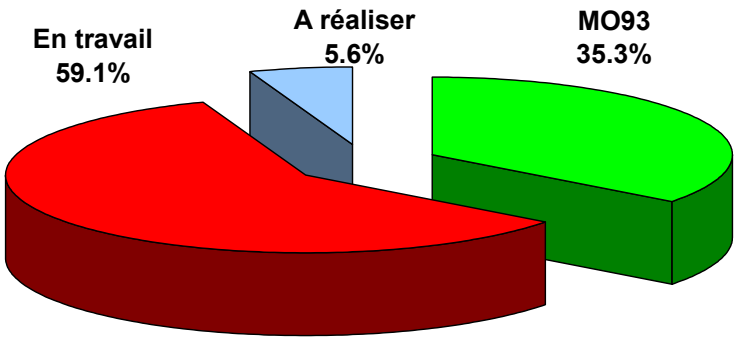

Etat d'avancement de la MO dans les zones de localités:

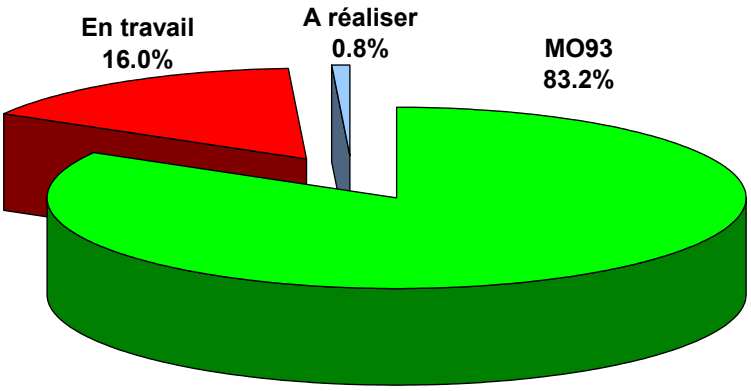

Jusqu'à fin 2005, les taux de subventionnement de la Confédération pour la réalisation du renouvellement du cadastre neuchâtelois étaient de 90%, 75% et 60%. A partir du 1er janvier 2006, les taux ont baissé de 2% étant donné que le canton de Neuchâtel est considéré, pour les années 2006 et 2007, comme un canton à capacité financière moyenne. Les taux sont par conséquent de 88%, 73% et 58%.

Dès le 1er janvier 2008, suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière Confédération-canton (NPF), les taux de subventionnement seront respectivement de 45%, 30% et 15%.

C'est pourquoi, il était primordial de pouvoir, avant cette échéance, continuer à adjuger un maximum de mandats afin d'arriver, à la fin 2007, avec une couverture cantonale totale de travaux terminés ou en cours. L'introduction du moratoire pour 2007 a confirmé l'excellente stratégie du service du cadastre et de la géomatique de réaliser le lancement d'un maximum d'entreprises en 2006.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois s'est maintenu constant ces 15 dernières années et est de l'ordre de 30 à 40 personnes à plein temps.

Numérisations préalables

Aucune adjudication de numérisation préalable n'a été effectuée en 2006.

Gestion des entreprises de MO par le service

Le service assure le suivi de 52 entreprises en cours de travail sur 48 communes, ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 34,6 millions de francs, dont 14,4 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement et à la numérisation préalable. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2006, le résultat de ce fonds est de -258.066 fr. 79. Le graphique ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2006.

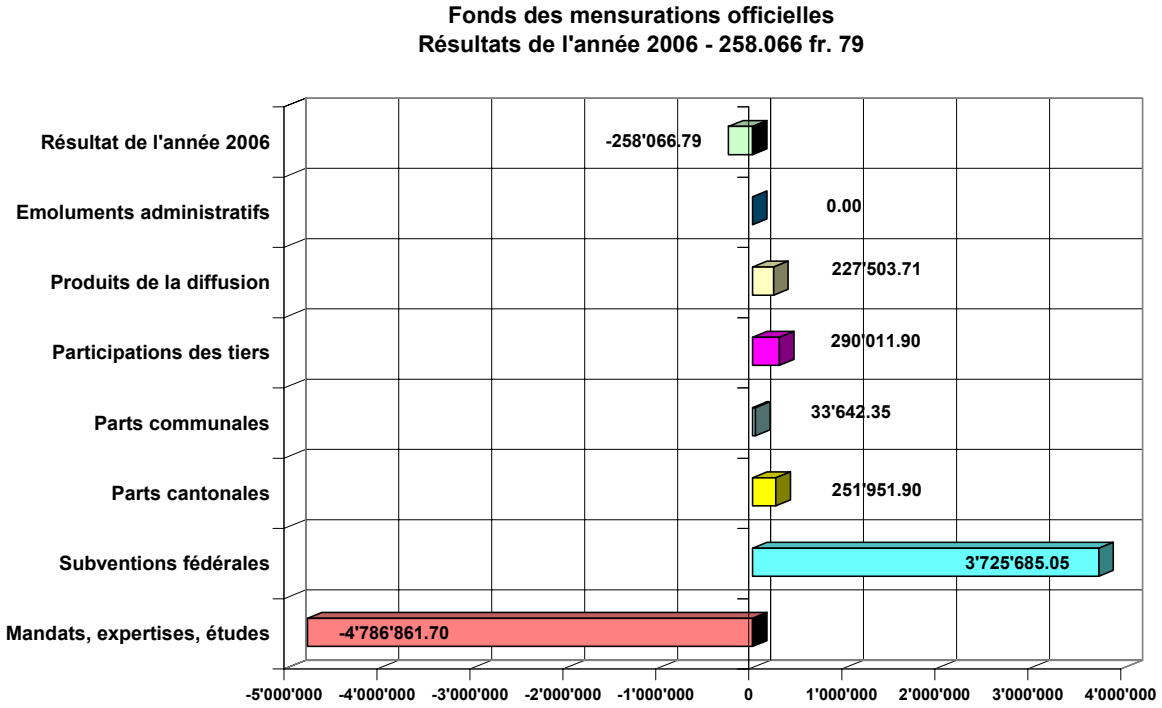

9.3.3. Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2

Les points fixes planimétriques de niveau 1 (PFP1) et de niveau 2 (PFP2), répartis sur l'ensemble du territoire cantonal, constituent le référentiel de base de la mensuration officielle et plus généralement de tous les systèmes d'information du territoire. Depuis l'utilisation de manière plus étendue des techniques GPS en mensuration, les réseaux de points fixes n'ont plus lieu d'être aussi denses qu'autrefois.

Aucun travail de terrain conséquent n'a été réalisé en 2006 pour l'entretien des PFP. Par contre, d'importants travaux de calculs ont été réalisés afin de finaliser l'indispensable travail de changement de cadre de référence. En effet, la Confédération a, depuis 1995, la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

9.3.4. Diffusion des données numériques

Suite à l'année record de 2005, l'année 2006 a été également une année intéressante, à plus d'un titre.

En 2006, le service a établi 16 contrats (23 en 2005, 25 en 2004) pour la fourniture et l'utilisation permanente de données numériques de la mensuration officielle. Si en nombre de contrats, l'année 2006 est inférieure aux années précédentes, il n'en va pas de même pour l'importance desdits contrats.

En effet, l'année 2006 a été marquée par la conclusion d'un important contrat d'utilisateur permanent pour l'ensemble des données du canton de Neuchâtel avec Swisscom Fixnet SA. Les contrats cadre et particulier portant sur l'ensemble des données du canton ont été signés le 31.10.2006 pour un montant d'investissement hors TVA de 289.964 francs dus le 31.10.2007 et un montant annuel d'exploitation (abonnement et mises à jour) de 36.275 francs (HT).

La progression de la disponibilité des données numériques influence directement la diffusion des données graphiques. La baisse des données graphiques est relativement lente mais constante, car plusieurs bureaux techniques, en fonction de leurs ressources informatiques, préfèrent travailler sur la base de plans papiers.

Le graphique ci-après présente le produit de la diffusion des données.

Montants de la diffusion des données numériques et graphiques ces dernières années

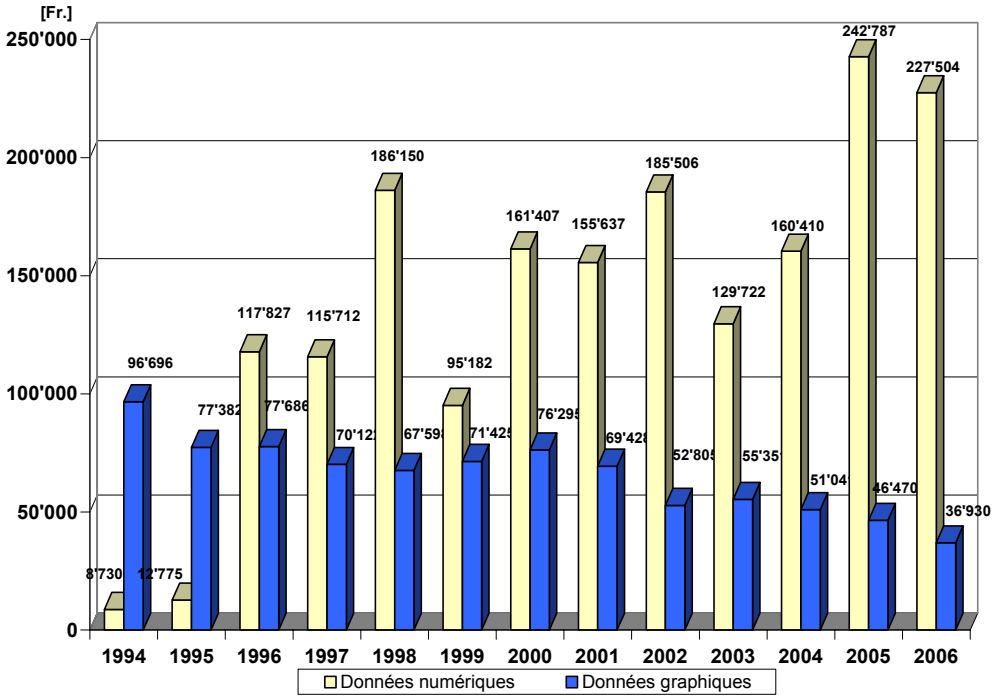

9.3.5. Projet surfaces agricoles utiles (projet SAU)

Suite à la convention entre la Confédération et le canton de Neuchâtel, signée le 20 décembre 2000, le processus de détermination des surfaces appartenant à la forêt, respectivement aux pâturages boisés ainsi que la délimitation géométrique de la forêt, s'est poursuivi en 2006 en collaboration avec les services des forêts, de l'économie agricole et du cadastre. Au 31 décembre 2006, ce travail est terminé pour l'ensemble des communes.

Parallèlement à la poursuite de la mise à jour des SAU pour les communes en travail, le service a produit les résultats visant à la détermination des taux de boisement dans les pâturages-boisés à l'aide du logiciel "PATURAGES" et conformément à l'étude menée en collaboration avec l'EPFL.

Le projet SAU est donc bien avancé au niveau technique. Le challenge actuel n'est plus essentiellement d'ordre technique mais plutôt d'ordre administratif, juridique et politique, le service de l'économie agricole devant y jouer un rôle moteur.

Il s'agira vraisemblablement en 2007:

- de produire l'état descriptif de chaque bien-fonds concerné avec les surfaces des natures respectives;
- de calculer les taux de boisement de l'ensemble des pâturages boisés;
- de mettre en consultation l'ensemble des résultats à l'adresse des propriétaires et exploitants.

Ce travail nécessitera des ressources humaines importantes.

Le montant de 135.000 francs prévu par la convention et qui correspond à la participation de la Confédération a été intégralement versé.

9.4. Mise à jour de la mensuration officielle

9.4.1. Mise à jour de la mensuration parcellaire

Le total général des factures produites pour l'exercice 2006 s'élève à 1.099.579.— (1.159.910 fr. 95 en 2005) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2005)
Diffusion sous forme graphique	36.929,50	(46.470.—)
Production des dossiers de mutation	1.032.464,60	(1.110.140,35)
Travaux spéciaux	7.084,40	(3.300,60)
Autres travaux	23.100,50	

Le service a réalisé 768 dossiers de mutations (798 en 2005) soit:

14 plans spéciaux
250 plans de division
1 plan projet
226 plans de cadastration
7 plans de réunion
6 plans d'exmatriculation
11 plans de constitution de DDP
15 plans de servitude
69 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
71 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
25 révisions d'abornement
1 dossier de rétablissement de points fixes
70 réactualisations de plans
2 duplicatas plan de mutation

Ces dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	170	(162)	218.633,10	(221.654,40)
Boudry	261	(251)	373.138,40	(382.276,90)
Val-de-Travers	74	(69)	76.204.—	(91.806,25)
Val-de-Ruz	122	(129)	155.411,65	(160.410,35)
Le Locle	60	(77)	87.160,25	(92.678,05)
La Chaux-de-Fonds	81	(110)	129.001,60	(161.314,40)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 378.000 francs (245.000 francs en 2005).

Plusieurs centaines de copies de plans cadastraux ont été fournies aux services de l'administration cantonale.La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 36.807 fr. 50 (46.470 francs en 2005).

Ces plans se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	503	(658)	10.136,50	(14.019,85)
Boudry	498	(478)	10.029.—	(10.687,35)
Val-de-Travers	172	(161)	3.511.—	(3.386,45)
Val-de-Ruz	202	(228)	4.028.—	(4.805,30)
Le Locle	179	(218)	3.472.—	(4.587,70)
La Chaux-de-Fonds	273	(423)	5.753.—	(8.983,35)

La baisse du nombre de plans observée dans la diffusion des plans graphiques par rapport aux années précédentes s'explique de la manière suivante:

- de nombreux clients commandent les données sous forme numérique (se référer au chapitre consacré à la diffusion des données numériques);
- les services de l'Etat consultent ou font des requêtes directement dans le serveur du SITN;
- les possibilités offertes par le guichet cartographique dispensent parfois le client de se rendre au guichet.

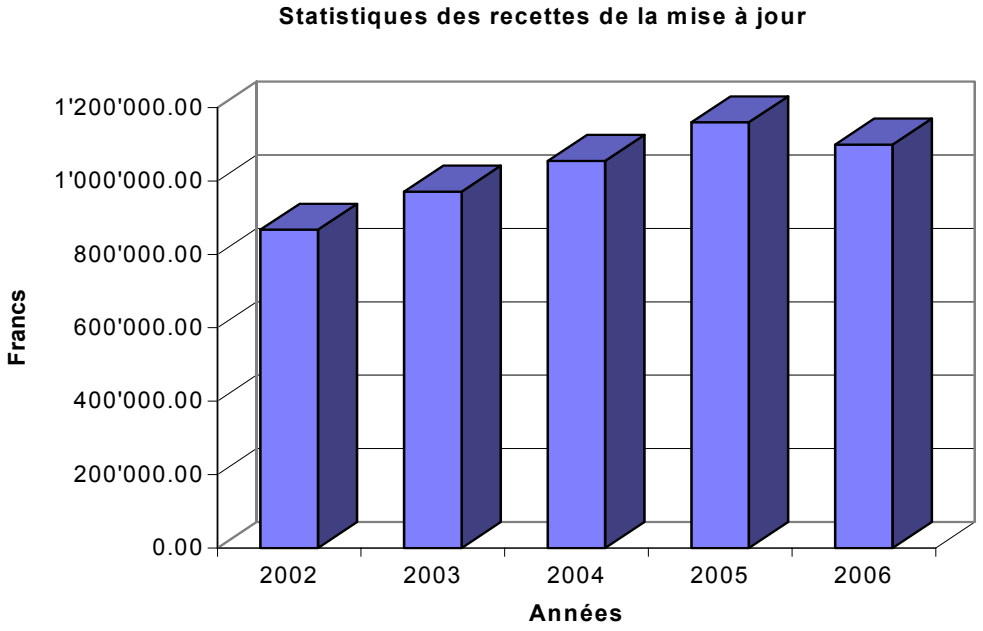

52 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (58 en 2005). 10 dossiers ont été modifiés. Ces recettes s'élèvent à 48.713 fr. 85 (39.022 fr. 90 en 2005).

39 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (38 en 2005).

536 plans d'enquête (524 en 2005) ont été contrôlés dans le cadre des demandes de permis de construire qui représentent 335 heures de travail.

La mise à jour des livres casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2006 pour l'ensemble des districts.

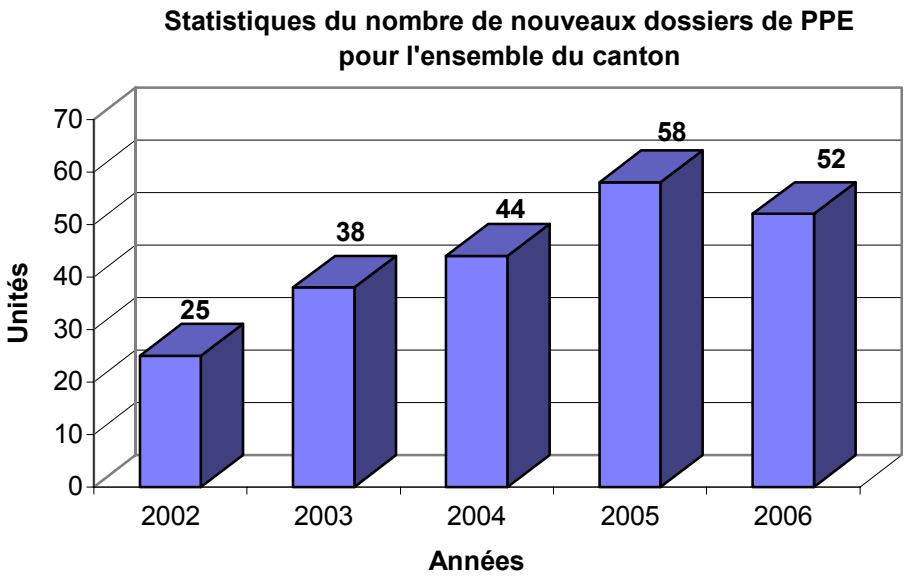

Entretien de la MO (mensuration selon les nouvelles dispositions légales) et de la MP (mensuration parcellaire selon les anciennes dispositions légales)

Cet entretien est entièrement assuré par le service selon les règles de l'art.

9.4.2. Mise à jour du plan d'ensemble (PE): état, travaux exécutés, projets envisagés

Un effort soutenu a été porté en 2006 à la mise à jour du plan d'ensemble neuchâtelois à l'échelle du 1:5000.

Ce sont 11 plans (sur 80) qui ont été mis à jour soit: Les Crosettes (1302), Les Hauts-Geneveys (1322), Coffrane (1324), Fontaines (1331), Saint-Blaise nord (1334a), Chuffort (1341), Ruisseau de Vaux nord (1344b), Cressier (1361a), Le Landeron (1361b), Thielle-Wavre nord (1363a), Corcelles-Cormondrèche (3082).

Un montant forfaitaire de 10.900 francs, défini par l'accord de prestation 2006, a été versé par la Confédération.

Il est prévu de mettre à jour 10 plans en 2007.

10. SERVICE DES FORETS

10.1. Législation, réglementation et organisation

Les modifications apportées en 2006 à la loi fédérale sur les forêts en raison de l'introduction au 1er janvier 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) vont entraîner quelques propositions de modifications à la loi cantonale sur les forêts dont le Grand Conseil devra se saisir au cours de l'exercice 2007. Il est prévu que la Confédération et le canton soient liés pour 2008 – 2011 par des conventions-programmes portant sur l'entretien des forêts protectrices, les ouvrages de protection contre les dangers naturels géologiques, la promotion de la biodiversité forestière et le soutien à l'économie forestière. Il est envisagé aussi que le canton soit lié aux propriétaires de forêts par des contrats de prestation découlant, pour certains, des conventions-programmes et pour d'autres portant sur diverses mesures d'intérêt public. Il est à regretter que les allocations budgétaires calculées par la Confédération pour la période 2008 à 2011 ne répondent pas aux besoins de nos forêts multifonctionnelles. Compte-tenu de cette situation, il est à prévoir que notre canton soit appelé à fournir un effort financier d'appoint en faveur des propriétaires oeuvrant au bon entretien du patrimoine sylvestre.

En date du 5 juillet 2006, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de poursuivre les travaux de révision partielle de la loi fédérale sur les forêts et de présenter un texte valant contre-projet indirect à l'initiative populaire "Sauver la forêt suisse" à l'intention du Parlement pour mi-mars 2007.

Le Conseil d'Etat a modifié dans le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, du 27 novembre 1996, la définition de la fonction dite du "maintien de la biodiversité" afin de la coordonner avec les périmètres naturels d'importance nationale, cantonale ou locale.

Le service des forêts s'est penché sur les adaptations rendues nécessaires par l'introduction de la RPT, aussi bien sur le plan légal que sur le plan réglementaire. Il poursuivra ses travaux au cours de 2007 afin d'assurer un passage harmonieux de l'ancien système d'appui financier au nouveau.

En juin, il a en outre formulé ses instructions sur les plans annuels des travaux de l'exercice 2006/2007 qui s'annonce un peu moins difficile que les précédents en raison d'une reprise sur le marché des bois.

Conformément au programme de législature 2006-2009, le service des forêts a quitté son stationnement chaux-de-fonnier (Rue du Parc 119) à mi-novembre pour s'établir à Couvet (Rue du Premier-Mars 11). L'office de la conservation de la nature a fait de même et, à fin janvier 2007, le service de la faune viendra, à son tour, s'installer à Couvet. Les réflexions tendant à fédérer les structures "Forêts", "Faune" et "Nature" en une seule entité administrative multidisciplinaire se sont poursuivies.

10.2. Administration

Commission forestière cantonale

La commission forestière cantonale s'est réunie le 12 mai à l'abri forestier des Trois Tilleuls, pour la première fois dans sa composition arrêtée pour la période législative 2005–2009. Elle a pris connaissance du rapport annuel 2005 et a examiné divers aspects des affaires forestières en cours ainsi que les conséquences qu'aura en forêts neuchâteloises l'introduction de la RPT en 2008. Elle s'est ensuite rendue à Chaumont afin de visiter un hangar à bois déchiqueté établi à l'initiative d'un groupe de propriétaires privés.

Commission de la formation professionnelle forestière

La commission de la formation professionnelle forestière a tenu sa séance annuelle le 9 mars à Cernier. Elle a eu à se prononcer sur les affaires courantes relevant de l'apprentissage de forestier-bûcheron ainsi que sur les divers cours destinés au personnel forestier.

Commissions forestières d'arrondissement

Les commissions forestières d'arrondissement ont toutes tenu leur séance de printemps afin de prendre connaissance du rapport annuel 2005 de leur ingénieur forestier d'arrondissement. Elles ont débattu des affaires en cours (législation, RPT, réorganisation du service, marché des bois) et ont reçu quelques informations utiles au sujet du projet de grande scierie à Luterbach. Elles ont toutes effectué leur habituelle visite en forêt.

Conférence de service

Les cadres du service des forêts se sont retrouvés en rapport de service le 3 novembre 2006 au Centre forestier de Couvet. Les questions suivantes y ont été traitées : législation forestière, RPT, programme de sylviculture ABC, prix des bois, assemblée forestière NE-2006 et abris forestiers.

Personnel

M. Denis Mojon, forestier et chef du cantonnement de la Béroche, a pris sa retraite à fin avril. Pour le remplacer, l'autorité compétente a engagé M. Patrick Ginggen, forestier diplômé EFS.

Transactions immobilières

L'Etat a procédé à l'achat d'un massif forestier de 33.974 m2 au lieu-dit Aux Bois de Vaux pour le prix de 20.000 francs. Ce massif vient s'incorporer dans le périmètre de la forêt cantonale des Jordans.

Infrastructures

La construction d'un centre forestier pour l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6e arrondissement a été décidée. Le terrain choisi se situe à Noiraigue au lieu-dit Les Courtons. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en automne et le début des travaux est prévu pour le printemps 2007. Ainsi disposerons-nous, à partir du milieu de l'année 2008, d'une infrastructure répondant aux normes actuelles.

Information du public

Le département a organisé une conférence de presse le 29 août afin de donner plusieurs informations sur la forêt. Il s'agissait à cette occasion de présenter le début de l'année forestière 06/07 avec le pourquoi et le comment du martelage et l'aspect fondamental de ce dernier dans le suivi des peuplements.

Le service des forêts a apporté son concours aux diverses manifestations qui ont marqué la commémoration du 40e anniversaire du décret concernant la protection des sites naturels du canton de 1966. Il a également contribué au succès de l'exposition consacrée à la forêt multifonctionnelle organisée en avril au péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel et en septembre à "Métropole-centre", à La Chaux-de-Fonds. Il a été à l'origine de plusieurs présentations en forêt à l'intention de la population locale, dont la plus marquante a été celle du 22 avril 2006 en forêts communales de Bevaix, à la suite du dépôt d'une pétition portant sur l'engagement des engins

lourds en forêts à "fonction sociale importante". Elle a favorisé et soutenu, dans le cadre d'un large partenariat privé, l'édition de l'ouvrage "Œuvre écrite et photographique de Jämes Péter-Contesse" qui apporte une contribution notable à l'histoire de nos forêts et à la prise de conscience qu'elles suscitent de la part du public. De plus, le service a assuré une contribution rédactionnelle à une série d'articles consacrés à la forêt dans le "Courrier neuchâtelois", ainsi qu'à la publication dans le Journal forestier suisse de juillet de nombreux articles consacrés à la forêt neuchâteloise.

Fonction d'accueil de la forêt

La présence de plus en plus marquée, dans de larges secteurs boisés, de tiques porteurs du virus de l'encéphalite à tique ou de la borréliose de Lyme, a suscité quelques inquiétudes parmi le public. Le service forestier a informé à maintes occasions sur les précautions d'usage qu'impose une balade en forêt, notamment en ce qui concerne les enfants. Cette présence gênante doit être prise au sérieux, elle apporte d'ailleurs une note discordante à la fonction d'accueil exercée par les forêts. Le milieu naturel a sa propre logique, et il appartient aux usagers d'y adapter leur comportement.

L'espace forestier a été le théâtre de frictions entre des groupes d'usagers aux intérêts divergents; ces frictions ont pris une dimension médiatique, politique même, préjudiciable à la paix des bois dont la sauvegarde est l'une des raisons d'être du service des forêts. La "fonction sociale existante", telle que définie par le règlement d'exécution de la loi sur les forêts, n'est pas remise en cause et pourtant les milieux touristiques et sportifs ressentent les zones de protection de la faune comme une atteinte au libre accès à la forêt. La "fonction économique normale" propre à ces secteurs n'est pas non plus remise en cause. Un effort d'information et de conciliation va devoir s'imposer en 2007 afin de rétablir un climat serein.

La question de l'utilisation abusive de l'aire boisée par les "Quads" et la pratique sauvage de la motocyclette est également à l'ordre du jour.

Assemblée forestière NE-2006

Avec une participation de 205 personnes, la Société forestière suisse a tenu sa 163e assemblée générale annuelle, les 31 août et 1er septembre 2006 à Neuchâtel.

Le premier jour de l'assemblée s'est déroulé à l'Aula des Jeunes Rives et a été consacré à un séminaire de caractère international avec pour thème: "La forêt suisse dans le contexte global et européen". "Le geste sylvicultural dans la société d'aujourd'hui" a constitué le thème central des excursions du lendemain qui ont permis à nos hôtes d'aller, à choix, dans l'un des cinq endroits proposés (Chaumont, Boudry, Tête de Ran, Couvet et tourbières boisées).

Assemblée générale de l'Association suisse des forestiers

L' Assemblée générale de l'Association suisse des forestiers s'est déroulée au Locle, les 15 et 16 septembre 2006 en présence de 70 participants.

10.3. Protection de la forêt

Météorologie

D'importantes chutes de neige se sont produites durant l'hiver. Le printemps fut très humide puis un temps estival s'installa qui compensa le déficit des températures. Le deuxième semestre fut marqué par des températures élevées et le mois de juillet fut extrêmement chaud. Août fut frais puis les mois d'automne comptèrent encore parmi les plus chauds jamais enregistrés de sorte que l'excédent de chaleur pour la saison fut important. Décembre fut très doux également. Au final, l'année écoulée arrive au 7e rang des années les plus chaudes enregistrées à l'observatoire de

Neuchâtel depuis 1901. D'ailleurs, on retrouve les 12 années les plus chaudes jamais enregistrées au cours de ce siècle dans les 18 dernières années de mesures.

Chablis causés par le vent

Nous n'avons heureusement pas eu à constater de fortes rafales de vent dans notre canton et il n'y a de ce fait pas eu d'arbres renversés ou cassés à déplorer.

Aire boisée

La question des pâturages boisés attenants revêt un aspect de plus en plus sensible au vue de l'évolution des pratiques agricoles. Il est judicieux de rappeler que le pâturage boisé est soumis à l'aire forestière et qu'il ne peut se transformer ni en pré, ni en champ. Toute transformation qui empêcherait le renouvellement naturel du peuplement forestier n'est pas licite. Or, le service des forêts a eu à déplorer des cas de transformation partielle et, à cette occasion, le bien fondé de son intervention n'a pas toujours été compris par les intéressés. Il ne s'agit évidemment pas, pour le service des forêts, de tendre à une augmentation des taux de boisement mais bien du maintien de celui-ci.

Etat sanitaire

L'enquête du service phytosanitaire d'observation et d'information réalisée conjointement par l'Institut fédéral sur la forêt, la neige et le paysage et le service forestier se poursuit. D'une manière générale, la situation demeure ainsi plus sensible sur les versants du Littoral que dans les Montagnes. La maladie du suintement de l'écorce du hêtre est toujours présente dans certaines forêts feuillues. Les différents bostryches (typographe, curvidenté, liseré, chalcographe) sont présents en assez grand nombre et restent toujours menaçants. L'armillaire entraîne le dessèchement de nombreux sapins et épicéas. Quant à l'agent de la pourriture du coeur (Fomes annosus) il est plutôt en extension et contribue à amoindrir la qualité des billes de pied qui perdent ainsi une partie de leur valeur marchande.

On savait déjà que les forêts souffrent des polluants atmosphériques comme les substances azotées et les pluies acides qui se déposent dans le sol forestier en dopant l'accroissement et en affaiblissant le système racinaire. A l'avenir, s'y ajouteront, avec de plus en plus d'acuité, des événements météorologiques particuliers (sécheresse, tempête, écarts de températures) qui auront des répercussions importantes sur l'état sanitaire des massifs. Il importe donc de continuer à suivre notre patrimoine sylvestre et de soigner nos peuplements de manière à ce que leur résistance et leur capacité de cicatrisation soit la plus grande possible; notamment en favorisant la biodiversité et la complexité des structures. Cela leur confère une large capacité de résilience qui s'avère très profitable lors de catastrophe forestière.

Bostryches typographes

Les efforts poursuivis en matière de lutte contre les bostryches, suite à l'ouragan "Lothar" ont permis, dans un premier temps, de modérer la propagation des populations de bostryches et de maintenir, par la suite, la quantité des arbres attaqués dans des volumes tout à fait acceptables, compte tenu des conditions atmosphériques qui ont été plutôt favorables aux bostryches ces dernières années (températures estivales élevées, douceurs automnales).

Les directives en matière de subventionnement restent très sévères afin de répondre aux pressions budgétaires. Par contre, pour la deuxième année consécutive, le canton s'est substitué à la Confédération pour aider les propriétaires qui ne se trouvaient pas dans un secteur de forêts protectrices. En effet, il lui est apparu important de ne pas segmenter la forêt et de soutenir l'effort de tous les propriétaires pour qu'ils continuent à s'investir dans l'entretien de leur patrimoine afin d'éviter l'éclosion de foyers qui deviendraient une menace pour les forêts environnantes.

Les peuplements jardinés des vallées et des Montagnes et les forêts feuillues diversifiées du Littoral continuent à faire la preuve de leurs bonnes aptitudes à endurer les circonstances défavorables. Nous avons donc poursuivi notre action en prélevant le moins d'arbres possible mais au moment le plus judicieux, lorsqu'ils étaient effectivement contaminés par les larves en développement. Cela a nécessité l'intervention rapide des entreprises forestières car le laps de temps à disposition n'est que de quelques semaines. Pour les arbres sur lesquels les bostryches avaient déjà essaimés, il n'était plus possible de toucher des indemnités. D'autre part, il était conseillé aux propriétaires de les laisser sur place afin de favoriser l'apparition des antagonistes dans le secteur ainsi que d'augmenter la présence d'arbres secs sur pied favorables à la biodiversité. Rappelons que la lutte antiparasitaire s'effectue sans agent chimique et ne s'appuie que sur des mesures prophylactiques ciblées.

92 pièges (130 pièges en 2005) équipés d'attractifs à phéromone ont été installés dont 53 ont fait l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les captures par piège restent élevées (13.000 unités) et la barre des nouveaux foyers de bostryches contenant plus de dix arbres atteints a à nouveau franchi le cap des 100 unités. Il y a ainsi eu, entre avril et septembre, 111 nouveaux foyers de bostryches identifiés (81 en 2005, 113 en 2004, 219 en 2003, 106 en 2002). Les pièges installés diminuent les populations dans les secteurs à risque, mais ils permettent surtout d'estimer leur dynamique de propagation pour savoir à quel moment le service forestier doit être le plus vigilant pour se consacrer prioritairement à la lutte antiparasitaire. Suite aux efforts entrepris, le volume de chablis s'est stabilisé puisqu'on comptabilise en fin d'exercice 10.281 sv (9102 sv en 2005, 27.008 sv en 2004 et 20.958 sv en 2003). Avec le système de surveillance mis en place, il a été possible d'identifier les périodes d'essaimage. Les premières sorties ont eu lieu début mai et un envol important s'est déroulé à mi-juin suivi de vagues successives jusqu'à début août.

Au vu des expériences réalisées, nous pensons que les efforts consentis doivent se poursuivre afin d'éviter une expansion des dégâts toujours possible, surtout si l'on tient compte du déficit hydrique et des températures clémentes de ces dernières années. Le soutien de ces mesures est justifié car il permet d'éviter que le marché soit engorgé par des bois dépréciés, il maintient la qualité paysagère de notre environnement et il assure un contact entre le service forestier et les propriétaires qui se sentent ainsi épaulés. Il en va donc de l'intérêt de la collectivité au maintien d'un patrimoine de qualité, cela d'autant plus que si la situation est sous contrôle, les sommes investies restent raisonnables.

Indemnités accordées pour les mesures prises en vue de prévenir et de réparer les dégâts aux forêts

Pour cette année, ce sont au total 149 décomptes (dont 89 propriétaires privés) qui seront soutenus pour un montant de 207.402 francs, soit 94.279 francs de subventions fédérales et 113.123 francs de subventions cantonales pour des coûts totaux reconnus sur la base de forfaits s'élevant à 1.037.002 francs. Ces sommes concernent essentiellement l'aide au façonnage et au débardage de 10.281 sylves de bois bostrychés. Ils englobent également les coûts des autres rubriques comme l'installation et le contrôle des pièges et arbres-pièges ainsi que l'écorçage des arbres contaminés, soit une indemnité moyenne de 20 fr.15 par sylve.

Equilibre sylvo-cynégétique

Pendant la saison de chasse 2005, 538 chevreuils ont été tirés dont 274 mâles et 264 femelles. Avec 13,2 % de jeunes de l'année, l'âge ratio de ces derniers était trop bas certainement en raison du fait que les chasseurs n'avaient pas l'obligation d'en tirer. Après plusieurs années de stagnation, l'indice 2006 des populations présente une nouvelle baisse par rapport à 2005. La population de chevreuils se monterait à 1162 unités, ce qui la place en dessous de l'indice moyen à atteindre sur la base de l'objectif de gestion-cynégétique fixé à 1460 unités. Cette diminution est probablement due à la pression de la chasse ainsi qu'à une saison hivernale particulièrement pénible pour ces ongulés. Malgré ce recul global, les effets de la pression du gibier sont forts différents au niveau régional. Au Val-de-Travers notamment ainsi que dans les Montagnes neuchâteloises, les dégâts engendrés par le gibier prétéritent dangereusement la régénération naturelle des sapinières, si bien qu'il paraît indiqué à l'avenir de mieux modeler la densité du gibier en fonction du potentiel de renouvellement des différents types de peuplements. En 2006, il s'est tiré 329 chevreuils.

Pendant la saison de chasse 2005, 116 chamois ont été tirés, dont 52 mâles et 64 femelles. C'est volontairement que la pression de chasse s'est portée sur les jeunes (48%) en vue de prolonger la diminution de la population globale. Il est attendu que les effets se feront sentir au cours de ces prochaines années. En 2006, il s'est tiré 87 chamois.

Défrichements

Deux dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt ont été octroyées par le département. Dans un cas, il s'agissait de la construction d'un réservoir d'eau et dans l'autre, d'une voie d'accès à un nouveau quartier. De plus, une autorisation pour construction de minime importance en forêt a également été octroyée par le département (remise en état d'un mur de soutènement).

Partages de forêts

En application des dispositions de l'article 42 de la loi cantonale sur les forêts, quatre décisions favorables ont été accordées par le département. Dans plusieurs cas soumis au service des forêts, la loi n'était pas applicable. Dans quelques autres cas, le partage a pu être évité.

Constructions en lisière de forêt et en forêt

45 dossiers de construction à proximité ou en forêt ont été examinés par notre service. Il s'agissait d'implantations rapprochées, de reconstruction, d'agrandissements, de constructions imposées par leur destination, de constructions conformes à la zone ou encore d'avant-projets. 16 décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixées dans les plans d'aménagement communaux ont été accordées par le département. Deux projets en forêt étaient conformes à la zone. Pour le solde des demandes, il s'agissait de dossiers qui n'appelaient pas une décision mais un simple préavis, de dossiers qui ne se sont pas concrétisés, de dossiers qui sont encore en suspens ou qui ont été refusés par le service de l'aménagement du territoire.

Manifestations sportives

Cette année, ce sont vingt-huit manifestations qui ont été préavisées par notre service dont douze courses de VTT. Nous examinons ces demandes sur la base des dispositions légales en vigueur sans nous substituer aux propriétaires qui sont habilités à donner leur accord pour l'utilisation de leurs bien-fonds. L'accueil des sportifs en forêt nécessite d'y consacrer du temps car il faut prodiguer des conseils concernant les circuits empruntés. Parfois il est nécessaire de délivrer aux organisateurs des autorisations de circuler en forêt avec des véhicules à moteur. Il s'agit aussi de s'assurer de la parfaite remise en ordre des parcours après chaque manifestation. Toutes ces prestations ne font l'objet d'aucune contre-partie financière bien que ces manifestations utilisent des infrastructures forestières.

Infractions

Cette année, le service forestier n'a pas eu d'infraction à dénoncer au Ministère public. Par contre, des dénonciations pour avoir circulé sans autorisation sur un chemin forestier avec un véhicule à moteur ont été faites auprès de la police locale. A ce propos, il faut noter que les automobilistes se conforment de mieux en mieux à la signalisation mise en place.

10.4. Sylviculture

Généralités

Pendant cet exercice, il est réjouissant de constater que le rythme des coupes est resté soutenu puisque le total des arbres martelés dans le canton s'élève à 200.438 sylves.

Plantations

Dans notre canton, les massifs forestiers sont généralement rajeunis par voie naturelle grâce aux semenciers en station. Cette manière de procéder demande beaucoup de connaissances sylvicoles concernant le tempérament des essences car un savant dosage de la lumière est nécessaire afin que les graines parviennent à maturité et que les plantules puissent prospérer. Dans certains cas, il est utile de recourir à des plantations, notamment lorsqu'il s'agit de diversifier certains peuplements ou lorsqu'il s'agit d'améliorer le potentiel en matière de biodiversité.

Durant l'exercice écoulé, les plantations ont été les suivantes:

Forêts fédérales:	0 plant
Forêts cantonales:	820 plants
Forêts communales:	6277 plants
Total	7097 plants

De ces 7097 plants, 39% étaient des résineux (épicéa, sapin, mélèze, if et douglas) et 61% des feuillus (érable, sorbier, aulne, chêne, alisier, orme, tilleul, cerisier, châtaignier, pommier sauvage bouleau, hêtre, peuplier noir, noyer, cormier ainsi que différents arbustes). A noter qu'une grande partie des épicéas et des sapins plantés (870) sont destinés à couvrir les besoins locaux en arbres de Noël certifiés.

Mesures sylvicoles

Les ingénieurs forestiers d'arrondissements et les bureaux privés ont présenté des décomptes concernant les mesures sylvicoles ABC de l'exercice forestier 2005 représentant un montant de 2.009.854 fr. 80 de subventions fédérales et 512.157 fr. 80 de subventions cantonales.

Cette année, nous avons également présenté à la Confédération le cinquième décompte concernant le projet intégré de sylviculture ABC "Lothar": remise en état des forêts endommagées (2001-2010). Au total, cela représente 36.763 fr. 20 de subventions fédérales et 13.835 fr. 25 de subventions cantonales.

Contrôle de la possibilité en forêts publiques

La possibilité et l'exploitation s'expriment en sylves (sv) pour toutes les forêts aménagées (m3 sur pied selon tarif conventionnel).

Arron-disse-ments	Forêts cantonales		Forêts communales		Total forêts publiques		Différence	Taux d'exploit-tation
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	(sv)	(%)
1	3.300	4.462	15.8 50	17.459	19.150	21.921	1.686	114
2	1.870	2.707	12.270	16.183	14.140	18.890	4.750	134
3	310	513	10.970	12.186	11.280	12.699	1.419	113
4	700	820	15.335	17.778	16.035	18.598	2.563	116
5	5.391	6.560	8.940	10.987	14.331	17.547	3.216	122
6	2.570	3.031	17.220	20.961	19.790	23.992	4.202	121
Total	14.141	18.093	80.585	95.554	94.726	113.647	18.921	120
Forêts de la Confédération					350	186	- 164	53
Total					95.076	113.833	18.757	120

Pour l'ensemble des forêts publiques, le taux d'exploitation se situe en dessus des possibilités (120%), ce qui est remarquable lorsque l'on sait qu'au niveau national, la capacité de production des forêts n'est généralement mise à profit qu'à 50%. Cela démontre que la motivation du corps forestier au service des propriétaires demeure vive d'autant plus qu'il n'est pas aisé de commercialiser des quantités de bois supplémentaires à des prix acceptables dans un marché mondialisé. Notre organisation décentralisée qui repose sur un réseau de cantonnements efficaces, est donc à même de faire accéder notre matière première de qualité au marché régional. Nos grumes partent essentiellement en direction de la Franche-Comté, région qui constitue historiquement le véritable fournisseur de la France métropolitaine. L'ensemble des activités liées à la commercialisation des grumes génère des rentrées fiscales qui ne doivent pas être négligées et il importe donc de disposer de ce tissu pour continuer à couper des quantités si importantes de bois.

La totalité des récoltes entre opérations ordinaires, extraordinaires et intempestives se présente de la manière suivante:

Forêts de l'Etat

Exploitations en sv	2006	%
Coupes principales et éclaircies	15.623	86
Coupes extraordinaires	186	1
Chablis	2.284	13
Total	18.093	100

Ensemble des forêts publiques

Arrondissements	Coupes principales et éclaircies (sv)	Coupes extraordinaires (sv)	Chablis (sv)	Chablis (%)	Totaux (sv)
1	17.993	379	3.550	16,2	21.922
2	15.166	391	3.518	18,4	19.075
3	10.849	222	1.628	12,8	12.699
4	16.864	98	1.636	8,8	18.598
5	16.326	227	994	5,7	17.547
6	21.761	18	2.213	9,2	23.992
Total 2006	**98.959**	**1.335**	**13.539**	**12,9**	**113.833**
%	**87**	**1**	**12**		**100**

Forêts privées

Arrondissements	Autorisations accordées (n)	Autorisations refusées (n)	Plantes martelées (n)	Plantes non mar. (n)	Volume approximatif (sv)
1	38	-	1.652	2	2.450
2	36	-	1.748	3	2.638
3	25	-	1.386	6	1.750
4	48	-	2.756		6.620
5	303	-	21.784	19	41.800
6	196	-	17.236	16	31.347
Total 2006	**646**	**-**	**46.562**	**46**	**86.605**
Total 2005	**673**	**-**	**43.500**	**170**	**89.246**

Les autorisations de coupe délivrées ont porté sur 86.605 sylves. Le volume façonné est important et il représente un apport de travail bienvenu pour les régions périphériques de notre canton puisque les forêts privées se concentrent essentiellement dans les Montagnes neuchâteloises. Cela démontre aussi que les propriétaires forestiers privés sont bien entourés par le service forestier qui soutient activement leurs activités en prodiguant des conseils appréciés.

Production ligneuse

Les travaux d'exploitation en forêts publiques ont permis une production ligneuse de 97.633 m3. Au cours de l'exercice 2006, les coupes de bois ont donné les assortiments énumérés ci-après :

Forêts de l'Etat

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	2006 (m3)	(%)
Bois d'œuvre	10.157	1.498	11.655	72
Bois d'industrie	329	430	759	5
Bois de feu	1.073	2.773	3.846	23
Totaux	**11.559**	**4.701**	**16.260**	**100**
en %	**71**	**29**		**100**

La production des grumes de l'Etat a été répartie comme suit entre les catégories d'acheteurs :

	m3	%
Scieurs neuchâtelois	1515	13
Courtiers neuchâtelois	932	8
Scieurs et courtiers externes	9091	78
Artisans et divers	117	1
Total	**11.655**	**100**

Prix moyen par m3 de grumes de l'Etat à port de camion

Années	Bois résineux (non compris bois rouge) (Fr./m3)	Grumes d'essences feuillues (Fr./m3)
2002	89,90	68,20
2003	92,15	71,00
2004	73,65	77,90
2005	82,40	69,70
2006	82,40	71,20

Durant l'exercice 2006, le prix des grumes résineuses saines est demeuré identique à celui de l'année précédente. Ces bois se sont négociés à 82 fr. 40 par m3. En moyenne, la totalité du bois résineux (bois sain, rouge et sec) a été commercialisée à 79 fr. 40 par m3. Les grumes d'essences feuillues ont accédé au marché à des prix très bas. Elles se sont vendues un peu mieux que durant l'exercice précédent atteignant en moyenne 71 fr. 20 par m3. Ces prix ne reflètent pas la reprise du marché qui s'est surtout fait sentir à partir de l'automne, c'est-à-dire sur l'exercice forestier 2007.

Forêts des communes et des corporations

Assortiments	Résineux (m3)	Feuillus (m3)	2006 (m3)	(%)
Bois d'œuvre	56.323	5.763	62.086	76
Bois d'industrie	2.245	498	2.743	3
Bois de feu	4.267	12.277	16.544	21
Totaux	**62.835**	**18.538**	**81.373**	**100**
en %	**77**	**23**	**100**	**100**

10.5. Marché des bois

La forte pression sur les prix que nous avons subi durant toutes ces dernières années, s'est peu à peu relâchée et le marché des bois a repris un certain essor. Six ans après "Lothar", il était temps. De plus de nombreux projets suisses visant à transformer notre matière première ligneuse nous autorisent à penser que le bois dispose d'excellents atouts.

La reprise du marché de la construction à partir de 2005, ainsi que la hausse significative des prix de l'acier et des produits pétroliers ont été des facteurs qui ont encouragé les propriétaires à mettre du bois sur le marché. Et pourtant le niveau des prix réalisés à fin 2006 n'étaient pas encore ceux de la veille de "Lothar".

Grumes de résineux

En automne 2005, l'Association forestière neuchâteloise (AFN) a publié ses recommandations qui ne différaient encore point de celles de l'automne 2004. Mais très vite le marché s'anima et l'on dépassa le cadre adopté. Ces recommandations étaient les suivantes:

Epicéa en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m^3)	B (fr/m^3)	C (fr/m^3)	D (fr/m^3)
2a		65 - 75	40 - 60	35 - 50
2b		80 - 90	40 - 60	35 - 50
3a	110 - 130	90 - 105	50 - 70	35 - 50
3b	120 - 140	100 - 115	50 - 70	35 - 50
4+	130 - 150	105 - 125	60 - 80	35 - 50

Sapin en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m^3)	B (fr/m^3)	C (fr/m^3)	D (fr/m^3)
2a		55 - 65	40 - 60	35 - 50
2b		70 - 80	40 - 60	35 - 50
3a	100 - 120	80 - 95	50 - 70	35 - 50
3b	110 - 130	90 - 105	50 - 70	35 - 50
4+	120 - 140	95 - 115	60 - 80	35 - 50

Bois rouges: 30 à 35 francs le m^3 Bois bostryché: 45 à 65 francs le m^3 Ces prix sont entendus: francs/m^3 en écorce

En automne 2006, pour l'exercice 2006-2007, les recommandations devinrent les suivantes:

Epicéa en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m^3)	B (fr/m^3)	C (fr/m^3)	D (fr/m^3)
2a		75	60	50
2b		90	60	50
3a	130	100	70	50
3b	140	110	70	50
4+	150	120	80	50

Sapin en bois long ou mi-long

Dimensions	Qualité			
	A (fr/m^3)	B (fr/m^3)	C (fr/m^3)	D (fr/m^3)
2a		65	60	50
2b		80	60	50
3a	120	90	70	50
3b	130	100	70	50
4+	140	110	80	50

La mercuriale des grumes sapin/épicéa, commune au service des forêts et à l'AFN, permet de suivre l'évolution du marché:

Evolution du prix des grumes sapin/épicéa année 2006				
Mois	**Volume (m^3)**	**Prix moyen (fr)**	**Prix minimum (fr)**	**Prix maximum (fr)**
Janvier	1.949	85,10	62,50	110,00
Février	1.130	76,05	70,25	88,50
Mars	979	80,55	65,00	90,00
Avril	7.414	83,50	60,00	135,30
Mai	9.899	82,05	59,30	120,00
Juin	4.845	80,30	45,00	96,00
Juillet	3.050	79,60	68,35	92,00
Août	1.510	73,90	43,65	100,00
Septembre	1.555	75,25	45,00	87,80
Octobre	4.202	89,70	55,00	115,25
Novembre	6.452	90,40	40,00	112,00
Décembre	3.805	93,55	54,95	119,00
	46.790	**84,15**		

Le prix moyen 2006 se situe à 84 fr. 15 alors qu'il en était à 82 fr. 85 une année auparavant et qu'au cours des quatre mois précédant "Lothar" , le prix moyen mensuel passa de 95 fr. 10, à 102 fr. 80 avec un pic en octobre de 110 fr. 30.

Les certificats d'origine délivrés par le service des forêts, en application de la convention sur les rapports de voisinage et la surveillance des forêts limitrophes, signée en 1938 entre la France et la Suisse, permettent de suivre l'évolution du commerce extérieur:

	2002	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
Grumes résineuses (m^3)	41.231	40.184	41.015	52.804	56.683

Les propriétaires de forêts privées et publiques situées dans la zone frontalière ont continué de profiter largement des débouchés que constituent les vingt-quatre scieries adossées à notre frontière. Le volume des exportations s'est accru de 7,3% au cours de l'exercice écoulé.

En fin d'exercice, l'intérêt des scieurs augmenta encore car ceux-ci disposaient généralement de carnets de commandes beaucoup plus volumineux qu'aux cours de toutes ces dernières années. Il est à espérer que cette tendance ascendante puisse se poursuivre.

Grumes de feuillus

Le marché des feuillus qui connut une dégradation significative en 2005 se redressa lui-aussi. En automne 2005, les cadres de prix pour l'exercice 2005/2006 firent l'objet d'une recommandation commune AFN – scieurs. Le contenu de ce document se présentait ainsi:

Hêtre	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	**Traverses**
2b				35	
3a				35	45
3b		60	53	35	45
4		90	53	35	45
5	150	100	53	35	45
6	200	110	53	35	45
Chêne	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b		50		35	
3a		70	60	35	45
3b		100	60	35	45
4	250	155	70	35	45
5	350	185	80	35	45
6	450	205	80	35	45
Erable	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b				30	
3a				30	
3b		80	53	30	
4	350	100	53	30	
5	400	120	53	30	
6	450	140	53	30	
Frêne	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b		50		30	
3a		75	50	30	
3b		75	50	30	
4		80	60	30	
5		100	70	30	
6		120	80	30	

Pour mesurer l'amélioration, il suffit d'examiner les recommandations de l'automne 2006, pour le nouvel exercice:

Hêtre	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	**Traverses**
2b				50	
3a				50	60
3b		75	65	50	60
4		105	65	50	60
5	165	115	65	50	60
6	215	125	65	50	60
Chêne	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b		70		50	
3a		90	75	50	60
3b		120	75	50	60
4	270	175	85	50	60
5	370	205	95	50	60
6	470	225	95	50	60
Erable	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b				50	
3a				50	
3b		100	65	50	
4	350	120	65	50	
5	400	140	65	50	
6	450	160	65	50	
Frêne	**A (fr/m^3)**	**B (fr/m^3)**	**C (fr/m^3)**	**D (fr/m^3)**	
2b		70		50	
3a		95	65	50	
3b		95	65	50	
4		100	75	50	
5		120	85	50	
6		140	95	50	

Bois d'industrie

Au vu des prix pratiqués par les usines transformatrices au cours de ces dernières années, les propriétaires forestiers se sont de moins en moins intéressés à des livraisons de bois d'industrie, préférant privilégier la préparation de bois-énergie plus rémunérateurs ou, dans certains cas, laissant les produits sur parterre de coupe. Toutefois, au vu de la bonne conjoncture et de la rareté croissante du bois d'industrie, les acheteurs ont consenti à revoir les prix à la hausse.

Les prix pratiqués par l'usine d'Utzenstorf par tonne anhydre de bois de râperie sapin/épicéa livrés usine qui étaient au niveau de 127 francs en novembre 2005 augmentèrent pour se trouver une année plus tard au niveau de 150 francs, avec des perspectives à 154 francs pour début 2007.

Le prix pratiqué par l'usine d'Attisholz (Borregaard Suisse SA) par tonne anhydre de bois de cellulose sapin/épicéa, livré usine, qui était à 81 francs durant toute l'année 2005 et demeura à ce niveau se retrouva en octobre à 115 francs pour le 1er et 2e choix mélangé et à 133 francs pour le 1er choix. En ce qui concerne la tonne anhydre de bois de cellulose hêtre le prix évolua de 55 francs vers 60 francs à fin 2006. Les prix de fin 2006 sont même assortis d'une prime suivant la quantité livrée.

Bois-énergie

La progression marquée du prix des combustibles fossiles a engendré un net regain d'intérêt pour le bois-énergie. Les prix ont connu une progression significative.

Il est vrai que pour l'installation d'une chaufferie au bois, l'investissement de départ est supérieur à celui d'une chaufferie conventionnelle. Le coût de l'énergie produite par le bois, en dépit de son inévitable évolution ascendante, sera tout à fait avantageux par rapport à celui des énergies concurrentielles.

Le bois-énergie est disponible sous des formes multiples : bois en stère ou en vrac à port de camion, bois en stère séché au hangar, plaquettes de bois en stock, plaquettes de bois vendues au kWh mesuré au compteur de chaleur situé à la sortie de la chaudière, ou même vente directe de l'énergie par chauffage à distance. Voici les prix pratiqués et leur évolution réjouissante:

Assortiment	**Prix recommandés sur le plan suisse**	
	Exercice 2005/2006	**Exercice 2006/2007**
Quartelage 1m à port de camion (fr/m^3)		
Hêtre	*54 - 75*	*62 - 86*
Feuillus divers	*54 - 64*	*62 - 74*
Résineux	*48 - 59*	*55 - 68*
Bois déchiqueté livré silo (fr/m^3 versé)		
Feuillu sec	*42 - 46*	*45 - 50*
Feuillu frais	*33 - 38*	*35 - 40*
Résineux sec	*33 - 38*	*35 - 40*
Résineux frais	*24 - 30*	*25 - 35*

Le prix officiel du kilowattheure fourni sortie chaudière est demeuré, quant à lui, à 5,5 centimes.

Le recours au bois-énergie a l'avantage de baisser les coûts de façonnage en forêt et d'améliorer l'attractivité des lots de grumes. Il apporte une contribution non négligeable au bilan du CO_2.

10.6. Economie forestière

La santé du marché des bois conditionne la santé de l'économie forestière (vue d'un point de vue comptable) qui offre à la collectivité, avec une très faible contrepartie, des prestations environnementales, protectrices, sociales et culturelles de valeur certes difficiles à chiffrer mais que des experts situent au décuple de la seule valeur marchande des bois.

En 2005, la situation de nos exploitations forestières peut se résumer comme suit (chiffres annuels tirés de l'annuaire statistique suisse 2006 "La forêt et le bois"):

Au terme d'une récolte (enfin redevenue à un niveau normal) de 84.865 m^3 de bois dont seulement 13% de chablis, l'ensemble des collectivités publiques a réalisé une recette brute globale de 10.537.096 francs (dont 61,0% résulte de la vente des bois et autres produits, 14,9% des travaux pour tiers et 24,1% de la rémunération des prestations forestières d'intérêt général). Les dépenses

se sont élevées à 12.227.656 francs, de telle sorte que la couverture des frais a été réalisée à 86,2% (84,9% en 2004). Ce résultat d'exploitation est donc négatif de 1.690.560 francs mais se situe à peu près au niveau de la moyenne suisse.

De 2004 à 2005, le prix moyen des bois (tous assortiments confondus) a progressé de 3,7%, passant de 73 fr. 10 à 75 fr. 80 /m^3. Ce léger redressement témoigne déjà de la reprise qui marquera l'exercice 2006 et fera bien augurer de l'exercice 2007. Les recettes de la vente des bois se sont élevées à 6.427.628 francs (en 2004: 5.545.971 francs).

Le résultat statistique de l'après "Lothar" a marqué une régression en 2004, mais en 2005, le voici qui s'améliore et la même tendance s'est poursuivie en 2006 et se prolongera sur 2007. Nous espérons bien arriver à nouveau à l'équilibre des comptes.

Le tableau ci-après place les paramètres évoqués ici dans la suite des exercices 2001 à 2005:

	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Récolte (m^3)	54.403	64.077	86.735	75.930	84.865
Recette brute globale (fr.)	8.309.877.–	10.279.967.-	12.339.558.-	10.028.882.-	10.537.096.-
Ventes des bois (%)	52,1	51,7	55,2	55,3	61.0
Travaux pour tiers (%)	8,3	13,6	9,5	13,5	14.9
Rémunération prestations (%)	39,6	34,7	35.3	31,2	24.1
Dépenses globales (fr.)	10.667.530.–	12.161.705.-	13.516.464.-	11.807.173.-	12.227.656.-
Couverture des frais (%)	77,9	84,5	91,3	84,9	86,2
Prix moyen bois (fr/m^3)	79,45	83.-	78,45	73,10	75,80
Recette expl. des bois (fr.)	4.321.633.–	5.318.998.-	6.805.565.-	5.549.659.-	6.432.742.-

Labélisation et étiquetage des produits ligneux

Au 1er janvier 2006, 67 propriétaires forestiers neuchâtelois (42 propriétaires publics et 25 propriétaires privés), avec 14.735 hectares, sont détenteurs des labels FSC et PEFC/Q Swiss quality. Il s'agit de plus de la moitié de la surface forestière de notre canton. En 2008 interviendra, sous les auspices de l'Association forestière neuchâteloise, une nouvelle campagne de labelisation qui permettra de confirmer l'existant et d'élargir le cercle des "labellisés" sur la période 2008 – 2012.

Jusqu'ici, la labellisation a surtout témoigné de la qualité de la gestion forestière vis-à-vis du grand public et a permis de s'insérer dans un élan qui se manifeste à l'échelle mondiale. Malheureusement l'influence sur le niveau du prix des bois a été à peu près négligeable.

L'Association suisse pour l'AOC Bois du Jura a poursuivi son activité en parallèle à la démarche franc-comtoise. C'est un projet ambitieux qui avance normalement et qui devrait se concrétiser à l'horizon 2010. Cet étiquetage permettra de mieux positionner la haute qualité et la notoriété des bois issus de l'entretien traditionnel des forêts de l'Arc jurassien.

Filière forêt-bois

La fiabilité de la filière forêt-bois est la condition sine qua non du bon entretien de la forêt. Le développement des capacités transformatrices propres à l'Arc jurassien franco-suisse constitue pour la forêt neuchâteloise un point clef de cette filière. La capacité productrice de cette forêt a pu, jusqu'ici, être très largement mise à profit. Nous poursuivons dans cette voie. La forêt suisse, quant à elle, au contraire de la forêt neuchâteloise, souffre dans son ensemble d'un durable phénomène de sous-exploitation difficile à corriger. Elle se cherche des voies nouvelles qui passeraient par l'intégration verticale de la filière forêt-bois et l'instauration d'une sorte d'"industrie forestière" coupeuse de bois. Ce chemin nous paraît risqué et ne correspond pas aux missions multifonctionnelles de la forêt. Sans vouloir vraiment aller si loin, "Economie forestière suisse" (EFS), conjuguant ses efforts avec un promoteur autrichien, favorise la réalisation à Luterbach

(SO) d'un centre de transformation du bois apte à usiner annuellement de 700.000 à 1.000.000 m^3 de grumes sapin/épicéa. Il est question que les propriétaires forestiers participent financièrement au capital-action de cette entreprise et qu'ils concluent des contrats d'approvisionnement. L'AFN a invité ses membres à se positionner, sur le principe, par rapport à ce projet totalement novateur. A fin 2006, elle a invité ses membres à signer des engagements de livraison sur la base de prix notablement revus à la hausse. Toutefois, la décision finale de réaliser le projet (ou d'y renoncer) n'a pas encore été prise. L'Etat de Neuchâtel, en tant que propriétaire de forêts, n'entend pas participer au capital-action mais serait, en principe, prêt à livrer annuellement 1730 m3 de bois ronds sapin/épicéa de qualité B/C (coffrage) et D (emballage) à l'exclusion d'autres qualités. En 2007, nous saurons si le projet est enfin en mesure de démarrer.

D'autres projets de transformation du bois sont en route: la scierie Stallinger à Domat/Ems pour les résineux et l'établissement "Aventibois" (Avenches) axé sur l'usinage des grumes feuillues, remplirait ainsi une lacune criante. La première est en voie d'achèvement et commencera son activité en 2007, la seconde en est à l'avant-projet. Il s'agit là de deux opportunités particulièrement intéressantes qui nous confirment la remontée en puissance de l'industrie du bois en Suisse.

L'AFN et le service des forêts ont uni leurs efforts pour réaliser, la première fois dans le canton, une vente groupée de grumes de qualité particulière. Cette opération a eu lieu en décembre à Colombier (Allée de Boubakis). Il s'est agi de 438 m3 de 22 essences différentes. Elle a rencontré un réel succès et il s'agira de récidiver en 2007 en tirant profit des expériences réalisées. Elle a aussi constitué pour le public une véritable vitrine de nos produits forestiers indigènes.

10.7. Formation professionnelle

Stages des ingénieurs forestiers

Les études forestières académiques passent désormais par la nouvelle filière EPF-Z en sciences environnementales avec master "forêt et paysage" et par la filière HES à Zollikofen (ingénieur forestier HES). C'est pourquoi le DETEC a adapté et étendu le champ d'application du règlement sur la formation forestière pratique des diplômés des hautes écoles dans le domaine forestier, du 2 août 1994.

Nous continuerons d'offrir de bonnes possibilités de formation pratique aux futurs cadres forestiers. D'ailleurs des demandes de stage nous parviennent de l'étranger et un ingénieur forestier, diplômé au Canada, désirant obtenir le certificat suisse d'éligibilité, a terminé en février un stage commencé en août 2005. Nous n'avons, par contre, pas eu l'occasion de prendre de candidats de l'EPF-Z ou de l'HES de Zollikofen.

Formation de base des forestiers de cantonnement

Bien qu'aucun cours n'ait été spécifiquement mis sur pied pour eux, les forestiers de cantonnement intéressés ont eu l'occasion de participer à des journées de formation organisées dans un cadre autre ou plus large. L'Association neuchâteloise des gardes forestiers vient d'effectuer une nouvelle enquête auprès de ses membres afin de connaître leurs besoins et leurs souhaits en matière de formation.

Formation continue du personnel d'exploitation

En mai, trente-huit entrepreneurs / chefs d'équipe / forestiers-bûcherons ont participé à un cours de soins modérés à la jeune forêt dans le 3ème arrondissement.

Formation des contremaîtres forestiers

Deux candidats sont actuellement en formation (modules).

Cours pour formateurs et experts

En mars, trois moniteurs de génie forestier ont suivi un cours intercantonal romand au Centre forestier de formation de Lyss. Ce cours a traité de la problématique des relations génie – écologie, protection de la nature et du paysage.

Formation initiale

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 29 et 30 mars, 9, 12, 20 et 21 juin. Le 5 juillet, quinze candidats ont reçu leur certificat fédéral de capacité. Un candidat s'est trouvé en situation d'échec.

Les quarante-quatre apprentis actuellement sous contrat se répartissent de la façon suivante:

- 1ère année: 20;
- 2ème année: 12;
- 3ème année: 11, dont 2 en option "Maturité professionnelle intégrée" (apprentissage en 4 ans);
- 4ème année: 1 "Maturité professionnelle intégrée".

Les cours d'introduction (bûcheronnage, débardage, soins à la jeune forêt, génie forestier, premiers secours en forêt) se sont déroulés conformément à la planification établie.

Un candidat au CFC est en formation selon l'art. 41 (3ème année). Un jeune est en formation élémentaire. A ce jour, nous disposons de vingt-trois entreprises d'apprentissage.

Formation de la main-d'œuvre non qualifiée

En septembre, deux cours "MOBI" d'une semaine chacun ont permis de donner une bonne formation de base à huit personnes. Ils se sont déroulés dans les forêts communales de La Sagne et de La Brévine.

Divers

Fin octobre – début novembre, trente-sept forestiers neuchâtelois ont participé à une journée thématique consacrée à différentes méthodes de récolte en pente qui a eu lieu dans le canton de Fribourg.

Notre service a, entre autres, pris part à l'organisation et au déroulement de la manifestation "Capa'Cité" à Neuchâtel, à une journée d'échange apprentis forestiers-bûcherons – apprentis menuisiers, ainsi qu'à la "Cité des métiers et des formations" à Genève. Il participe en outre au processus "Développement qualité dans l'entreprise formatrice" mis en route depuis peu au niveau Suisse.

10.8. Aménagement et plans de gestion

Aménagement

L'élaboration du plan d'aménagement forestier (PAF) s'est poursuivie en parallèle avec la détermination des surfaces agricoles utiles (SAU). La carte des vocations forestières est en cours d'ajustage selon les résultats provisoires du projet fédéral "Sylvaprotect" (fonction protectrice) et avec les périmètres délimités en application de la LCPN (fonction du maintien de la biodiversité).

La Confédération accordera 30.540 fr. 95 d'aide financière à la réalisation de l'étape 2006 de ce plan.

Multifonctionnalité de la forêt

La **fonction protectrice** exercée par la forêt neuchâteloise, selon nos dernières analyses se répartit ainsi:

Fonction protectrice particulière (FPP)	12%	de la surface totale
Fonction protectrice importante (FPI)	7%	" " " "
Fonction protectrice existante (FPE)	81%	" " " "

Selon notre analyse, effectuée division par division, nous constatons que nous disposons globalement de 3526 ha en FPP et 2057 ha en FPI soit au total 5583 ha. Le projet fédéral "Sylvaprotect", basé sur une modélisation des données topographiques, nous crédite de 5713 ha de forêts protectrices, soit 2% de plus que notre propre analyse. Ces 5713 ha se décomposent comme suit:

Forêts jouant principalement un rôle dans la protection contre les chutes de pierres	1728 ha
Forêts jouant principalement un rôle contre les laves torrentielles	361 ha
Forêts jouant principalement un rôle contre les glissements de terrain et le bois flottant	2497 ha
Forêts influençant de manière notable le régime des eaux	1127 ha
T o t a l	5713 ha

Ces données, issues aussi bien du terrain que des modèles informatiques, ne se recoupent pas absolument, elles doivent maintenant être fédérées et portées dans le Plan d'aménagement forestier, division par division. Les accents principaux de la fonction protectrice se trouvent au Val-de-Travers, dans les Gorges de l'Areuse et dans la Vallée du Doubs.

La fixation de la **fonction du maintien de la biodiversité** est en cours selon les données issues des périmètres de protection de niveau fédéral, cantonal et régional. Les accents principaux de cette fonction forestière résident dans les valeurs que voici:

Associations phytosociologiques rares

Principalement situées sur le Littoral, les associations phytosociologiques rares correspondent aux forêts alluviales, pinèdes, chênaies buissonnantes et tiliaies (par exemple: Préfargier, Le Chanet du Landeron, Roches de Châtollion).

Hêtraies calcicoles

Ces hêtraies qui se différencient des hêtraies à sapin et des hêtraies typiques (occupant, à elles deux, 70% de l'aire forestière neuchâteloise), vu leur faible productivité ligneuse, ont conservé souvent des caractéristiques absolument conformes à leur état naturel (par exemple: Château de Rochefort).

Forêts de chêne sur stations de hêtraies

Ces chênaies constituent à Boudry, à Bevaix, à Corcelles, à Peseux et au pied de Chaumont, de remarquables témoins d'histoire forestière. Elles sont devenues des biotopes de substitution originaux et riches en espèces animales et végétales.

Pâturages boisés

Les pâturages boisés constituent eux aussi des biotopes de substitution nés d'une confrontation ancestrale entre les besoins de l'économie pastorale et la forêt. L'exemple le plus remarquable est le Communal de La Sagne.

Massifs forestiers continus et étendus

Au Creux-du-Van et dans les Côtes du Doubs, nous disposons d'ensembles sylvestres variés de vastes dimensions constituant de véritables "paysages forestiers".

Un certain nombre d'espèces prioritaires sont prises en compte par nos sylviculteurs qui, lors de leurs interventions, créent les conditions favorables à leur essor. En matière d'espèces ornithologiques, il s'agit du grand tétras, de la gélinotte des bois, du pic mar et du pic cendré. En matière d'espèces ligneuses, nous favorisons l'orme lisse, le cormier, le poirier sauvage, l'alisier torminal, l'érable plane, l'if, le merisier et le tilleul à petites feuilles.

Le canton exerce, à dire d'expert, une responsabilité particulière pour trois espèces animales sensibles: la vipère du Jura, la coronelle lisse et le murin de Bechstein (chauve-souris). Nous examinerons la contribution que la planification forestière et le geste sylvicultural peuvent apporter au maintien de ces populations réservoir à préserver.

Nous accorderons une attention accrue, en matière de promotion de la flore forestière (dont le sabot de Vénus est le plus prestigieux représentant).

Plans de gestion en forêts publiques

Le département a sanctionné quatre révisions de plans de gestion, à savoir:

Forêts cantonales:

10e révision du plan de gestion Le Vanel, sanction du 2 mars 2006 46 ha

15e révision du plan gestion Le Bois du Pays, sanction du 7 novembre 2006 30 ha

Plan de gestion initial du Bois du Château, sanction du 7 novembre 2006 17 ha

Forêts communales:

6e révision du plan de gestion Fresens, sanction du 27 juin 2006 64 ha

Au 31 décembre 2006, la situation des plans de gestion des forêts publiques se présente comme suit:

Plans de gestion	**nombre**
Sanctionnés et en vigueur	63
Révisions terminées	3
Révisions en chantier	14
Plans de gestion initial en chantier	2
Révisions en attente	20
Plans de gestion initial en attente	2
Total	**104**

Toute révision de plan de gestion forestier fait, depuis trois ans, l'objet d'une requête préalable auprès des entités intéressées: service de la protection de l'environnement, service de l'aménagement du territoire, service de l'économie agricole, service de la faune, office de la conservation de la nature et office des monuments et sites. Ainsi les plans de gestion deviennent

les véritables instruments de gestion multifonctionnelle de la forêt. L'évolution est grande dans ce domaine.

La Confédération accordera 53.181 francs d'aide financière à la réalisation des plans de gestion communaux et 19.267 fr. 50 à la réalisation de ceux des forêts de l'Etat. Le canton ajoutera sa part qui s'élèvera à 21.272 fr. 40 pour les communes et, par imputation interne, 7707 francs pour les forêts de l'Etat.

Plans de gestion en forêts privées

Le service des forêts a approuvé vingt-cinq plans de gestion en forêts privées. Ceux-ci portent sur une surface totale de 248 ha et affichent une possibilité annuelle de 1865 sylves. Au 31 décembre, sont désormais sanctionnés : 123 plans de gestion portant sur une surface de 2860 ha et disposant d'une possibilité globale annuelle exploitable de 20.395 sylves. 23,9% de la surface forestière en mains privées sont désormais dotés d'un plan de gestion. Les plans de gestion dont il est question ici n'ont pas l'ampleur des documents liés aux forêts publiques, toutefois la requête préalable leur est également appliquée et les résultats de cette dernière sont communiqués aux auteurs.

La Confédération a accordé et accordera 44.631 fr. 10 d'aide financière à la réalisation de ces plans de gestion. Le canton a ajouté sa part qui est de 17.852 fr. 45.

Réserves forestières

La sixième étape du programme 2001 - 2025 découlant du PAF n'a pas permis de décision de mises en réserves forestières. Ceci pour des raisons de restrictions budgétaires. Il n'y eut que confirmation partielle de mise en réserve du Communal de La Sagne relevant du "dispositif initial". De nouvelles mises en réserve forestière sont par contre prévues pour 2007 sur la base d'une liste d'attente.

Au 31 décembre 2006, nous disposons de 1349 ha en réserves forestières (441 ha en RFT et 908 ha en RFP). Nous disposons encore d'un délai de dix-neuf ans pour atteindre notre objectif de 2700 ha en réserve (810 ha en RFT et 1890 ha en RFP). Dans les années qui viennent, il s'agira donc de compléter progressivement le dispositif actuel.

Délimitation des forêts et pâturages boisés

Dans le cadre de la détermination des SAU, en collaboration avec le service du cadastre et de la géomatique et le service de l'économie agricole, le service des forêts a, au cours de l'exercice, terminé les délimitations des forêts et pâturages boisés sur l'ensemble des territoires communaux restants. Quelques dernières vérifications et éventuelles corrections seront encore nécessaires pour clore ce vaste chantier qui a commencé en 2001.

10.9. Dévestitures

Pour 2006, l'amélioration des conditions de desserte se résume ainsi:

- construction de chemins neufs carrossables	0 m
- renforcement de chemins carrossables existants	1990 m
- ouverture de pistes de débardage	2084 m

Au cours de ces douze dernières années, le nombre et la longueur des chemins neufs carrossables réalisés ont fortement diminué. C'est même la cinquième année consécutive qu'il n'en a pas été établi.

Constructions de chemins neufs carrossables entre 1995 et 2006:

1995	1440 m	2001	125 m
1996	2063 m	2002	0 m
1997	15 m	2003	0 m
1998	200 m	2004	0 m
1999	600 m	2005	0 m
2000	1277 m	2006	0 m

Nous aimerions rappeler ici que l'équipement de desserte de la forêt neuchâteloise comprend 791 km de chemins carrossables au total. Ce réseau affiche une densité de 27,3 m/hectare. Il s'agit d'une densité satisfaisante, quoique légèrement inférieure à celle de l'ensemble de l'Arc jurassien. Il est toutefois bon de préciser qu'en forêts privées, la densité de desserte est généralement encore insuffisante, elle n'est que de 10,8 m/ha (alors qu'en forêt publique, elle atteint 41,3 m/ha), ce qui nécessite souvent d'importantes distances de débardage pour la sortie des bois jusqu'au prochain chemin carrossable.

Les 791 km de chemins carrossables comprennent 698 km fermés au trafic motorisé et 93 km ouverts à ce dernier sous forme de chemins de base, d'accès à des places de parc, des pâturages ou à des habitations.

L'entretien de ce réseau s'est longtemps limité au strict nécessaire, car le revenu de la vente des bois et la rémunération des prestations forestières d'intérêt général ne permettaient pas d'en faire davantage. Aujourd'hui, l'état général de ce réseau se péjore, ceci d'autant plus que le tonnage des camions venant prendre livraison des lots de bois tend à considérablement augmenter.

Au sujet des pistes de débardage, il y a lieu de préciser que ce sont six tronçons qui ont été ouverts: un à La Chaux-de-Fonds, un à La Sombaille, un à Couvet, deux à Buttes et un aux Bayards. Il s'agit de travaux de terrassement très sommaires ne nécessitant aucun apport de matériaux externes.

10.10. Cours d’eau secondaires

Les cours d'eau secondaires dont la surveillance incombe au service des forêts sont au nombre de sept; il s'agit du Sucre, des Cambudes, du Bied de la Combe Girard, du Crozet, de l'Ubena, du Bied de Môtiers et du Ruisseau de Vaux. Faute de moyens financiers disponibles, aucune mesure n'a été prise en 2006. Il s'agit-là d'un état de fait qui ne devrait pas se produire trop souvent et sur une trop longue période. Cette remarque est particulièrement valable pour le Bied de la Combe Girard dont le potentiel de dégâts sur les quartiers Est de la Ville du Locle, en cas de crue, est particulièrement élevé. Nous étudions le transfert de responsabilité de la surveillance de ces cours d'eau vers le bureau de l'économie des eaux qui est le plus qualifié pour assumer ces questions hydrauliques.

10.11. Subvention de projets et crédits d'investissement

Centres forestiers

Le service a défini une ligne de conduite en matière de centres forestiers. Il est rappelé que sept centres ont été édifiés ou installés au cours de ces dernières décennies (L'Eter, Le Landeron, Champ Monsieur, Chantemerle, Montmollin, La Grébille, Couvet). Sur ces sept, les quatre plus anciens méritent des améliorations. Cinq centres supplémentaires mériteraient d'être encore édifiés: Les Ponts-de-Martel (Ville de Neuchâtel), Noiraigue (Etat de Neuchâtel), Le Locle (La Chaux-de-Fonds-Le Locle) ainsi qu'un centre à Rochefort (la commune) et dans la région de Boudry-Cortaillod-Bevaix (les trois communes).

Le projet de centre forestier des Ponts-de-Martel a été approuvé par l'OFEV en date du 14 septembre 2006. Ce centre est lié à l'établissement d'un réseau de chauffage à distance au bois-énergie. Le coût reconnu s'élève à 590.000 francs, la subvention fédérale maximale s'élèvera à 177.000 francs, la subvention cantonale maximale s'élèvera à 76.700 francs. Les travaux de construction ont débuté à l'automne 2006.

Le projet de centre forestier de Noiraigue a été approuvé par l'OFEV en date du 13 juillet 2006. Le coût reconnu s'élève à 700.000 francs, la subvention fédérale maximale s'élèvera à 343.000 francs. Les travaux de construction débuteront au printemps 2007.

Correction de torrent

Le projet "Berthière" (Commune de Chézard St-Martin) qui avait fait l'objet d'un deuxième décompte partiel sur 23.700 francs de travaux reconnus (Subvention fédérale: 13.272 francs versée en 2005) a bénéficié d'une subvention cantonale de 1896 francs).

Desserte forestière

La réalisation du projet "SAF La Côte-aux-Fées" qui constitue la partie forestière des travaux à effectuer dans le périmètre du syndicat d'améliorations foncières s'est poursuivie. Un acompte de 184.000 francs de subventions fédérales a été versé au maître d'ouvrage. La participation cantonale à ces travaux est réglée par l'arrêté du Département de l'économie publique, du 29 avril 2002.

Ouvrages de protection

Le projet de protection de la voie ferrée de la ligne Neuchâtel-Pontarlier à la hauteur de Saint-Sulpice a fait l'objet du décompte final. Coûts reconnus: 396.352 fr. 05, subvention fédérale: 221.957 fr. 15 et subvention cantonale: 31.708 fr. 20

Une étude préliminaire de protection de la voie ferrée de la même ligne à la hauteur des Gorges de l'Areuse, de Couvet et de Fleurier a été préavisée favorablement par l'OFEV, le 11 août 2006. Les travaux ne devraient pas commencer avant 2008.

Réserves forestières

Le programme "Réserves forestières 2006" a été un programme de dimensions réduites. Les mesures prises bénéficieront des appuis financiers suivants:

Programme 2006	**Coûts reconnus (fr)**	**Subventions CH (fr)**	**Subventions NE (fr)**	**∑ Subventions (fr)**
Frais de protection	18.088.--	9.044.--	9.044.--	18.088.--
Frais d'entretien	39.500.--	19.750.--	19.750.--	39.500.--
Totaux	**57.588.--**	**28.794.--**	**28.794.--**	**57.588.--**

Certains de ces appuis financiers ont pu être imputés sur l'exercice comptable 2006. Le solde le sera sur l'exercice 2007.

Crédits d'investissement

Deux projets font l'objet de crédits d'investissement fédéraux. Il s'agit du Centre forestier de Couvet (avance de fonds de 93.800 francs accordée en 2001 au maître d'œuvre, remboursable sur vingt ans) et du hangar régional à copeaux de bois-énergie du Bois Vert à La Sagne (avance de fonds

de 85.000 francs accordée en 2003 au maître d'œuvre, remboursable sur dix-sept ans). Au vu des remboursements déjà effectués, le montant engagé au 31 décembre 2005 s'élève à 140.350 francs.

10.12. Recettes et dépenses des forêts de l'Etat de Neuchâtel

Le budget pour 2006 prévoyait au compte d'exploitation des forêts cantonales (chapitre comptable 4301):

	2006	***2005***
Aux recettes	2.155.500.–	*1.623.500.--*
Aux dépenses	1.664.100.–	*1.738.000.--*
Un excédent de charge de	0.–	*114.500.--*
Un produit net de	491.400.–	*0.--*

Les comptes indiquent:

Aux recettes	2.662.901,37	*1.579.584,15*
Aux dépenses	1.767.305,30	*1.635.235,58*
Un excédent de charges de	0.–	*55.651,43*
Un produit net de	895.596,07	*0.--*

Ces comptes s'articulent de la manière suivante :

	Recettes (fr)	**Dépenses (fr)**
Forêts de l'Etat		
(y compris les exploitations annexes suivantes: pépinière de Bevaix, hangars à bois de Montmollin et de la Presta, Centre forestier de la Grébille et travaux pour tiers):	2.162.901,37	1'691.196,80
Prélèvement spécial du Fonds forestier de réserve:	500.000.–	
	2.662.901,37	
Entretien de biotopes hors forêt:	0.–	64.883,50
Entretien des grèves boisées de domanialité publique:	0.–	125.–
Entretien des Allées de Colombier:	0.–	11.100.–
Total	2.662.901,37	1.767.305,30

Les dépenses ont été plus élevées que prévues puisqu'elles se situent à 106,20% du budget. Les recettes se situent à 123,57%. Le produit net correspond à 895.596 fr. 07 soit 404.196 fr. 07 de plus que budgétisé.

Le résultat comptable des seules forêts de l'Etat (sans exploitations annexes et travaux d'entretien non facturés) est positif; il affiche 2.162.901 fr. 37 aux recettes et 1.691.196 fr. 80 aux dépenses.

Ce résultat positif s'explique par l'essor du marché, des récoltes accrues et d'un rattrapage en matière d'appui financiers fédéraux. Il met aussi en évidence l'effort de rationalisation qui a continué d'être déployé à tous les niveaux, avec, il faut le dire, l'abandon de certaines exigences qualitatives.

Le recours aux entreprises forestières est passé de 2005 à 2006 de 422.948 fr. 20 à 483.727 fr. 25 en raison d'une augmentation des chantiers de coupes ouverts en raison des perspectives positives que le marché des bois nous a proposées.

10.13. Fonds forestier de réserve

Au 1er janvier 2006, le fonds forestier de réserve disposait d'un actif de fr. 5.189.161,35

Immeubles:	fr.	2.987.956,55		5.189.161,35
Titres:	fr.	0.–		
Disponibilités:	fr.	2.201.204,80		
Augmentations:				
Rendement des forêts figurant à l'actif du fonds forestier de réserve			0.--	
Retenue obligatoire sur recette nette			0.--	
Locations			54.814.--	
Revenus des groisières			116.150,87	
Amortissement La Grébille (3e annuité)			16.250.--	
Amortissement treuil "Waldrapp"			7.983.--	
Chauffage à distance Le Mail			6.342,14	
Recettes diverses			9.937,39	211.477,40
				5.400.638,75
Diminutions:				
Centre forestier de Noiraigue (à construire)			45.075,30	
Maison forestière de l'Eter (amélioration)			53.828,30	
Desserte forestière			13.283,30	
Appui financier à la communauté Lignum NE			24.250.--	
Appui financier à l'AFN			9.450.--	
Cotisation AOC Bois du Jura			18.000.--	
Publication			2.700.--	
Entretien des bâtiments			2.439,85	
Comptabilité analytique (logiciel)			7.263.--	
Frais de gérance et divers			683,60	
Dépenses diverses			3.246,25	
Prélèvement exceptionnel			500.000.--	
Amortissement à la valeur cadastrale des forêts entrant à l'actif du fonds 8e tranche)			90.675.--	770.894,60
Fortune au 31 décembre 2006:				4.629.744,15
Immeubles:	fr.	2.917.281,55		
Titres:	fr.	0.–		
Disponibilités:	fr.	1.712.462,50		

Jusqu'en 1998, les immeubles figuraient à la fortune du fonds au prix de leur valeur d'acquisition. Ce montant est en cours d'amortissement. La valeur cadastrale de l'ensemble des immeubles considérés s'élève à 580.050 francs au 31 décembre 2006.

10.14. Fonds pour la conservation de la forêt

Au 1er janvier 2006, le fonds pour la conservation de la forêt disposait d'un actif de:

Titres:	fr.	1.000.000.00		2.221.956,45
Disponibilités:	fr.	1.221.956,45		
Recettes:				
Intérêts			13.222,20	
Taxe de compensation			0.--	
Contribution de plus-value			0.--	
Versement pour compensation écologique			0.--	
Versements projet "Châtollion"			14.057,20	
Recettes et versements exceptionnels			0.--	27.279,40
				2.249.235,85
Dépenses:				
Travaux projet "Châtollion"			11.802.--	
Reboisements de compensation			41.138,35	
Frais administratifs			613,45	53.553,80
Fortune au 31 décembre 2006:				2.195.682,05
Titres:	fr.	1.000.000.00		
Disponibilités:	fr.	1.195.682,05		

Rappelons que ce fonds est destiné à la remise en état des sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, aux reboisements de compensation ainsi qu'à d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé. Dès 2003, il sert également au financement des mesures d'entretien dans les réserves forestières à interventions particulières. Il est principalement alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value.

A noter que ce fonds permet aussi l'encaissement par l'Etat de contribution de tiers qui seront réinvesties, hors forêt, pour des mesures de compensation écologiques et d'amélioration de milieux naturels.

11. OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

11.1. Législation, réglementation, organisation

Le Conseil d'Etat a adopté le 19 avril 2006 l'arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines. Cet arrêté vise à uniformiser la protection de ces éléments naturels au niveau cantonal et la procédure en matière de dérogation. Cet arrêté pose également les bases nécessaires au traitement de ces objets dans la zone d'urbanisation.

Une procédure uniforme et en deux étapes est donc mise en place. Tout projet d'intervention sur un objet visé par l'arrêté doit être signalé à l'Office de la conservation de la nature (OCCN), qui évaluera si l'intervention prévue est visée par la protection. Si tel est le cas, une demande de dérogation doit être déposée par le requérant et instruite par l'OCCN conformément au règlement d'exécution de la loi cantonale sur la protection de la nature, du 21 décembre 1994. Une décision est alors rendue par le Département de la gestion du territoire.

En mettant en place une procédure en deux temps, le Conseil d'Etat entend prendre au mieux en compte les besoins légitimes des exploitations agricoles et forestières qui sont soumises, aujourd'hui plus que jamais, à des exigences de rationalisation de leur outil de production. Le Conseil d'Etat souhaite aussi marquer sa ferme volonté de préserver ces éléments caractéristiques du paysage neuchâtelois, importants pour la biodiversité et la qualité de notre eau.

11.2. Administration

Ressources humaines

L'office a pu prolonger les contrats de travail de deux collaborateurs travaillant à temps partiel grâce au soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Commission cantonale de la protection de la nature

La commission cantonale de la protection de la nature s'est réunie le 24 mai 2006. Lors de cette séance de la législature, la commission a pu prendre connaissance de l'avancement des mesures annoncées dans la feuille de route du Conseil d'Etat, en particulier, le regroupement dans une seule entité des services des forêts, de la faune et de l'office de la conservation de la nature, de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines, de l'action de communication prévue pour fêter le 40ème anniversaire du décret sur la protection des sites naturels du canton en collaboration avec Ecoforum, ainsi que de l'avancement de divers dossiers (mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature, protection des marais, inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP).

Commission pour la promotion de la qualité écologique

La commission pour la promotion de la qualité écologique, instituée en application du règlement d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique du 24 novembre 2004, s'est réunie le 12 décembre 2006 et a préavisé favorablement le projet d'EcoRéseaux pâturages boisés de la Brévine.

Ce projet qui a été envoyé en fin d'année à l'office fédéral de l'agriculture pour approbation présente une résonance toute particulière au moment où les pâturages boisés sont mis sous pression. La tendance à la simplification des structures se renforce, sous-exploitation avec fermeture des surfaces herbagères d'un côté, intensification de l'exploitation agricole de l'autre.

L'épuration de la surface agricole exigée par l'OFAG crée de plus une forte inquiétude dans les hautes vallées de notre canton et plus généralement de l'Arc jurassien. Une commission intercantonale travaille à la sauvegarde de ce patrimoine et est partenaire d'un projet Interreg visant à mettre sur pied un plan de gestion intégrée des pâturages boisés. Les EcoRéseaux pourraient également contribuer à la sauvegarde d'un paysage typique de notre canton.

Conception directrice de la protection de la nature

La mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature est fortement liée à l'organisation de l'administration cantonale et aux modalités de financement. Le regroupement des services des forêts, de la faune et de l'office de la conservation de la nature ainsi que les changements liés à la réforme de la péréquation financière Confédération/canton ont conduit à mettre en suspens ce dossier en 2006.

Communication

Le Département a souhaité, en collaboration avec Ecoforum, société faîtière des associations de protection de la nature, fêter le 40ème anniversaire du décret sur la protection des sites naturels du canton (décret sur la protection des crêtes). Une occasion de faire un retour sur le mouvement visionnaire des initiateurs de l'époque, sur ce qui en a découlé et de se pencher sur l'avenir de la nature dans notre canton.

Un comité d'organisation s'est mis en place avec les représentants des services de l'Etat et de plusieurs associations. Ce comité, animé par le président d'Ecoforum a pu bénéficier de l'appui successif de deux personnes mises à disposition de l'OCCN par le service de l'emploi. Un programme a été établi, une plaquette « Quelle nature pour demain ? » publiée et huit manifestations organisées. L'occasion d'aborder, lors de plusieurs tables rondes, des questions aussi diverses que l'avenir du Creux-du-Van, des pâturages boisés et des champignons.

Un questionnaire rempli par plus de 300 Neuchâtelois a permis de se faire une idée de l'avis des participants sur plusieurs questions relatives à la nature. Ainsi le Creux-du-Van, les Gorges du Doubs, les crêtes, les pâturages boisés et les forêts sont les lieux et types de milieux qui rassemblent ces Neuchâtelois. La nécessité d'agir en amont tant par la sensibilisation et l'éducation qu'en pronant la responsabilité individuelle, la mobilité douce et la lutte contre la pollution a été mis en avant pour assurer la préservation durable de notre environnement naturel.

Une plaquette d'information sur les dolines a été réalisée par l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) sur mandat de l'office et en collaboration avec le service de la protection de l'environnement. Cette plaquette a été diffusée à toutes les communes du canton et à tous les agriculteurs neuchâtelois.

Formation

L'office a accueilli un stagiaire, M. Matthieu Choffat, pour la rédaction de son travail de diplôme dans le cadre de sa formation à l'école HES de Lullier (filière gestion de la nature). Il a porté son regard sur la question de la gestion des objets naturels du territoire communal du Locle. Après avoir défendu son rapport, M. Choffat a obtenu le titre d'ingénieur HES en gestion de la nature.

Cours des agents chargés de la protection de la nature

Une demi-journée d'information destinée aux agents chargés de la protection de la nature a eu lieu le 27 avril à Cernier, sur invitation du chef du Département.

Les agents chargés de la protection de la nature ont également été invités à des journées de formation sur les champignons, les 5 et 6 septembre, à la réserve mycologique de la Chanéaz. Le rôle écologique des champignons en forêt et la protection des champignons ont été les thèmes

principaux abordés dans le cadre de ce cours donné par MM. F. Ayer (collaborateur scientifique au WSL) et C.-H. Pochon (forestier de cantonnement).

Collaboration intercantonale

Les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg collaborent, au sein d'une coordination régionale pour la protection de la flore, au développement et à la mise en œuvre de plans d'action pour des espèces menacées sur leur territoire au niveau international ou suisse.

Le conservateur de la nature représente la Conférence suisse des conservateurs de la nature et du paysage dans différents groupes de travail institués par la Confédération.

Préavis, évaluations et dérogations

L'office a préavisé une centaine de demandes de permis de construire, de plans particuliers (plans d'aménagement communal, plans sectoriels, de quartier ou demandes spéciales), ainsi que les demandes d'autorisations pour des manifestations sportives.

11.3. Gestion

Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAC Les Joûmes – Les Escaberts (commune du Landeron), le groupe de suivi pour l'élaboration du catalogue de mesures-nature (CM-nature) s'est réuni à plusieurs reprises au cours du printemps 2006. Ce groupe de suivi est composé des services de l'Etat et de la commune concernés, des représentants des associations de protection de la nature et d'un représentant des agriculteurs. Lorsque la mise en œuvre de certaines mesures concernait d'autres exploitants, ils ont également été associés aux discussions. Le CM-nature ainsi élaboré doit encore être finalisé et validé par le groupe de suivi.

La même démarche partenariale a été mise en route dans le cadre de la mise en œuvre du PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle (communes de Cressier et du Landeron). Un groupe de suivi a été mis en place et s'est réuni en 2006, avec les services de l'Etat et des communes concernés, des représentants des associations de protection de la nature ainsi que les propriétaires et les exploitants. L'élaboration du CM-nature a débuté en 2006 par la définition précise des mesures à entreprendre sur les boisés. Elle s'est poursuivie en passant en revue les autres mesures préconisées dans le plan cantonal (mesures d'aménagement, de revitalisation et d'exploitation des terrains agricoles).

La mise en œuvre des mesures proposées dans les études techniques ICOP ou précisées dans le cadre de l'élaboration des CM-nature a été poursuivie. Ces travaux de gestion ont été effectués par les forestiers de cantonnement et leurs équipes respectives dans le cadre des travaux hivernaux. Des travaux d'entretien ont également été confiés à l'équipe forestière de la commune du Landeron dans le cadre de la mise en œuvre du PAC Les Joûmes – Les Escaberts.

Les périmètres concernés sont les suivants :

- La roselière de La Russie, commune du Landeron
- Les Joûmes, PAC Les Joûmes – Les Escaberts, commune du Landeron
- Les Aiguedeurs, PAC Les Joûmes – Les Escaberts, commune du Landeron
- Le Chanet, PAC Les Joûmes – Les Escaberts, commune du Landeron
- Les Escaberts, PAC Les Joûmes – Les Escaberts, commune du Landeron

- La Ramée, commune de Marin-Epagnier
- La Tène, réserve naturelle du Bas du Lac, commune de Marin-Epagnier
- Le Bois-du-Clos, biotope cantonal, communes de Boudevilliers et de Coffrane
- La Garide des Roches, ICOP plan directeur, commune du Landeron
- L'Ecluse, commune de Cressier
- La Marnière d'Hauterive, communes de St-Blaise et d'Hauterive
- La Vieille Thielle, PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle, commune de Cressier

Mise en place de la protection hydrique des marais

Conformément à la demande de l'Office fédéral de l'environnement, l'office de la conservation de la nature a mis en place une première zone-tampon hydrique et l'a accompagnée d'un suivi (mesures de l'influence de l'intervention sur le niveau de la nappe phréatique et la saturation en eau) qui permettra d'en évaluer les effets puis d'intervenir sur les autres marais d'importance nationale.

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale.

Un effort particulier d'information sur la gestion interne des marais a été mené en 2006. La grande majorité des marais du canton a fait l'objet d'une information aux propriétaires et exploitants concernés ainsi qu'aux autorités communales. Ces séances ont permis d'obtenir, dans la majorité des cas, l'accord de principe des personnes concernées pour la réalisation future des travaux de revitalisation des marais d'importance nationale.

Des travaux forestiers et de revitalisation (remise en lumière des sous-bois, colmatage de fossés avec de la sciure, construction de barrages et de digues, revitalisation de creuses) ont ainsi pu être réalisés dans les marais de Rond Buisson, des Saignes-Jeanne, du Bas-Belin et des Chauchets dans la vallée de La Brévine.

Suivi de l'effet des mesures

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gestion des marais d'importance nationale, le programme de suivi de deux marais-tests de la vallée de La Brévine (Rond Buisson et Le Cachot) s'est poursuivi. Les premiers résultats pourront être exploités en 2007.

En 2006, un point de situation a été fait sur l'efficacité des mesures de gestion prises depuis dix ans. La question de l'efficacité des retenues d'eau (barrages, caissons de régulation) a été étudiée de manière précise. Cette analyse permettra de mettre en place les mesures les plus efficaces en fonction de la topographie des marais.

EcoRéseaux - réseaux écologiques OQE

Trois séances d'information sur des projets de réseaux écologiques OQE ont été organisées par l'OCCN en collaboration avec des mandataires, en mai à La Chaux-du-Milieu et à La Côte-aux-Fées et en octobre à Lignières.

Pour répondre à la demande des agriculteurs de l'EcoRéseaux Les Joûmes, un cours de formation pour l'entretien des haies et bosquets a été mis sur pied et proposé par l'OCCN, en collaboration avec le service des forêts et un mandataire.

Deux réseaux sont en place : Le Val-de-Ruz et Les Joûmes au-dessus du Landeron.

11.4. Subventions à des tiers

L'office a en particulier soutenu Pro Natura pour son activité de gestion des milieux naturels et l'ISSKA pour ses actions concrètes et ses démarches de sensibilisation à la préservation de notre patrimoine géologique.

Subvention globale

L'office continue de servir d'intermédiaire entre l'OFEV et plusieurs institutions du canton. Il a ainsi reversé la subvention fédérale au Centre suisse de cartographie de la faune pour EcoRéseaux Val-de-Ruz, à Pro Natura pour l'ensemble de son activité et au service de la faune pour divers travaux menés par ce service.

11.5. Mise sous protection

Protection conventionnelle

L'élaboration de contrat d'exploitation pour les zones-tampon et les terrains maigres du canton a été poursuivie.

Protection par voie d'autorité

Le Département de la gestion du territoire a levé les oppositions qui ont été déposées lors de la mise à l'enquête publique, du 14 juin au 14 juillet 2004, du plan cantonal de protection des marais, sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale (PAC Marais). Plusieurs opposants de la vallée des Ponts-de-Martel ont recouru contre ces décisions au Tribunal administratif. Nous sommes dans l'attente des décisions.

12. SERVICE DE LA FAUNE

12.1. Généralités

Dossiers d'infractions

Une quarantaine de dossiers a été traitée par notre service durant l'année 2006. Ces cas concernaient des infractions sur la pêche, la chasse et surtout la divagation de chiens.

Dossiers d'aménagement du territoire

Une centaine de demandes de permis de construire a été analysée. Certaines ont exigé de notre part une vision locale, d'autres une collaboration avec les gardes professionnels qui connaissaient le dossier.

De plus, une trentaine de dossiers spéciaux nous a été soumise pour l'année 2006, et une quarantaine de projets de manifestations sportives a demandé une analyse particulière.

12.2. Pêche

12.2.1.Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2006, le canton comptait 11 pêcheurs professionnels A (professionnels) + B (semi-professionnels), 490 pêcheurs amateurs représentant 303 permis C loisir (avec traîne), 187 permis D loisir, plus 81 permis d'hôtes.

Le rendement total de la pêche professionnelle des trois cantons concordataires (Fribourg, Vaud et Neuchâtel) a légèrement augmenté (0,3 %) par rapport à 2005. Les prises ont notamment augmenté pour la truite (39 %) et la perche (39,3 %). Elles ont par contre baissé pour les corégones (8,3 %) et les brochets (35,1 %). Cette année, les pêcheurs se sont en outre intéressés au vengeron, à la brème, à la lotte et au sandre.

Le tableau suivant indique les résultats de la pêche professionnelle et amateur des années 1917 à 2005. Pour 2006, seules les valeurs des pêcheurs professionnels sont connues.

ESPECES	PECHE PROFESSIONNELLE ET AMATEUR TOTAUX (KG) 1917 - 2005	PECHE PROFESSIONNELLE ET AMATEUR MOYENNE (KG) 1917-2005	PECHE AMATEUR 2005 (KG)	PECHE PROFESSIONNELLE 2005 (KG)	PECHE PROFESSIONNELLE 2006 (KG)
Palée	4'760'341	53'487	333	95'988	81'894
Bondelle	9'393'159	105'541	334	87'948	86'857
Perche	6'692'735	75'199	2'790	21'691	30'218
Brochet	817'307	9'183	15'102	8'201	5'321
Truite	784'264	8'812	2378	2'800	3'890
Omble chevalier	99'609	1'119	400	668	650
Vengeron	5'620'860	63'156	5	26'811	34'438
Brême & Plantelle	1'479'597	16'625	9	1'095	1'383
Tanche & Rotengle	116'345	1'307		465	442
Lotte	131'971	1'483		2'832	3'173
Carpe	111'454	1'252	2	42	92
Chevaine	8'369	94		1	35
Barbeau	4'594	52		0	16
Nase	25'416	286		0	0
Silure	16'466	185		94	111
Sandre	3'972	45	10	326	1'206
Anguille	4'503	51		54	92
Ombre de rivière	364	4			
Fretin	161	2			
Autres	5'031	57	156	7	8
Ecrevisses	3'134	35		92	13
TOTAUX	**30'079'652**	**337'975**	**21'518**	**249'113**	**249'837**

12.2.2.Pêche en rivière

La pêche des reproducteurs a pu se dérouler dans de bonnes conditions en novembre 2006, selon le niveau d'eau de la rivière. Il a fallu trois journées pour attraper 992 truites mûres et prêtes à se reproduire. Après le prélèvement des ovules et du sperme, les poissons ont été remis dans le tronçon de cours d'eau où ils avaient été prélevés.

En outre, 182 truites sont remontées d'elles-mêmes à la pisciculture de Môtiers.

Nous communiquons ci-après les chiffres de 2005 pour la statistique de la pêche en rivière :

Sur 1340 permis annuels délivrés en 2005, 1214 ont été validés et 987 permis ont été analysés (81,3 %). Avec 12'645 truites de rivière prélevées en 2005 (16'546 en 2004), on remarque une baisse de 23,6 %. Une augmentation de 23,4 % a été toutefois constatée dans le Bied des Ponts.

Les prises ont par contre diminué de 30,3 % dans la Haute-Areuse, d'environ 13.6 % dans les autres tronçons de l'Areuse et de 26 % dans le Buttes. Dans les autres cours d'eau, elles sont en légère diminution (7,8 % dans le Seyon, 6 % dans le Doubs).

12.2.3.Piscicultures

Les piscicultures cantonales destinées à repeupler le lac et les cours d'eau du canton ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. De gros efforts sont toujours consentis pour augmenter les populations de truites de lac. La pisciculture d'Hauterive a de nouveau bien fonctionné.

L'élevage des poissons dans les étangs piscicoles a également donné de bons résultats. Ainsi, dans l'étang du Musée d'archéologie, plus de 900'000 estivaux de palées ont été élevés.

En 2005, de gros travaux ont eu lieu sur l'Areuse au niveau de la pêcherie. En effet, la chute a été complètement refaite. Une échelle à poissons a en outre été aménagée sur la rive droite, avec possibilité de la fermer pour que les truites empruntent le ruisseau de contournement qui passe par la pêcherie. De cette manière, il est possible de les capturer pour prélever les ovules et la laitance pour la pisciculture de Colombier. En hiver 2006-2007 pour la première fois, des truites ont été observées quittant l'échelle.

La chute du Pont du Tram, un peu en amont, a également été améliorée et une passe à poissons a été réalisée sur la rive gauche. Un grand nombre de truites ont été observées à l'amont de cet ouvrage, preuve que l'échelle fonctionne.

Le ruisseau de contournement au Pervou à Boudry, ainsi que l'échelle à poissons sur la chute du Café du Pont à Boudry ont été modifiés.

De cette manière, la remontée des truites est largement améliorée et garantie ainsi jusqu'à l'entrée des Gorges de l'Areuse.

Ci-après, nous communiquons la production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau.

Production de poissons et alevins élevés dans les piscicultures et remis à l'eau en 2006

				Francs
70'570	alevins de truites de lac	à	0.042	2'963.95
318'200	préestivaux de truites de lac	à	0.495	157'509.00
2'182	estivaux de truites de lac	à	0.792	1'728.15
259'000	alevins de truites de rivière	à	0.033	8'547.00
274'000	préestivaux de truites de rivière	à	0.385	105'490.00
47'200	estivaux de truites de rivière	à	0.660	31'152.00
1'939	Truites de rivières d'un an	à	0.990	1'920.00
57'795'000	alevins de palées	à	0.011	635'745.00
500'000	préestivaux de palées	à	0.350	175'000.00
800'000	estivaux de palées	à	0.650	520'000.00
11'500'000	alevins de bondelles	à	0.011	126'500.00
3'758'000	alevins de brochets	à	0.021	78'918.00
28'950	préestivaux d'ombles	à	0.495	14'330.25
		Total		**1'859'803.35**

De nombreuses classes d'école ont bénéficié des connaissances des pisciculteurs lors de visites des installations de Colombier ou de Môtiers.

12.3. Chasse

12.3.1.Population de chevreuils

A la fin des années 1990, les populations de chevreuils ont été jugées trop denses. Basée sur les estimations de 1995, une diminution de l'ordre de 20% a été recherchée afin d'obtenir un équilibre sylvo-cynégétique. Cet objectif a été atteint pour la première fois en 1999. Depuis cette année-là, l'estimation ainsi que les prélèvements ont été stables jusqu'en 2004 où une augmentation a été observée. Le prélèvement a été augmenté en 2005. De plus, l'hiver 2005-2006 a été fatal à nombre de chevreuils, d'où une diminution plus importante que prévue et des restrictions de chasse, d'ailleurs bien acceptées par les chasseurs.

En effet, en 2006, les estimations effectuées par les gardes-faune auxiliaires démontrent une diminution de 8.6 % du nombre de chevreuils par rapport à l'année précédente où la diminution était déjà importante. Ainsi, en 2006, il a été décidé de prélever un mâle ou une femelle par chasseur pendant toute la durée de la chasse et un jeune pendant les dix premiers jours.

12.3.2.Population de chamois

Une réduction de 15% par rapport aux estimations de 1995 a été recherchée dans le but de parvenir à un équilibre sylvo-cynégétique. La population de chamois a été volontairement diminuée en 2004. Le but a été atteint en 2005: on constatait une diminution importante de 22.5 %.

Vu l'hiver 2005-2006 rigoureux, le nombre de chamois estimé en 2006 a encore diminué, de 9.4 %. Il a donc été décidé d'autoriser le tir d'un seul chamois en 2006 (un mâle ou une femelle) et un jeune pendant les quatre premiers jours, dans le but de maintenir les objectifs fixés.

12.3.3.Population de lièvres

Les estimations des gardes-faune auxiliaires indiquent une stabilité à un niveau très bas par rapport aux chiffres de 2005. Suite à différentes mesures, le prélèvement est très limité depuis des années.

12.3.4.Résultats de la chasse

268 permis de chasse au chevreuil ont été délivrés en 2006. Les titulaires avaient la possibilité de tirer un chevreuil, un mâle ou une femelle. Le tir d'un jeune animal en plus était possible les dix premiers jours.

329 chevreuils ont été abattus en 2006 (538 en 2005): 83 jeunes ainsi que 246 adultes. L'âge-ratio est bien équilibré: 25,2% de jeunes (objectif 25%), même si les chasseurs hésitent toujours à tirer les jeunes.

Avec 140 mâles adultes et 106 femelles adultes tirés, le but du sexe-ratio (50%) n'est pas atteint. En prenant en compte la totalité de chevreuils, il est aussi déséquilibré: 189 mâles et 140 femelles (274 mâles et 264 femelles en 2005).

88 permis de chasse au chamois ont été délivrés en 2006 et les titulaires avaient la possibilité de tirer un mâle ou une femelle et un jeune les quatre premiers jours de la chasse. 87 bêtes ont été tirées durant les dix jours de chasse, dont 28 jeunes, représentant 16 éterlous et 12 éterles. L'âge-ratio est ainsi déséquilibré avec 32,2%, de jeunes (objectif 25%). Le sexe-ratio est très équilibré avec 44 mâles et 43 femelles.

Avec 34 animaux, le nombre de lièvres abattus a légèrement diminué par rapport à 2005 (42), la réserve de 35 kilomètres carrés ayant été maintenue. Le tir était restreint à un lièvre par chasseur et la chasse limitée à cinq jours.

La population de sangliers est toujours assez importante sur tout l'Arc jurassien. La mobilité de cet animal et les échanges entre cantons voisins et la France rendent sa gestion difficile. Les dégâts aux cultures ont explosé en 2003, étaient encore trop élevés en 2004 et 2005, mais diminuent en 2006.

L'introduction pour la troisième année du permis spécial sanglier a permis aux 221 chasseurs qui en ont fait la demande de commencer une chasse à l'affût à l'extérieur des forêts en août et septembre déjà. Ce sont quelques équipes de spécialistes qui ont réussi à tirer 8 bêtes durant cette période. Pendant la chasse générale, 49 sangliers ont été tirés. La prolongation de cette chasse jusqu'au 30 décembre 2006 a finalement permis le tir total de 116 animaux, soit : 57 mâles et 59 femelles (67,2 % de jeunes).

La présence de chasseurs en lisière de forêt a contribué à la diminution des dégâts aux cultures qui se sont élevés tout de même à Fr. 163'900.-- (197'600.-- en 2005).

12.3.5. Protection d'espèces particulières

L'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction des batraciens est entrée en vigueur le 1er août 2001. Le service de la faune œuvre à son application au niveau cantonal. Pour notre canton, douze sites ont été retenus.

Le canton de Neuchâtel collabore avec le Karch (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse). Chaque année, des barrières sont posées au printemps pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles en cas de travaux.

Le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris travaille en étroite collaboration avec le service de la faune. De nombreuses expertises sont menées chaque année. De plus, une centaine d'interventions pour la sauvegarde d'espèces particulières ou de demandes

de renseignements se sont déroulées en 2006. De plus, des inventaires particuliers ont été élaborés.

Enfin, le service de la faune est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux, plus particulièrement des rapaces.

Le service de la faune a accueilli peu de stagiaires en 2006. Par contre, les gardes-faune ont eu l'occasion de présenter leur travail à de nombreuses classes d'école ou sociétés diverses (visites, conférences etc.). Des contacts ont en outre permis au service de présenter l'un ou l'autre aspect auprès des journalistes. Enfin, de nombreuses personnes sont renseignées lors de leur passage auprès d'une installation du service ou lors d'une rencontre avec un garde-faune pendant une tournée de surveillance.

13. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ETAT

13.1. Bureau technique

13.1.1. Entretien et aménagements des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000)

District de Neuchâtel

- Collégiale 12 – Neuchâtel : mise en conformité des installations électriques ; mise en place d'un système de projection dans la salle du Grand Conseil ; remplacement d'une canalisation extérieure Est
- Collégiale 10a – Neuchâtel : remise et reprise du « Café de la Collégiale »
- Jardin du Prince – Neuchâtel : mise en conformité des installations électriques ; assainissement de la falaise Nord ; remplacement des treillis de retenue
- Pommier 1 – Neuchâtel : mise en conformité des installations électriques
- Rte des Gorges 1 – Neuchâtel : assainissement des locaux du sous-sol Est
- Fbg de l'Hôpital 59 – Neuchâtel : remplacement de plusieurs vitrages dans les espaces collectifs
- Av. du 1er Mars 26 + 33 – Neuchâtel : peinture de 3 bureaux (crédit compte de fonctionnement Université)
- Breguet 2 – Neuchâtel : assainissement partiel des fenêtres
- Breguet 3 – Neuchâtel : assainissement de la toiture du sas d'entrée ; mise hors service de la citerne à mazout ; réfection globale de la salle des maîtres
- Pourtalès 13 – Neuchâtel : réfection d'un bureau ; remplacement de toutes les fenêtres et stores extérieurs (crédit Camerimo)
- Beaux-Arts 13 – Neuchâtel : remplacement fenêtres et stores extérieurs et consolidation tablettes de fenêtres extérieures (crédit Camerimo)
- Beaux-Arts 30 – Neuchâtel : rafraîchissement de l'appartement du concierge ; réparation partielle de la toiture (charpente et ferblanterie) (crédit compte de fonctionnement Lycée Jean Piaget)
- Quai L.-Robert 10 – Neuchâtel : remplacement de la distribution du groupe chauffage ; très nombreuses interventions suite aux pannes des stores électriques (crédit compte de fonctionnement Lycée Jean Piaget)
- Agassiz 1 – Neuchâtel : réaménagement et transformation des locaux (crédit compte de fonctionnement Université)
- Maladière – Neuchâtel : remplacement de nombreux vérins de coupoles Halle C ; assainissement de l'installation détection feu Bâtiment D ; assainissement de l'installation de ventilation Bâtiments A, B et C (crédit compte de fonctionnement CPLN)
- Clos-Brochet 10 – Neuchâtel : nouvelle sonorisation et assainissement de l'installation électrique de la salle polyvalente ; remplacement des rideaux de scène (crédit compte de fonctionnement Cité Universitaire)

- E.-Argand 11-13-18 – Neuchâtel : installation de crochets pour baudriers (sécurité pour le nettoyage des fenêtres) ; installation de deux climatiseurs dans un laboratoire (crédit compte de fonctionnement Université)
- Observatoire 52 – Neuchâtel : restauration de la porte d'entrée (cloutage) et réparation des stores
- Pertuis-du-Sault 56 – Neuchâtel : remplacement partiel des stores solaires
- Tivoli 5 – Neuchâtel : réfection partielle des anciens murs en pierre bordant le « Chemin Vieux »
- Laténium – Hauterive : renforcement de la sécurité (signalétique des chemins de fuite – onduleurs)
- Baraque de l'Eter – Cressier : installation d'un système d'assèchement des murs ; installation de stores ; création d'une mini-step (crédit compte de fonctionnement service des forêts)

District de Boudry

- Collège 1-3 – Boudry : installation d'un nouveau sèche-linge ; mise en conformité des installations électriques
- Longchamps – Colombier : rafraîchissement des locaux des cuisines (peinture, luminaires, mise en place d'une braisière)
- Fontenettes 31-35 – Auvernier : réfection globale des avant-toits Nord ; remplacement des volets de la façade Ouest ; réfection complète de l'appartement du rez-de-chaussée Sud-Ouest

District du Val-de-Travers

- 1er Mars 11 – Couvet : réfection complète des fenêtres du 2ème étage ; travaux de peinture des murs du 2ème étage et cage d'escaliers
- Centre d'entretien – La Côte-aux-Fées : installation d'un chauffage d'appoint au gaz

District du Val-de-Ruz

- Les Convers – La Vue-des-Alpes : installation d'une pompe de refoulement des eaux
- Ch. du Louverain – Montmollin : modification installation pour régularisation de la problématique des décomptes d'eau

District du Locle

- Hôtel-de-Ville 7 – Le Locle : analyse problème étanchéité du perron d'entrée ; réfection des salles du sous-sol suite au déménagement de l'entité au Crêt-du-Locle (Néode)
- Chobert – Le Cerneux-Péquignot : remplacement d'un poêle à bois
- Village 215 – La Brévine : rafraîchissement de l'appartement de fonction
- Route des Taillères – La Brévine : mise en place d'un faux-plafond isolant

District de La Chaux-de-Fonds

- Dr Coullery 5 – La Chaux-de-Fonds : installation de caméras et détection effraction ; installation d'une pompe de refoulement
- L.-Robert 10 – La Chaux-de-Fonds : réaménagement de la salle d'audience du 1er étage
- Chevrolet 55 – La Chaux-de-Fonds : mise en conformité des installations électriques
- Côte-du-Doubs 15a – La Chaux-de-Fonds : installation d'un collecteur à déchets enterré
- Serre 62 – La Chaux-de-Fonds : automatisation de la porte d'entrée ; aménagement d'une salle pour formateurs
- Paix 60 – La Chaux-de-Fonds : aménagement d'un WC pour handicapés
- Jardinière 68 – La Chaux-de-Fonds : réfection des luminaires des salles de cours

Outre les travaux spécifiques énumérés plus haut, les travaux d'entretien courants et de réfections mineures (peinture, couverture, ferblanterie, revêtements de sols, installations électriques, sanitaires, etc) ont été réalisés dans plus de 120 immeubles durant l'exercice écoulé.

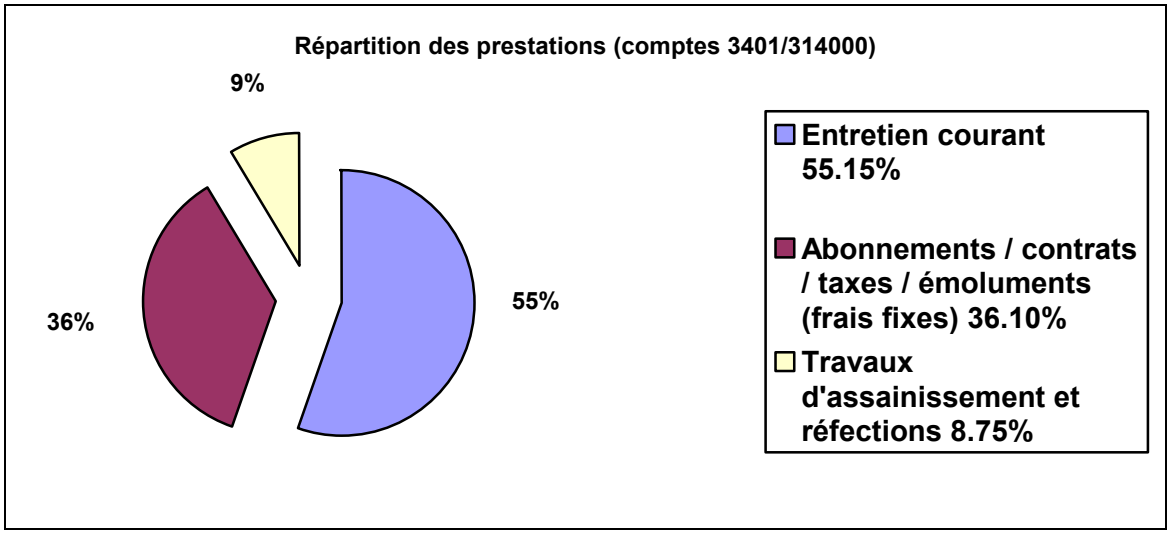

13.1.2. Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement

DJSF

- Hôpital psychiatrique de Perreux :
  - Pavillon Les Acacias : fin des travaux de transformation des locaux de séjour de thérapie ; décomptes finaux (subvention OFAS à encaisser)
  - Réseau d'eau : décompte final des travaux de réfection des réservoirs de la Métairie de Boudry (subvention SCPE à encaisser)
- Passage Bonne Fontaine – PCN / JI – La Chaux-de-Fonds : suivi des travaux de garantie ; recherche causes infiltrations eau au sous-sol ; décompte final des travaux (comptes bouclés)

DGT

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : aménagement du bureau du chef du DSAS (comptes bouclés)

- J.-de-Hochberg 3 – Neuchâtel : assainissement complet du mur extérieur de promenade de la prison (travaux achevés); subvention de la Confédération à recevoir en 2007
- Crédit-cadre / Service des Ponts et chaussées : solde de l'assainissement du dépôt de la Brena (comptes bouclés)
- Tivoli 5 – Neuchâtel : solde des travaux de finition et de garantie et installation du portail Nord-Ouest (comptes bouclés)
- Le Devens – Home – St-Aubin : nouvelle chaufferie au bois
- Maison de la Nature – Champ-du-Moulin : solde réfection complète de la toiture ; remplacement partiel des vitrages (comptes bouclés)
- Château – Colombier : études achevées ; subventions fédérales encaissées (comptes bouclés)

DECS

- Breguet 2 – IMT – Neuchâtel : fin des travaux de remplacement complet de l'installation de chauffage (comptes bouclés)
- Breguet 1 – Institut de Physique – Neuchâtel : 1ère étape de l'assainissement des canaux de distribution électrique (déflocage amiante)
- Breguet 3 – Lycée Denis de Rougemont – Neuchâtel : suite à la déconstruction de l'ancien ascenseur, aménagement de nouveaux locaux techniques
- Espace Agassiz 1 – Faculté des Lettres – Neuchâtel : fin des travaux d'installation de portes automatiques (subvention ECAP à encaisser)
- Pierre-à-Mazel 7 – Faculté des sciences économiques – Neuchâtel : réaménagement de locaux et de bureaux (crédit compte de fonctionnement Université)
- Clos-Brochet 10 – Cité Universitaire – Neuchâtel : fin des travaux d'aménagement des installations techniques (mise en conformité protection feu) ; homologation et subvention ECAP à liquider
- E.-Argand 11-13-18 – UNIMAIL – Neuchâtel : 2ème étape du remplacement de la régulation de chauffage (domotique)
- Crêt-Taconnet Est – CMN / HEG – Neuchâtel : suite des travaux de construction du complexe (gros œuvre achevé à fin décembre)
- UNIMAIL – Neuchâtel : appel d'offres pour le remplacement partiel du revêtement pierreux des façades ventilées
- Prévoyance 80 – Centre Pierre Coullery – La Chaux-de-Fonds : solde de la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'ancien bâtiment (comptes bouclés)

13.1.3.Planification

Elaboration, mise au point de projets pour les départements (plans, devis, rapports, etc)

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : solde nouvelle signalétique ; système de fermeture (sécurité) ; assainissement des aménagements extérieurs (falaise Nord) et chemin de Ronde
- J.-de-Hochberg 5 – SCAV - Neuchâtel : assainissements liés aux exigences de la protection feu
- Gorges 1 – Garage – Neuchâtel : réfection complète de la terrasse Ouest (appartement) ; révision complète de l'étanchéité des toitures plates

- Hôpital 59 – Lycée DDR – Neuchâtel : pose barrières et portails (sécurité pourtour enceinte) ; assainissement complet des façades ; assainissement des ascenseurs
- 1er Mars 26 – Alma Mater – Neuchâtel : réaménagement complet de la faculté de droit et de sa bibliothèque y compris nouvelle grande salle de cours au 2ème étage et ascenseur / monte-charge
- Breguet 1- Institut de physique – Neuchâtel : solde travaux d'assainissement des canaux électriques (amiante) ; remplacement du monte-charge
- Breguet 3 – Lycée DDR – Neuchâtel : assainissement des revêtements de sols (espaces de circulation et cafétéria sous-sol)
- Quai L-Robert 10 – Lycée Piaget – Neuchâtel : contrôle statique de la structure de la marquise et rafraîchissement peinture des éléments métalliques
- Maladière – CPLN – Neuchâtel : analyse et proposition de mesures de protection feu (chemins de fuite)
- Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel : remplacement des éviers et trompes à eau des laboratoires ; assainissement des écoulements des eaux usées y compris nouvelle chambre de décantation ; étude réaménagement ventilation (pulsion d'air frais)
- Tivoli 16 – Neuchâtel : étude de faisabilité pour l'implantation du STI
- Tivoli 22 – Neuchâtel : remplacement des stores et des fenêtres ; sécurisation des fenêtres du rez-de-chaussée Nord
- Château – Boudry : remplacement de l'installation de chauffage y compris implantation de capteurs solaires ; assainissement de l'installation de détection feu ; éclairage extérieur
- Arsenal 3 – Colombier : étude de faisabilité pour l'implantation de l'Institut suisse de police (ISP)
- Longchamps – CPMB – Colombier : assainissement complet (façades, toiture, installations techniques) des ateliers (1ère priorité : halle des maçons et couvert CVC)
- Fontenettes 31-37 – Atelier – Auvernier : assainissement des locaux
- EEP Bellevue – Gorgier : assainissement global ; restructuration des locaux avec abandon de la piscine et réaffectation de la salle de gymnastique
- Noiraigue : création d'un nouveau centre forestier pour l'arrondissement III
- Château – Valangin : réorganisation générale du Château (en collaboration avec la SHAN) ; sollicitation financière de la Loterie Romande pour l'aménagement du souterrain extérieur
- Rue Klaus 1 – CIFOM – ET – Le Locle : analyse et proposition assainissement de l'étanchéité de la partie Est de l'Esplanade d'entrée ; assainissement drainage Ouest ; analyse du problème des pannes récurrentes des moteurs de stores
- Crêt-du-Locle 5c – Hangar des cantonniers – La Chaux-de-Fonds : assainissement des façades bois Sud et Ouest
- Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds : assainissement des étanchéités des toitures ; réaménagement partiel de l'Aula
- 1er Août 33 – HEP-BEJUNE – La Chaux-de-Fonds : nouvelle chaudière à bois (pellets) ; remplacement des fenêtres façade Nord
- Banneret 10 / Promenade 20 – service pénitentiaire et service de probation - La Chaux-de-Fonds : réorganisation et transformation globale des locaux
- Progrès 38-40 – CIFOM ESTER – La Chaux-de-Fonds : assainissement complet ferblanterie de la toiture ; réfection de la médiathèque
- Service de la Santé publique : au titre d'appui technique, analyses spécifiques et conseils pour les établissements suivants :

  - Hôpital du Locle : restructuration complète et agrandissement selon planification cantonale (fin des travaux en 2006)
  - Hôpital de Landeyeux : restructuration du home et agrandissement selon planification hospitalière cantonale
- Analyse de plusieurs bâtiments pour assainissement thermique (logiciel EPIQR)

Vente d'immeubles

- Vente d'une maison d'habitation individuelle sise rue de Chantemerle 7 à Neuchâtel (ancien logement de l'agent de maintenance d'Unimail) (recette en 2006 sous compte 3400 / 424310)
- Le Château de Môtiers est promis vendu (vente définitive prévue en février 2007)

13.1.4. Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020)

Déménagements / extensions locaux réalisés en 2006

- J.-de-Hochberg 5 – Neuchâtel : rocade – réorganisation du SCAV
- Escalier du Château 6 – Neuchâtel : extension et réorganisation du CCFI
- Musée 1 – Neuchâtel : renforcement sécurité des guichets de l'office de perception et du contentieux
- Fbg de l'Hôpital 34-36 – Neuchâtel : installation de l'office d'accueil extra-familial (libération locaux à Château 19)
- Tivoli 26 + 28 – Neuchâtel : réorganisation du SMIG
- Draizes 5 – Neuchâtel : rocade Front Office du STI
- Ecluse 65 / Château 19 – Neuchâtel - Espacité – La Chaux-de-Fonds: réorganisation locaux de l'OSIS + SFP (surveillance d'apprentissage)
- CPMB – Colombier : transfert du centre de formation continue de l'Etat (ex-Tivoli 28)
- Rue Morel 4 – Colombier : mise en place nouveau poste Police Unique
- 1er Mars 11 – CPVT – Couvet : déménagement et nouvelle implantation du service de la forêt, de l'Office de protection de la nature et du service de la faune (début 2007
- Epervier – Cernier : extension locaux de la PCN
- Hôtel-de-Ville 1 – La Chaux-de-Fonds : mise en place du nouveau poste de Police Unique
- L.-Robert 63 – la Chaux-de-Fonds : renforcement de la sécurité de l'OPMN
- Parc 117-119 – La Chaux-de-Fonds : rocade ingénieur d'arrondissement des forêts et extension des locaux de l'ORP Montagnes neuchâteloises
- Très forte contribution du garde-meubles de l'Etat vu les restrictions budgétaires

Etude et déménagements en préparation

- Pommier 3a - Ed.-Dubois 20 – Neuchâtel : nouvelle implantation des locaux de l'ORP Littoral neuchâtelois + CCNAC
- Site de Tivoli – Neuchâtel : étude implantation du STI

- Espace de l'Europe – Neuchâtel : réorganisation / extension du SAS
- Fontenette 31-35 – Auvernier : déménagement de l'OVPT (abandonné)
- Av. de la Gare 14c – Fleurier : extension du CIFL
- Boudevilliers : nouvelle halle technique du SCAN

13.2. Section administrative

Traitement de plus de 5400 factures et établissement des ordonnances de dépenses et de virements relatives à l'entretien général du patrimoine administratif et financier, aux achats et réparations du mobilier, aux achats d'appareils et de produits de nettoyage, à l'entretien des installations, aux achats d'huile de chauffage, à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et à la gestion des crédits spéciaux. Scannage des factures sur SAP et contrôle continu des budgets.

Application de la comptabilité GESPA – 3ème niveau

Compte 3401/312000 – eau, gaz, chauffage, électricité : dépenses totales de fr. 3'256'034.40.

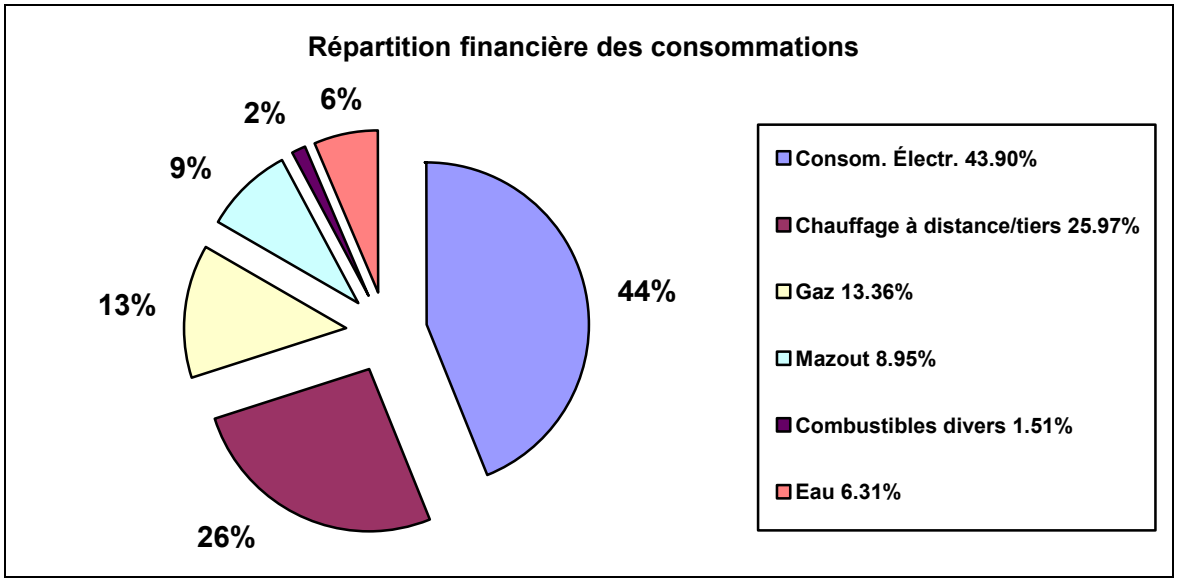

Etablissement des statistiques cantonales annuelles des travaux d'entretien (compte no 3401/314000) par groupe de bâtiments spécifiques (écoles – bâtiments administratifs – bâtiments locatifs – restaurants, etc) ainsi que les valeurs des travaux annuels de construction pour l'ensemble des bâtiments cantonaux pour l'office fédéral de la statistique.

Etablissement des décomptes annuels concernant la Fondation du Château de Môtiers, le BPV à Corcelles, Av. DuPeyrou 6 à Neuchâtel, les centres d'entretiens RN5 à Cressier et Boudry, HEP BEJUNE à La Chaux-de-Fonds, les différents locaux occupés par le service de l'emploi et les offices régionaux de placement et diverses autres institutions (centres de frais spécifiques).

Correspondance générale du service y compris procès-verbaux des séances de commissions, de chantiers, textes de soumissions, etc.

Rédaction des rapports en vue des demandes de crédits – préparation des arrêtés

Dans le cadre des demandes de permis de construire et/ou de mise au point de plans d'aménagement ou de quartier, rédaction de 603 préavis émis par l'architecte cantonal

Gestion du registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Gestion du service de conciergerie y compris du matériel de nettoyage (centralisation des commandes au Château / déplacé à Tivoli dès 1.1.2006)

Effectif du personnel de conciergerie (au 31.12.2006):

1 agent de maintenance (Faculté des Sciences / Le Mail)

1 huissier (Université – Av. du 1er Mars 26)

1 jardinier-paysagiste

2 concierges itinérants

30 concierges et concierges-responsables

37 aides-concierges

32 auxiliaires de conciergerie

Pour effectuer des remplacements temporaires (vacances / maladies / accidents / service militaire, etc), nous avons eu recours à plusieurs personnes externes et entreprises de nettoyage.

13.3. Commissions et groupes de travail

- Conférence suisse des architectes cantonaux avec représentation de la Conférence auprès du Conseil de Fondation des registres suisses (REG)
- Bureau des constructions universitaires (BCU)
- Conférence romande des Travaux publics
- Organe de référence (cf. art. 7 RELCMP)
- Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT)
- Commission cantonale des biens culturels
- Commission cantonale du logement
- Commission cantonale de l'énergie
- Commission pour le logement des services de l'administration (CLA)
- Comité directeur de la Fondation du Château de Môtiers
- Conseil de Fondation Léon Perrin
- Commission de gestion du Château de Boudry (présidence)
- Commission de gestion du Laténium – Hauterive
- Commission de construction UNIMAIL – Neuchâtel: assainissement du revêtement pierreux des façades ventilées des bâtiments universitaires au Mail
- Commission de construction La Riveraine – Neuchâtel / construction d'une halle sportive triple en partenariat avec la ville de Neuchâtel (décomptes finaux)
- Commission de construction SISPOL – La Chaux-de-Fonds (vice-présidence) / nouveau bâtiment pour la police cantonale + Juges d'instruction + SIS Montagnes neuchâteloises (inauguration novembre 2004); travaux de garantie (décomptes finaux)
- Commission de construction complexe CMN – HEG / Crêt-Taconnet Est - Neuchâtel (présidence)
- Groupe de travail Concerto 2 / projet d'assainissement énergétique européen du secteur "Maladière – Mail – Gare CFF" en collaboration avec la Ville de Neuchâtel
- Groupe de travail Développement durable / élaboration de directives techniques pour l'ensemble des cantons romands (traduction des éco-devis achevée)
- Groupe de travail restructuration locaux universitaires (Alma Mater - Av. du 1er Mars 26 / Unimail - Bibliothèques)
- Comité directeur et commission de gestion de la Cité universitaire

- Comité de la société du Musée de la vigne et du vin au Château de Boudry
- Comité de l'association de la Maison de la nature neuchâteloise à Champ-du-Moulin
- Statut d'observateur au comité de la Communauté Lignum Neuchâtel
- Chauffage à distance du Mail Sàrl à Neuchâtel : comité de gérance
- Chauffage à distance de la Maladière SA (CUM) à Neuchâtel et chauffage à distance Basse-Areuse SA (CADBAR) : conseil d'administration

14. SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

14.1. Introduction

Le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) a obtenu, au 1er décembre 2006, le renouvellement de la certification, selon la norme ISO 9001:2000, portant sur son système de management pour l'ensemble de ses activités, obtenue le 30 novembre 2003.

Le SCAN poursuit son processus d'amélioration, notamment en ce qui concerne la délivrance de ses prestations et de l'accueil de ses clients.

L'inflation législative s'est malheureusement poursuivie, rendant l'adaptation des processus à ces modifications incessantes problématiques.

Les limites d'adaptation et de renforcement des structures aux besoins des usagers ont été atteintes.

14.2. Gestion

Malgré une diminution des émoluments perçus, le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

Le fait de différer certains engagements n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne le nombre des contrôles périodiques.

14.3. Activités déployées

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 8800 fois par mois (+ 31% par rapport à 2005).

En 2006, nous avons incité les usagers à utiliser le guichet électronique du SCAN pour réaliser la plupart des prestations depuis le domicile des intéressés et introduit la prise de rendez-vous pour les expertises par le Guichet Unique (GU). Le changement d'habitudes, tant auprès de nos clients que du personnel, s'avère difficile.

Sont entrés en vigueur dans le courant de l'année 2006:

- introduction du tachygraphe numérique pour le contrôle du temps de travail et du repos des conducteurs;
- Mofis – fichier unique de la Confédération pour les véhicules à moteur - avec ses conséquences pour les cantons;
- introduction de l'assurance électronique;
- nouveau processus de délivrance des cartes de facilités de stationnement pour les véhicules des personnes à mobilité réduite;
- Intégration de la centrale téléphonique de l'Etat de Neuchâtel au SCAN.

Le SCAN a, par ailleurs, dû faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1er décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des "cascades").

14.4. Statistiques

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 0,56%, alors que le parc automobile est resté stable.

La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 0,8%.

Les émoluments perçus par le SCAN ont diminué de 351.792 francs, soit de 3.7% par rapport à 2005.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2005 :

- 39,4% pour les permis d'élèves conducteurs; cette différence est fortement influencée par la demande de permis d'élèves à fin 2005 pour éviter d'être soumis au permis de conduire à l'essai.

- 4,9% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)

- 0,4% pour les permis de circulation

+ 1,5% pour les immatriculations des véhicules neufs

- 7,0% pour les contrôles périodiques.

Concernant les examens de conduite, il est à relever, comme l'indique le tableau ci-dessous, que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté.

2002	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
55,7%	52,5%	52,5%	53,4%	55,7%

Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 606 (520) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux. De plus, en vertu de l'article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière du 20 novembre 1959, elle a procédé à des retraits de plaques dans 827 (965) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile.

Permis de circulation

Nombre de permis de circulation établis

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
2002	38.387	4610	236
2003	37.582	4317	230
2004	37.469	4179	171
2005	37.430	3912	206
2006	37.288	3790	211

Permis de conduire

Nombre de permis de conduire établis

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
2002	4896	6732	428
2003	4014	14.096*	268
2004	4651	13.876*	413
2005	6288**	13.459*	
2006	3809	12.320*	

* Y compris échanges permis de conduire format carte de crédit.

** Une forte demande a été enregistrée avant le 1er décembre 2005, date de l'introduction du permis à l'essai.

Mesures administratives

Mesures prononcées par année	**2005**	**2006**
a) Retraits de permis	2048	2320
b) Avertissements	1481	1979

Depuis le 1er janvier 2005, date d'entrée en vigueur du nouveau droit des mesures administratives, les statistiques sont directement tirées des statistiques fédérales ADMAS (nouvelles bases de calculation).

Répartition des retraits de permis de conduire selon la durée et par district

La Commission administrative a traité, durant l'exercice, 4854 dossiers alors qu'en 2005 le nombre était de 4650.

Enfin, 658 (785) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 3762 (5653) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués à l'examen médical légal bisannuel, alors que 879 (1492) conducteurs professionnels ont été convoqués à l'examen médical légal qui se déroule tous les 5 ans (tous les 3 ans dès l'âge de 50 ans), soit un total de 4641 (7145).

Durée des retraits de permis en 2006

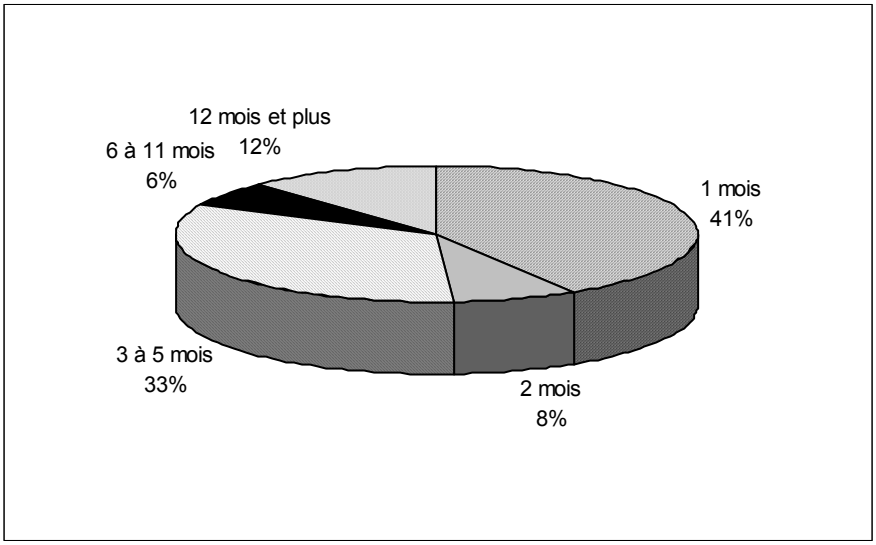

Répartition de l'ensemble des retraits de permis par genre d'infractions

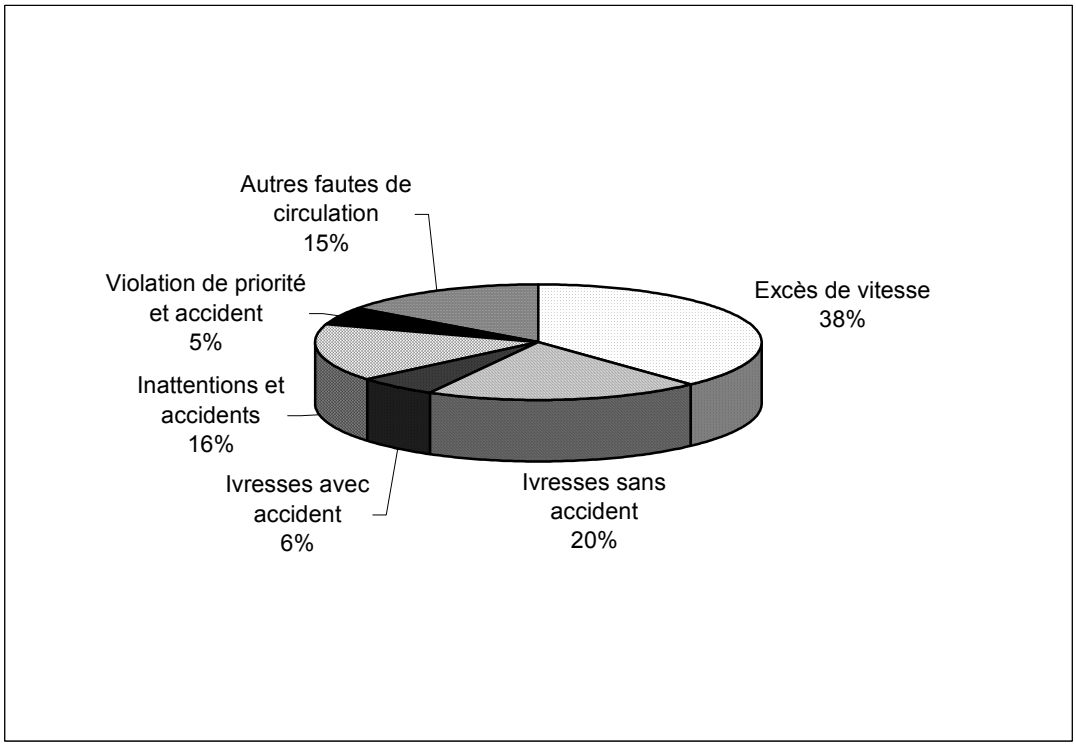

Relevé des opérations effectuées par la section technique

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'examens théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds :

Examens de conduite

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
2002	Présentés	4024	444	1078	3609
	Échecs	1576	161	463	1602
2003	Présentés	4780	385	954	3739
	Échecs	2125	121	396	1777
2004	Présentés	4693		816	3700
	Échecs	1676		335	1811
2005	Présentés	4606		789	3670
	Échecs	1517		338	1756
2006	Présentés	3988		866	3999
	Échecs	1345		284	1868

Contrôles des véhicules

	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
Voitures de tourisme	20.614	24.166	29.157	23.188	29.777	26.790
Voitures de livraison, minibus	653	714	1493	993	1059	1542
Motocycles	1808	1497	2094	1820	2075	2133
Camions, autocars	486	485	532	979	1002	988
Remorques	670	712	848	1056	1387	1370
Tracteurs agricoles	138	127	142	140	151	151
Véhicules de travail	100	60	66	90	86	77
Total	**24.469**	**27.761**	**34.332**	**28.266**	**35.537**	**33.049***

*Sur les 33.049 véhicules contrôlés, 8910 ont dû faire l'objet d'adaptations et de réparations supplémentaires pour satisfaire aux exigences requises.

Contrôles périodiques effectués par le TCS 1614 (1473) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton 6411 (6316) voitures de tourisme

Répartition du volume des expertises

En plus des opérations courantes décrites ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activités des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, ainsi qu'aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, les juges d'instruction et la police à l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

Relevé des opérations de la section technique navigation

Effectif des bateaux dans le canton

	2002	2003	2004	2005	2006
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	248	243	233	227	222
Bateaux motorisés	2400	2436	2384	2370	2328
Bateaux à voile	2015	2010	2001	1982	1963
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	41	16	31	27	26
Total	**4704**	**4705**	**4649**	**4606**	**4539**

Taxes et émoluments

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 39.458.061.02	(Fr. 39.238.149.49)
Émoluments	Fr. 9.196.022.72	(Fr. 9.547.815.04)
Le rendement des taxes navigation se monte à	Fr. 1.454.074.80	(Fr. 1.442.771.13)
Émoluments	Fr. 169.518.26	(Fr. 157.910.73)

Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (30 septembre)

Genres de véhicules	2002	2003	2004	2005	2006
Automobiles	94.830	95.494	96.373	94.786	94.748
Camions	1336	1361	1440	1194	1127
Remorques	7342	7585	7779	7694	7584
Motos avec side-car	31	29	35	34	23
Motos sans side-car	7739	8397	8852	9291	9572
Motocycles légers	2094	2029	1814	1655	1536
Machines de travail	760	775	781	789	805
Tracteurs agricoles	3171	3171	3184	3189	3214
Cyclomoteurs	2538	2309	2210	2502	2581
Totaux	**119.841**	**121.150**	**122.468**	**121.134**	**121.190**

14.5. Perspectives d'avenir

A l'avenir, le SCAN entend poursuivre ses activités en tenant compte du système de management introduit par le projet GESPA et de la certification ISO basée sur la satisfaction du client et l'amélioration permanente.

Sur le plan des projets, contenus dans les objectifs stratégiques du SCAN, sont à poursuivre ou à mettre en œuvre :

Autonomisation du SCAN

Poursuivre l'examen de la transformation du SCAN en établissement autonome de droit public, tout en maintenant le statut de droit public du personnel et l'affiliation à la Caisse de pensions.

Localisation du SCAN

Étude de faisabilité concernant la construction d'une seconde halle technique sur le site de Malvilliers.

Étude interne tendant à réunir sur un seul site à La Chaux-de-Fonds les deux services administratifs du SCAN.

GU (Guichet unique)

Le but est de pouvoir offrir la possibilité aux usagers de remplir tous les formulaires et de prendre les rendez-vous d'examens et d'expertises, ainsi que d'ouvrir le site à toutes les compagnies d'assurances.

Contrôles périodiques

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

Il y a lieu de relever, de par la diminution des immatriculations, un vieillissement du parc automobile qui a comme conséquence d'augmenter le nombre de véhicules soumis au contrôle périodique.

UE – Modifications légales

Poursuivre l'intégration des conséquences des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne dans le contrôle des véhicules (intégration de la directive 96/96 UE concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur) qui entraînera la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité (asa-QSS) et l'adaptation des pistes (CV2000).

Examens de conduite

Afin d'harmoniser les exigences concernant les examens pratiques de conduite, un système d'assurance qualité est toujours à l'étude en collaboration avec l'Office fédéral des routes et l'association des services des automobiles.

Poursuivre, sur le plan cantonal, l'intensification du contrôle des activités des moniteurs, procéder à une évaluation transparente et neutre du déroulement des examens, accroître le coaching et la

collaboration moniteurs-inspecteurs, dans le but d'améliorer le niveau de formation et, par voie de conséquence, le taux de réussite.

Gestion

L'effort principal en matière de formation sera à nouveau axé sur le coaching et les relations avec la clientèle et l'intensification des contrôles internes et de qualité.

15. SERVICE DU REGISTRE FONCIER

15.1. Introduction

En 2006, le service et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants:

- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et la modernisation des méthodes de travail;
- Études et travaux préparatoires en vue du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique;
- Développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier;
- Participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.

15.2. Autorité de surveillance et législation

Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant les décisions des conservateurs du registre foncier.

141 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2006, après consultation des communes et des milieux intéressés.

15.3. Service du registre foncier

15.3.1. Inspection des offices du registre foncier

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par le chef de service et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au département et au service de l'inspection des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

15.3.2. Informatisation

Le tableau ci-après donne le nombre d'immeubles et droits en gestion informatique.

2006	**Littoral et Val-de-Travers**	**Montagnes et Val-de-Ruz**	**Total**
Immeubles	51.149	33.793	84.942
Droits/Charges	739.566	440.743	1.180.309

En outre, 70.429 personnes sont titulaires de droits inscrits au registre foncier dans le canton de Neuchâtel.

Une nouvelle version de l'applicatif du registre foncier TERRIS ainsi que le nouveau module de facturation/comptabilité ont été mis en production en février 2006.

15.3.3. Accès par Internet

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Après les notaires, les administrations cantonale et communales, ce sont depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire qui peuvent se connecter à la base de données. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 522 utilisateurs inscrits (+ 86), ce qui représente une moyenne de 400 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations. Quant au site Internet du registre foncier (http://www.ne.ch/registrefoncier), il est régulièrement tenu à jour et contient en particulier des formulaires à télécharger et la publication des transferts immobiliers.

15.3.4.Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 381 plans de mutation (401 en 2005) établis par le service du cadastre et de la géomatique, impliquant l'analyse de 3567 servitudes et mentions.

15.3.5. Epuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral

Le substitut extraordinaire a poursuivi les travaux d'épuration des droits réels à La Chaux-de-Fonds. Les lots 12 – 13 – 14 du plan folio 1 (Vieille Ville) ont été mis à l'enquête. Cette dernière a concerné 49 propriétaires et 55 bien-fonds. La procédure d'épuration concerne actuellement le plan folio 2, à savoir les lots n°s 1 – 2 – 3.

Les travaux d'introduction du registre foncier fédéral sont actuellement en cours sur le cadastre de Buttes.

15.3.6. Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon et Savagnier ont été tenus à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche, de Lignières-Enges et de La Sagne, ainsi que du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron. L'enquête sur les servitudes du syndicat de Bevaix-Cortaillod s'est tenue en novembre.

15.3.7. Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)

Les travaux de numérisation effectués par le service du cadastre et de la géomatique ont concerné les cadastres de Môtiers, Fleurier, Boveresse et Couvet.

15.3.8.Secrétariat de commissions

Le service du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

15.3.9. Statistiques COMACQ – CVAL

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2006	12
Dossiers en suspens en 2005	1
Total	**13**
Décisions de la commission	
Octrois d'autorisation	13
Dossiers en suspens à fin 2006	1

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

Requêtes	
Requêtes déposées en 2006	263
Dossiers en suspens en 2005	14
Total	**277**

Décisions de la commission	**Nombre d'appartements**	**Nombre de décisions**
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	99	54
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	49	48
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	481	167
Refus d'autorisation	3	3
Décision de non soumission	1	1
Décision en constatation	1	1
Total		**274**
Dossiers en suspens à fin 2006		7

15.3.10. Emoluments

Les émoluments perçus par le service du registre foncier (sans les offices) se montent à 302'291 francs (206'915 francs en 2005). Ils sont comptabilisés dans le même compte de fonctionnement que ceux des offices du registre foncier.

Ils concernent:

- le report des servitudes:
- les décisions rendues par les commissions ;
- les accès externes à la base de données informatique ;
- autres émoluments divers.

15.3.11. Divers

Dans le cadre de la réforme de la mensuration officielle, (REMO), les activités du service et des offices du registre foncier sont importantes. Elles ont porté notamment sur l'analyse de

243 réunions de bien-fonds, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

10 circulaires d'instructions ont été adressées aux offices, en plus des nombreux avis de droit délivrés.

83 prolongations de délai de dix jours, selon l'article 99 du règlement sur le registre foncier, pour le dépôt des actes au registre foncier, ont été accordées.

Le chef de service et le premier adjoint ont participé aux colloques romands et tessinois du registre foncier ainsi qu'à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier, qui s'est déroulée à Brunnen les 22 et 23 septembre.

Deux notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal au service du registre foncier.

Personnel: diminution de 1.25 poste de collaborateur administratif dans les offices du registre foncier

Jubilaires: M. Jean-Paul Stauffer, 40 ans d'activité;

M. Alain Perrenoud, 25 ans d'activité.

15.4. Offices du registre foncier

15.4.1. Gestion et statistiques

Le nombre total des réquisitions est en très légère baisse (-1.55%) par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, si l'on s'en tient au nombre de transferts de propriété, nous constatons que leur nombre est quasiment identique. En revanche la constitution de cédules hypothécaires est en nette hausse (+316). En plus des 963 cédules hypothécaires établies par les conservateurs du registre foncier, le capital de 1187 cédules hypothécaires a été augmenté et 2275 avis de reprise de dettes ont été envoyés.

Arrondissements	**Littoral et Val-de-Travers**	**Montagnes et Val-de-Ruz**	**Totaux**
2006, nombre d'opérations	13797	10003	23800
2006, nombre de réquisitions	6168	4426	10594
2005, nombre de réquisitions	6054	4707	10761
Différence	+114	-281	-167
%	+1.88	-5.96	-1.55
2006, Transferts de propriété	1631	1154	2785
2005, Transferts de propriété	1631	1155	2786
Extraits	4837	3124	7961
Gages immobiliers:			
Cédules	578	385	963
Hypothèques	11	1	12
Hypothèques légales	9	13	22
Mutations-plans	432	233	665
Emoluments 2006, Fr.	**2.924.405,70**	**1.644.627,00**	**4.569.032,70**
Emoluments 2005, Fr.	2.565.491,30	1.410.390,40	3.975.881,70

Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice et non à ceux encaissés. La hausse s'explique principalement par une augmentation sensible de la valeur des transactions, ainsi que par le nombre de nouvelles cédules hypothécaires. Ces chiffres confirment la conjoncture favorable qui prévaut depuis déjà quelques années, dans le marché de l'immobilier.

59 propriétés par étages (+19) représentant 503 unités d'étages (+255) ont été immatriculées en 2006. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2006	38	21	59
Nombre d'unités en 2006	353	150	503
Total global des PPE	**845**	**599**	**1444**

Les 1444 PPE représentent 14.299 unités d'étages, soit le 16,83 % du nombre total d'immeubles du canton.

15.4.2.Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Six réquisitions ont été déposées en 2006.

15.4.3.Antenne de l'office des poursuites

Le registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle pour l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz. A ce titre, 330 attestations ont été établies en 2006 par le personnel du registre foncier.

15.5. Perspectives d'avenir

Les activités du service vont être prochainement axées sur les points suivants:

- Réalisation de la fusion entre le service du registre foncier et celui du cadastre et de la géomatique, avec effet au premier janvier 2007;
- Réalisation des divers projets liés à cette fusion, notamment la création d'un guichet client unique;
- Poursuite de développements en matière informatique, visant notamment à améliorer les délais de traitement des opérations;
- Définir une planification d'épuration des droits réels et d'introduction du registre foncier fédéral.

16. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP)

Un rapport de gestion est établi séparément par l'établissement.

Neuchâtel, le 15 février 2007

Le conseiller d'Etat

Chef du Département de la gestion du territoire

F. Cuche

TABLE DES MATIERES

1. 2006 EN BREF 1

2. SECRETARIAT GENERAL 8

3. OFFICE DES TRANSPORTS 14

4. OFFICE DU LOGEMENT 22

5. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES 23

5.1. Généralités 23
5.2. Programme de législature 23
5.3. Ressources humaines 24
5.4. Environnement informatique 24
5.5. Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) 26
5.6. Fonds des routes communales / Demandes de subvention 27
5.7. Information au public sur les projets routiers 29
5.8. Mandats, expertises, études 29
5.9. Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques 30
5.10. Groupe Circulation – Trafic – Bruit – Permis de construire 30
5.11. Remontées mécaniques 30
5.12. Fonctionnement du garage de l'Etat 30
5.13. Section électromécanique 31
5.14. Etudes, aménagement et correction des routes cantonales 36
5.15. Construction de la Route nationale 5 55
5.16. Gros entretien A5 67
5.17. Renouvellement de l'équipement relevant des crédits d'investissement 73
5.18. Entretien relevant des crédits de fonctionnement 73
5.19. Bureau de l'économie des eaux 92

6. SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 95

6.1. Projets de construction et chantiers 95
6.2. Déchets 98
6.3. Protection des eaux et du sol 100
6.4. Evacuation et traitement des eaux 102
6.5. Protection de l'air 104
6.6. Bruit et radon 107
6.7. Entreprises 110
6.8. Mandats, collaboration et information au public 112
6.9. Laboratoire 114

7. SERVICE DE L'ENERGIE 115

7.1. Situation énergétique cantonale pour l'année 2005 115
7.2. Commission consultative de l'énergie 115
7.3. Service de l'énergie 116
7.4. Centre de conseils InfoEnergie 124
7.5. Documents disponibles 125

8. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 126

8.1. Personnel 126
8.2. Planification cantonale 126
8.3. Planification communale 131
8.4. Bureau des permis de construire - dossiers de construction 133
8.5. Logistique 134

9. SERVICE DU CADASTRE ET DE LA GEOMATIQUE 137

9.1. Introduction 137
9.2. Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN) 139
9.3. Renouvellement du cadastre neuchâtelois 143
9.4. Mise à jour de la mensuration officielle 150

10. SERVICE DES FORETS 153

10.1. Législation, réglementation et organisation 153
10.2. Administration 153
10.3. Protection de la forêt 155

10.4. Sylviculture ... 159
10.5. Marché des bois ... 163
10.6. Economie forestière ... 167
10.7. Formation professionnelle ... 169
10.8. Aménagement et plans de gestion ... 171
10.9. Dévestitures ... 173
10.10. Cours d'eau secondaires ... 174
10.11. Subvention de projets et crédits d'investissement ... 174
10.12. Recettes et dépenses des forêts de l'Etat de Neuchâtel ... 176
10.13. Fonds forestier de réserve ... 177
10.14. Fonds pour la conservation de la forêt ... 178

11. OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ... 179

11.1. Législation, réglementation, organisation ... 179
11.2. Administration ... 179
11.3. Gestion ... 181
11.4. Subventions à des tiers ... 183
11.5. Mise sous protection ... 183

12. SERVICE DE LA FAUNE ... 184

12.1. Généralités ... 184
12.2. Pêche ... 184
12.3. Chasse ... 187

13. SERVICE DES BATIMENTS DE L'ETAT ... 190

13.1. Bureau technique ... 190
13.2. Section administrative ... 196
13.3. Commissions et groupes de travail ... 197

14. SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION ... 199

14.1. Introduction ... 199
14.2. Gestion ... 199
14.3. Activités déployées ... 199
14.4. Statistiques ... 200
14.5. Perspectives d'avenir ... 205

15. SERVICE DU REGISTRE FONCIER ... 207

15.1. Introduction ... 207
15.2. Autorité de surveillance et législation ... 207
15.3. Service du registre foncier ... 207
15.4. Offices du registre foncier ... 210
15.5. Perspectives d'avenir ... 211

16. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP) ... 212